LE DEVOIR

fais ce que dois

La Cuisine de Monique Chevrier

dans toutes les librairies $8.75

Vol. LXIX - No 125 | Nuageux avec averses. Maximum 20. | Montréal, jeudi 2 juin 1977 | Férie | 25 CENTS

Des revenus supplémentaires de $162 millions

Le CRTC fait droit à la requête de Bell Canada

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a approuvé hier des hausses tarifaires du service téléphonique qui permettront à Bell Canada de réaliser, sur une base annuelle, des revenus supplémentaires de quelque $162 millions.

Le CRTC autorise ainsi Bell Canada à hausser de 9.5 pour cent son tarif mensuel du service téléphonique résidentiel pour les postes principaux et de 12.5 pour cent des services commerciaux et des postes supplémentaires.

Le conseil a par ailleurs demandé l'uniformisation à 10 cents des appels locaux de tous les téléphones à péage, exigeant ainsi que Bell réduise de moitié le tarif de ses appels d'ici six mois dans 42,000 endroits, soit 75 pour cent de ses téléphones publics.

La décision du CRTC prévoit par ailleurs une augmentation de un à cinq cents la minute du tarif des appels interurbains.

Le président de Bell Canada, M. J.C. Thackray, a déclaré en apprenant la décision du CRTC que cet organisme avait reconnu qu'il fallait améliorer d'urgence la situation financière de la compagnie.

"J'ai bon espoir que les milieux financiers verront dans cette décision un signe d'encouragement. Cela est essentiel si nous voulons réussir à recueillir les capitaux nécessaires pour répondre aux besoins futurs des abonnés", a-t-il ajouté.

Bell réduira par ailleurs de 3-4 à 2-3 le taux de rabais accordé sur les appels interurbains logés le dimanche; le rabais sera toutefois applicable également au samedi.

En ce qui concerne le service téléphonique urbain, le CRTC a refusé toute augmentation tarifaire pour le service à lignes groupées de plus de quatre abonnés par ligne et a demandé à Bell de réviser à la baisse sa requête de redressement des tarifs pour le service à quatre abonnés.

Le CRTC a demandé en outre à Bell de réduire de cinq à quatre ans, à partir de 1977, la durée de son programme de conversion du service non-urbain de façon à n'avoir qu'un maximum de quatre abonnés par ligne. La compagnie évalue à

Voir page 2: Bell Canada

Même avant le référendum

Le Québec est prêt à envisager des négociations "à deux"

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — C'est dans le cadre d'un "face à face" entre les deux peuples fondateurs du Canada et non pas dans celui, plus classique, des conférences fédérales-provinciales où discutent d'égal à égal les onze premiers ministres du pays que le gouvernement québécois envisage d'amorcer, même avant le référendum, les négociations sur son projet de souveraineté politique.

Voilà ce qu'a clairement indiqué hier au DEVOIR le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, au sortir d'un long débat provoqué à l'Assemblée nationale par la présentation d'une motion de M. Rodrigue Biron invitant le gouvernement à entreprendre sans délai des négociations constitutionnelles avec le reste du Canada.

M. Morin, qui, comme il fallait s'y attendre, a refusé l'invitation du chef de l'Union nationale, a tout de même expliqué que le gouvernement péquiste ne s'opposait pas à ce que de telles négociations aient lieu, même avant la tenue du référendum, mais à condition qu'elles se déroulent d'une part sur la base de propositions allant beaucoup plus loin qu'un simple remaniement de la constitution canadienne et, d'autre part, dans un autre cadre que celui des conférences fédérales-provinciales "où, affirme-t-il, le Québec a toujours affronté tout seul les autres gouvernements du Canada".

Pour l'instant, devait-il préciser en réponse aux questions du DEVOIR, le Québec n'a pas encore arrêté la formule qui pourrait servir de cadre à des discussions mais envisage, à ce moment-ci, une négociation à deux où Québécois et Canadiens anglais évalueraient face à face, par l'intermédiaire de leurs représentants respectifs, le type de liens qu'il convient maintenant de définir entre les deux peuples.

Du côté québécois, l'affaire est aisément réglée puisque le gouvernement de Québec prétend en être l'unique porte-parole en cette matière mais il en va tout autrement des Canadiens anglais, qui, eux, sont représentés par neuf gouvernements provinciaux et qui ont, de plus, une représentation majoritaire au niveau du gouvernement fédéral.

Comment pourraient-ils, dans l'hypothèse où ils accepteraient cette façon d'envisager d'éventuelles négociations avec le Québec, unir leurs voix derrière des représentants uniques? Nul ne le sait encore mais ce qui semble certain en revanche, c'est que le Québec n'acceptera pas, comme cadre de discussion, le mode habituel des négociations fédérales-provinciales.

"Il y a deux choses que nous voulons éviter à tout prix, de dire celui qui, au Québec, est le principal responsable de ce dossier, d'abord de recommencer les éternelles discussions sur des amendements constitutionnels et ensuite de ne disposer que d'une voix sur onze à la table de négociations. Ce que nous voulons, c'est avoir une voix sur deux et de discuter de notre projet de souveraineté".

Ainsi, ces dernières précisions de

Voir page 2: Négociations

Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, accompagné de sa femme, est arrivé hier à Moscou pour une visite de dix jours. Il a été accueilli à son arrivée par une représentante officielle du gouvernement, Mme Lidya Lykova. (Téléphoto CP)

Astérix à l'Assemblée

Il y eut Astérix chez les Bretons, chez les Goths, chez les Kelvères et maintenant il y a Astérix chez les ministres québécois.

Non seulement chez les ministres québécois, mais encore en pleine Assemblée nationale!

Il est vrai que la célèbre potion magique du druide Panoramix donne une force surhumaine à celui qui la boit. Est-ce dans ce but que M. Denis de Belleval, ministre de la fonction publique, étudiait avec grand intérêt la méthode d'Astérix durant la période des questions hier?

Il s'est trouvé un barde de l'opposition pour noter la chose. Un débat était engagé entre le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, et le député libéral de Gatineau, lorsque le représentant unioniste de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine, s'est subitement levé pour demander au ministre de déposer l'important document qu'il lisait.

Et M. de Belleval de répondre qu'il s'agissait d'un document privé dont il ne pouvait disposer puisque son légitime propriétaire était nul autre que le ministre de l'Energie, M. Guy Joron. La présence de ce document a même attiré l'attention du ministre du Travail, M. Jacques Couture, qui y jeta un coup d'oeil avant de quitter l'Assemblée nationale.

On ne sait pas ce que Renix en pense mais on se doute bien qu'il va haranguer de nouveau son petit monde.

Toronto refuse jusqu'ici d'accorder à Filion un procès séparé et en français

par Michel Roy

Cité à procès à Toronto sous deux des sept chefs d'accusation de conspiration dans une affaire de travaux de dragage qui implique 11 autres personnes et 10 sociétés commerciales, M. Gérard Filion réclame du procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, le droit d'être jugé séparément en français par un tribunal composé d'un juge parlant français et de 12 jurés de langue française. Le procès de tous les inculpés doit en principe s'ouvrir le 12 septembre dans le district judiciaire de York à Toronto.

Mais le procureur général a jusqu'ici refusé d'accéder à sa requête. Dans une lettre adressée à M. Filion, président de Marine Industries à l'époque où auraient été commis les actes qui lui sont reprochés, le ministre fait valoir que "Toronto est la seule ville où il est allégué qu'une partie de chaque acte délictueux se soit produite, et par conséquent la seule ville compétente pour juger des sept accusations".

M. McMurtry considère que les chefs d'accusation retenus contre M. Filion, et qui portent sur des travaux de dragage effectués à Beauport en 1969 et à l'Île d'Orléans en 1971, sont liés aux accusations touchant des travaux de dragage réalisés dans le port de Hamilton "dans la mesure où plusieurs des inculpés y sont impliqués". De l'avis du ministre, les chefs d'accusation ne peuvent être disjoints.

Par conséquent, le procureur général de l'Ontario n'ayant pas donné d'instruction contraire, la Couronne entend procéder en même temps contre tous les accusés et pour tous les chefs d'accusation.

"S'il devait en être ainsi, écrit M. Filion dans une lettre au procureur général de l'Ontario, j'estime que je serai victime de plusieurs injustices graves que je me permets de vous énumérer:

"a) Je suis personnellement mis en cause dans seulement deux chefs d'accusation sur sept. L'enquête préliminaire qui s'est déroulée à Toronto en 1975 et en 1976 a permis à la Couronne d'étaler toute la preuve qu'elle possède contre moi. Il reste maintenant à la défense de réfuter cette preuve et aux deux parties de faire leurs plaidoieries. L'audition de ma cause sous les deux chefs d'accusation peut facilement se faire en moins de deux semaines. Alors pourquoi veut-on m'infliger un procès qui durera au moins six mois et que mon état de santé ne me permettra pas de subir?

"b) Les actes soi-disant illégaux dont on m'accuse sont censés avoir été commis à Montréal et à Ottawa. Je précise que ces deux chefs d'accusation ont trait à des contrats de dragage accordés pour des travaux effectués au Québec, soit à Beauport en 1969 et à l'Île d'Orléans en 1971. Jamais, en aucune circonstance, il n'a été établi que j'ai eu le moindre contact avec des co-conspirateurs de Toronto ou d'ailleurs. Alors de quel droit votre ministère prétend-il me faire juger à Toronto, alors que je n'ai participé directement ou indirectement à aucun acte illégal dans ce district judiciaire?

"c) Je suis un citoyen canadien de langue française, résidant dans la province de Québec. Les actes illégaux dont on m'accuse sont censés avoir été commis contre le gouvernement du Canada; c'est

Voir page 6: Gérard Filion

Conférence Nord-Sud: succès relatif malgré les divergences sur l'énergie

PARIS (d'après AFP et AP) — Les pays industrialisés et les pays en développement participant à Paris à la conférence Nord-Sud ont conclu hier un certain nombre d'accords importants mais, au moment de mettre sous presse, ils débattaient encore la question cruciale de l'énergie.

Les accords partiels qui ont été conclus portaient notamment sur le fonds commun des matières premières, l'aide au développement, l'industrialisation et le transfert de technologie. Pour prendre effet, ces ententes devaient être ratifiées par l'assemblée plénière des participants qui devait se tenir à l'issue des discussions en commissions.

Sur la question essentielle de la poursuite du dialogue sur l'énergie, les pays industrialisés et les pays du tiers monde n'étaient toujours pas parvenus à un accord après de longues heures de discussions ardues qui se sont poursuivies toute la nuit. Le secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, a quitté la conférence avant la fin, laissant M. Richard Cooper continuer les négociations au nom des États-Unis.

Pour le groupe des huit pays industrialisés, il est essentiel que le dialogue Nord-Sud, créé dans leur optique pour traiter principalement des problèmes entre producteurs et consommateurs de pétrole, soit poursuivi d'une façon ou d'une autre dans ce domaine. Ils ont proposé la création d'un organisme propre traitant aussi bien des politiques de conservation et de diversification que de l'approvisionnement et de la demande.

Le groupe des 19 pays en développement, et en son sein les membres de l'OPEP, refusait catégoriquement qu'un tel organisme ait une compétence autre que purement technique. Ils craignaient qu'un débat sur la demande d'énergie et les approvisionnements ne débouche inévitablement sur la remise en cause du prix du pétrole, qu'ils considèrent "juste" et, en tout cas, de leur compétence exclusive.

Au cours de la soirée, les ministres des pays industrialisés et des pays en développement étaient parvenus à un accord sur la création d'un fonds commun de stabilisation des cours des matières premières.

Un porte-parole du groupe des huit a donné le texte de cet accord qui stipule: "Les pays participants à la conférence de Paris conviennent qu'un fonds commun devrait être créé comme entité nouvelle pour servir d'instrument clé afin d'atteindre les objectifs du programme intégré sur les produits de base présenté dans le cadre de la CNUCED."

Les pays participant à la conférence ont convenu également que les objectifs du fonds aussi bien que ses autres éléments

Voir page 6: Nord-Sud

L'Inde en transition

2) Le vent du libéralisme

Gérard Viratelle
envoyé spécial du Monde

NEW-DELHI — Quelle politique économique peut suivre un gouvernement dominé par des conservateurs et comprenant des sociaux-démocrates, assumant l'héritage de trente ans d'administration congressiste? Deux mois après l'entrée en fonction de cette équipe, rares sont ses décisions qui permettent de se faire une idée précise de cette politique. Au reste, se démarque-t-elle beaucoup de celle menée jusqu'alors?

Le programme électoral du parti du peuple, rédigé par de brillants intellectuels marqués par le gandhisme, poursuivait deux objectifs: satisfaire les besoins essentiels des millions d'Indiens, qui souffrent de la faim, ne disposent pas de vêtements, d'habitat, de moyens d'éducation et d'eau potable; accorder une attention particulière, dans ce but, à l'économie rurale.

Quel gouvernement indien n'aurait pas pour programme de supprimer la pauvreté? Le Congrès en fit, sans succès, son slogan; le Parti du peuple parle d'y parvenir en dix ans! Du moins semble-t-il résolu à accorder la priorité à l'agriculture et avec activités productrices d'emplois en zone rurale, là où réside la majorité de la population qui demeure inactive une grande partie de l'année. Les dirigeants estiment, non sans raison, que l'agriculture a été quelque peu sacrifiée dans le passé au détriment de l'industrie lourde, et que le moment est venu de réviser ces orientations. Ils voudraient freiner le mouvement de migration — résultat de la paupérisation dans les campagnes — vers les grandes métropoles, qui soulève d'insurmontables problèmes sociaux.

L'équipe dirigeante traverse encore la phase — après l'installation au pouvoir — où les idées jaillissent, et où les hommes ont la foi, ce qui n'était pas, il est vrai, le cas des congressistes usés par des ennuis de gestion nationale. Sa tâche est facilitée par la situation financière relativement satisfaisante laissée par le précédent cabinet: 30 milliards de roupies des réserves de change, sur lesquelles les rentrées de devises des Indiens à l'étranger comptent pour un tiers (autant que le service de la dette nationale (1). Près de 20 millions de tonnes de céréales en stock, dont une partie pourrait être écoulée si la population disposait du pouvoir d'achat ou si des chantiers étaient ouverts pour employer et rémunérer en grains alimentaires des millions de sans-travail.

Pourtant, nous dit un haut responsable, "la nouvelle politique (qui devrait ressortir du prochain plan, en particulier) devra permettre l'exploitation de toutes les ressources nationales et l'utilisation au maximum de la main-d'oeuvre".

"Donner la priorité à l'agriculture, nous dit M. G. Fernandes, dirigeant socialiste et ministre des postes et télécommunications, cela signifie distribuer réellement les terres disponibles, en particulier celles du domaine public aux paysans sans terre, accorder à ceux-ci des crédits pour l'achat de semences et d'engrais, favoriser les petits projets d'irrigation, faire, enfin, du village le centre d'un développement rural intégré".

Cependant, au sein du nouveau gouvernement, les intérêts des cultivateurs relativement prospères (selon les critères indiens) semblent mieux sau-

Voir page 2: L'Inde

au sommaire

- La Commission des accidents de travail ouvre trois bureaux dans la région de Montréal — *page 3*
- Convergence Nord-Sud: un éditorial de Georges Vigny
- Station Namur: les troublantes omissions des autorités: une analyse de Jean-Claude Leclerc — *page 4*
- Jacques Lavoie en a assez du chamaillage au sein des conservateurs — *page 7*
- Comment aimez-vous votre vinaigrette? À l'eau... — *page 15*
- L'exploitation de l'Arctique: un bateau à ne pas manquer — *page 17*

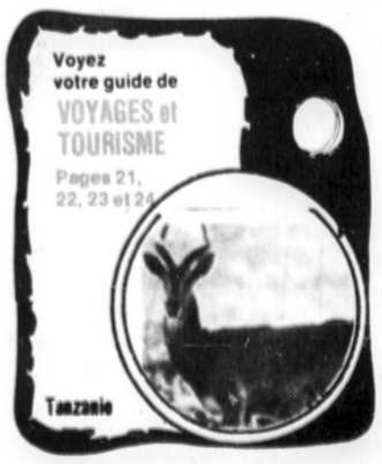

L'Inde en transition

Suite de la première page

vegardés que ceux des paysans sans terre. Ministre de l'Intérieur et second personnage de régime, M. Charan Singh est le représentant typique des "koulaks" du Nord-Est qui se sont enrichis grâce à la "révolution verte". Ils présentent évidemment leur réussite comme un modèle, bien que celui-ci puisse difficilement être étendu à l'ensemble du pays (2). Comme M. Singh, M. P.S. Badal, le ministre de l'Agriculture, est propriétaire d'une exploitation moderne au Pendjab. Il déclare: "Nous devons produire plus, disposer de plus d'engrais, de moyens d'irrigation, de mécanisation et de crédits. Par-dessus tout, l'agriculture doit être profitable pour le fermier" Cette conception capitaliste s'imposera-t-elle aux millions de paysans dont le travail n'assure même pas la subsistance?

Dans l'esprit des maitres de la politiques agricole qui, soit dit en passant, sont hostiles à un abaissement du plafond de la propriété terrienne, le producteur doit se plier aux mécanismes du marché. Récemment, la fixation du prix du blé à la production, lequel a des répercussions importantes sur la consommation, a donné lieu aux premiers affrontements au sein du gouvernement. Le ministre de l'agriculture menaça de démissionner si les agriculteurs n'obtenaient pas un prix rémunérateur. On parvint finalement à une solution équitable ménageant les intérêts des producteurs et des consommateurs.

La croissance du secteur public freinée

Le vent du libéralisme souffle aussi sur la politique industrielle. Certes, le concept d'économie mixte continue de prévaloir dans ce domaine, mais les partisans du libéralisme sont solidement "aux commandes". M. H.-M. Patel, le ministre des finances, vient du Swatantra, un mouvement fondu dans le Parti du peuple et plaidant en faveur du capitalisme moderne. Aussi bien, le gouvernement donnera-t-il un peu moins que celui du Congrès la part belle au secteur public — qui absorbe 35% des crédits d'État et dont les entreprises (acier, engrais, mécanique, construction navale, prétrole, aéronautique) dominent l'économie industrielle. Une plus grande rigueur financière lui sera imposée afin de contribuer à réduire le déficit budgétaire. Le gouvernement va sans doute encourager l'investissement privé pour stimuler l'économie. On ne s'attend pas que les grands monopoles privés (les Tata et Birla) se trouvent pour autant totalement soutenus. Le patronat a d'ailleurs modulé "sa satisfaction" après le changement de régime. La grande industrie n'avait-elle pas profité des meusres prises sous l'état d'urgence? Car ces monopoles sont combattus par l'aile droite du parti du peuple notamment, qui défend la petite entreprise industrielle ou commerciale. Et, d'une façon générale, le gouvernement voudrait éviter le développement d'un "capitalisme sauvage". Il n'en reste pas moins que la politique d'importation a été pour la première fois depuis longtemps largement libéralisée pour répondre à la demande intérieure. Les frontières s'ouvrent ainsi à la concurrence étrangère, ce qui n'est pas un mal sur un marché qui tendait à se scléroser.

L'école gandhienne

Le gouvernement tend aussi à innover lorsqu'il parle de "revitaliser" les institutions locales, de décentraliser certaines industries créatrices d'emplois — ce qui soulève des problèmes de transport et de main-d'oeuvre qualifiée, — de confier à des petites et moyennes entreprises privées les industries de consommation. Mais l'école gandhienne pourra-t-elle faire valoir son point de vue aux tenants du libéralisme?

Le programme du Parti du peuple proposait aussi de recourir, chaque fois que possible, aux "technologies appropriées" aux besoins et aux sources d'énergie intermédiaires (scolaire, éolienne, etc). Enfin, de développer les petites industries et l'artisanat. Certains dirigeants , à commencer par le premier ministre, estiment que les besoins essentiels de la population pourraient être satisfaits par des moyens de production traditionnels.

Mais cela ne signifie pas que l'Inde va faire prévaloir le rouet sur l'industrie moderne. Si M. Desai file chaque matin la quenouille, l'un et l'autre ont leur place dans l'économie. Devant les représentants des pays non alignés réunis à New-Delhi en avril, le chef du gouvernement a déclaré que l'Inde avait désormais les capacités industrielles, dans certains domaines, lui permettant d'entrer en concurrence avec les pays riches. Le gouvernement veut jouer cette carte, en direction notamment des pays en voie de développement, en commençant par ceux du golfe Arabo-Persique. L'Inde, parce qu'elle estime avoir une large infrastructure industrielle, a suggéré sa coopération aux autres pays non alignés. Mais l'ouverture aux capitaux étrangers ne se fera que de façon prudente, sélective, selon les besoins de l'économie. Pour produire les biens indispensables à la consommation individuelle, il n'est pas besoin de capitaux étrangers!

Enfin, au chapitre du contrôle des naissances, les excès de la campagne de stérilisation ayant été l'une des principales causes du rejet du Congrès par la population, le gouvernement n'a pas tardé à se démarquer de cette politique. L'une des premières décisions prises par le ministre de la santé et du plan familial, M. Ray Narain, personnalité excentrique, qu'on appelle le "tueur gênant", parce qu'il a battu Mme Gandhi aux élections, a consisté à supprimer le terme "planning familial" du fronton de son ministère. Le "planning" n'est pas pour autant tombé en désuétude. Les autorités se déclarent désireuses de poursuivre "vigoureusement" mais sans recourir à la coercition, le programme visant à réduire les naissances de façon volontaire, et comprenant un ensemble d'actions couvrant l'éducation, la santé et les soins maternels notamment "La stérilisation déclare M. R. Narain, n'est pas en accord avec notre culture et nos coutumes". À la vérité, pour simplement appliquer le traditionnel programme volontaire de maîtrise de la natalité, le gouvernement aura beaucoup de difficultés à vaincre la méfiance d'une population traumatisée par les décisions aberrantes prises par Mme Gandhi et ses fidèles.

FIN

(1) En dépit de l'importance de ces réserves — qui commencent d'ailleurs à être entamées, — le nouveau gouvernement, pas plus que le précédent, ne juge souhaitable, comme le voudraient certains pays donateurs, de réduire le volume de l'aide étrangère que reçoit l'Inde. Celle-ci a, d'autre part, profité de la récente augmentation des cours du thé, principale denrée exportée.

(2) Voir le Monde du 9 mars 1977.

suites de la première page

NEGOCIATIONS

même que ce devait déclarer M. Morin quelques instants plus tôt devant les députés, permettent, au lendemain du congrès du PQ où une résolution devait ramener à l'avant-scène la poussiéreuse notion d'autonomie provinciale, de jeter un peu de lumière à la fois sur l'attitude qu'adoptera le gouvernement québécois jusqu'à la tenue du référendum et sur le scénario qu'il envisage pour d'éventuelles négociations constitutionnelles avec le reste du pays.

Ce scénario et cette attitude peuvent, dans l'état actuel des choses, être résumées en quatre grands points:

● D'abord, le gouvernement québécois ne se satisfait pas des récentes "ouvertures" du gouvernement canadien ou des porte-parole d'autres provinces pour d'éventuelles modifications constitutionnelles. Il souhaite plutôt que le Canada-anglais dans son ensemble emprunte le chemin dans lequel il est lui-même déjà engagé et bâtisse, de son côté, son propre projet politique quant à l'avenir du Canada.

À cet égard, M. Morin estime que des rencontres du type de celle qui aura lieu à Toronto à la fin du mois de juin sont extrêmement utiles. Le gouvernement québécois, devait-il de noveau expliquer hier, a toutefois refusé d'y participer autrement que comme observateur parce qu'il croit que ce genre de réunion doit d'abord servir à élaborer ce que le Canada anglais a à proposer en retour du projet québécois de souveraineté-association.

Du côté québécois, on sait que le ministère des Affaires intergouvernementales est actuellement en voie d'accoucher d'une proposition concrète définissant dans le détail les pouvoirs que le Québec estime nécessaires pour a-céder à sa souveraineté et, par contre, le type d'association économique, donc de pouvoirs partagés, qu'il est prêt à négocier avec le reste du Canada.

● En deuxième lieu et une fois cette tâche accomplie de chaque côté, le Québec est disposé à entreprendre les négociations avant de tenir le référendum. Le coup d'envoi pourra être donné par l'une ou l'autre des deux parties, d'expliquer hier M. Morin, mais les propositions présentées devront sortir du cadre constitutionnel actuel et offrir un nouveau type de liens politiques et économiques.

● Troisièmement, ces discussions ne sauraient avoir lieu dans le cadre habituel des conférences fédérales-provinciales et les deux parties devront au préalable s'entendre sur une formule qui respecte l'idée d'un face à face entre les deux peuples fondateurs du pays.

● Enfin et pour ce qui est de la période de temps qui reste à écouler avant que ces discussions ne s'engagent, le gouvernement québécois n'entend pas bouder son homologue fédéral et se dit prêt à négocier, à la pièce et dans le cadre constitutionnel actuel, tout sujet qui lui sera soumis par le gouvernement canadien.

Toutefois, et c'est ici que s'insère la résolution adoptée en fin de semaine au congrès du parti, il mènera ces négociations en recherchant un maximum d'autonomie provinciale à l'intérieur du cadre politique canadien.

C'est dans cet esprit devait d'ailleurs préciser hier M. Morin qu'ont été conduites la semaine dernière les négociations entre MM. Jacques Couture et Bud Cullen et qui ont finalement débouché sur une "entente de principe" sur l'imigration. Comme on le sait, cette entente établit une juridiction partagée entre les deux niveaux de gouvernements dans l'admission des immigrants sur le territoire québécois.

M. Morin a dit hier qu'il était prêt à aborder, dans le même état d'esprit tout sujet que voudra bien lui soumettre le gouvernement canadien au cours des prochains mois mais aprévenu l'ensemble des députés qu'il ne fallait pas attendre de miracles des négociations de ce genre.

Ainsi, et contrairement à ce qu'en pense M. Couture, M. Morin n'a pas du tout le goût de crier "victoire" à l'issue de ces négociations puisqu'il estime que le Québec n'a récupéré, et encore que partiellement, des droits qui sont siens et qu'il n'aurait jamais dû abandonner à l'État fédéral.

Dans cette perspective, on comprend mieux pourquoi le gouvernement québécois, par la bouche de son ministre des Affaires intergouvernementales, a rejeté hier la proposition du chef unioniste qui l'invitait à "participer activement aux démarches du gouvernement canadien et des gouvernements provinciaux au Canada, dans le but d'établir le plus tôt possible un nouveau lien constitutionnel canadien qui respecte les besoins et les aspirations légitimes des Québécois".

M. Biron devait même ajouter, dans le cours de son discours, que tous les partis politiques reconnus à l'Assemblée Nationale transcendent leurs objectifs partisans et s'entendent, au sein d'un comité commun, sur les demandes qu'il convient de présenter au reste du pays.

Essentiellement en accord avec cette proposition, les libéraux, par la voie de leur chef intérimaire, M. Gérard-D. Lévesque, ont renchéri en demandant au gouvernement québécois d'aller plus loin et de prendre lui-même l'initiative d'engager des discussions.

Autant M. Lévesque que M. Biron, de même que M. Camil Samson, qui a brièvement participé au débat, estiment que le Parti québécois n'a pas été élu pour détruite le Canada et qu'il doit au contraire engager des pourparlers devant conduire à une revision constitutionnelle que tous disent indispensable.

M. Biron a de plus profité de son intervention pour signaler que tous les premiers ministres des autres provinces, à l'exception de M. Lévesque, avaient répondu dans l'affirmative à une lettre qu'il leur avait fait parvenir le 24 février dernier et acceptaient d'engager des discussions constitutionnelles à condition qu'elles soient bien préparées et que le Québec y participe.

En somme, libéraux comme unionistes estiment que le temps est propice aux négociations et que le Québec doit s'engager sans délai dans le processus de revision constitutionnelle plutôt que de mijoter en secret son projet de souveraineté-association et de se préparer au referendum.

M. Morin a rejeté carrément toute l'argumentation en réaffirmant que son gouvernement ne voulait d'aucune manière replonger dans le "maquis fédéral-provincial" parce que l'expérience a été à maintes reprises tentée au cours des dernières années et qu'elle a abouti à l'échec de Victoria en 1971.

"On a tout tenté au cours des dernières années, a-t-il conclu. Ce fut d'abord l'époque des bons dossiers, ensuite celle des bons hommes, par la suite celle de l'interprovincialisme, etc... Rien n'a donné des résultats présents. Il ne reste qu'une seule issue et c'est celle du recours à l'opinion publique pour faire débloquer le dossier. C'est ce que le référendum permettra de tenter."

BELL CANADA

quelque $515 millions le coût d'un tel programme.

La requête de hausse tarifaire pour le service de radiotéléphone à hautes fréquences utilisé dans le Nord du Québec et les Territoires du Nord-Ouest n'a pas été approuvée par le CRTC qui estime que la qualité de ce service ne justifie pas une hausse des tarifs.

Le conseil demande que Bell remplace ce service par un service par satellites, dans les meilleurs délais, dans tout le Nord.

Bell Canada devra en outre, d'ici un an, présenter une étude sur la possibilité d'introduire, à titre expérimental, un service téléphonique pour les personnes à faible revenu.

Un tel service permettrait aux abonnés de faire un certain nombre d'appels locaux moyennant un tarif mensuel modique, les appels au-delà de ce nombre étant facturés à l'appel.

Le CRTC a d'autre part demandeé à la compagnie d'étudier l'efficacité des pratiques de versements préalables (dépôts) et de leurs conséquences sur les divers groupes socio-économiques.

Le conseil dit qu'il est nécessaire que Bell se protège contre les défauts de paiements, mais qu'une protection excessive pourrait se traduire par un refus d'assurer à certains clients un service essentiel.

À la fin de 1976, Bell détenait plus de $3 millions provenant des versements préalables de quelque 33,000 clients.

Le conseil demande par ailleurs que Bell cesse de fonder uniquement sur l'emploi la cote de crédit de ses clients qu'elle élimine toute distinction entre les régions quant aux limites de crédit pour les appels interurbains et qu'elle impose ses "frais d'administration" un mois après la réception de la facture, plutôt qu'à la date de l'état de compte pour les comptes impayés de plus de $50.

Si le CRTC avait approuvé intégralement sa requête. Bell Canada aurait bénéficié de revenus additionnels de $171.4 millions sur une base annuelle.

Il s'agissait de la sixième requête de hausse tarifaire présentée au cours des neuf dernières années par Bell.

Bonne fête
Laurence

TOUT CE QU'IL VOUS FAUT!

RIVE GAUCHE

NOTRE GRANDE VENTE BAT SON PLEIN

EPARGNEZ JUSQU'A 75%

SUR VÊTEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

UNE VENTE EXTRAORDINAIRE !

C'est l'occasion rêvée d'épargner sur des vêtements de première qualité !

BOUTIQUE POUR HOMMES — PREMIER ÉTAGE

"De nouveaux articles soldés tous les jours"

	RÉG.	SPÉCIAL
Costumes 3-pièces importés de France	$325.00	$159.00
Imperméables importés	Spécial	$ 59.00
Chemises Paul D'Avril	Spécial	$ 10.00
Costumes "Quasar" non doublés	Super spécial 2 pour	$99.00
Costumes de gabardine 3 pièces "Paul D'Avril"	Super spécial	$99.00

MLLE RIVE GAUCHE — DEUXIÈME ÉTAGE

"De nouveaux modèles tous les jours"

	RÉG.	SPÉCIAL
* GRAND SPÉCIAL: Ensembles et robes en tricots Dana Findlay et René Tender	$75.00-$125.00	$15.00
T-shirts imprimés "Virgule"	$24.00	$8.00
Chemises "Laurent Servet"	$45.00	$9.00
Pulls et T-shirts imprimés "Outlander"	Super spécial	$5.00
Cols roulés en acrylique couleurs assorties	$14.00	$3.00
Robes de coton "Frank Artel"	$45.00	$9.00
Jupes, salopettes, robes	Super spécial	$5.00

HAUTE COUTURE ÉLÉGANT-MADAME — TROISIÈME ÉTAGE

N'oubliez pas la Fête des pères à La Rive Gauche

	RÉG.	SPÉCIAL
Grand Spécial ! Imperméables lavables collection de printemps	$185.00	$ 92.00
Blazers et gabardine, croisés ou simples flanelle et shantung "Lucien Danois"	$165.00	$ 82.00
Chemises et pantalons à coordonner		$ 35.00
Chemises unies et imprimées avec foulard "Daniel Duval"	$ 35.00	$ 22.00
Ensembles blazer 3 pièces (Jupe et veste)	$255.00	$127.00
Ensembles de tricot à la mode "Cleo"	$159.00	$ 59.00

Des spéciaux arrivent tous les jours

1254 ouest, rue Sainte-Catherine

Acceptons Chargex et Master Charge et les importantes cartes de crédit

Le CAT ouvre trois bureaux dans la région de Montréal

par Louis-Gilles Francoeur

Le lancement de l'opération "Décentralisation" des services de la Commission des accidents du Travail a donné lieu hier à un examen public du mandat et des pouvoirs de cet organisme.

Le président de la CAT, M. Robert Sauvé, avait annoncé au colloque de la FTQ sur la santé et la sécurité des travailleurs, que son administration allait ouvrir trois bureaux dans la région métropolitaine, un à Montréal, un autre à Longueuil et l'autre à Laval.

Il a ajouté hier que ces trois bureaux ouvriront leurs portes dès lundi et que les dossiers accumulés à Québec seront rapatriés en fonction des demandes. Les nouveaux cas ne seront plus référés à Québec et les fonctionnaires en charge des nouveaux bureaux ont pleine autorité pour prendre "toutes" les décisions.

M. Sauvé a en outre précisé que la CAT ouvrira des "sous-bureaux" au début de septembre et que l'opération en cours permettra de desservir les onze régions administratives. De plus, a-t-il dit, la CAT négocie actuellement une entente de principe avec quatre hôpitaux de la métropole pour obtenir de chacun 10 lits supplémentaires, qui seront réservés en exclusivité aux victimes d'accidents de travail. M. Sauvé espère régler par ce moyen des retards inadmissibles. Il a raconté que des accidentés avaient déjà attendu deux ans avant d'être admis dans un hôpital. Idéalement, la CAT aurait besoin de 300 lits réservés.

La décentralisation de la CAT dans la région métropolitaine s'explique par le fait que 65% de ses dossiers proviennent de l'agglomération montréalaise. "Notre but, a-t-il dit, est non seulement d'humaniser davantage nos services en nous rapprochant des gens mais aussi de mettre fin aux 4.5 mois de retard dont les malades font en moyenne les frais avant qu'une décision finale ne leur soit rendue".

La CAT espère aussi raccourcir singulièrement le délai imputable aux médecins, dont les rapports prennent en moyenne 35.6 jours avant de parvenir à la CAT. Une situation que M. Émile Boudreault, responsable de la FTQ à la santé et à la sécurité, a qualifié de "preuve de l'inconscience sociale des médecins". La CSN qui avait été invitée à la rencontre, n'y avait délégué aucun représentant.

La franchise des fonctionnaires sur l'inefficacité de la CAT a franchi de nouveaux sommets lorsqu'ils ont abordé les lacunes de la loi constituante de leur organisme et parlé des projets en cours.

Par exemple, le juge Sauvé a révélé que la CAT avait offert à l'Office de la construction de subventionner la prévention des accidents sur les chantiers à condition que la gestion de cette compétence se fasse sur une base paritaire. L'OCQ, avait demandé au gouvernement de combler son déficit engendré par l'accroissement de ses responsabilités dans ce domaine.

Le président de la CAT a précisé que trois rencontres avaient réuni son groupe et les dirigeants de l'Office. Le 24 mai, la CAT a même soumis une proposition écrite à ce sujet. À l'heure actuelle, les accidentés de la construction doivent s'adresser à la CAT pour fins de réclamations. Toutefois, la prévention des accidents de travail demeure une responsabilité exclusive de l'OCQ. Il en va de même d'ailleurs dans les autres industries. La CAT y ramasse "les jambes cassées", a déclaré un haut fonctionnaire, mais la prévention relève de la Loi des établissements commerciaux et industriels, dont l'application est confiée au ministère du Travail.

"Nous sommes à toutes fins utiles une mutuelle d'assurance pour les employeurs", a commenté un haut fonctionnaire en se référant au fait que les remboursements de salaires facturés aux entreprises ont totalisé, l'an dernier, $382 millions.

"Par contre, a ajouté un autre porte-parole de la CAT, nous n'avons pas les coudées franches dans le domaine de la prévention même s'il est évident qu'il en coûte moins aux entreprises et aux travailleurs de prévenir un accident que de rafistoler une jambe".

Pour les dirigeants de la CAT, toute politique intégrée dans ce domaine nécessite d'importants amendements aux lois et aux règlements. Il est même un domaine, que ne couvre pas le projet d'amendement à la loi constitutive de la CAT, récemment déposé à l'Assemblée nationale. C'est celui de la participation des travailleurs à leur propre sécurité.

Les comités d'entreprise, qui prévoient la participation des employeurs et des employés à la sécurité locale, continueront, même avec la réforme législative annoncée, à relever du ministère du Travail. Pourtant, du côté de la CAT, on est conscient de la nécessité d'impliquer les travailleurs eux-mêmes si le gouvernement veut une politique efficace dans le domaine de la prévention.

Le commissaire Roger Mathieu a donné une idée assez précise de la philosophie qui pourrait éventuellement guider la CAT dans ce domaine: "Il ne s'agit pas d'accroître le nombre d'inspecteurs (pour améliorer le système), a-t-il dit. Il faut que les trois millions de travailleurs soient autant d'inspecteurs de sécurité, qui peuvent dénoncer leurs mauvaises conditions de travail aux autorités compétentes sans risquer de perdre leur emploi", a-t-il dit.

Les commissaires de la CAT ont en outre déploré l'absence d'enseignement et de recherche universitaires dans le domaine de la médecine industrielle. Ils ont indiqué qu'ils seraient en faveur de subventionner les universités prêtes à s'engager dans cette voie encore inexplorée au Québec.

Un chômeur instruit, M. Ben Labovitch, s'est promené hier sur la colline parlementaire, pour informer les promeneurs, et parmi eux le premier ministre, qu'il ne valait pas la peine de poursuivre ses études. M. Labovitch doit recevoir aujourd'hui sa maîtrise en lettres de l'université Carleton. Il est sans travail.

(Téléphoto CP)

Mercure: la SVP accuse Québec de ne pas protéger les pêcheurs sportifs

par Gilles Provost

Accusant le gouvernementdu Québec de n'avoir rien fait pour protéger les pêcheurs sportifs de la région de Montréal contre l'intoxication par le mercure ou par d'autres toxiques (comme les BPC) présents dans la chair des poissons, la Société pour vaincre la pollution a réclamé hier une étude épidémiologique pour découvrir si les pêcheurs sportifs qui consomment beaucoup de poisson sont intoxiqués.

La SVP réclame aussi que le gouvernement informe sérieusement la population, accompagnant chaque permis de pêche d'un document qui indiquerait les espèces de poissons et les régions contaminées et qui préciserait dans chaque cas les quantités maximales qu'on peut consommer sans danger.

A l'occasion du retour du beau temps et de la saison de pêche, le gouvernement devrait aussi placer des affiches bien visibles le long des cours d'eau contaminés pourque tous les citoyens soient conscients du problème, estime aussi la SVP.

Ces demandes ont été formulées à l'occasion de la publication de nouveaux résultats d'analyses qui démontrent une fois de plus que plusieurs espèces de poissons de la région de Montréal sont trop contaminées par des produits toxiques pour qu'on puisse les consommer de façon régulière ou qu'on puisse les mettre en marché.

Les analyses faites par la SVP elle-même confirment que le grand brochet est surtout contaminé le long de la rive sud du lac Saint-Louis mais que, de toutes façons, la contamination excède les normes dans les lacs Saint-François et des Deux-Montagnes. Dans le cas du lac Saint-Louis, on rejette le blâme surtout sur la Standard Chemical (Stanchem) de Beauharnois.

La lotte et la perchaude du sud du lac Saint-Louis sont aussi trop contaminés pour qu'on puisse les consommer en grande quantité. Dans les lacs des Deux-Montagnes et Saint-François, par contre, les perchaudes ont, en moyenne, un niveau de contamination acceptable. Plusieurs individus excèdent les normes malgré tout.

Il est important de souligner ici que le méthyl-mercure présent dans les poissons ne présente aucun danger immédiat. On peut manger occasionnellement des poissons très contaminés sans danger. Par contre, c'est la consommation régulière et intensive qui peut être dangereuse à long terme. Dans ces conditions, en effet, le méthyl-mercure qui s'accumule dans le tissus nerveux peut croître progressivement au point de causer des lésions irréversibles aux nerfs et au cerveau.

Les chiffres fournis hier par la SVP indiquent quand même qu'il faudrait consommer au moins un poisson par jour pendant plusieurs mois pour être vraiment en danger.

Justement, les représentants de la Société pour vaincre la pollution ont souligné que plusieurs des pêcheurs qu'ils ont rencontrés en prenant des échantillons avouent consommer leur poisson très régulièrement: cela fait des repas qui coûtent moins cher qu'au restaurant! C'est pourquoi on réclame une étude épidémiologique.

Les représentants de la SVP ont aussi présenté aux journalistes le biologiste Robert Fernet, professeur d'écologie au Cégep de Valleyfield.

Ce dernier effectue depuis cinq ans, avec ses étudiants, des analyses de la petite rivière Saint-Louis qui se jette dans le Saint-Laurent à Beauharnois et dans laquelle la Stanchem rejette ses effluents contaminés.

Évidemment, personne n'est surpris de constater que les poissons et les sédiments de cette petite rivière contiennent des taux astronomiques de mercure puisque la Stanchem est responsable de la majeure partie de la pollution par ce métal toxique dans la région métropolitaine.

Paradoxalement, ce sont surtout les mesures anti-pollution décrétées par le gouvernement qui inquiètent M. Fernet: autrefois, la Stanchem rejetait tellement de chlore dans l'eau que toute la rivière était efficacement stérilisée. Le mercure demeurait donc en partie au fond de l'eau, hors de portée des bactéries qui auraient pu le transformer en méthylmercure beaucoup plus toxique.

Maintenant que les rejets de chlore ont diminué, les bactéries coliformes sont 60,000 fois plus nombreuses qu'il y a deux ans. Ces conditions, selon M. Fernet, se prêtent aussi à la multiplication des bactéries capables de "méthyler" le mercure.

De la sorte, le mercure métallique, qui était prisonnier dans les boues du fond de la rivière, peut être remis en circulation même si la compagnie cesse d'en rejeter.

La seule solution, selon M. Fernet, serait de draguer le lit de cette petite rivière sur une longueur d'environ 1,000 au 1,500 pieds pour en retirer l'essentiel du mercure. Étant donné la petite taille du cours d'eau et la faible longueur en cause, ni le coût ni les inconvénients écologiques ne seraient importants mais les avantages seraient inestimables, dit-il.

Un concessionnaire et GM devront verser $28,900 en dommages

Le juge Albert Malouf, de la Cour supérieure, a ordonné hier à un vendeur d'automobiles, Duval Chevrolet-Oldsmobile, et à la société General Motors du Canada de verser une somme de $28,900 à M. Abraham Colton et à la compagnie dont il est président.

Celui-ci avait été blessé le 2 avril 1971, quand la voiture Oldsmobile, dont il était propriétaire et qui accusait 20,000 milles, avait dévalé la pente du garage où elle était stationnée pour aller écraser M. Colton qui se trouvait déjà dans le garage.

Pourtant, il avait eu le soin de mettre le levier d'embrayage à la position "park" et de tirer le frein d'urgence.

Plusieurs experts sont venus déclarer au juge Malouf que le mécanisme d'embrayage de cette voiture avait été défectueux dès sa fabrication, ce qui a amené le tribunal à conclure qu'il s'agit d'un défaut latent qui engage la responsabilité du fabricant et du vendeur en vertu de la garantie légale, qui ne souffre pas de prescription comme la garantie commerciale.

Les dommages-intérêts subis par M. Colton ont été estimés à $28,312.50, tandis que la Canadian Universal Company Limited, présidée par M. Colton, a droit à un remboursement de $587.62.

Cotroni-Violi

L'Ontario va en appel

TORONTO (CP) — Le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, a fait savoir hier que son ministère se proposait d'en appeler à la Cour suprême du Canada de l'acquittement, par la Cour d'appel de l'Ontario, de Vincenzo Cotroni et de Paolo Violi.

Ces derniers avaient été accusés d'extorsion et condamnés en octobre dernier à six ans de détention chacun. L'acquittement de leur sentence, prononcé lundi par la Cour d'appel ontarienne, a permis à Vic Cotroni, qui était détenu à l'Institut Archambault, de recouvrer sa liberté dès mardi. Paolo Violi n'a pas été libéré, puisqu'il doit purger, avant, une peine d'un an qui lui a été imposée au début de l'année pour avoir refusé de témoigner devant la Commission d'enquête sur le crime organisé.

S'UNIR POUR CHAQ BÂTIR

Le Conseil des Hommes d'Affaires Québécois

Le CHAQ accueillera le Ministre d'État au Développement culturel,

M. CAMILLE LAURIN,

le lundi, 6 juin, à un souper-causerie à dix-neuf heures au Holiday Inn (Place Dupuis)

L'exposé du Ministre sera suivi d'une période de questions.

Le nombre des billets est limité.

$17.00 par personne

Renseignements:

934-0841 / 878-1721 / 326-8650

aujourd'hui

A la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke, ouverture du colloque sur "le livre dans la vie de l'enfant".

●

A 9 h 30 à l'hôtel Ritz Carlton, conférence et période de questions sur le système métrique dans la construction organisées par l'Ordre des architectes du Québec.

●

A 10 h à l'auberge Mont-Gabriel, le juge Yvon Côté, président de la Régie des services publics, est conférencier au colloque sur les communications au Québec organisé par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

●

A 12 h à l'hôtel Méridien, M. Guy Joron, ministre délégué à l'Énergie, est conférencier au déjeuner qui précédera l'assemblée générale annuelle de l'Association du camionage du Québec.

●

A 14 h au 3737 est, rue Sherbrooke, dernière assemblée publique avant l'élection du 13 juin du conseil des commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

●

A 20 h à l'hôtel Hilton, à Québec, M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation, prononce l'allocution d'ouverture du 5e colloque annuel de l'Association des cadres scolaires du Québec.

SUCO

des coopérants dans le tiers-Monde

Travail: la réforme se fera en trois étapes, dit Marois

par Gérald LeBlanc

Ramassant les diverses bribes livrées a la pièce au cours des derniers mois, M. Pierre Marois a dressé, hier, devant les administrateurs des Hautes études commerciales, l'échéancier qu'il entend suivre dans la réforme pour l'amélioration de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie au travail.

C'est le secrétaire général associé du ministre, M. Thomas Boudreau, qui a présenté la causerie que M. Marois, retenu à Québec pour un comité de législation, devait prononcer hier soir à l'occasion de la "Journée du directeur" des HEC de Montréal. Le texte du discours de M. Marois avait été remis à l'avance à la presse.

Voulant accentuer l'urgence d'une réforme en profondeur, M. Marois brosse d'abord un tableau alarmant de la situation: 250 morts par année au travail sans compter les décès imputables aux maladies industrielles, 260,000 travailleurs sur 2 millions, ou 1 sur 8, touchés par des accidents de travail en 1975, une perte de plus d'un milliard de dollars en 1975 en raison des accidents de travail, qui ont, durant la même année, coûté 2,825,000 jour-homme de travail, comparativement aux 2,750,000 entraînés par les grèves.

La situation serait encore plus sombre, selon M. Marois, si l'on pouvait mieux évaluer l'ampleur réelle des accidents de travail, mal connus et mal ordonnés par la C.A.T., et plus particulièrement encore des maladies professionnelles, telle la surdité. En 1965 la C.A.T. n'avait accordé des indemnités qu'à un seul travailleur en raison de surdité, en 1970 ce chiffre était passé à 17 et en 1975 il atteignait 628.

M. Marois voit trois étapes dans le mandat reçu en sa qualité de ministre d'État au développement social: assurer la coordination des divers services gouvernementaux afin que soient respectées les lois actuelles, apporter certains correctifs d'urgence et préparer une loi-cadre de protection de la santé des travailleurs.

Le ministre s'est dit convaincu qu'une partie du problème serait déjà résolue par l'application rigoureuse et systématique des lois en vigueur. La chose se révèle cependant difficile, en raison de l'éparpillement des mécanismes de surveillance; pas moins de 28 services d'inspectorat différents se retrouvent actuellement dans une demi-douzaine de ministères.

Au chapitre des correctifs d'urgence, M. Marois promet que deux lois seront modifiées avant l'ajournement d'été: la Loi d'indemnisation des victimes d'amiantose et de silicose ainsi que la Loi des accidents de travail.

Le ministre d'État au développement social entend également tout mettre en oeuvre pour rétablir "la crédibilité de la CAT, qui était gravement compromise, tant aux yeux des employeurs, des employés que de la population en général".

Quant à la troisième facette de son mandat, elle devrait commencer à prendre forme dès l'automne alors que M. Marois promet de rendre publics les premiers éléments de la réforme qui seront incorporés dans la loi-cadre.

"Ce projet de loi, a-t-il ajouté, devra comporter deux dimensions principales: il devra d'abord identifier, de façon claire, les droits, les devoirs et les responsabilités respectives de l'État, des entrepreneurs et des travailleurs; il devra aussi identifier les structures d'organisation les mieux appropriées pour mettre en application les lois et règlements dans le milieu du travail.

S'il considère prioritaire l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, M. Marois songe également à un train de mesures susceptibles d'améliorer la qualité de vie en général dans le milieu du travail.

Avant de penser aux conditions psychologiques de bien-être au travail, il faut, selon le ministre, se pencher sur certains problèmes concrets: l'accès au travail ou la lutte contre le chômage, les conditions minimales de travail qui seront bientôt incorporées dans une loi par l'élargissement de la loi du salaire minimum et les efforts pour favoriser la syndicalisation du plus grand nombre de travailleurs.

"En terminant, a-t-il conclu, il m'apparaît important de souligner la volonté du gouvernement québécois d'intervenir dans certains secteurs du travail pour rattraper le retard évident du Québec en matière, par exemple, de santé et de sécurité au travail et de lutte contre le chômage, et pour rétablir aussi un climat de relations de travail qui soit plus sain."

Chacun doit faire sa part pour le maintien de l'unité, dit Davis

SAULT STE MARIE, Ont. (PC) — Tous les Canadiens devraient être prêts à jouer un rôle, aussi minime soit-il, s'il faut que le Canada survive comme pays, a déclaré hier M. William Davis, premier ministre de l'Ontario, dans un discours qu'il prononçait au banquet du Club Kiwanis.

M. Davis, qui ne cesse de répéter que la question de l'unité nationale n'est pas une affaire de parti dans la campagne électorale provinciale, estime qu'il revient à chacun, à quelque catégorie sociale qu'il appartienne, d'exprimer ses opinions.

La semaine dernière, M. Davis avait suggéré de grouper les meilleurs cerveaux du pays appartenant à toutes les tendances politiques, dans un secrétariat qui se consacrerait à trouver des solutions aux problèmes de l'unité.

Le premier ministre de l'Ontario a déclaré, au cours du banquet, que la sauvegarde du Canada dépendait de l'apport de tout un chacun.

"Il ne s'agit pas de croire que la question est trop importante et qu'il faut laisser aux hommes politiques le soin de la résoudre, a dit M. Davis.

"Mais, pour la première fois dans ma vie politique, je crois qu'il va falloir plus que des hommes politiques. Chacun de nous doit comprendre que nous avons tous un rôle, aussi minime soit-il, à jouer si nous voulons préserver l'avenir du pays."

Il a ajouté que le Canada ne saurait attendre le référendum sur la séparation du Québec pour entamer un dialogue en vue de résoudre les problèmes de l'unité nationale.

Il a répété une déclaration fréquemment faite au cours de la campagne électorale: un Ontario économiquement fort est vital pour l'avenir de la confédération.

Bien qu'il se dise ouvert à toutes les suggestions, il maintient qu'il faut réunir les principaux cerveaux du Canada pour qu'ils discutent de ce problème "avec, je l'espère, la participation de la population du Québec".

La tournée électorale de M. Davis, mercredi, comprenait Sudbury, Sault Ste. Marie et Thunder Bay. Il n'a pu se rendre à Elliott, comme prévu dans son programme de la journée, car l'aéroport de cette localité était couvert par le brouillard.

À Sudbury, M. Davis a déclaré au cours d'une assemblée du Parti conservateur, que le total des investissements dans tous les modes de transport dans le Nord, au cours des cinq prochaines années, dépasserait les $800 millions.

COURS DE MUSIQUE

Piano • Théorie • Solfège • Harmonie • Contrepoint • etc.

pour débutants et avancés

Cours individuels ou de groupe

Tél.: 935-0796

éditorial

Une convergence Nord-Sud !

A l'heure où ces lignes sont écrites, la Conférence sur la Coopération économique internationale (CCEI) à Paris est engagée dans une ultime séance, de ces marathons qui suscitent des paris sur leur durée... Contrairement à ce que prétendent les pisse-vinaigre de la propagande soviétique, une volonté manifeste d'aboutir se dégageait de cette rencontre des deux mondes et qui, avant même les déclarations finales, permettait de dire que si les discussions avaient été âpres, un vaste compromis était atteint.

Quitte à revenir sur certains aspects particuliers de cette conférence et, plus spécifiquement, sur le rôle et les attentes du Canada, on doit d'ores et déjà consigner cette "percée" enregistrée. Et c'est là qu'on touche du doigt les limites du discours politique, l'écorce dure de mots qui devraient se compléter mais qui se contredisent: il faut se rendre à l'évidence que ce vaste compromis s'est fait sur... un accord minimal! On parlera donc de succès mitigé, ou encore d'une conférence sauvée par la peau des dents, mais le pire est passé: bon gré mal gré, on continuera le dialogue.

●

On fait grand cas dans les milieux de la conférence, et surtout du côté des pays industrialisés, du "programme d'action spécial" qui mettra un milliard de dollars à la disposition des pays les plus nécessiteux. A ce fonds, les Neuf de la Communauté économique européenne contribueront pour $385 millions, les États-Unis y participeront pour une somme de $375 millions, le Japon fournira $114 millions, le Canada 51, la Suède 29, la Suisse 26, l'Australie 18 et l'Espagne 2. Mais dans le cas de la contribution canadienne, une certaine ambiguïté existe: ces 51 millions seraient constitués de 35 millions de prêts antérieurs convertis en octrois, auxquels le Canada ajouterait un montant de 16 millions par les canaux de la Banque mondiale; la veille, le coprésident de la Conférence, M. MacEachen, s'était engagé à soulager de $254 millions la dette des pays les plus atteints. Faut-il comprendre que ces $51 millions promis ne sont que 35 et que ces 35 sont inclus dans les 254?

De toute façon, le milliard promis n'ira apparemment pas à un fonds mais constituera un engagement de chaque pays "souscripteur" à dépenser telle somme promise selon des modalités à négocier avec le receveur intéressé. Cette ambiguïté est symptomatique et la relativité du geste consenti apparaît quand on compare ce milliard aux 200 milliards de la dette extérieure actuelle du tiers monde!

Au demeurant, l'accord intervenu à la commission sur le développement est de loin plus intéressant, même s'il est moins spectaculaire: l'APD (aide publique au développement) sera maintenue à 0.7% du produit national brut par ceux qui ont déjà atteint ce niveau alors que les autres pays industrialisés augmenteront "progressivement et substantiellement" leur aide de manière à atteindre une augmentation en valeur réelle!

Ce point particulier, conjugué aux effets bénéfiques du changement d'attitude des pays industrialisés, suffirait à écarter le spectre de l'échec qui hantait tout ce monde.

Mais la preuve que pays industrialisés et pays en voie de développement se sont mis enfin au même diapason est fournie par le relatif accord intervenu au chapitre des matières premières et des produits de base. Ce n'est certes pas encore un "oui" des Occidentaux au "programme intégré" réclamé par le tiers monde mais un accord de principe est atteint en vertu duquel les huit du camp industrialisé voient dans un fonds commun de stabilisation des cours des matières premières un "instrument-clé". Cet "instrument" devra servir à atteindre les objectifs ambitionnés par les promoteurs du "programme intégré", encore qu'il reste à en préciser la forme, le financement et la mise en chantier! On imagine que fort de cet accord de principe, la CCEI pourra référer ce dossier explosif à la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement qui doit se réunir en novembre. Ce sera à la CNUCED d'échouer dans la tentative de lancer ce fonds couvrant 18 produits et nécessitant une contribution de six milliards de dollars à fournir par les producteurs et les consommateurs. Entre-temps, la Conférence de Paris aura évité le naufrage sur cette question...

●

Mais tout finit par où tout avait commencé: le pétrole. La CCEI a vu le jour à cause de la crise du pétrole et la séance de nuit ultime visait à empêcher qu'elle meure d'une crise issue du pétrole. Les accords minimaux déjà conclus auraient suffi à tomber le rideau sur cette phase-I de l'avenue Kléber, chacun sachant pertinemment qu'éviter l'impasse est en soi un succès. Cependant, on n'aurait pu se séparer sans se doter d'une justification à la poursuite du dialogue!

Doit-on parler de marchandage? Oui, à condition d'enlever à ce mot toute connotation péjorative. On sait depuis toujours que les Occidentaux veulent, d'une part, stabiliser les cours du pétrole et, d'autre part, garantir leurs approvisionnements pétroliers. Inclure dans le terme "Énergie" les sources de remplacement du pétrole et le nucléaire n'enlève rien à cette politique dont la CCEI est l'enfant putatif. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si cette commission est coprésidée par l'Arabie séoudite et les États-Unis! À cet égard, on verra une concertation préalable dans la récente visite du prince héritier Fahd à la Maison-Blanche, ce qui dit par la même occasion l'aspect éminemment politique du dossier étudié à cette "table" de l'avenue Kléber.

Toujours est-il que dès l'instant où les États-Unis manifestaient une attitude plus conciliante, donc plus positive, jusqu'à faire dire que M. Cyrus Vance veut ramener coûte que coûte un succès à Washington, les huit du camp industrialisé auraient dû s'attendre à l'intransigeance de l'autre partie. Faut-il rappeler que le pétrole constitue l'élément le plus percutant de l'arsenal du tiers monde et céder là-dessus signifierait une reddition pratiquement sans condition sur tout le reste...

C'est ainsi que convaincus du succès virtuel de la CCEI, convaincus donc qu'ils ne perdraient pas le bénéfice des acquis mineurs des autres "tables", les pays en voie de développement et principalement les membres de l'OPEP figurant dans ce groupe, sont allés le plus loin qu'ils pouvaient. On peut difficilement se laisser impressionner par les menaces d'un rajustement à la hausse du pétrole séoudien en cas d'échec. Mais on peut tout aussi difficilement imaginer que les exportateurs de pétrole renonceraient à leur totale "souveraineté" en matière de fixation des cours du pétrole! En fait, désireux de voir se poursuivre la concertation dans un cadre approprié, les huit du camp industrialisé proposent la mise sur pied d'un organisme habilité à traiter de la demande du pétrole, de l'approvisionnement, de la diversification et de la conservation... Un accord est possible sur ces deux derniers points mais on ne voit pas en contrepartie de quoi les pays de l'OPEP céderaient sur le reste.

Il faut d'ailleurs être naïf pour ne pas remarquer la "percée conceptuelle" déjà réussie par les industrialisés: même si cet organisme à mettre sur pied — qui pourrait très bien être un Institut du pétrole rattaché aux Nations unies — n'avait qu'un rôle purement technique, les pays de l'OPEP entreraient de plain-pied dans la stratégie occidentale qui consiste prioritairement à obtenir une continuation du dialogue sur le pétrole!

●

Quand on a vu l'échec de près, on se réjouit de toute non-rupture. En l'occurrence, les points d'accord et ceux de convergence sont pratiquement éparpillés aux quatre vents, les problèmes les plus chauds se trouvant référés à d'autres organismes compétents. Mais la preuve a été faite qu'une volonté politique existe, qu'il faudra entretenir sans relâche.

Cette salutaire convergence Nord-Sud aura mis en relief, d'une part, l'isolement de l'Est et, d'autre part, la possibilité d'atteindre un ordre économique plus juste. Il n'est pas nouveau, dira-t-on. Mais être "plus juste" constituerait la plus grande nouveauté!

Georges VIGNY

Les anglophones au Québec

Construire sur l'amitié plutôt que sur l'hostilité

par ALEX K. PATERSON

■ Avocat montréalais et chancelier de l'Université Bishop à Lennoxville, M. Alex K. Paterson est un membre en vue du Comité pour une Action positive, formé pour présenter les vues d'éléments importants de la communauté anglophone sur le projet de loi no 1. Ce texte est tiré d'une allocution prononcée par M. Paterson lors de la collation des grades à l'Université Bishop, le 28 mai.

Actuellement, les anglophones du Québec peuvent profiter d'une occasion unique. Le Canada peut être sauvé ou perdu par ce que nous ferons ou dirons. Nous ne devons pas céder à la panique, pas plus les compagnies que les individus. Si nous demeurons au Québec, et c'est le cas de la plupart d'entre nous, contrairement à ce qu'affirment les journaux, nous devrions le faire savoir! Il faudra un écho quasi unanime pour convaincre ceux qui souhaitent la séparation que beaucoup plus de gens restent pour défendre leurs droits qu'il y en a qui partent. J'espère que vous allez tous rester! J'espère que vous allez tous le proclamer bien haut!

Nous devons lutter pour conserver nos droits et les droits de tous les Québécois! Tout d'abord, pour protéger notre système scolaire dont la survie est actuellement menacée. Deuxièmement, pour préserver le caractère de nos villes et de nos institutions, qui ne peut pas et ne doit pas disparaître. Troisièmement, pour préserver nos emplois et les emplois des autres, qui risquent d'être affectés par une législation restrictive. Et précisons que nous ne défendons pas seulement les privilèges d'un anglophone stéréotypé, qu'on associe à un homme d'affaires prospère, mais aussi les droits des enfants défavorisés, des adultes dans la détresse, des handicapés, des gens seuls et renfermés, des personnes âgées. Les problèmes de ces gens l'emportent sur les considérations de langue; et on ne doit pas aggraver leurs problèmes en soumettant les communications à des restrictions inutiles.

Mais avant tout, voici venu le temps, non seulement de s'opposer, mais aussi de combler le fossé en train de se creuser entre les deux grands peuples de cette province. Si nous avons l'impression d'avoir créé des ghettos dans le passé, nous devons maintenant en sortir. Si nos enfants, francophones ou anglophones, ont joué seuls par le passé, ils doivent maintenant se réunir sur les terrains de jeux, les terrains de football et les patinoires. Car c'est dans l'isolement que l'on construit les barrières et forme les préjugés, tandis que les rapports d'amitié s'établissent facilement, lorsque les enfants s'intègrent au milieu dès leur plus jeune âge. Mais cela n'est pas suffisant. Nous devons nous inviter les uns les autres, assister aux spectacles dans l'autre langue, lire les journaux dans l'autre langue. Nous avons beaucoup à donner et beaucoup à retirer d'un tel échange.

Je crois que nous devons essayer davantage de comprendre ce que désire la majorité des habitants de cette province, pourquoi ils le désirent et enfin, répondre à leurs demandes. Je crois que si nous commençons à comprendre leurs préoccupations, alors, ils seront mieux en mesure de comprendre les nôtres. Enfin, je crois que nous pouvons construire un Québec et un Canada fondés sur l'amitié plutôt que l'hostilité; la collaboration plutôt que la friction; l'amour plutôt que la haine.

Si nous y parvenons, alors, au lieu d'être une minorité qui souhaite se séparer, les Québécois voudront demeurer dans la Confédération.

lettres au DEVOIR

À Rome, ne faut-il pas faire comme les Romains ?

M. le directeur

Je ne peux passer sous silence la lettre écrite au DEVOIR par M. Francis-Marie Cals de la Calme, publiée le 27 mais sous le titre "Pourquoi le Québec rebute les immigrants".

Étranger comme M. Cals de la Calme, l'expérience que j'ai du Québec diffère radicalement de la sienne. Je ne suis pas Français; je suis Américain, ma femme est Ontarienne, mais nous parlons couramment le français. Depuis notre arrivée à Montréal en janvier, nous n'avons rencontré, chez les Québécois, qu'hospitalité, générosité et chaleur humaine. Bon nombre des gens que nous avons connus militent au Parti québécois ou sympathisent avec les objectifs de ce parti, et il me serait impossible de les qualifier de "xénophobes bornés" ou de "mesquins". Au contraire, leur intelligence, leur esprit ouvert, leur connaissance d'idées venues de France et d'ailleurs sont tout à fait remarquables. Si nous devons quitter le Québec dans quelques jours pour rentrer aux États-Unis, c'est que notre séjour ici était dans le cadre d'un congé d'études et de recherches que l'université où je travaille a bien voulu m'accorder; nous songeons à revenir au Québec dès que ce sera possible.

Il n'y a aucun doute qu'il existe au Québec, comme partout ailleurs, des gens xénophobes et bornés. Mais le problème ne serait-il pas plutôt du côté des gens comme M. Cals de la Calme? Une phrase de sa lettre est très révélatrice à cet égard; lui et ses compatriotes venus au Québec auraient dû effectuer un "ajustement pénible... en matière de langue, de façons de vivre et de se comporter". Je laisserai aux linguistes le soin d'expliquer à M Cals de la Calme le peu de différence qu'il y a entre le français parlé dans certaines régions de la France et celui communément parlé au Québec. Il ne nous a été, à ma femme et moi (qui avons appris notre français en France), ni difficile ni pénible de nous ajuster à la façon de parler des Québécois, et nous avons trouvé bien du plaisir à partager avec nos hôtes leur façon de vivre et de se comporter. Serait-il exagéré de voir, dans les propos de M. Cals de la Calme, une petit attitude méprisante à l'égard de la langue et de la culture québécoises?

N'est-ce pas, en fin de compte, la bonne volonté du visiteur ou de l'immigrant qui détermine son attitude vis-à-vis du pays où il séjourne? C'est peut-être la mentalité de M. Cals de la Calme, et non pas celle des Québécois, qui l'a empêché d'être "parfaitement heureux" ici.

Jonathan M. WEISS

Montréal, le 27 mai 1977.

Une lettre à laquelle il faut répondre

Il n'est pas non plus dans mes habitudes d'écrire aux journaux mais je ne peux laisser sans réponse la lettre de votre correspondant de Guelph intitulée "Pourquoi le Québec rebute les immigrants" qui paraissait dans LE DEVOIR du 27 mai. J'espère d'ailleurs que c'est dans le but de susciter des réponses que vous l'avez publiée...

Étant moi-même citoyenne française, depuis trois ans à Montréal avec mon mari et mes enfants, j'ai pu constater que la communication n'est pas toujours facile entre les Québécois et les Français, malgré l'identité de la langue. Mais un état d'esprit comme celui qui s'exprime dans la lettre de M. Cals de la Calme, avec ce qu'il suppose de mépris, aussi hautain qu'il est profond, des Québécois, de leur culture et de leur devenir, n'est pas propre à rendre cette communication plus facile; et j'en suis même à m'étonner que Le Devoir publie une lettre aussi négative, aussi injurieuse, qui justifie pleinement le qualificatif de "maudits Français" que les Québécois attribuent, si souvent avec raison, à ceux qui viennent de France. Que penserait M. Cals de la Calme d'un Portugais francophone qui ferait publier dans "Le Monde" ou "Le Figaro" ou "France Soir" une lettre où il accuserait les Français de xénophobie mesquine, et les traiterait d'adolescents attardés!... Ce monsieur nous dit accepter "de passer sur l'ajustement pénible qu'il a dû effectuer en matière de langue, de façon de vivre et de se comporter"... S'attendait-il donc, en traversant l'Atlantique, à ne pas avoir à "s'ajuster", ou était-ce aux Québécois de veiller à ce que monsieur ne se sente en rien dépaysé?...

Quant à moi, je me suis fait des amis très intimes parmi les Québécois, j'ai découvert avec un très grand plaisir la chaleur de leur culture, j'ai vibré avec eux à l'immense espoir qu'a levé en eux le 15 novembre et j'espère très fort que vive et s'épanouisse cet îlot français en Amérique. Je déplore, mais je comprends aussi, quand je lis des lettres comme celle-ci, la xénophobie de certains.

Marie France CHEULA

Montréal, le 27 mai 1977.

D'un immigrant français à un autre

Je me permets de répondre à M. Francis-Marie Cals de la Calme, (Point de vue, LE DEVOIR, 27 mai 1977) qui, comme moi, a subi et mal digéré ses premiers pas d'immigrant au Québec.

Arrivé au Québec en 1968 en tant qu'étudiant, j'ai, moi aussi, fait la "malencontreuse expérience du xénophobisme borné et de la mesquinerie vulgaire" infligés aux Franco-Européens. C'était la belle époque où les étudiants québécois "bouffaient du français" comme leurs parents avaient "bouffé du curé". Baigné au coeur de l'Université de Mongréal, qui pourrait être un merveilleux creuset mais qui sait aussi rapidement se choisir ses têtes de turcs, françaises en particulier, j'ai eu, moi aussi, de violentes réactions épidermiques. J'ai donc été un maudit Français, et, au lieu de me renfermer dans ma coquille nationaliste, je me suis posé quelques questions. Qu'est-ce qui a bien pu faire que tous les immigrants français soient maudits dès qu'ils arrivent à Dorval? Que faire pour changer cette situation?

La réponse à la première question est simple. Exception faite d'un certain nombre d'individus, ce n'est pas la crème d'un pays qui émigre et le Français immigrant au Québec jusque vers les années 1965-1970, s'est trop souvent comporté comme quelqu'un qui arrive dans un pays conquis où personne n'a accès à son passé.

De plus, le bagou naturel du Français, son arrogance de surface, son amour de la discussion et son art de la répartie n'ont pas pu le faire apprécier d'un Québec principalement agricole, qui se dégageait lentement du joug de l'Église. Et quand je dis "apprécier", il a plutôt réussi à se faire détester puisque sa réponse à cette méfiance québécoise était souvent le mépris ironique.

Que le nouvel arrivant en pâtisse, c'est à tout le moins logique, sinon normal.

Quand la réponse systématique dudit arrivant est "chez nous, en France...", le problème ne fait que s'aggraver.

Enfin, le Français a toujours la certitude de n'être que de passage à l'étranger et le caractère temporaire de son séjour, caractère souvent inconscient, ne lui permet pas de s'ouvrir pleinement à son nouveau pays et de s'accepter comme élément du Québec.

Quant à M. Francis-Marie Cals de la Calme, immigrant favorisé s'il en fut jamais, privilégié au sein des Français eux-mêmes puisque faisant son service ailleurs que dans une caserne, peut-être le luxe de son enfance ne l'avait-il pas préparé à survivre avec l'allocation mensuelle de $300.00 chichement dispensée par le gouvernement français. Une chose est certaine, il n'avait ni l'ouverture d'esprit ni l'abnégation qui sont les qualités indispensables à un immigrant.

J'estime alors que le problème fondamental du Français en crise au Québec n'est pas de ne pas être accepté par les Québécois mais bien de ne pas s'accepter soi-même dans ce pays.

Et c'est pour avoir fait ces démarches personnelles et successives du maudit Français au citoyen à part entière et avoir réussi à comprendre plutôt que continuer à me méprendre que je peux dire, "J'aime le Québec et j'y suis chez moi".

Henri COLOMBANI,
architecte

Montréal, le 27 mai 1977

Des méthodes de sélection bizarres à l'U. de M.

M. le rédacteur,

J'ai fait une demande d'admission à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal pour l'année 1977-1978. Après une pré-sélection basée sur les résultats scolaires antérieurs, on a fait passer aux candidats un test d'aptitudes aux études de droit. Pour le bénéfice de la population, j'aimerais donner quelques exemples de questions d'un de ces tests... ce qui donnera une idée générale de l'ensemble et du sérieux de la sélection.

Quelques exemples: Quel est le montant des frais de scolarité? Le nombre de crédits en première année? Le nom du Doyen? Gardons en notre mémoire que c'est un test d'aptitudes aux études de droit.

Ensuite, on nous a demandé de remplir un questionnaire confidentiel... sur nos antécédents judiciaires i.e. familiaux. Je dois dire que cela m'a pas mal perturbé... Valait-il mieux dire que mon père était juge ou assisté social, qu'il gagnait le salaire minimum ou le salaire d'un recteur, qu'il avait fait des études universitaires ou une sixième année. Enfin!

Quand j'aurai surmonté les trois ou quatre pré-sélections peut-être...

Jean LADOUCEUR

Montréal, le 24 mai 1977

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

La station Namur

Les troublantes omissions des autorités

par JEAN-CLAUDE LECLERC

Il y a quelques mois à peine, le président de la Commission de transport de la CUM, M. Lawrence Hanigan, signait à titre de membre du Comité des transports de la région de Montréal, l'important rapport d'étape où le CTRM confirmait au gouvernement provincial qu'il trouvait "indiqué, pour le moment du moins, de ne pas prolonger le métro jusqu'à la station Salaberry". Le CTRM et M. Hanigan endossaient alors la recommandation du directeur du Bureau de transport métropolitain, M. Gérard Gascon, l'ingénieur du métro, proposant que "le terminus temporaire du prolongement de la ligne 2 vers le nord-ouest soit fixé à l'intersection des rues Jean-Talon et Décarie".

Que s'est-il donc passé, entre-temps, pour que MM. Hanigan et Gascon, avant même que le CTRM présente des recommandations finales, convoquent la presse et réclament publiquement du gouvernement provincial la levée du moratoire sur le prolongement du métro et la reprise des travaux jusqu'à la lointaine station de Salaberry? Aucun fait nouveau n'a été établi leur permettant de renverser leurs recommandations, de se désolidariser du CTRM et de soudain mobiliser l'opinion publique contre le moratoire.

Quelles raisons poussent subitement les autorités du métro de Montréal à interpeller de la sorte Québec, alors même que, peu de jours avant, le premier ministre, M. René Lévesque, a lui-même réitéré, au congrès du transport, l'intention de son gouvernement de ne pas "rouvrir les vannes" pour le moment et donc de reporter à plus tard les prolongements du métro?

Le bluff de "Blue Bonnets"

Il n'est pas encore possible de répondre à cette question, mais tout se passe maintenant comme si les autorités du métro, prises à leur propre jeu à Namur et mises en face d'une "erreur" grossière en train de prendre les proportions d'un scandale, cherchaient à l'avance à se décharger de leur responsabilité et à faire reporter sur le gouvernement de Québec l'odieux de l'échec monumental qui les attend à la station de **Blue Bonnets.**

Mais laissons parler les faits: ils sont assez dévastateurs par eux-mêmes.

D'abord, en avouant publiquement pour la première fois que **Campeau Corporation** a offert au début de l'année son terrain encore libre à **Blue Bonnets** pour en faire, pendant 15 ans, le terminus dont la CTCUM a besoin à Namur, M. Gascon confirme ce que tous ses experts auraient dû savoir depuis cinq ans déjà. Ce promoteur immobilier bluffait largement; il n'avait pas les moyens de bâtir le spectaculaire "centre-ville" de $750 millions qu'il a lancé en public en mai 1973 et pour lequel le BTM a déplacé vers l'autoroute la ligne et la station de métro prévues à la hauteur de Jean-Talon.

Ainsi donc s'écroule avec le même château de cartes la principale, sinon l'unique, raison du choix final du BTM et des autorités du métro. MM. Hanigan et Gascon perdent ainsi le plus clair des "avantages" présumés et téméraires, pour ne pas dire fictifs, qui les ont amenés à déplacer vers l'ouest, le long d'une autoroute, une station qu'ils avaient toutes les raisons démographiques et techniques de laisser plus à l'est.

Par contre, dindons de cette farce immobilière, ils conservent tous les inconvénients de leur "choix": éloignement de la population, pollution de l'autoroute, congestion de la circulation, et coûts accrus en aménagements de surface (un fardeau fiscal d'au moins $28 millions, que M. Hanigan minimise aujourd'hui en invoquant à son secours des plans d'urbanistes datant de la faveur donnée à l'automobile!). Experts et autorités se contredisent du reste en installant une station à l'autoroute Décarie et en renonçant à en ouvrir une autre près du boulevard Métropolitain.

Or, bien avant que les autorités du métro fassent tant de frais pour le promoteur de **Blue Bonnets,** une autre firme possédait déjà, au sud, de quoi rivaliser largement avec **Campeau Corporation.** Dès 1970, en effet, forte des capitaux de la **Fidelity Mutual Life Insurance Co,** compagnie alors classée parmi les mieux cotées au **Best's Review,** la firme **Mondev** se préparait à mettre en valeur son emplacement de Côte-Saint-Luc.

En septembre 1970, le **Financial Post** annonce un projet de **Mondev** à "Square Décarie" qui comprend un centre d'achat régional, des tours à bureaux, et une "mini-cité" d'appartements en hauteur et de maisons en rangée, de quoi empêcher **Campeau Corporation** de bâtir à côté le "centre-ville" qu'il annoncera trois ans plus tard.

Pourtant, même **Mondev** dut se limiter à la construction d'un "Hypermarché", même si l'un de ses administrateurs, l'ex-premier ministre Jean Lesage, pouvait rivaliser avec les conseils qu'un sénateur Louis Giguère, vice-président de **Campeau Corporation,** était à même de prodiguer à sa compagnie.

Apparemment, seuls les experts du métro, de la Ville et de la Communauté urbaine de Montréal ne se sont pas rendu compte que **Blue Bonnets** ne quitterait pas de sitôt le niveau de la piste de courses! Pourtant les autorités se préparent à donner à **Campeau Corporation** un bail de 15 ans, un corridor de 300 pieds sous l'autoroute payé à même les crédits du métro, et l'avantage d'un réseau de transport public pour ajouter à sa clientèle de parieurs!

En cas d'incendie

Mais il y a pire que ces cadeaux publics à un promoteur privé. "Le terminus situé à Namur est un compromis boiteux", a déclaré M. Hanigan lors de sa conférence de presse. Si la CTCUM et le BTM avaient le courage et l'honnêteté de tirer les conclusions des données techniques qu'ils citent enfin, ils parleraient plutôt d'un compromis incroyable mettant en danger la sécurité du public et la vie des passagers.

En effet, même si Québec donne bientôt le feu vert au prolongement, Namur restera de toute manière pour deux ans environ une station terminale; en conséquence, à moins de vouloir ruiner la clientèle de cette ligne, la CTCUM devra y rabattre ses autobus. D'où le terminus de surface que M. Gascon a entrepris de négocier à **Blue Bonnets**, et qui devra être relié à la station située de l'autre côté de l'autoroute, sous la voie de service, à l'est.

Or, ce passage vers le terminus de l'ouest, que la majorité des passagers (d'après les propres experts de MM. Hanigan et Gascon) devront emprunter sous l'autoroute Décarie, va rallonger la distance et le temps exigés pour la sortie et l'évacuation des usagers du métro.

A 60 pieds de profondeur, le terminus Henri-Bourassa a été, surtout après le terrible incendie que l'on sait, jugé non sécuritaire, tellement que le BTM, ainsi que le reconnaît M. Hanigan, a dû ramener vers la surface ses autres terminus prévus à Angrignon (19 pieds), à Salaberry (26 pieds), et celui qui est déjà terminé à Beaugrand (34 pieds). Quel piège mortel ne sera pas le terminus de Namur, enfoui à 82 pieds de profondeur, d'après les propres chiffres officiels, si, pour sortir à **Blue Bonnets,** la majorité des passagers (une minorité amoindrirait à peine le risque!) doivent parcourir un corridor souterrain additionnel de 300 pieds.

D'après les propres experts montrealais en la matière, pareil trajet supplémentaire rallonge la distance et le temps d'évacuation et impose un délai total qui peut aller jusqu'à dix minutes. C'est plus de temps qu'il n'en faut pour faire périr d'asphyxie, en cas d'incendie, des centaines de personnes.

Non seulement MM. Hanigan et Gascon n'ont-ils encore rien dit de ces questions pourtant vitales, mais ils se sont bien gardés d'évoquer les inquiétudes soulevées à ce sujet par les représentants du Service de l'habitation et de l'urbanisme au "Comité d'aménagement de surface", ce fameux tribunal d'experts qui est censé avoir consacré 70 réunions à la fatidique station Namur.

Ce danger est si réel et si considérable que le SHU a préparé un projet de station différent qui évite le terminus et le corridor à l'ouest, vers **Blue Bonnets,** et offre une solution de rechange à l'est.

Une solution qu'on cache

Cette solution, techniquement valable, faisant au surplus l'économie du long et dangereux corridor sous l'autoroute Décarie, a été soumise aux autorités compétentes. Celles-ci, au lieu d'en faire enfin une voie de sortie à leur coûteuse impasse, préfèrent encore, pour ne point perdre la face politiquement et professionnellement, s'en tenir à leur compromis en faveur de **Blue Bonnets,** se contentant de mettre ce projet de rechange dans leur manche, vraisemblablement pour négocier avec **Campeau Corporation** des conditions moins exorbitantes que celles que le promoteur est désormais en mesure de leur dicter.

Au surplus, revenir à l'est aurait imposé aux autorités montréalaises du métro d'exproprier l'immeuble de **La Diligence,** restaurant où, à la belle époque, M. Gerry Snyder recevait ses collègues du Parti civique, et de fermer pour intérêt public un commerce qui se prépare sans doute à faire plutôt fortune avec la clientèle de Namur.

Voilà qui n'étonne pas de la part de l'administration municipale ayant la main haute sur le métro. Voilà plus que ne saurait le tolérer le gouvernement provincial le plus respectueux de l'autonomie locale. Un modeste pot-de-vin aurait déjà déclenché une enquête. Le mépris le plus complet pour la population et le coût du métro ne doit pas prévaloir comme si aucun gouvernement ne gouvernait plus à Québec.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon

Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $55 par année, six mois $30. A l'étranger $60 par année, six mois $33, trois mois $21. Editions du samedi: $15 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées **des événements** **des hommes**

Les coûts de santé au Québec

Une hausse phénoménale dont il serait injuste d'imputer la responsabilité première aux médecins

par PAUL DAVID

■ Conférencier invité au congrès de l'Association des Conseils de médecins et dentistes du Québec, qui avait lieu à Montréal le 30 avril dernier, le Dr Paul David, directeur des services professionnels à l'Institut de Cardiologie de Montréal, prononçait à cette occasion une allocution substantielle sur les causes de la hausse spectaculaire des coûts dans le domaine de la santé au Québec. Une étude récente faite pour le compte de la Régie de l'Assurance-maladie avait tendu à reporter sur les médecins la responsabilité principale de cette augmentation. Tel n'est cependant pas l'avis du Dr David, qui a tenu à imputer à plusieurs facteurs, y compris au premier chef, à l'État, cette responsabilité. Dans une autre partie de son exposé, le Dr David examinait aussi la question controversée du salariat pour les médecins. Nous comptons reproduire prochainement cette partie de son allocution.

Les coûts de la santé ont-ils atteint un seuil critique? Cette question est fondamentale. Tous les pays industrialisés constatent l'escalade des coûts depuis une quinzaine d'années mais aucun ÉTAT n'a réussi à freiner cette poussée dont il est le principal artisan. Pendant une période exceptionnelle de progrès technologiques et de prospérité économique, les gouvernements ont considéré la SANTÉ comme un bien qui n'a pas de prix et un droit qui n'a pas de limite. Depuis quelques années cependant, les ressources se sont faites plus rares. La prospérité a fait place à une récession économique. Cette constatation est l'élément principal d'une pathologie aiguë, facile à diagnostiquer et difficile à traiter. Les coûts critiques d'aujourd'hui sont la conséquence d'un ensemble de politiques généreuses implantées brusquement à une époque d'euphorie économique, sociale et technologie.

Avant de trouver des moyens pour les réduire, il est humain que tous les acteurs du drame s'accusent et se défendent, se réconcilient ou se séparent. Ou bien, nous trouverons ensemble des compromis acceptables ou bien nous nous ferons imposer des principes populaires sans que soit pour autant réglé le problème des coûts globaux de la SANTÉ.

Le gouvernement aurait intérêt à dire publiquement: "Citoyens du Québec, vous avez un des systèmes de soins le plus généreux du monde. Malheureusement, nos ressources sont insuffisantes pour en assumer le coût. Tous ensemble, usagers, médecins, administrations hospitalières et fonctionnaires, nous devons prendre des moyens pour réduire nos services, subventions et bénéfices afin d'alléger un fardeau financier qui a dépassé, pour le moment tout au moins, nos possibilités pécuniaires". Sans un langage aussi transparent, le problème est mal posé. Nous en viendrons à un dialogue de sourds, à des solutions politiquement alléchantes et à des résultats à long terme aussi mauvais que ceux de la prodigalité imprévoyante du passé. En supposant que la voie du bon sens et de la concertation soit suivie, analysons les principaux facteurs responsables des coûts et essayons d'imaginer des éléments susceptibles de les diminuer.

Les usagers peuvent-ils être absous?

Le rapport Boutin et Bisson remis ces mois derniers à la Régie de l'Assurance-Maladie contient trois conclusions principales:

1) L'usager est un facteur négligeable dans l'augmentation des coûts de la santé;

2) Le médecin est le principal responsable;

3) La rémunération à l'acte engendre des coûts superflus dont la correction exige le salariat.

On sait la facilité avec laquelle on peut jongler avec les chiffres surtout dans des études rétrospectives qui n'avaient pas prévu de tels travaux. Il me paraît excessif d'écarter l'usager de ce débat en le confinant au seul coût (34.4%) de ses visites au cabinet du médecin ou en salle d'urgence d'un centre hospitalier. Si l'on part de ce seul critère, tous les autres coûts sont causés par le médecin (65.5%). Avec cette base de calcul, les coûts engendrés par l'usager ont, d'après ces auteurs, diminué de 4.5% de 1971 à 1976 et les coûts induits par le médecin ont augmenté d'autant. D'où la conclusion que l'usager n'est pas responsable de l'augmentation des coûts des services médicaux.

Les statistiques présentées reflètent probablement une part de vérité. Depuis quelques années, la population du Québec a peu augmenté et le nombre d'usagers se servant de services médicaux est peut-être demeuré assez stable. Par ailleurs, les procédés de diagnostic et de traitement ont évolué. Les usagers ont acquis des connaissances plus répandues. Autrefois, l'usager exigeait à chaque visite une prescription de médicament. Aujourd'hui, il s'attend à "passer" des examens de laboratoire et de radiologie. Il faut convenir que le public a autrement plus confiance dans la technologie que dans l'examen clinique. Peut-être en est-il de même pour la profession médicale?

L'usager ne doit pas être exclu du tableau. Trop de faits quotidiens démontrent le contraire. La médecine étant un bien disponible et gratuit, pourquoi l'usager ne s'en servirait-il pas abondamment? Les réflexions du public à une émission récente intitulé "Médecine en Cadillac" ont démontré l'usage irréfléchi des services médicaux. Combien de références à des médecins spécialistes sont dictées par l'usager lui-même, combien de changements de médecins sont le résultat de conversations de salons, combien de tests de laboratoire et de radiologie sont le fruit d'un article de vulgarisation, combien de visites ont pour objet un certificat d'absentéisme, de convalescence prolongée, d'autorisation de conduire une automobile, de retirer des rentes, d'obtenir une pension ou le bien-être social!

L'accès gratuit à tous les services médicaux démontre une magnanimité sociale dont certains mettent en doute le bien fondé. Sans souscrire à tous les énoncés d'Ivan Illich et des partisans de l'antimédecine, on peut se demander si les excès de générosité n'engendrent pas leurs propres maux. Qu'il suffise de réfléchir aux malades "iatrogéniques" dont la maladie a débuté par un électrocardiogramme anormal, un taux de cholestérol légèrement élevé, une image radiologique curieuse, un artéfact de technique, une formule sanguine limite, etc... On ne peut ignorer ces conséquences d'une technologie quelquefois mal maîtrisée ou mal interprétée.

Les progrès technologiques

L'usager croit beaucoup plus que moi aux vertus préventives du "check up" et aux guérisons de certaines de nos thérapies agressives. La médecine a créé le mythe du miracle, sentiment bien acceptable quand l'usager fréquente le milieu hospitalier et devient le témoin des merveilles instrumentales qui l'explorent. Ce qui coûte cher, ce sont précisément ces merveilles et ces miracles que l'usager expérimente avec le concours de la profession médicale, des média d'informations, des campagnes d'éducation et de promotion scientifique et commerciale.

Les progrès de la technologie du diagnostic et du traitement sont de fait le facteur le plus important de l'augmentation des coûts de la santé depuis une quinzaine d'années. Ces progrès allongent progressivement l'expectative de vie en supprimant certaines maladies (tuberculose, rhumatisme articulaire aigu), en guérissant les infections (antibiothérapie), en prévenant des épidémies (vaccination) et en soulageant les complications de plusieurs maladies chroniques évolutives (pontage aorto-coronarien, remplacement valvulaire, implantation de pacemaker, etc...). Ces progrès qui ont ajouté 32 ans à la moyenne de vie sur le continent nord-américain depuis le début du siècle ont l'inconvénient majeur de coûter de plus en plus cher tout en augmentant significativement la proportion de personnes âgées qui, à cause de leur âge avancé, deviennent de plus grands consommateurs de soins médicaux. Ce fut d'ailleurs dans le but de rendre disponibles tous ces progrès de la médecine que nos gouvernement créèrent l'assurance-hospitalisation et l'assurance-santé.

C'est dans les pays les plus riches qu'on parle le plus des coûts alarmants de la médecine. Les pays en voie de développement n'ont pas les moyens de se payer ces progrès mais leur expectative de vie est au moins vingt ans inférieure à la nôtre. La médecine québécoise assimile rapidement tous les progrès de la médecine étatsunienne dont le leadership scientifique est reconnu dans le monde entier. Il appartient au gouvernement de déterminer si le Québec a les moyens de vivre les standards américains. Jusqu'à preuve du contraire, peut-on blâmer les médecins du Québec d'offrir à leurs malades tous les bénéfices de la médecine la plus riche du monde entier? Dans ce débat des coûts de la médecine, il est essentiel de reconnaître que l'utilisation des techniques d'un pays frontalier aussi fortuné demanderait une économie aussi prospère. Je pense que d'heureux compromis pourraient être proposés dans une planification plus logique d'implantation de ces progrès et dans leur utilisation plus rationnelle et mieux coordonnée.

Les chiffres de la Régie montrent que la masse monétaire versée à l'ensemble des professionnels de la santé (omnipraticiens, spécialistes, chirurgiens dentistes, spécialistes en chirurgie buccale et optométristes) a augmenté de 50% durant la période de cinq ans allant de 1971 à 1975 inclusivement. Pendant cette période, le nombre de professionnels a augmenté de 17.5% et la moyenne de revenus par professionnel de 27.7%.

Trouve-t-on scandale à ces taux d'augmentation? Je me suis posé la question et j'ai étudié, pour cette même période, certains taux d'augmentation dans mon propre établissement hospitalier dont le taux moyen d'occupation fut de 90%. Voici quelques pourcentages d'augmentation:

— Honoraires des spécialistes: 7%;
— Salaires des résidents: 16.6%;
— Salaires des soins infirmiers: 23.3%;
— Électricité: 40.4%;
— Alimentation: 42.6%;
— Salaires administratifs: 48.2%;
— Fournitures médicales sur les étages: 48.6%;
— Téléphone: 61.9%;
— Fournitures médicales en salles d'opération: 70.3%;
— Taxes: 92.4%;
— Combustible: 183.3%;
— Assurance-chômage: 311.2%;
— Commission des accidents du travail: 354.1%.

Les dépenses totales d'exploitation, durant ces cinq années, ont augmenté de 49.9% exactement.

Ces chiffres ont pour objet de montrer que les médecins ne sont pas les seuls coupables de l'augmentation des coûts!

Boutin et Bisson prétendent que le mode de rémunération à l'acte engendre des actes médicaux inutiles ou superflus qui sont à l'origine des coûts élevés de la santé. En conséquence, le salariat devient selon eux la solution correctrice.

Il existe, toutefois, une différence essentielle entre l'instauration du salariat comme moyen de réduire les coûts de la santé et le salariat concu comme objectif de socialisation ou de sociale démocratie. Si l'objectif est économique, il faut le plaider par des chiffres. Si l'objectif est politique, il importe de le discuter sur le plan purement idéologique. Il serait déloyal d'utiliser des arguments économiques contestables pour promouvoir une cause purement politique. Ceci dit, les médecins ont tout intérêt à participer activement à ce débat afin de réfléchir individuelement et collectivement sur les avantages et inconvénients du salariat.

Les hôpitaux et l'État

Les établissements hospitaliers sont responsables de plus de la moitié de tous les coûts de la santé au Québec. Périodiquement, ils reçoivent des blâmes de mal-administration. J'ai maintenant acquis une expérience suffisante pour recevoir un déluge de "blâmes" sans éprouver le moindre "remords en conscience".

En pratique, la Loi des Services de Santé de décembre 1971 a **nationalisé** les hôpitaux du Québec. L'augmentation vertigineuse des coûts coïncide même avec la main mise de l'État. Depuis six ans, la gestion d'un hôpital est confiée à un conseil d'administration de composition curieuse qui est soumis aux règlements restrictifs de la Loi, aux protocoles des ententes syndicales, aux décisions financières du ministère, aux recommandations de son conseil des médecins et dentistes et à celles de son conseil du personnel clinique. Il doit s'adapter aux décisions ou suggestions de l'Association des Hôpitaux, du Conseil régional, des divers conseils d'agrément, de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et, le cas échéant, d'une faculté de Médecine. La grande majorité des hôpitaux ont des budgets d'exploitation annuels qui dépassent largement le million. Une entreprise commerciale millionnaire ne survivrait pas à une telle dilution de pouvoirs souvent divergents et à des règlements aussi compliqués. Sans autorité sur le nombre et la qualité des actes médicaux, sur les échelles de salaires, sur les ressources approuvées par le ministère sur une base mathématique, sur le recrutement ou le congédiement de ses médecins, sur les bénéfices marginaux abondamment utilisés par son personnel, le conseil d'administration d'un hôpital est essentiellement un organisme bénévole de persuasion et de compromis.

Il n'a pas les outils indispensables pour réaliser un objectif d'austérité. Tenaillée entre des demandes grandissantes de soins et de services et des ressources financières de plus en plus minces, l'administration imagine des mesures qui ne plaisent à personne. Petit à petit, le médecin devient un agent exclusif de soins et l'administrateur un agent protecteur de sous. Médecins et administrateurs finissent souvent par s'antagoniser au lieu de convenir de leur indispensabilité mutuelle, d'établir des priorités en fonction des ressources financières disponibles et de poursuivre ensemble des objectifs communs.

Le ministère des Affaires sociales administre le plus gros budget du Québec. Il a un contrôle direct sur le budget de chaque centre hospitalier, il est le principal interlocuteur dans les ententes syndicales du personnel hospitalier, il paie les professionnela de la santé, il a élaboré toutes les lois de la gratuité médicale et de la distribution de services. Dans ces conditions, l'État est le principal responsable des coûts de la santé.

Il lui appartient d'en freiner l'élan selon ses propres ressources financières et les programmes qu'il a la responsabilité d'imaginer et d'appliquer. Il est futile de chercher noise aux bénéficiaires et aux travailleurs de la santé après leur avoir accordé les bénéfices les plus généreux du monde.

Depuis quinze ans, j'ai surtout constaté une augmentation spectaculaire du nombre de fonctionnaires sans pour autant observer une accélération dans les prises de décision. J'ai vécu plusieurs expériences cocasses et douloureuses qui illustreraient cette affirmation.

Seul l'État peut vraiment planifier les priorités de santé, organiser un réseau de soins efficace, transformer des établissements, établir des objectifs particuliers, corriger des duplications dispendieuses, entreprendre des projets urgents et mettre fin à des concepts qui n'ont pas fonctionné.

Pour réussir à endiguer les coûts, l'État a cependant besoin de tous, des médecins en particulier. Les plus beaux échafaudages intellectuels risquent fort de s'effondrer s'ils ne reposent pas sur une réalité vécue. C'est pourquoi je conseillerais volontiers au ministère de créer un conseil consultatif de la santé pour lui faire des recommandations périodiques.

A propos du projet de loi no 1

Quand l'oppresseur joue à l'opprimé

par JEAN-MARC LÉGER

Derrière le véritable torrent de protestations, d'arguties et de sophismes qui se répand sur le Québec depuis quelques semaines, derrière l'invocation hypocrite de pseudo-droits de l'homme, derrière le chantage ouvertement pratiqué, il y a une réalité fondamentale: le refus viscéral d'une partie importante de l'élément anglophone de se reconnaître loyalement comme une minorité et d'en tirer les conséquences. Avec, pour corollaire, le refus non moins viscéral d'accepter que le Québec puisse devenir un pays francophone. On n'était point avare de coups de chapeau à la "survivance française" tant que cela ressortissait à un aimable folklore mais rien ne va plus si les Québécois entendent, tout à coup, prendre des mesures concrètes pour assurer le salut de leur langue, c'est-à-dire aménager une société qui vive pleinement en français.

Qui n'aurait point lu le livre blanc ni le projet de loi et ne les connaîtrait qu'à travers les commentaires des divers milieux anglophones pourrait aisément imaginer qu'un Etat totalitaire a entrepris de provoquer un véritable génocide culturel. Mais le totalitarisme et le fanatisme ont toujours été du côté de ceux qui, aujourd'hui, hurlent le plus fort: nous l'avons durement constaté tout au long de notre histoire, non seulement hors du Québec mais au Québec même, quotidiennement. On a envie de crier, devant cette indignation trop bruyante pour n'être point suspecte: un peu de décence, tout de même!

Beaucoup paraissent aisément oublier le contexte dans lequel nous nous trouvons et qui fait que la langue française, en Amérique du nord, sera toujours menacée: sa survivance, précaire et fragile, suppose en permanence une intervention de l'État pour permettre à la communauté francophone de vivre, d'oeuvrer et de s'épanouir dans sa langue et selon sa culture propres. Proclamer d'un côté que l'on souhaite la permanence de la langue française mais s'opposer de l'autre à l'application des mesures essentielles à cette permanence, c'est faire preuve ou d'ignorance, ou de duplicité.

Quoi qu'il puisse arriver, la langue de quelque 225 millions d'anglophones qui, à tous égards, dominent le continent, tiennent l'économie, commandent le progrès technologique, ont entre les mains la quasi-totalité des pouvoirs de décision, cette langue sera toujours omniprésente, envahissante, conquérante. Pleurnicher sur les risques "d'étranglement" de la minorité anglophone au Québec relève d'une imagination maladive ou ressortit à la plus scandaleuse hypocrisie. Je sais peu de débats où autant de bobards et de sornettes auront été proférés, où on aura à ce point caricaturé les raisons exigeantes du salut d'une langue (et de la communauté dont elle est l'expression), jusqu'à les présenter comme des moyens de "revanche" ou comme une entreprise d'élimination de la minorité.

Minorité qui ne s'est jamais réellement considérée comme telle mais plutôt comme la pointe avancée de la majorité et qui n'accepte pas aujourd'hui la perte de sa position dominante et de ses privilèges abusifs. Combien de ceux-là qui protestent, voire qui vocifèrent aujourd'hui ou qui menacent, combien de ceux qui signent des pétitions larmoyantes, ont-ils jadis élevé la voix pour dénoncer la situation qui était faite au français, l'humilia-

Voir page 6: Loi no 1

24-25-26 juin
à
KANAMOUCHE

Grande fin de semaine de pêche à l'occasion de la Fête Nationale des Québécois.
Territoire de 60 milles carrés - Lac à truite, brochet, doré.
Chalets de bois rond - restaurant - cuisine française.
Spécial 3 jours: $120.00 par personne, tout compris (taxes en sus).
Pour informations et réservation, appeler:
1-833-6662
St-Michel-des-Saints

CATALOGUE COMPLET **A PRIX SPECIAL**

LE CHANT DU MONDE
IMPORTATION DE FRANCE
SPÉC. 7.49 ch.
CHAQUE DISQUE

LDX-74245 **Atahualpa Yupanqui** — Basta Ya.
LDX-74279 Chants de la guerre d'**ESPAGNE**.
LDX-74288 Chants de la révolution **CUBAINE**.
LDX-74309 Chants de la révolution **MEXICAINE**.
LDX-74327 Chansons de **MIKIS THEODORAKIS**
LDX-74335 **Chants révolutionnaires** du monde.
LDX-74336 **Chants pour la liberté**.
LDX-74337 **Visages du PORTUGAL**.
LDX-74341 Danses et chants Bedouins de **TUNISIE**.
LDX074343 Chants de la révolution **RUSSE**.
LDX-74348 Les chansons **JACQUES PREVERT**.
LDX-74351 **LÉO FERRÉ** chante ses premières chansons.
LDX-74358 **DKOUDJAVA BOULAT**, poète.
LDX-74371 **ATAHUALPA YUPANQUI**.
LDX-74375 Chants et danses de la **BRETAGNE**.
LDX-74376 **PAUL ROBESON** — Négro Spirituals.
LDX-74377 **MONIQUE MORELLI** chante ARAGON.
LDX-74387 Chants et danses de l'**AMÉRIQUE LATINE**.
LDX-74419 Chants et danses du **MAROC**.
LDX-74444 **COLETTE MAGNY** — Feu et Rythme.
LDX-74433 Pedro Avila **(ESPAGNE)**.
LDX-74424 Chants et danses du **MEXIQUE**.

LDX-74439 **ATAHUALPA YUPANQUI** — La guitare des ANDES.
LDX-74446 **Chants de résistance palestinienne**.
LDX-74447 **Chants de la commune**.
LDX-74448 **LOS CONDORES** — (Amérique du Sud).
LDX-74496 **MORELLI** — chante François Villon.
LDX-74501 **Les Indiens d'AMAZONIE**.
LDX-74590 **CORA VAUCAIRE** — Plaisir d'amour.
LDX-74516 Musique traditionnelle des pays de **FRANCE**.
LDX-74517 Spécial Percussions: **AFRIQUE**.
LDX-74521 **Le Cri du CHILI** — Le groupe Aparcoa.
LDX-74524 **"L'Harmonica"** par Jean Jacques Milteau
LDX-74535 Les Soeurs Goadec à Bobino **(BRETAGNE)**.
LDX-74550 **FRANCESCA SOLLEVILLE**.
LDX-74558 **JOSE AFONSSO** — Cantigas do Maio
LDX-74564 **STEVE WARING** — Spécial guitare.
LDX-74577 **P. NERUDA** — S ORTEGA — Chants d'exil et de lutte.
LDX-74585 **UNA RAMOS** — Flûte des Andes.
LDX-74599 **LE FORESTIER** — MAGNY — MARA — Un peuple crève à l'autre bout du monde.
LDX-74610 - **ISABEL PARRA** de Chile.
LDX-74611 - **ANGEL PARRA** de Chile.

LDX-74612 **La flûte douce** par **Y. GUILCHER** et C. DUVAL.
LDX-74621 **Les ballets populaires** de la Côte d'Ivoire.
LDX-74629 **Inti-Illimani** — Vers la liberté.
LDX-74633 **ANGEL PARRA** — Passion selon St-Jean.
LDX-76032 **GERMAINE MONTERO** — Présence de Garcia Lorca.
LDX-78320 **POULENC** — Sonates pour clarinette et piano, pour haut-bois et piano.
LDX-78330 **FAURE** — Ballade pour piano et orchestre.
LDX-78363 **VIVALDI** — Concertos et sonates joués par l'Ensemble Secolo Barocco.
LDX-78385 **KHATCHAT:** Turian — Concerto pour violon.
LDX-78391 **PAGANINI** — Concerto pour violon no. 1.
LDX-78392 **FAURE** — Quatuor pour piano, violon, alto et violoncelle.
LDX-78422 **Musique Chorale Russe** — Choeurs de la République de Russie.
LDX-78441 **DVORAK** — Concerto pour violon.
LDX-78454 **Marches et Valses RUSSES**.
LDX-78456 **MOZART** — Concertos pour cor Nos 1, 2, 3, et 4.
LDX-78463 **BEETHOVEN** — Concerto pour violon et orch.
LDX-78465 **CHOSTAKOVITCH** — Symphonie no. 12.
LDX-78467 **Grandes voix du BOLCHOI**
LDX-78483 **MOZART** — Sérénade Haffner

LDX-78488 **VIVALDI — MARCELLO — MOZART** — Concerto pour flûte, Concerto pour hautbois.
LDX-78493 **HAYDN — HUMMEL** — Concerto pour trompette.
LDX-78495 **BRAHMS** — Double concerto pour violon et violoncelle.
LDX-78497 **MOZART** — Symphonies no. 40 et 24.
LDX-78498 Le luth de la Renaissance **ITALIENNE**.
LDx-78499 **CHOPIN** — 24 Préludes
LDX-78505 **BEETHOVEN** — Sonates pour violon et piano nos. 9 et 3 "Kreutzer" 78507 **BEETHOVEN** — Trio no. 7.
LDX-78508 **GRIEG** — Concerto pour piano.
LDX-78509 **MOZART** — Petite musique de nuit.
LDX-78516 **WAINBERG** — Concerto pour violon.
LDX-78518 **CHOPIN** — Barcarolle — Fantaisie — Impromptu — Mazurka etc.
LDX-78522 **TCHAIKOVSKY** — Casse-Noisette (extraits).
LDX-78533 **VIVALDI** — Concerto pour violon.
LDX-78549 **SCHUMANN** — Grande Sonate no. 1 — BRAHMS — Fantaisies, op. 116.
LDX-78561 **SCHUBERT** — Sonate pour piano en Si bémol majeur.
LDX-78562 **BACH** — Concertos pour violon nos. 1 et 2.
LDX-78572 **TCHAIKOVSKY** — Symphonie no. 6 — "PATHÉTIQUE".
LDX-78589 **MOUSSORGKY** — Tableaux d'une exposition.
LDX-78597 **BEETHOVEN** — Symphonie no 5.
LDX-78600 **RACHMANINOFF** — Préludes, op. 23.
LDx-78604 **TCHAIKOVSKY** — Ouverture 1812 etc.

ALBUMS

LDX-78531/2 **BACH** — L'art de la fugue. **(2 LPS)** Spéc. **14.98**
LDX-78555/6 **MOZART** — Les Sonates pour violon et piano. **(2 LPS)** Spéc. **14.98**
LDX-78605/8 **DAVID OISTRACH** — "In Memoriam" **(4 LPS)** Spéc. **29.96**

Commandes téléphoniques
849-6201
Livraison gratuite de toute commande de 25.00 ou plus, partout sur l'île de Montréal et la banlieue immédiate.

Archambault MUSIQUE
500-est, Ste-Catherine/Berri — 849-6201

Commandes postales
Dans la province de qQuébec, S.V.P. ajouter les frais postaux suivants:
1 microsillon: .45 3 microsillons: 1.05
2 microsillons: .85 4 microsillons: 1.20
S.V.P. ajouter 15' sur commande jusqu'à 10.00 et 25' sur commandes de 10.00 à 50.00 pour assurance postale. Plus taxe 8% au Québec.

la météo

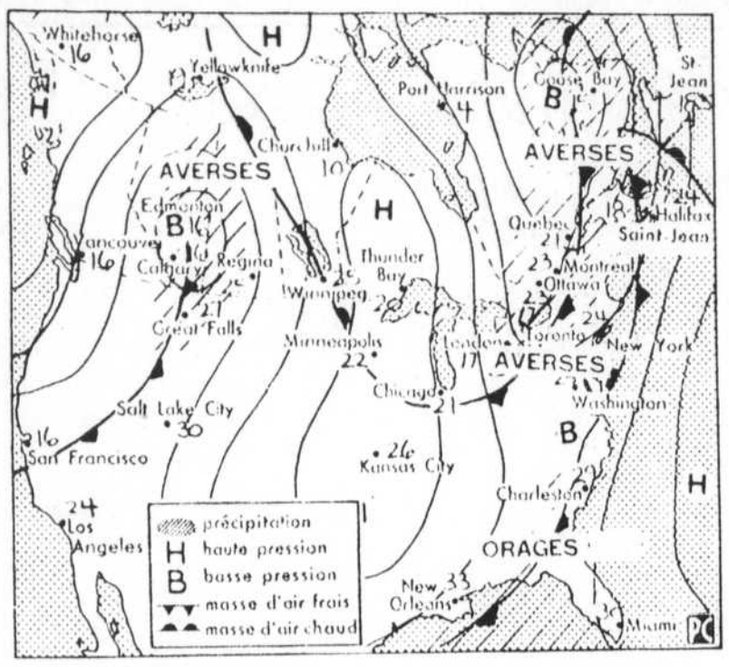

Une perturbation au nord du lac Huron se déplace vers le nord-ouest et atteindra la Gaspésie ce soir. Les nuages qui accompagnent recouvrent tout le Québec. Des averses et des orages sont prévus dans toutes les régions. Un dégagement est prévu pour cette nuit tout en laissant les températures assez froides.

●

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Chibougamau: nuageux avec averses en fin d'avant-midi. Maximum près de 12. Aperçu pour vendredi: beau.

●

Outaouais, Montréal, Laurentides, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'est, Haute-Mauricie, Lac Saint-Jean: nuageux avec des averses. Maximum près de 20. Aperçu pour vendredi: dégagement.

●

Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Iles, Gaspésie: averses ou orages. Maximum de 20 à 23. Aperçu pour vendredi: averses.

NORD-SUD

constitutifs continueront à être négociés au sein de la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Les pays participant au dialogue Nord-Sud s'engagent eux-mêmes à assurer la réussite de la session de la CNUCED consacrée au fonds commun prévue pour novembre 1977 au niveau des hauts fonctionnaires.

Jusqu'à présent, les Occidentaux au dernier sommet de Londres avaient seulement accepté l'idée d'un tel fonds sans le lier en aucune sorte au programme présenté par les pays en développement et plus connu sous le nom de "programme intégré" pour les produits de base.

A Paris, les huit pays industrialisés participant au dialogue (États-Unis, Japon, Canada, Espagne, Suède, Australie, Suisse et les neuf États de la CEE) ont admis que ce fonds devrait être établi "en tant qu'instrument clé" pour atteindre les objectifs de ce programme intégré sur lesquels ils se sont mis d'accord. Toutefois la forme, les modalités, le financement, le calendrier d'un tel fonds restent à négocier à la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement à partir de novembre prochain.

C'est à ce moment-là qu'on pourra tester la réelle volonté des pays industrialisés d'aboutir à la création de cet organisme qui demanderait notamment à terme un financement de six milliards de dollars.

Concrètement, et pour autant que les négociations aboutissent ultérieusement à la CNUCED, le programme intégré qui devrait alors prendre effet, aura pour but essentiel de limiter les variations en hausse ou en baisse des cours des principales matières premières. Pour stabiliser les prix de ces produits de base, le fonds, sous une forme qui reste à définir, servira à financer des stocks régulateurs. Ainsi, lorsque la production du café, par exemple, dépassera la demande mondiale, une partie sera stockée jusqu'à ce que, par suite de gelées ou autres incidents climatiques, la demande venant à excéder l'offre, on libère les stocks.

D'autre part, un accord sur l'aide publique au développement (APD) est intervenu hier soir au sein de la commission "développement".

Aux termes de cet accord, les pays qui versent déjà 0.7 p.c. de leur produit national brut pour l'APD ont confirmé leur volonté de maintenir à ce taux le montant de leur aide. Les autres pays industrialisés se sont engagés à augmenter de "façon progressive et substantielle" le montant de leur aide afin qu'il y ait "une augmentation réelle en valeur".

On est parvenu par ailleurs, dans la soirée, à un certain nombre d'accords ou tout au moins de "non-désaccords". C'est ainsi que sur le problème de la dette, les 27 ont constaté "qu'ils ne pouvaient pas se mettre d'accord", mais que néanmoins il y avait "des éléments positifs" dans les propositions des pays riches, et que le travail fait pourrait servir de base utile dans d'autres forums appropriés. De même on n'a pu parvenir à aucun consensus sur le maintien du pouvoir d'achat des matières premières.

En ce qui concerne l'industrialisation, les 27 se sont mis d'accord pour renégocier la convention de Paris (sur les brevets) en tenant compte des besoins des pays en développement. Il s'agit en fait de donner la quasi-gratuité des licences au tiers monde sous réserve de non-réexportation des productions.

Les 27 soutiendront en outre l'idée d'organiser une conférence des Nations unies sur la science et la technologie.

Par ailleurs, trois accords ont été conclus dans l'aide à l'agriculture sur la constitution de stocks de 500,000 tonnes de céréales, le besoin de 20 millions de dollars pour l'ensemencement et la négociation d'un nouvel arrangement pour les céréales.

Un accord a également été réalisé sur les facilités d'accès du tiers monde à la technologie, mais aucun progrès n'a été enregistré sur l'ouverture des marchés occidentaux aux produits manufacturés des pays en développement.

LOI NO 1

Suite de la page 5

tion permanente qui était imposée aux Franco-Québécois, obligés de mendier chez eux leur pain dans la langue de l'occupant? Ils étaient alors étrangement silencieux, les milliers de protestaires d'aujourd'hui, ces oppresseurs qui se découvrent soudain une vocation d'opprimés. Artisans ou complices, hier, de notre abaissement quotidien, ils s'en accommodaient fort bien.

Il n'est même pas besoin d'évoquer, une fois encore, le sort fait aux minorités francophones hors du Québec, sauf pour souligner avec insistance que ces dernières pourraient considérer comme un singulier progrès les dispositions envisagées pour notre "minorité" anglophone, si on les leur appliquait. Il suffit de rappeler ce qui fut au Québec même, et dans un passé tout récent, le temps du mépris. Au reste, aujourd'hui encore, des dizaines de milliers de travailleurs québécois sont contraints de recourir à la langue étrangère dans leur activité quotidienne, des dizaines de milliers de consommateurs québecois sont contraints de pratiquer chaque jour l'anglais dans leurs rapports avec leurs fournisseurs. Ce que la plus grande partie de la minorité anglophone n'accepte pas, c'est que la nation franco-québécoise ait l'audace de relever la tête, ait le désir de se donner une patrie et la volonté de vivre dans sa langue, alors qu'elle était jusque-là si gentiment résignée et que le processus d'assimilation en douce était si heureusement engagé.

Pour la première fois de notre histoire (et la dernière, sans doute, où ce soit encore possible) une loi sérieuse, cohérente, efficace mais par ailleurs ouverte et généreuse, en matière linguistique, est proposée à l'adoption de l'Assemblée nationale et à l'adhésion de la communauté. Oeuvre de lucidité, de raison et de générosité, cette loi concilie admirablement les impératifs vitaux de notre salut collectif et le souci du respect d'autrui. Aucun droit fondamental de l'homme n'est mis en cause ici, en dépit de tous les mensonges qu'inspire la fureur et qu'entretient la duplicité. Premier temps de l'émancipation et condition première du salut, cette loi vise essentiellement à mettre fin au temps du mépris, à instituer un Etat de langue française, accueillant à toutes les minorités, conscient de la valeur éminente que constitue l'apport des diverses cultures mais estimant simplement normal qu'ici comme ailleurs dans le monde, la vie collective se déroule dans la langue de la majorité. Une majorité qui n'est qu'une toute petite communauté à l'échelle du continent, condamnée à vivre dangereusement et pour qui son espace physique doit correspondre à son espace culturel.

Qu'une aspiration aussi élémentaire, aussi normale, aussi nécessaire, puisse être interprétée comme une volonté de domination, voire comme une manifestation de "racisme" (ce qui est un comble, surtout dans certaines bouches, mais apparemmement on n'a jamais tout entendu), cela juge en fait, avec éloquence, ceux qui portent et qui répandent ou qui cautionnent de pareilles appréciations.

Le projet de loi sur la langue est le premier temps et la condition obligée de la construction d'un Québec francophone, où la langue commune sera un instrument de promotion collective et un facteur par excellence du dialogue des cultures. Le Ministre du développement culturel n'a cessé de le démontrer avec une patience, une sérénité et une hauteur de vues qui l'honorent: la nation franco-québécoise aura à son endroit une singulière dette de gratitude.

Loin de nous émouvoir ou de nous ébranler, les jérémiades hypocrites et le chantage indécent doivent nous conforter dans le sentiment de la pressante nécessité et de l'éminente justesse du projet de loi sur la langue. C'est une démarche de mesure et de raison autant qu'une condition de salut: c'est une loi exemplaire.

au fil des mots

Le français bourgeois ?

par Louis-Paul Béguin

Il paraît que "prôner le français standard" n'est qu'une façon de promouvoir les intérêts d'une classe bourgeoise, et que du fait, même que je lutte pour le français "standard", je "suis pour" une idéologie bourgeoise. Je sais qu'il est de bon ton de nos jours de recommander l'abandon du code orthographique, de ne pas se soucier du relâchement linguistique, et cela aussi bien en Europe, qu'aux États-Unis et ici. Le critique du samedi avait voulu montrer les "implications idéologiques" qu'il y a à prôner le français standard. Moi, je ne suis pas convaincu. On écrit pour se faire comprendre (voir la langue des journaux).

Le langage est un outil. Comme tout outil il peut servir pour construire pour fabriquer, ou pour détruire, ou démolir. On peut très bien défendre une idéologie, en bon français. On peut aussi la critiquer, en utilisant ce même français standard. Alors, quoi? En fait, la langue est une source de pouvoir. Oui, tous les linguistes, tous les sociologues reconnaissent cela. Et justement parce que la langue peut servir efficacement à prôner quoi que ce soit, il faut y faire attention. Si le prolétariat arrive au pouvoir, il va se servir d'une langue forte et solide comme instrument du pouvoir. Tout comme la noblesse s'en est servie, tout comme la bourgeoisie ensuite s'en est emparée. où est donc le bien fondé de cet argument que nous lancent les linguistes de gauche et d'ailleurs, voulant que tout défenseur de la langue soit: 1) partisan de l'ordre établi, 2) d'idéologie de droite 3) et donc, disent-ils, exploiteur du pauvre peuple? Cela ne tient pas. Tout dialecte, toute langue régionale fait bien sûr partie de la langue, les niveaux populaires de toute langue ont un effet souvent revivifiant sur la langue et il y a interaction entre les niveaux de langue, lorsque cette langue est vivante et qu'elle évolue. Pas de quoi s'énerver là-dessus. Par contre, il est nécessaire de bien posséder sa langue, avec la syntaxe et l'orthographe qui en font ce qu'elle est, pour non seulement se faire comprendre mais aussi étudier, s'améliorer, quel que soit le milieu social dont on sort.

Aux États-Unis, on s'inquiète de la même tendance ou laisser-aller, et de nombreux professeurs s'insurgent contre le manque de connaissance linguistique de leurs élèves. Un professeur américain parlant du "black English" déclare que le dialecte des Noirs, s'il n'est pas redressé à l'école, va confiner dans leurs ghettos les petits Américains de race noire. Il faut, déclare M. J. Mitchell Morse, professeur à l'université Temple, que l'anglais standard leur soit enseigné. Autrement... "Black English, the shuffling speech of slavery, serves the purposes of white racism..." (Le dialecte est au service du racisme blanc.)

Allons, alons, Messieurs, resaisissez-vous. Il est facile de voir que le français correct, qu'il ait été façonné ou non par la bourgeoisie est un outil de précision qu'il faut mettre dans les mains de tous les petits Québécois, qu'ils viennent de Montréal, de Québec, d'Outremont ou de Matane. C'est ça, la démocratie de l'enseignement. Le reste, c'est encore de l'Imaginaire...

Ce qui est amusant, c'est que tous ceux qui prônent la reconnaissance de niveaux populaires comme langue au lieu de la langue standard dite bourgeoise, ne le font qu'au moyen de cette même langue dite bourgeoise.

suites de la première page

GERARD FILION

un organisme fédéral, la Gendarmerie royale du Canada, qui a déposé une plainte contre moi.

"A titre de citoyen canadien, accusé par le gouvernement de mon pays, je réclame le droit d'être jugé en français par un tribunal composé d'un juge parlant français et de douze jurés de langue française. Je refuse d'admettre qu'il puisse exister en ce pays deux catégories de citoyens: soit une catégorie de citoyens de première classe, de langue anglaise, ayant le droit d'être jugés par leurs pairs dans les dix provinces canadiennes, et une catégorie de citoyens de deuxième classe, de langue française, à qui on refuse un droit aussi fondamental en dehors des frontières de la réserve québécoise.3

En conséquence, M. Filion proposait dans sa lettre à M. McMurtry trois voies possibles: ou bien déférer son dossier au ministère de la Justice du Québec qui, dit-il, pourrait procéder dans cette affaire avec diligence; ou bien déférer son dossier au ministre fedéral de la Justice "qui verra à soumettre à ma cause à un tribunal où je serai jugé par mes pairs"; ou bien encore instruire un procès séparé dans la même province d'Ontario, mais à Ottawa, où M. Filion serait jugé en français par un tribunal composé d'un juge et d'un jury de langue française.

C'est dans sa réponse à cette requête de M. Filion que le procureur général de l'Ontario a fait valoir ses arguments contre la disjonction des chefs d'accusation, donc contre un procès séparé.

M. Filion, dans une lettre datée du 22 mai en réponse à celle de M. McMurtry, relève dans l'exposé du ministre des affirmations qu'il juge inexactes.

Le ministre ontarien, voulant réfuter les arguments de M. Filion, affirmait dans sa lettre: "Je me refuse à croire qu'un homme d'affaires de langue anglaise habitant l'Ontario, qui, à la suite d'un contrat avec un homme d'affaires du Québec, étant jugé au Québec par un juge et des jurés de langue française ne serait pas traité avec égalité et impartialité par ce tribunal québécois".

A quoi M. Filion répond: "Cette situation, que vous citez à l'appui de votre raisonnement, ne se produit jamais, parce qu'il existe depuis 110 ans au Québec des tribunaux de langue anglaise au civil et au criminel pour disposer des affaires de langue anglaise. Votre homme d'affaires, Ontarien de langue anglaise, serait jugé au Québec par un juge et un jury de langue anglaise et toutes les procédures se dérouleraient en anglais.

"Comme Québécois de langue française, je réclame ni plus ni moins que la réciproque, c'est-à-dire d'être traité chez vous comme vous le seriez chez nous. Si c'est impossible, je persiste à affirmer que je suis traité dans mon pays comme un citoyen de deuxième classe".

M. Filion relève en outre les bonnes intentions exprimées par le procureur général de l'Ontario quant aux efforts déployés dans cette province pour introduire l'usage du français dans la division criminelle des tribunaux provinciaux.

"Vous reconnaissez par le fait même, souligne M. Filion, qu'il existe présentement une situation injuste qui mérite d'être corrigée".

Gérard Filion

Me Jacques Bellemare, procureur de M. Filion dans cette affaire, a saisi du problème le ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford, et le ministre de la Justice du Québec, M. André Bédard. Mais il appert que la décision en cette matière relève du procureur général de l'Ontario. Toutefois, Me Bellemare et M. Filion conservent le droit de s'adresser au juge de première instance pour obtenir une ordonnance de disjonction des causes relatives à des chefs d'accusations séparés, ou à des inculpés séparés.

"Si une telle demande de disjonction doit se révéler infructueuse, écrit à ce sujet M. McMurtry, et si la cause est portée devant un tribunal composé d'un juge et de jurés, le juge en charge (au procès de Toronto) aura probablement tout pouvoir de se préoccuper de la question de savoir si les jurés devraient être informés séparément de chaque chef d'accusation, et devraient délibérer et rendre leur verdict séparément pour chaque chef d'accusation."

2 juin

par la PC et l'AP

Une équipe de chercheurs de l'Université du Wisconsin dirigée par le Dr Gobind Khorana annonçait la synthèse en laboratoire d'un gène il y a sept ans aujourd'hui, le 2 juin 1970. Par cette réalisation qui mettait à leur portée les éléments fondamentaux de la vie, les scientifiques ouvraient la voie de la modification génétique, avec toutes les promesses et tous les dangers qu'elle comporte.

1975 — Rencontre entre les présidents Gérald Ford et Anouar el-Sadate à Salzbourg.

1973 — Collision entre un cargo américain et un pétrolier belge à la sortie du port de New York: 18 morts.

1966 — Premier atterrissage en douceur sur la lune d'un engin spatial américain: Surveyor I.

1965 — Coup de grisou dans une mine japonaise près de Fukouaka: 200 mineurs sont tués.

1953 — Couronnement de la reine Elizabeth II d'Angleterre.

1949 — La Transjordanie devient le royaume hachémite de Jordanie.

1946 — Les Italiens se prononcent par référendum pour la république.

1941 — Entretiens du Brenner entre Adolf Hitler et Benito Mussolini.

1924 — La nationalité américaine est accordée à tous les Indiens des États-Unis.

1878 — Attentat manqué contre l'empereur Guillaume Ier d'Allemagne.

1851 — Le Maine devient le premier Etat américain à proclamer un régime de prohibition.

1815 — Napoléon proclame une nouvelle constitution libérale.

1771 — La Russie parachève la conquête de la Crimée.

Ils sont nés un 2 juin: Jean Sobieski, roi de Pologne 1624-1696; Thomas Hardy, écrivain anglais 1840-1928; Charles Conrad, astronaute américain 1930; Constantin, ex-roi de Grèce 1940.

Le français progresse dans les forces armées

OTTAWA (PC) — Les progrès accomplis en vue de faire disparaître les disparités concernant la langue au sein des forces armées sont tels que le recrutement des francophones n'est plus un problème aussi grave qu'autrefois, selon le chef de l'état-major de défense.

Le général J. A. Dextraze, qui s'est félicité du programme linguistique des forces armées canadiennes, a énuméré les réalisations suivantes devant le comité de la défense de la Chambre des Communes:

— En cinq ans, le pourcentage des militaires francophones est passé de 18 pour cent à 23 pour cent, dans le cadre des efforts du ministère de la Défense en vue d'atteindre une participation équivalente à la proportion des francophones dans la population du pays.

— En huit ans, les disparités dues à la langue ont été éliminées, "sans aucun mal", dans les commandements supérieurs. Ceci est en voie d'être appliqué pour les employés civils du ministère.

— Les progrès du bilinguisme sont tels que des anglophones occupent maintenant des postes bilingues qui ne pouvaient être confiés auparavant qu'à des francophones parce que ces derniers étaient seuls à parler les deux langues.

— Les recrues peuvent maintenant suivre des cours dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Dans le passé, les recrues francophones se retrouvaient dans l'infanterie et devaient presque immédiatement suivre une formation en anglais.

— Il y a maintenant quelque 5,000 militaires dans des unités composées exclusivement de francophones. Ceci est un avantage à la fois pour les francophones qui peuvent travailler dans leur propre langue et pour les anglophones bilingues qui peuvent ainsi mettre à profit leur étude du français.

Sur un effectif de 78,000 personnes, les forces armées compteraient à peu près 20,000 personnes en mesure de travailler dans les deux langues.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

PAYETTE, Gilles. — A l'Hôpital Maisonneuve, le 1er juin 1977 à l'âge de 62 ans, est décédé, Gilles Payette, optométriste, époux de Simonne Bouchard. Il laisse dans le deuil, outre son épouse ses enfants Louise, épouse de Georges Archer et Michel, 2 petites-filles Julie et Dominik, ses deux soeurs Laurette Payette et Simone, épouse de Dominique Beaudin ainsi que son frère Gaston. Les funérailles auront lieu vendredi. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée 1111 ouest rue Laurier, Outremont à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURCOTTE, Frère Aristide — A St-Jean, le 31 mai 1977, à l'âge de 75 ans, est décédé le Frère Aristide Turcotte, Oblat de Marie-Immaculée. Il laisse dans le deuil en outre ses parents, ses soeurs: Anne-Marie Turcotte, S.N.J.M. et Béatrice Turcotte, M.L.N.D., ses frères Gérard et Léonard Turcotte de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 juin, la dépouille mortelle est exposée à l'Édifice Notre-Dame, No. 460 - 1ère rue, Richelieu, où le service sera célébré à 2:00 heures. Et de là au cimetière de la communauté lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La loterie des Québécois "24 juin"

UNE LOTERIE INSTANTANÉE $1 LE BILLET 1 chance sur 8

Chaque billet gagnant peut participer au GRAND TIRAGE DE $100,000

Des milliers de prix de $2-$5-$50

Participez à l'instant!

J'ai la mémoire en fête

Feuillets explicatifs chez les vendeurs de Loto-Québec

Loto-Québec s'associe aux Fêtes de la Saint-Jean

Jacques Lavoie en a assez du chamaillage

OTTAWA (PC) — Les querelles au sein de la députation conservatrice ont connu hier un nouveau rebondissement, plus léger celui-là, quand le député d'Hochelaga aux Communes, Jacques Lavoie, a menacé une fois de plus de quitter le parti si deux des quatre conservateurs du Québec ne cessaient pas de se chicaner.

M. Lavoie a confirmé à sa sortie du caucus conservateur, les informations publiées dans un quotidien montréalais, mais il a nié avoir l'intention de passer aux libéraux. Il s'est également refusé à présenter ses propos comme un ultimatum qui, s'il n'était pas pris un sérieux, pourrait l'amener à sortir des rangs du parti dans un avenir rapproché.

"Il est grand temps d'arrêter de se chicaner", de dire le député d'Hochelaga. "On est quatre représentants du Québec et il y en a deux qui sont toujours en chicane. C'est le genre d'histoire qui devrait se régler entre quatre murs et non sur la place publique. Si ça continue, il ne me restera évidemment qu'une solution: quitter le parti."

M. Lavoie n'a pas précisé cependant combien de temps il était disposé à attendre "pour avoir la paix", estimant que le règlement de comptes entre M. Roch La Salle et M. Claude Wagner connaîtra son dénouement lors du prochain caucus des députés.

Il a également affirmé qu'il ne s'agissait pas d'un ultimatum et qu'il n'avait pas l'intention d'agir comme médiateur entre les deux hommes.

Le député d'Hochelaga a déjà brandi la menace, il y a environ un mois, de quitter le parti en confirmant que, tout comme Jack Horner, il avait été approché par les libéraux pour traverser le parquet de la Chambre. Quand M. Horner s'est joint au gouvernement, M. Lavoie avait déclaré aux Communes "que les libéraux pensaient avoir le gros lot mais qu'ils ont dû se contenter du prix coco."

Hier, il a tout simplement indiqué qu'il lui arrivait de rencontrer des libéraux mais qu'il n'y avait aucune négociation pour changer son allégeance politique.

Au cours de leur caucus tenu hier matin, les députés conservateurs se sont mis d'accord pour attendre le retour de M. Joe Clark avant de discuter du cas de M. Claude Wagner, M. Clark effectue présentement une tournée en Colombie-Britannique et doit rentrer vendredi à Ottawa.

Le forage pourra continuer dans la mer de Beaufort

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral autorisé la poursuite de l'exploration pétrolière dans la mer de Beaufort pour les trois prochaines années.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des Affaires du Nord, M. Warren Allmand, indiquant que les travaux de forage seront soumis à des normes plus sévères de contrôle et de surveillance.

La compagnie Dome Petroleum, de Calgary, pourra ainsi continuer l'exploration des réserves de pétrole et de gaz naturel dans les eaux de l'Arctique situés au nord du delta du Mackenzie.

Une explosion sans répercussions fâcheuses étant survenue l'an dernier au cours des travaux de la Dome Petroleum, le ministre a dit que les faits démontrent que toutes les éruptions entraînant des déversements de pétrole, y compris la réconte éruption dans la mer du Nord, sont survenues lors des travaux de délimitation ou de production et non durant les travaux de forage d'exploration.

Le gouvernement ne délivrera ainsi aucun permis autorisant la réalisation de puits de délimintation ou de production dans d'éventuels réservoirs de pétrole, sans qu'il soit possible d'établir un puits de secours durant la même saison en cas d'éruption, a dit M. Allmand.

Dès la fin de la saison 1979, tout forage en mer, y compris celui de puits d'exploration ne pourra se faire sans l'installation d'un puits de secours pendant la même saison.

Les autorités surveilleront les activités 24 heures sur 24 et pourront faire cesser tout forage, si, à leur avis, il met des vies en danger ou présente une menace pour l'environnement, a ajouté le ministre.

Par ailleurs, un comité spécial, composé de représentants des ministères fédéraux intéressés et de l'administration des Territoires du Nord-Ouest, entreprendra une étude des travaux de 1977 et devra faire rapport avant le début de la saison 1978 sur les aspects socio-économiques, écologiques et techniques du forage.

M. Allmand a en outre annoncé son intention de conclure un accord entre le gouvernement fédéral, la compagnie Dome Petroleum et les localités du Nord pour favoriser l'embauche prioritaire des Autochtones, la réalisation de programmes de formation permanente, l'orientation pré-emploi des travailleurs du Nord, la lutte contre l'alcoolisme, l'information et l'utilisation des services locaux.

M. Allmand a déclaré que la décision d'autoriser les travaux de forage dans la mer de Beaufort n'a pas été facile à prendre "le gouvernement ayant été contraint de mettre face à face les urgents besoins énergétiques du pays et les risques et les préoccupations écologiques des Autochtones et des groupes intéressés".

des quatre coins du PAYS

Gain de popularité

Un sondage Gallup réalisé au début du mois de mai indique que le Parti libéral recueillerait 47% du vote populaire advenant des élections générales, un gain de popularité de trois pour cent sur un sondage semblable réalisé en avril. Le Parti conservateur n'obtiendrait que 32% des suffrages, contre 34% en avril. Le NPD, pour sa part, obtiendrait 17% des voix et les autres partis quatre pour cent. Ce sondage a été réalisé à partir d'entrevues à domicile avec 1,056 personnes. On estime que la marge d'erreur possible pour un échantillonnage de cette importance est de quatre pour cent, et que ses résultats sont valables 19 fois sur 20.

Pour forcer un vote

Les conservateurs présenteront une pétition au Parlement la semaine prochaine pour forcer les Communes à un débat sur l'abolition des mesures de contrôle des prix et des salaires. Les détails de cette stratégie seront mis au point lors d'une réunion du caucus conservateur lundi. Le parti avait manifesté l'intention de présenter cette pétition, signée de 50 noms, le 1er avril, mais avait dû remettre son projet à plus tard à la suite de la présentation du discours du budget le 31 mars.

Apprentis terroristes

Un député conservateur, M. Tom Cossitt, a révélé aux Communes hier qu'une quinzaine de Québécois suivaient actuellement des cours de sabotage et de technique de guérilla en Allemagne de l'est. M. Cossitt a précisé qu'il tenait ce renseignement d'un ministre du gouvernement de Bonn, qui lui-même le tenait d'un informateur qui avait vu l'extérieur du camp militaire où se donnent ces cours, près de Finisterwalde. Les Québécois auraient été recrutés par des agens cubains, probablement à Paris, tandis que d'autres se seraient rendus en Allemagne de l'est par leurs propres moyens. D'autres rapports laissent croire qu'un groupe de Québécois est formé à l'art du sabotage et de la guérilla dans un camp militaire algérien.

Ils sont arrivés

Les libéraux en liesse ont accueilli hier aux Communes les cinq vainqueurs des élections partielles du 24 mai. C'est le premier ministre lui-même, M. Trudeau, qui les a présentés un à un au président de la Chambre, M. James Jerome, puis qui les a envoyés à leurs places respectives. Le député créditiste élu dans Témiscamingue, M. Gilles Caouette, fils de Réal Caouette, a été présenté par le leader du parti, M. André Fortin. Les députés libéraux n'ont pas raté l'occasion de narguer les conservateurs, en leur demandant: "Où est votre député?". Ils faisaient allusion au siège que les conservateurs ont perdu dans Malpeque.

Vieux chars à vendre

Les 32 chars d'assaut Centurion des forces armées canadiennes en Europe seront mis au rancart aujourd'hui. Ils seront remplacés par des chars Léopards I fabriqués en Allemagne. Le Canada a passé une commande de 128 chars, au coût de $187 millions, à la compagnie KraussMaffei de Munich. Cette dernière a offert au gouvernement canadien de trouver des acheteurs pour ses chars Centurion dont 28 se trouvent au Canada, qui avaient coûté $187,000 chacun il y a 25 ans. Si les vieux chars trouvent preneur, et que ce preneur est agréé par le Canada, Krauss-Maffei déduira le prix de vente des chars usagés du coût d'achat des chars neufs.

Lenteurs inexplicables

La Chambre de commerce de Moose Jaw, en Saskatchewan, vient de réaliser une expérience qui lui a permis de conclure que plus le destinataire d'une lettre était éloigné de l'expéditeur, plus il avait de chance de la recevoir dans les délais les plus courts. Ainsi, une lettre adressée à North Battleford, en Saskatchewan, et mise à la poste à Moose Jaw, a pris quatre jours pour arriver à destination. Des lettres postées à Moose Jaw pour Montréal, Trois-Rivières, Moncton et Dartmouth, en Nouvelle-Ecosse, sont arrivées à destination en trois jours.

Les francophones hors Québec s'en remettent au groupe Tellier

OTTAWA (PC) — La Fédération des francophones hors Québec doit s'en remettre sans délai au responsable de la croisade pour l'unité nationale au Conseil privé, M. Paul Tellier, pour préparer avec lui, un plan de travail, préambule à la formulation de recommandations pour une politique de développement des communautés francophones.

A l'issue d'une rencontre avec le premier ministre Trudeau, qui a duré une heure et demie mardi, les porte-parole de la Fédération ont expliqué qu'ils s'étaient engagés à travailler avec le gouvernement pour mettre en oeuvre une véritable politique des minorités françaises.

Pour sa part, M. Trudeau a révélé qu'il créerait un comité inter-ministériel qui sera chargé d'étudier le rapport préparé par la Fédération "Les héritiers de Lord Durham" et de formuler des recommandations au gouvernement pour le mois de septembre.

Il a aussi déclaré qu'il avait demandé un engagement réciproque de la part de la Fédération afin d'appuyer le concept d'un Canada uni.

Le président ainsi que le directeur général de la FFHQ se sont cependant empressés d'expliquer qu'ils n'avaient pris aucun engagement de ce genre envers le premier ministre.

M. Hubert Gauthier, le directeur de la FFHQ, a tenu à préciser, à plusieurs reprises, que son organisme s'était engagé sur deux plans. "D'une part nous sommes prêts à travailler avec le gouvernement pour mettre en oeuvre une politique globale pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec et d'autre part, nous nous sommes engagés à faire pression auprès des différents gouvernements provinciaux", a-t-il dit.

Le porte-parole de la Fédération a indiqué qu'il voyait le rôle de M. Tellier, comme celui d'un pilote, qui préparera le plan de travail, puis en confiera son exécution à quelqu'un d'autre.

La FFHQ n'a pas caché sa satisfaction d'avoir obtenu de relever directement du Conseil privé, où se discutent les questions de relations provinciales-fédérales, plutôt que du Secrétariat d'État.

Selon M. Gauthier, la Fédération sera en mesure de savoir d'ici la mi-juin, si la collaboration avec M. Tellier pourra porter fruit. Il a ajouté que la Fédération tiendra sa réunion annuelle à Ottawa les 17, 18 et 19 juin et il pourra alors faire rapport aux membres. Il a ajouté qu'il commencerait dès aujourd'hui ses rencontres avec M. Tellier et que la FFHQ était prête à travailler avec lui, trois, quatre fois par semaine.

M. Donatien Gaudet, le président de cette fédération qui représente un million de francophones à l'extérieur du Québec, a fait savoir qu'il n'avait pas été question de collaboration ou de participation avec la minorité anglaise du Québec.

Il a précisé que les francophones veulent voir le développement de leurs communautés et que la FFHQ avait dit au premier ministre que la loi des langues officielles était loin d'être suffisante.

"Nous lui avons dit que nous voulons une politique globale, définitive, et cohérente et que nous voulons sortir du marasme", a-t-il révélé.

Lalonde suggère un acte de courage

OTTAWA (PC) — Si une importante entreprise canadienne du secteur privé déménageait son siège-social à Montréal, ce serait un acte de courage qui pourrait favoriser l'unité nationale, selon le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde.

S'adressant hier, à Ottawa, aux membres de l'Institut canadien de la distribution alimentaire, réunis en congrès, le lieutenant du Parti libéral au Québec a ajouté qu'un tel geste pourrait faire "énormément de bien".

Il a demandé à son auditoire d'imaginer l'effet positif qu'aurait cet acte de foi dans le Canada en ajoutant qu'il fallait investir davantage au Québec.

Par ailleurs il a tracé un bref compte rendu des événements historiques et politiques qui ont pu aliéner les Canadiens-français et a demandé aux anglophones de faire un effort pour les comprendre.

M. Lalonde a rappelé que le marché conclu à l'époque de la Confédération n'a pas été bien respecté et que, du point de vue des francophones, il s'était soldé par un "demi-échec".

"Vous devez comprendre que si le Canadien de langue française n'est pas traité sur un pied d'égalité au Canada, il se sentira obligé d'envisager un repli sur une nation plus petite", a prédit le ministre. Il a ensuite précisé que la question de l'indépendance du Québec n'était pas uniquement économique, ni linguistique, mais bien, selon lui, une question de "dignité humaine".

Importations Signature

NON, CE N'EST PAS UNE VENTE !

Épargnez de 25% à 50% sur nos vêtements de saison pour dames, collection de couturiers d'une grande qualité.

NON, CE N'EST PAS UNE VENTE !

Ce sont des rabais que nous offrons en tout temps et sur tous nos vêtements.

NOUS NE VENDONS PAS N'IMPORTE QUOI !

Notre marchandise est exclusive et les prix sont de 25% à 50% plus bas que dans tout autre magasin.

IMPORTATIONS SIGNATURE
1410 rue Stanley, suite 509
Édifice "Castle" Tél.: 288-3481.
(coin Stanley et Ste-Catherine)

OUVERT AU PUBLIC
Du mardi au vendredi
10hres à 18hres
Samedi de 10hres à 16hres

un moment s.v.p.

Le régime Payette: des indemnités incomplètes et insuffisantes.

Non seulement le régime d'assurance automobile "no fault" ne coûtera pas moins cher, de l'aveu même du ministre Payette mais, en plus, les indemnités accordées seront inférieures à ce qu'elles sont actuellement.

Le système actuel: on calcule tous les dommages

Le système actuel repose sur la notion de responsabilité. Moins vous êtes responsables, plus vous recevez.

Si vous n'êtes pas responsable, vous recevez TOUS vos frais: les dommages matériels, la perte complète de votre salaire, tous vos autres frais et, évidemment, les inconvénients subis, les souffrances, la perte des jouissances de la vie et les incapacités permanentes qui en résultent.

De plus, les indemnités sont proportionnelles à la gravité de VOTRE cas. Il n'est pas rare de voir des règlements ou des jugements accordant des compensations de $50,000 et plus.

Le régime Payette: tout le monde y perd

Avec le régime que propose le ministre Payette, toutes les victimes d'un accident, incapables de travailler, perdent au départ 1 semaine de salaire. Les salariés voient leur revenu net amputé de 10% sans aucune raison. Quant à ceux dont le revenu brut excède $350 par semaine, et ils sont nombreux, les pertes sont plus importantes encore. Ils ne peuvent, en effet, obtenir plus que le maximum prévu au plan. De plus, "en aucun cas, la victime ne pourra recevoir plus de $20,000" pour ses souffrances et infirmités.

Ceci signifie qu'à toutes fins utiles, les compensations pour incapacités, le poste majeur des réclamations, sont supprimées. Les victimes ne recevront qu'un vague pourcentage (que le rapport ne précise pas) de ce maximum de $20,000.

Mais, pouvez-vous, si vous n'êtes pas responsable, réclamer la différence? NON. TOUS les recours aux tribunaux seront abolis.

La vie d'un enfant vaut plus que $2,000

Mais il y a pis. Pour le ministre Payette, la vie d'un enfant a une valeur négligeable. Par exemple, si votre enfant décède des suites d'un accident causé par un automobiliste imprudent, négligent ou en état d'ébriété, vous recevrez $2,000. ET LE RECOURS À LA JUSTICE EST PROHIBÉ! C'est une insulte à la famille québécoise.

pensez-y bien!

Barreau du Québec

Le coroner presse Québec d'agir chez Fer et Titane

QUÉBEC (PC) — Le ministère du Travail et celui des Affaires sociales devraient prendre des mesures immédiates, si ce n'est déjà fait, pour forcer la société Fer et Titane du Québec à compléter dans le plus court délai les études qu'elle a déjà confiées à divers organismes pour mettre fin aux conditions difficiles dans lesquelles ses ouvriers sont appelés à travailler.

C'est la principale recommandation formulée par le coroner, M. Stanislas Déry, qui a rendu, hier, un verdict de mort accidentelle dans le cas de Richard Forcier, mortellement blessé le 30 juin 1976 par un véhicule utilisé pour remorquer les chariots de résidus de métal en fusion à la fonderie de cette entreprise, à Tracy.

Le coroner se dit convaincu que l'accident ne se serait pas produit si l'aiguilleur Alain Beaulac s'était conformé aux instructions de guider le conducteur, quand le véhicule fait marche arrière. Me Déry précise toutefois qu'il n'a trouvé, ni dans les agissements de Beaulac, ni dans les témoignages déposés à l'enquête, aucun des éléments nécessaires pour imputer une responsabilité criminelle à l'aiguilleur ou à la compagnie.

Dans son verdict, le coroner affirme que l'état continuel de tension qui règne dans la fonderie ne peut manquer d'augmenter le risque d'accident. Il souligne que la visiblité est très réduite à cause d'un éclairage insuffisant et par la présence d'une poussière opaque. Le coroner déplore également l'absence de réglementation de la circulation dans la fonderie.

Antonio Flamand réplique

"L'enquête de la SQ est une farce"

par Alain Duhamel

M. Antonio Flamand, contre qui le ministère public vient de porter dix accusations d'attentat à la pudeur, affirme que l'enquête de la Sûreté du Québec est une farce et s'inscrit dans une série d'événements destinés à détruire sa réputation.

M. Flamand qui dit avoir appris la nouvelle des accusations portées contre lui par la voie des journaux, a rendu publiques plusieurs lettres tendant à démontrer que des personnes manoeuvraient pour fabriquer une preuve d'immoralité contre lui et la maison Rouyn-Noranda.

Au moment où M. Flamand livrait des copies des lettres, il n'avait pas encore été informé des accusations portées contre lui et n'avait pas encore reçu un avis le sommant de comparaître le 4 juillet à Rouyn Noranda.

En janvier dernier, M. Flamand écrivait au ministre de la Justice le priant de tenir dans cette affaire une nouvelle enquête. La requête de M. Flamand intervenait quelques jours après la tenue d'une préenquête à huis clos à laquelle ni lui, ni la direction de la maison Rouyn-Noranda, ni le personnel de cette institution n'ont participé.

Dans cette lettre, M. Flamand déclarait qu'une jeune fille, témoin à la pré-enquête à huis clos, avait affirmé devant le juge que la police l'avait séquestrée pendant six heures pour lui arracher son témoignage. Une autre jeune fille aurait été menacée de séquestration par la police aux mêmes fins.

De plus, en se référant à une lettre signée de M. Jean-Claude Beauchemin, directeur général adjoint de la maison Rouyn-Noranda, cite le cas d'un témoin, recherché par la police à la suite d'une fugue de l'institution, qui aurait été retrouvé par la SQ, interrogé, puis reconduit dans son repaire sans être ramené à l'institution.

M. Flamand souligne qu'il dirige depuis plus d'un an une autre institution de réadaptation dans la région de Montréal et ne se trouvait donc pas à la maison Rouyn-Noranda au moment où ces échanges de correspondance ont eu lieu.

La maison Rouyn-Noranda a vainement tenté, au cours de l'année 1976, d'éclaircir cette affaire, notamment en priant la Sûreté du Québec de mener une enquête sur les agissements d'enquêteurs privés, lesquels M. Flamand accuse d'être à la solde de M. Jean-Pierre Bonneville contre qui il a fait un procès en diffamation. Dans une lettre au directeur général de la SQ, le 1er mars 1976, M. Beauchemin demande à la SQ d'expliquer sa conduite dans cette affaire en citant plusieurs événements qui laissent supposer un comportement étrange des policiers.

La maison Rouyn-Noranda avait eu vent d'une enquête privée par les propos de pensionnaires qui ont affirmé avoir été conduits dans un motel, avoir été invités à prendre un verre, puis interrogés par un détective privé. M. Flamand a produit hier, les témoignages recueillis en février 1976 de deux de ces anciens résidants de l'institution où ils affirment avoir menti à cet enquêteur privé. C'est à la suite de ces témoignages que l'institution demandait l'intervention de la S.Q.

La maison Rouyn-Noranda accueille une centaine d'adolescents perturbés. Elle utilise une méthode de travail fondée sur des relations affectives intenses entre les éducateurs et les pensionnaires "mais très correctes" précise M. Flamand. Cette méthode a donné de bons résultats mais peut aussi donner lieu "à toutes sortes de rumeurs parce qu'ils (les adolescents) ne sont pas habitués à des manifestations d'affection désintéressées".

Précisant que la maison Rouyn-Noranda fonctionnait dans un rapport de congestion avec son personnel, M. Flamand affirme qu'il est impossible que des événements répréhensibles aient pu se produire sans que les 81 employés l'ignorent. "Je n'ai jamais été interrogé", dit-il, "et pas un seul des 81 employés de la maison ne l'a été... La SQ a caché toute une série de preuves".

Le comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil (rapport Batshaw) avait donné une recommandation favorable après avoir étudié le fonctionnement de la maison Rouyn-Noranda. Plus récemment, une lettre de M. Claude Pinsonneault, responsable des placements au Service de probation de Montréal, faisait l'éloge de cette maison où "les méthodes... présentent de grands avantages sur le plan humain" et où les pensionnaires ont fait des progrès "compte tenu de leur situation individuelle antérieure".

La tutelle interdit le procès Paiement

par
Louis-Gilles Francoeur

Nouvelle gifle au clan Desjardins, la tutelle gouvernementale de la section 144 des plombiers de la FTQ-Construction, vient d'empêcher par un ordre la tenue d'un procès syndical visant à faire expulser un porte-parole de la Ligue des plombiers, M. Albert Paiement.

Un ancien coordonnateur de la FTQ-Construction, emprisonné pendant quelques heures par la commission Cliche pour refus de témoigner, M. Claude Sureau, a présenté une résolution à la dernière assemblée du 144 en vue de faire traduire M. Paiement devant le comité exécutif du syndicat. M. Paiement était accusé, dans la résolution finalement adoptée par l'assemblée, d'avoir divulgué publiquement un manifeste pour le nettoyage rapide de ce syndicat.

Le manifeste de la Ligue syndicale des plombiers du 144 avait été remis deux jours plus tôt au ministre du Travail, M. Jacques Couture. Il a été rendu public par un des porte-parole du groupe de militants, dont les propos ont été jugés contraires aux intérêts des plombiers et du local 144 par M. Sureau, un ami d'André Desjardins, l'ex-roi de la construction.

Dans une résolution unanime, les tuteurs gouvernementaux du 144 ont décidé d'annuler purement et simplement la décision de l'assemblée générale, qui proposait la tenue d'un procès syndical sur le cas Paiement. La décision des tuteurs a été transmise au président du 144, M. Fernand Baril, aux membres du comité exécutif et à l'accusé.

Dans son jugement, la tutelle explique de la façon suivante son désaveu de la stratégie du clan Desjardins: "Considérant que rien ni dans le manifeste en question ni dans les propos de M. Albert Paiement, rapportés à diverses stations radiophoniques et divers postes de télévision, ne peut être considéré comme préjudiciable aux intérêts des membres du local 144, pas plus qu'à ceux de l'organisme lui-même, il est dûment proposé, secondé et unanimement résolu d'annuler la recommandation de l'assemblée à l'effet de recommander à l'exécutif de traduire M. Albert Paiement devant lui".

C'est la deuxième fois que la tutelle s'oppose aux décisions du clan Desjardins. L'automne dernier, les tuteurs décidaient de verser l'équivalent de deux mois de cotisations à la FTQ-Construction en dépit du refus manifesté par le gérant d'affaires, M. Normand Lacasse.

L'exécutif du 144 avait fait couper ses cotisations à la FTQ-Construction dans le cadre d'un différend sur la stratégie de négociation. Les plombiers n'ont jamais été avertis à l'époque que la coupure de leurs cotisations les exclurait au bout de trois mois de l'organisme pour lequel ils ont massivement voté lors de la dernière campagne de maraudage.

A l'heure actuelle, les plombiers sont techniquement désaffiliés de la FTQ-Construction. La divulgation de cette information a provoqué un tel tollé chez les plombiers que l'état-major a jugé bon de se faire autoriser à la dernière assemblée pour négocier un règlement avec la FTQ-Construction. La rencontre entre les deux groupes devait avoir lieu hier.

La tutelle, de son côté, a décidé de passer outre à l'obstruction de l'état-major du 144 et de payer les cotisations en retard, en se prévalant du contrôle exclusif des finances syndicales, que lui confère la loi. Aucune entente n'est encore intervenue dans ce domaine.

La tutelle voudrait que la dette de $30,000 du 144 soit épongée par une dette de $35,000, contactée par la FTQ-Construction au dernier maraudage. Selon cette méthode de calcul, c'est finalement la FTQ-Construction qui devrait $5,000 au 144.

La FTQ-Construction ne l'entend pas de cette façon. Elle demande ses $30,000 sous forme de chèques et se déclare prête à rembourser sa dette selon l'échéancier prévu, en vertu duquel elle doit en principe avoir versé à ce jour quelque $22,000. Selon ce mode de calcul, c'est la tutelle qui devrait $8,000 à la FTQ-Construction.

Les physiothérapeutes feront le point à T.-R.

La Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec tiendra cette année un "congrès d'un caractère particulier". C'est du moins l'intention des responsables qui entendent faire le point à la suite des diverses péripéties survenues dans cette profession ces dernières années.

En effet, selon M. Fernand Bouchard, responsable du comité organisateur du congrès, l'absence de politique et de norme du ministère des Affaires sociales en physiothérapie et les déficiences de la loi (Code des professions) en ce domaine ne peuvent assurer une véritable protection au public.

"Environ 500 personnes exercent la physiothérapie sans aucune qualification et à l'insu du client, précise M. Bouchard. Cela représente une moyenne variant entre 5,000 et 10,000 personnes traitées chaque jour, soit une quantité innombrable de séances de traitements de pseudo-physiothérapie par année."

Pour la première fois, le congrès qui aura lieu à Trois-Rivières les 9, 10 et 11 juin, sera ouvert au public. Ce dernier sera alors mieux en mesure de juger de la situation dans laquelle se trouve la physiothérapie, ce qui devrait l'intéresser puisqu'il est directement concerné.

Parmi les personnalités invitées à prendre une part active aux travaux des ateliers et des plénières, mentionnons le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins, M. René Dusseault, président de l'Office des professions, M. André Tétrault, président de la Fédération des CLSC, le juge Robert Sauvé, président de la Commission des accidents de travail et plusieurs autres. C'est le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, qui prononcera l'allocution de clôture du congrès.

Camionneurs: l'heure du déblocage a sonné

par André Tardif

Les camionneurs du Québec sont en colère!

"Ça fait quatre ans que nous piétinons sur place en l'absence de politiques gouvernementales, et l'heure du déblocage a sonné", déclare M. Robert Goyette, président de l'Association du camionnage du Québec, à la veille du congrès annuel de trois jours de l'organisme qui commence aujourd'hui à Montréal.

M. Goyette explique que sous l'ex-gouvernement libéral, l'ACQ a marqué le pas à cause d'un ministre des Transports incompétent qui s'intéressait beaucoup plus au transport fluvial qu'au camionnage, étant lui-même un ancien pilote de bateau.

"Nous avons alors courtisé l'opposition officielle, et depuis que le Parti québécois a pris le pouvoir il y a plus de six mois, aucune mesure susceptible de venir en aide à notre industrie n'a encore été adoptée. Nous disons au gouvernement que s'il s'est laissé courtiser avant le 15 novembre, l'heure du mariage est arrivée et nous voulons qu'il s'agisse dans les plus brefs délais."

Selon M. Goyette, le camionnage public représente plus de 50,000 emplois directs et joue un rôle primordial dans l'économie québécoise. "Je suis d'accord que c'est un mal nécessaire et une source de pollution, mais tant qu'une nouvelle solution au transport des marchandises n'aura pas été apportée, il faut aider le camionnage au lieu de le laisser tomber dans le marasme."

Le congrès qui réunit quelque 1,000 des 1,500 membres de l'ACQ en l'hôtel Méridien, aura lieu sous le thème "compétence égale prospérité". Parmi les conférenciers invités, on note les noms de MM. Guy Joron, ministre délégué à l'Energie du Québec, Pierre Desmarais II, président du Conseil du patronat du Québec, et William Commanda, chef des Indiens de l'Amérique du Nord.

M. Goyette ainsi que M. Camille Archambault, directeur général de l'organisme, ont traité de certains sujets que les congressistes seront appelés à débattre, à partir d'une hausse projetée des tarifs routiers jusqu'à l'absence de voies rapides de communications entre la métropole et le nouvel aéroport de Mirabel, en passant par la concurrence du camionnage de location non sujet aux mêmes règlements que le camionnage public.

M. Archambault en a surtout contre le Canadien National, "qui a dépensé $54 millions jusqu'ici pour construire une tour à Toronto qui ne devait coûter que $21 millions au départ, et qu'on a de la difficulté à louer; durant ce temps, on n'a pas assez d'argent pour terminer l'autoroute 13 devant rejoindre Mirabel, et nos camions contribuent à l'encombrement et à la pollution sur l'autoroute des Laurentides vers l'aérogare. On voudrait que la section cargo de Mirabel ait la faveur du public, mais on ne fait rien pour améliorer la situation".

"Et c'est ce même CN, société de la Couronne, qui prétend vouloir diriger le développement économique régional, a surenchéri M. Goyette. Il contrôle le transporteur maritime CAST et le fait déménager de Montréal vers les Maritimes".

M. Archambault a également dénoncé le délai apporté à compléter l'autoroute est-ouest dans le sud de la ville, où neuf milles seulement restent à faire pour relier la transcanadienne au pont-tunnel.

"Pendant que l'Ontario dévoile un budget de $400 millions pour ses autoroutes, la construction routière est gelée au Québec. Tout est quasi prêt pour cette voie est-ouest, des investissements importants y ont été faits en expropriations, en démolitions et en pose d'égoûts, mais rien ne bouge.

"Durant ce temps, le boulevard métropolitain est bloqué quotidiennement, occasionnant des pertes économiques importantes pour le transport des marchandises. Pas étonnant que Toronto soit en voie de supplanter Montréal comme la métropole du Canada".

L'ACQ déplore enfin tout le travail que doit assumer M. Lucien Lessard en sa triple qualité de ministre des Transports, de la Voirie et des Approvisionnements.

"Nous n'avons aucun doute que M. Lessard est un ministre très compétent, mais personne ne peut cumuler autant de fonctions et y effectuer du bon travail, dit M. Goyette. Nous aimerions qu'il se limite aux Transports, un ministère quand même très important et où il a démontré de belles aptitudes".

Le mercure

Les Indiens de l'Ontario préparent une poursuite

OTTAWA (PC) — Les Indiens du nord-ouest de l'Ontario se préparent, dans le plus grand secret, à entamer, après les élections provinciales du 9 juin, des poursuites judiciaires contre la société Reed Ltd à qui ils imputent la responsabilité de la contamination au mercure des eaux du bassin de l'English-Wabigoon.

Cette nouvelle, que l'on apprenait mercredi, met en cause l'usine de pâtes et papiers que la société possède à Dryden, en Ontario. Selon une source généralement bien informée, c'est une association de Kenora, Ont. connue sous le sigle "A-Mog" — Anti-Mercury Ojibway Group — qui avait pris cette décision au moment où l'on venait d'annoncer la tenue d'élections provinciales le 9 juin.

La chose fut gardée secrète car, rapporte la source, les Indiens craignaient qu'en l'annonçant l'affaire d'English-Wabigoon ne puisse plus servir de thème à la campagne électorale. A leur avis, s'ils engageaient leurs poursuites judiciaires alors, les ministres provinciaux qui sollicitent un renouvellement de leur mandat auraient enterré l'affaire sous prétexte qu'on ne pouvait en discuter publiquement puisqu'elle était en instance devant les tribunaux.

Pour les ministres conservateurs qui mènent campagne pour se faire réélire, cette affaire constitue un embarras de poids. On parle même d'un conflit au sein du gouvernement sur ce qu'il faudrait faire pour aider les Indiens qui subissent les conséquences économiques, sociales et sanitaires de la pollution.

La victime la plus récente en date, a été M. Dennis Timbrell, ministre de la Santé, qui a dû s'excuser publiquement d'avoir dit qu'il ne savait pas si la maladie de minamata — intoxication par le mercure — dont les symptômes avaient été décelés chez les Indiens provenait de la consommation de poisson contaminé ou était le résultat de l'alcoolisme ou de maladies vénériennes.

La semaine dernière toujours, le ministre de la Consommation, M. Sid Handleman, avait déclaré que les révélations concernant la maladie de minamata dans le nord-ouest de l'Ontario avaient été faites par des communistes japonais et que les médecins canadiens n'en avaient pas trouvé trace.

Des experts médicaux venus du Japon, où la maladie a fait des centaines de morts et des milliers d'infirmes, ont fait des tests dans les réserves de Grassy Narrows et de White Dog. Ils ont déclaré que certains Indiens avaient les symptômes de cette maladie incurable.

Mais, là où les Conservateurs se sont trouvés dans de bien gros embarras, c'est dans la controverse qui a éclaté en public entre M. Frank Miller, ministre des Richesses naturelles et M. George Kerr, ministre de l'Environnement.

Les travailleurs sociaux: des "gauchistes" (Saindon)

QUÉBEC (PC) — La très grand majorité des travailleurs sociaux oeuvrant dans les Centres locaux de services communautaires et dans les Centres de services sociaux sont des "gauchistes", des "socialistes de gauche" qui ne visent qu'à la contestation.

Tel est le jugement porté hier en commission parlementaire à Québec par le député libéral d'Argenteuil à l'Assemblée nationale, M. Zoël Saindon, au moment de l'examen des crédits du ministère des Affaires sociales.

"Pourquoi, a demandé M. Saindon, payer des gens pour mettre la bisbille dans la société?" Selon le député d'Argenteuil, ce sont les travailleurs sociaux qui sont responsables de la contestation qui a sévi dans la région de Mirabel au moment de l'expropriation des terres utiles à la construction de l'aéroport international. "Partout, a continué le député libéral, notre argent sert à faire de la contestation."

M. Saindon s'en est également pris aux travailleurs sociaux qui oeuvrent dans le champ particulier des relations matrimoniales, observant que le taux de divorces s'accroît sans cesse et que "le mariage n'est plus à la mode". "Il reste, a-t-il dit, que payer près de $40 millions pour fournir des arguments et des outils pour nous démolir, c'est aller un peu loin."

Donnant la réplique, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a convenu que "certains éléments correspondent à la description donnée par le député," mais a soutenu que ce n'est pas le cas de la majorité. Certains jeunes députés de la majorité péquiste, présents au moment des travaux en commission, se sont abondamment moqués du député libéral et l'un d'eux, le député de Drummond, M. Michel Clair, a déclaré que M. Saindon faisait preuve d'irresponsabilité à l'égard des travailleurs et du public en général.

"Le député d'Argenteuil a les yeux bouchés," a déclaré M. Clair, avant de soutenir que les travailleurs sociaux sont, au contraire, très utiles et que la majorité font un travail éminemment social. Revenant à la charge, le député d'Argenteuil a cité le cas du CLSC St-André Hamelin situé dans son comté, "point de départ, a-t-il dit, de la propagande du Parti québécois". M. Saindon a affirmé que dans cet établissement, on se sert d'une presse rotative pour imprimer les menus des restaurants et des hôtels de la région.

Après cet échange de vues sur les travailleurs sociaux, le ministre des Affaires sociales a été invité à préciser le nombre de personnes travaillant dans les Centres de services sociaux. Des chiffres cités par le ministre, il ressort qu'un total de 5,275 personnes travaillent dans 14 centres de services sociaux. Au total, 542 d'entre elles occupent des postes de direction, 356 oeuvrent en service social en milieu scolaire, 77 dans le domaine de l'alcoolisme et de la toxicomanie, 445 comme auxillaires familiaux, 229 s'occupent des personnes âgées et 1,357 des enfants.

Médicaments gratuits pour tous les 65 ans et plus

QUÉBEC (PC) — Le programme d'assistance-médicaments sera étendu à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans à compter du 1er octobre. Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a annoncé cette date et certaines modalités de l'extension du programme, durant l'étude des crédits de son ministère. Actuellement, les deux tiers des personnes âgées bénéficient de la gratuité des médicaments.

M. Lazure a déclaré qu'il déposera un amendement à la Loi de l'assurance-maladie, d'ici l'ajournement de la session pour la période estivale, afin de permettre l'extension du programme.

Interrogé par son prédécesseur M. Claude Forget, le ministre des Affaires sociales a affirmé qu'il s'agissait d'une extension du programme actuel, sans imposition d'un frais modérateur.

Il devait toutefois laisser entendre plus tard que la possibilité d'un frais modérateur n'était pas exclue. "Ce sera évidemment spécifié au moment de la modification à la loi de l'assurance-maladie d'ici l'été", a-t-il dit.

Plaisirs de la Table

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE CHEZ NOUS
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272 4211

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Réservations: (819) 843-6521
Tous les sports de saison

SYMPOSIUM
...incomparable...comme la Grèce
Spécialités Grecques
Orchestre et Bouzouki
Souper dansant
Ouvert de 18.00 à 3.00
Table d'hôte: $5.95 et $6.95
de 18.00 à 20.00 sauf le samedi
5334, Av. du Parc — Réservations: 274-9547
EN BAS:
la pittoresque pêcherie grecque
11.30 - 15.00 et 18.00 - minuit

IMBATTABLE!
Le Super Solde
RIVE GAUCHE
1254 ouest, rue Sainte-Catherine

RESTAURANT MAHARAJA
Le pionnier de la cuisine indienne à Montréal depuis 1965
Cuisine indienne et pakistanaise authentique. Repas d'affaires. Réservations nécessaires pour lecture gratuite des paumes de la main.
2124, RUE DRUMMOND
844-5702

LE SABAYON
LE CHOIX DE ZORBA
SOUPERS DE GOURMET COMPLETS JUSQU'À 3 A.M.
MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ À LA GRECQUE
Cuisines Grecques et Continentales. Mets délicieux: Assiette Athénienne. Escargots Forestière, Filet Mignon, Shish Kebab, Le Sabayon Flambé au Grand Marnier.
666 ouest, rue Sherbrooke
(coin Université)
Pour réservations: 288-0373 ou 288-3872
Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.
Déjeuners hommes d'affaires. Hors-d'oeuvre gratuits pendant "l'heure joyeuse".

Tentant de démontrer que l'éducation sexuelle des enfants était utilisée comme subterfuge pour les attirer dans la pornographie, le Dr Judianne Densen-Gerber avait apporté ce magazine à l'audience new-yorkaise du sous-comité sur l'éducation sélective de la Chambre des représentants des États-Unis. (Téléphoto AP)

Caisse de retraite des policiers

Montréal déboursera $141 millions

par Clément Trudel

Le litige touchant la caisse de retraite des 3,701 policiers de Montréal qui, au début de 1972, sont passés à la Communauté urbaine, est en bonne voie de règlement:

● l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal a approuvé lundi une entente de principe prévoyant que la ville de Montréal déboursera environ $141 millions au cours des 50 ans à venir pour les policiers retraités, les veuves ou les orphelins de ces ex-employés;

● le conseil de ville de Montréal sera saisi, à sa séance du 16 juin, d'un protocole d'entente qui liera la ville jusque vers l'an 2025 et inclura un "redressement des pensions", qui pourront être désormais d'un minimum de $2,000 et d'un maximum de $6,000 par an.

Advenant l'acceptation par le conseil de ville des termes de l'entente intervenue, il faudra prévoir au surplus des amendements à la loi de l'ABRPM ainsi que des amendements à la charte de la ville. Les parties s'entendent pour mener en commun les démarches auprès de l'Assemblée nationale et du gouvernement à ce sujet.

Une telle entente signifie l'abandon d'une cause inscrite en Cour d'appel du Québec; il s'agit d'une poursuite de $26 millions intentée contre la ville par l'association qui exigeait alors paiement immédiat de cette somme. L'accord global sur le point de survenir rendrait caduque cette poursuite.

Dans la caisse de l'association, on a présentement $58 millions. L'entente porte sur des déboursés futurs de $141 millions (à la valeur du dollar en 1977), déboursés assumés par le trésor montréalais.

D'après un rapport actuariel dont le conseil prendra 'connaissance dans deux semaines, l'entente à intervenir suppose un "réaménagement du rythme des déboursés" de Montréal et une "meilleure planification financière".

Au moment où prirent fin les liens employeur/employés entre la ville et ses policiers, ces derniers avaient en moyenne 38 ans (le 31 décembre 1971). A la fin de décembre 1976, le nombre de policiers retraités était de 815 tandis que les veuves et orphelins atteignaient le chiffre de 282.

La ville pourrait, par ce projet d'entente, mettre fin à des discussions en cours depuis 1968, en convenant de tenir une rencontre tous les trois ans avec les représentants de l'ABRPM, pour réévaluer les engagements à la lumière de l'expérience vécue.

De 1992 à 2025, Montréal devrait verser annuellement $13 millions à cette caisse de retraite.

Lors de l'adoption du budget 1977-78, Montréal avait inclus une somme de $30 millions pour parer à des règlements de ce genre.

Pour les cinq ans complets écoulés depuis le transfert de la ville à la CUM des policiers, soit de 1972 à 1976, Montréal doit verser $7.5 millions alors qu'une interprétation du jugement rendu par le juge en chef Jules Deschênes établissait les dûs de la ville à $33,7 pour la même période.

Pétition contre le régime pédagogique de la CECM

par Gérald LeBlanc

Plus de 2,000 enseignants du secondaire ont signé une pétition contre le nouveau régime pédagogique que la Commission des élèves catholiques de Montréal entend instaurer en septembre prochain afin de réduire le temps d'enseignement des étudiants de 1,575 à 1,500 minutes par semaine.

C'est le président de l'Alliance des professeurs de Montréal (CEQ), M. Pierre Lemaire, qui a révélé hier au cours d'une conférence de presse les résultats de la pétition signée par 2,128 des 3,300 enseignants du secondaire regroupés dans le syndicat de l'Alliance.

A la suite des modifications apportées par le ministère de l'éducation au règlement no 7, la CECM a décidé de réduire de 75 minutes de temps d'enseignement que les étudiants doivent recevoir chaque semaine.

Pour ce faire, la CECM mettra de l'avant dès septembre une nouvelle organisation des cours ou régime pédagogique, que les enseignants contestent pour maintes raisons, la première étant qu'on vient modifier par la bande la convention collective.

En outre, M. Lemaire soutient que ni le gouvernement ni la CECM n'ont fait la preuve que le maintien du régime actuel entrainerait une augmentation de professeurs. Le président de l'Alliance ajoute qu'il existe 140 enseignants de trop actuellement à la CECM et que ce surplus se manifeste également sur l'ensemble du territoire québécois.

Seuls le français et les mathématiques ne seront pas touchés par le nouveau régime pédagogique; toutes les autres matières seront dispensées en moins de temps puisqu'on y consacrera une période de moins chaque semaine.

"Dans plusieurs matières, telles l'anglais, l'histoire, la géographie, les matières optionnelles, les étudiants perdront l'équivalent d'un mois de cours et ils devront couvrir le même programme pour être admis au cegep", a expliqué M. Lemaire.

Par ailleurs, l'Alliance se surprend de ce changement au régime pédagogique avant meme que n'ait eu lieu le débat annoncé par le ministère sur la redéfinition des objectifs de l'enseignement secondaire.

Sur un tout autre sujet, M. Lemaire a annoncé que les 96 enseignants de l'éducation aux adultes, qui sont présentement en grève, rencontreront aujourd'hui les commissaires de la CECM.

Signalons enfin que la conférence de presse de M. Lemaire arrive à la veille des élections syndicales qui se tiendront aujourd'hui dans ce syndicat, qui regroupe les quelque 10,000 enseignants de la CECM. M. Lemaire et toute son équipe sollicitent un renouvellement de mandat mais ils doivent compter sur la présence d'une autre équipe présidée par M. Rodrigue Dubé.

les tribunaux

Injonction interlocutoire accordée à la Croix-Rouge

par Bernard Morrier

Les employés en grève de la section québécoise de la Croix-Rouge canadienne ont été sommés hier par la Cour supérieure de ne plus s'interposer dans les activités de cet organisme à vocation sociale et humanitaire.

C'est le juge Harry L. Aronovitch qui a émis l'injonction interlocutoire valide jusqu'à jugement final, tout en menaçant d'une amende de $50,000 ou d'un an de prison ceux qui viendraient enfreindre cet ordre de la cour.

La Croix-Rouge s'était plainte que les lignes de piquetage des grévistes empêchaient les donneurs de sang d'avoir librement accès aux cliniques, tandis que des personnes chargées de la livraison de sang aux hôpitaux et autres institutions ne pouvaient accomplir leur travail sans contrainte.

Les grévistes devront donc se tenir à au moins 50 pieds des immeubles de la Croix-Rouge, tandis qu'on ne devra pas dénombrer plus de deux piqueteurs à tous les accès et ce, dans tous les endroits à travers le Québec où il y a collecte ou distribution de sang.

En bref, l'ordonnance interdit en plus toute intimidation ou menace aux cadres et employés qui désirent travailler, de même qu'aux préposés aux livraisons de sang.

Amende majorée à $3,250

C'est non plus $1,000 mais bien $3,250 que la boulangerie New Saint Lawrence devra verser en amende pour avoir enfreint des normes d'hygiène à son établissement au 3830, boul. Saint-Laurent.

Des inspections à cet endroit avaient en effet permis de découvrir des excréments de souris, des chenilles, des papillons et autres insectes infectés sur des palettes servant à placer le pain dans les fours. De plus, plusieurs ustensiles et appareils de la maison étaient également encrassés de deux pouces de saleté.

C'est le juge Lomer Rivard, de la Cour municipale, qui avait imposé la première amende de $1,000, mais devant l'appel du procureur Jean-Guy Leduc, du ministère public, le juge Claire Barrette-Joncas a décidé de majorer la sanction à $3,250, non sans déclarer espérer que cette amende sera propre à dissuader d'autres corporations qui, se disant respectables, ne respectent en rien les normes d'hygiène et de santé dans le domaine de l'alimentation.

Sainte-Marie devra subir un procès

Le juge George Owen, de la Coup d'appel, a décrété hier que l'ex-avocat Jean-Paul Sainte-Marie devra subir son procès à une date que décidera mardi le juge-en-chef André Fabien, de la Cour des sessions.

Comme on sait, Sainte-Marie est poursuivi en rapport avec une affaire de vol de $112,654.58.

Ayant déjà été jugé par le Barreau pour ce vol et radié à vie de l'ordre des avocats, Sainte-Marie, par la voie de son procureur, Me Robert LaHaye, soutenait qu'il ne pouvait être jugé deux fois pour la même offense.

Le juge Shorteno avait rejeté cette requête lundi, mais le procureur de Sainte-Marie avait réclamé par la suite une requête en certiorari visant à annuler toutes les procédures dans cette affaire.

Cols blancs de Montréal

Une entente de $10 millions

L'entente que viennent de conclure les cols blancs avec la ville de Montréal coûtera à l'administration $10,092,589. C'est ce qui ressort d'un rapport du directeur des finances au comité exécutif; M. Fernand Denis y explique que le budget 1976-77 pourra fournir $2,6 millions, tandis que le coût imputable à l'exercice 1977-78 est de $7,4 millions.

Lundi dernier, lors d'une assemblée au cours de laquelle les cols blancs syndiqués eurent à étudier les dernières clauses pécuniaires, une approbation quasi unanime se manifesta quant au 8,5% offert par la ville pour l'année commençant le 1er décembre 1976.

L'augmentation générale des traitements des cols blancs atteint $6,9 millions environ. La ville prévoit verser, à partir du 1er juin 1977, près d'un million de dollars en temps supplémentaire à ses cols blancs.

Sur la bonne voie

Les chemins de fer du CN et du CP ont fait savoir hier que les ordres de mouvements de leurs trains seront donnés en français dans quelques mois, mettant fin ainsi au règne de l'unilinguisme anglais dans ce secteur. Cette décision signifie que les compagnies de chemin de fer pourront, pour la première fois, embaucher du personnel unilingue français pour ces opérations. Un porte-parole de CP Rail a souligné que la loi numéro un aurait de toute façon exigé que ces ordres de mouvement des trains soient donnés en français. "Nous devançons la loi". Au CN, société à charte fédérale qui ne tombe pas sous le coup de la loi, les ordres seront donnés en français et en anglais, puisque de nombreux employés affectés au mouvement des convois sont unilingues anglais. De commenter un francophone: "C'est le plus grand progrès depuis le remplacement de la locomotive à vapeur par le diesel".

Le recteur de l'UQAM présente sa démission

Le recteur de l'Université du Québec à Montréal, M. Maurice Brossard, a présenté lundi soir, lors d'une assemblée régulière du conseil d'administration, sa démission pour des raisons personnelles. M. Brossard est recteur depuis avril 1974. Il a été nommé pour un mandat de cinq années.

C'est dans une lettre succinte remise à M. Pierre Jeannot, président du conseil d'administration, à la toute fin de la séance, que le recteur déclare que "des raisons d'ordre personnel l'incitent à quitter l'université avant la fin de son mandat". Il restera toutefois en poste jusqu'à "l'entrée en fonction de son successeur, ou au plus tard le 1er octobre prochain".

Saisi de la lettre de démission, le conseil d'administration a réitéré sa confiance au recteur en refusant, par résolution, d'accepter la démission, invitant le recteur Brossard à reconsidérer sa décision. Le Conseil a aussi décidé de tenir une assemblée spéciale d'ici une semaine pour étudier cette question.

Au début, de la même assemblée, une autre résolution de confiance ayant été adoptée par laquelle le conseil d'administration n'a pas voulu ratifier une résolution de la commission des études, qui, en date du 24 mai, demandait la démission du recteur et celle du président de l'Université du Québec, M. Robert Desprès.

Dans cette première résolution, le conseil a décidé de se pencher notamment, dès sa prochaine assemblée, sur les problèmes que soulèvent les relations entre le siège social de l'Université du Québec et la constituante de l'UQAM. À cet effet, le conseil d'administration invitera le comité d'étude de l'organisation de l'enseignement et de la recherche, à l'UQAM, à venir le rencontrer lors de sa prochaine assemblée régulière. La même résolution recommande la mise sur pied d'un comité spécial chargé de prévoir des procédures de nomination du prochain recteur, procédures plus conformes aux objectifs et besoins de l'UQAM.

Ogilvy ouvert ce soir

Jupe simple pour femmes exigeantes !

Prix du rabais général

$24 seulement !

Vous adorerez cette élégante jupe quatre-saisons rehaussée de six plis creux et présentée dans un pratique tissu de polyester et rayonne. Nous disposons d'une gamme de couleurs dont le noir, brun, bleu marine, rouge, bleu, vert et jaune et de tailles, 8 à 16. Il ne vous reste qu'à choisir.

Composez 842-7711
(frais additionnels de .50 pour toute marchandise payée sur livraison)
Ogilvy, Ville et Villa, au deuxième Centre-ville, Fairview et Anjou

OGILVY

VIENT DE PARAÎTRE
dérives No 7
VERS UNE NOUVELLE PÉRIODE. FACE AUX NOUVELLES POUSSÉES
•
Ariz Alaoui:
Trilogie d'une répression
Ulrich Fleischmann:
Entrevue avec Frankétienne sur son roman "dézafi"
Michel L. Martin:
Regard sur les systèmes socio-politiques africains
•
$2.00
Chez votre libraire ou aux *Éditions Dérives*, C.P. 398, Succ. M Montréal, H1V 3M5
Tél.: (514) 523-4297

Mission Vraie-Vie

N'exposez pas votre vie inutilement: bouclez votre ceinture de sécurité et conduisez prudemment.

Anjou QUÉBEC
Depuis 23 ans à votre service
Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.
Produits d'importation, fromages, pain français, bière

DES PRIX ! ! !
DE LA QUALITE ! ! !
SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE
"Boeuf marque rouge, qualité A-1"
"Steaks B.B.Q."
"Brochettes de boeuf maison"
"Fondue bourguignonne"
"Veau extra"
"Agneau frais de l'ouest canadien"
"Brochettes d'agneau Maison"
"Côtelettes d'agneau B.B.Q."
"Merguez"
"Volaille, lapins, cailles, canards"
"Charcuterie fine exclusive"
"ASPERGES BLANCHES DU QUÉBEC"
"SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMEE"
Livraison à domicile 272-4065/86
807, est rue Laurier Métro station Laurier

w.h.perron
Détruisez les insectes avant qu'ils ne ruinent votre jardin
POUDRE INSECTICIDE
CONTRE
LARVES et FOURMIS
Contient du chlordane à long effet résiduel pour le contrôle de tous genres d'insectes dans le sol et le gazon. Directement de la boîte saupoudreuse, aspergez et détruisez limaces, vers blancs, vers fils de fer, perce-oreilles, sauterelles, mille-pattes et autres.
BOÎTE AUTO-SAUPOUDREUSE
1 lb $1.99
3 lb $3.79

w.h.perron
515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)
332-3610
CHARGEX
Vaste terrain de stationnement
OUVERT jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9 h p.m.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres Annonces Classées, en page 11

ACHATS

ACHAT-VENTE-ÉCHANGE: disques usagés, livres science-fiction, policier et bandes dessinées. L'Échange, 3706 St-Denis (métro Sherbrooke) Tél.: 849-1913 3-6-77

À VENDRE

CANOT, canot, canot. Voilier, camping (André Jamet) 1,000 Gouin ouest tél: 336-4797 1-8-77

À LOUER

BROSSARD, secteur "V", dans maison privée, garçonnière pour personne seule, meublée, foyer naturel, entrée privée, homme préféré. Tél: 465-2304 après 18 heures. 6-6-77

AMEUBLEMENT À VENDRE

UN ENSEMBLE à cartes 36"x36" plus 4 chaises en noyer bois véritable plus 2 carpettes 6 x 9, tweed orangé idéal pour sous-sol ou chalet. Tél: 526-0657 après 6 h 30 6-6-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

AUTHENTIQUE MOBILIER de salon, style victorien sculpté de raisin. Prix: $5,000. 651-3956 après 6 heures, samedi toute la journée. 3-6-77

LIT bateau d'époque restauration, coussin duvet — recouvert de soie. Tél.: après 18 heures 738-7457 3-6-77

MEUBLES CANADIENS en pin, armoires, buffets, commodes, coffres, tables, armoires de coin et divers. Tél: 659-2651 17-6-77

PETITE MAISON pièces sur pièces à refaire sur terrain 1 arpent — $9,000. Grande à démolir 100' x 75' — $1,000. Tél: 473-1688 6-6-77

ARMOIRES, grandes tables, ensemble de chaises québécoises (4, 6 ou 8 identiques) charette antique avec siège et attelage pour gros chien, grands bancs pour table réfectoire, coffre à panneaux. Tél: à Lachute 562-6983 6-6-77

APPARTEMENTS À LOUER

LONGUEUIL: près métro, 4½, 2 salles de toilette, garage intérieur, taxes, piscine, sauna, chauffage, électricité, poêle, réfrigérateur, moquette: $375. 1 mois gratuit si à partir du 1er juillet. Possibilité de bail de 2 ans. Tél.: 733-8705 8-6-77

APPARTEMENTS À LOUER

SOUS-LOCATION, 1er juillet, grand 3½, près gare Côte Vertu, sauna, piscine et garage $227. Tél.: 331-3268 6-6-77

NDG, 4½ pièces chauffées, cuisinière et réfrigérateur. Information entre 9h et 5 heures. M. Brisebois 489-4981 5-6-77

OUTREMONT. 4½ pièces, 1½ salle de bains, salle à manger, occupation juin ou juillet, $375 par mois. Sur rendez-vous C. Demers 735-2559 27-6-77

OUTREMONT: demi-sous-sol, 2 pièces, meublées, salle de toilette, douche, très propre, homme sérieux seulement. Références. $135. Tél.: 731-3158 3-6-77

BAS DE DUPLEX, Côte Ste-Catherine, près Université de Montréal, 7½ chauffé, ménage refait, grand jardin. Garage chauffé, disponible immédiatement. $450. Tél.: 733-9441 3-6-77

APPARTEMENTS À LOUER

6280 DÉCARIE

et Van horne
complètement meublé
1½, 2½ et 3½
à partir de $180.
Bail court ou long
piscine, saunas, etc.
Castel blanc
342-0300

3-6-77

Meublé ou non, un des appartements prestigieux de Montréal

HADDON ARMS

1½, 2½, 3½ et 4½
Tarifs hebdomadaires, Mensuels ou annuels.
- À l'air climatisé
- Piscine, saunas
- Toit-jardin

2170 AV. LINCOLN
Près du Métro et Forum
935-9224

3-6-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

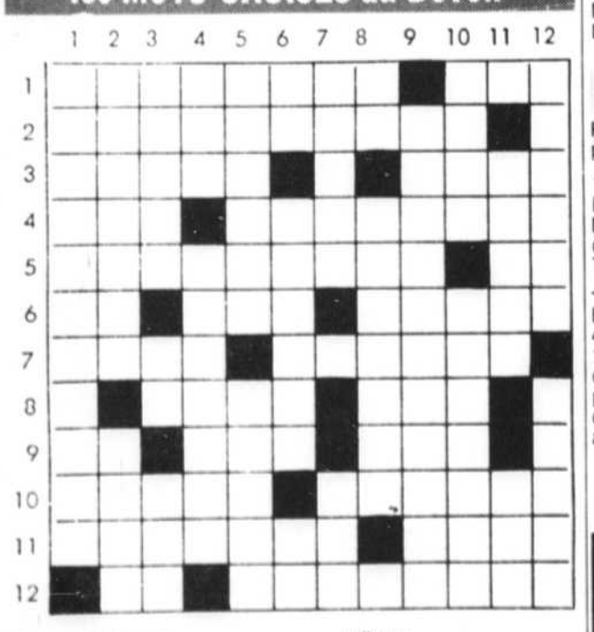

Horizontalement

1—Action de recueillir les glands. — Jardin zoologique.
2—Tendance de ceux qui cherchent à augmenter l'importance des cérémonies du culte.
3—La plus ancienne écriture celtique connue. — Entrave qu'on fixe au paturon des chevaux pour les retenir.
4—Seule. — Travail du nielleur.
5—Ce qui sert à s'élever. — Nickel.
6—Note de la gamme. — Adresse. — Congélation nouvelle survenant après un dégel.
7—Poitrine d'une femme. — Drôlerie qui se dissimule sous un air sérieux.
8—Besoin de manger. — Terre entourée d'eau.
9—Seul. — Colère. — Pluie.
10—Désagréable à voir. — Émit une vive lumière.
11—Agite l'encensoir devant l'autel. — Petite monnaie d'Espagne.
12—Titane. — Mit une enchère.

Verticalement

1—Petit groupe.
2—Roche combustible. — Ch.-l. de c. de l'Aveyron.
3—Qui nie l'existence de toute divinité. — Conifère. — Pas ailleurs.
4—Assortit les couleurs dans les ouvrages de laine et de soie. — Papillon diurne d'Afrique.
5—Condamner aux peines de l'enfer. — Prénom féminin.
6—Aluminium. — Langue de terre resserrée entre deux mers et réunissant deux terres. — Etain.
7—Potence pour pendre les criminels. — Langue, faconde.
8—En les. — Angle interne de l'oeil.
9—Relatif aux malléoles.
10—Boeuf à bosse. — Crier.
11—Parer. — Au Moyen Âge, petit poème narratif ou lyrique.
12—Doigt du pied. — Verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt.

Solution d'hier

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES

Près Ridgewood, pas de côte à monter. Édifice bien aménagé, avec piscine, saunas, etc. Appartements de luxe, 2 chambres à coucher $375 (2 salles de bains et lave-vaisselle) une chambre à coucher $215. Studio $190.

ALTITUDE 500
4760 chemin Côte-des-Neiges
739-5533

3-6-77

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

ESPAGNE: à louer appartement de vacances quatre personnes. Costa Brava-Rorada. Pour d'agréables vacances étrangères au bord de la mer. Tél: 681-4545 3-6-77

ANIMAUX À VENDRE

CHIOTS Airedale, à vendre, enregistrés, $130. Pierreville 1-514-568-5926 6-6-77

AUTOS À VENDRE

MERCEDES' 280s, 1971, automatique, air climatisé, condition excellente. 637-7166 6-6-77

VOLVO 142, 1973, parfaite condition, originale, $2,200. Pneus Michelin radiaux. 253-0564 6-6-77

RENAULT 12, 1972, bonne condition, moteur neuf, pas de rouille. Tél: 484-3479 soir: 435-5548 6-6-77

CITROEN: 1972, DS21 Pallas, bonne condition, $1,200. 739-2674 6-6-77

CITROEN: 1972, bonne condition, téléphonez après 6h à 430-6548 3-6-77

CITROEN DS, 21, Pallas, 1972. Tél: 861-2308 ou 277-1455 6-6-77

VOLKSWAGEN: Super Beatele, 1974, 40,000 milles, toit ouvrant, prix à discuter. Tél.: 384-6661 ou 389-5593 3-6-77

RENAULT 15, 1973, très bon état, jaune, 34,000 milles AM-FM. Meilleure offre acceptée. Particulier. 285-8211 ou 382-1716 4-6-77

FORD Econoline 1970, bonne condition, 40,000 milles équipé "camper", prix à discuter. Tél: 738-9194 après 18 heures 4-6-77

VOLVO, S-142, 1974, 25,000 milles, 4 pneus radiaux et 2 pneus d'hiver. Très bonne condition, automatique. Tél: 277-4601 surtout le soir. 8-6-77

ASSOCIÉS DEMANDÉS

STUDIO DE PHOTOGRAPHIE, grand espace et chambre noire équipés, à la recherche d'associé et/ou contrat de location. Centre-ville, 1er étage. Tél: après 6 p.m. 842-1590. Intéressé seulement. 6-6-77

ARTICLES A VENDRE

MIROIR à carreaux 60" x 46". Aubaine. Tél: 342-0154 3-6-77

BUREAUX À LOUER

PLACE JACQUES CARTIER, 2,500 p.c. ou plus 861-0080 6-6-77

Idéal pour professionnel, 400, rue McGill, 1er et 3e étage, 3,000 pi. ca. chacun. Baux selon vos exigences. Tél.: 845-5015 3-6-77

PLACE VICTORIA: sous-location, 4,000 p.c., occupation à compter du 1er octobre 1977, reste de l'étage occupé par une étude d'avocat. Pour de plus amples informations communiquez avec Bernard Forest directeur administratif 878-3081. 4-6-77

CHALETS À VENDRE

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

ST-SAUVEUR

Maison très coquette pour jeune famille ou couple retraité. 3 chambres, sous-sol non fini, garage privé. Centre village. **Réjane Payette: Ste-Adèle 1-229-3581, ligne directe: 866-6229, soir: 1-227-5895.**

courtier en immeuble

3-6-77

CHALETS À VENDRE

CHALET semi-hivernisé, à vendre, au Lac Kildare, Rawdon. Tél: 332-4606 après 6 heures. 4-6-77

UN MAGNIFIQUE CHALET SUISSE hivernisé, foyer, plage privée, piscine, tennis, $30,600. $246.07 mensuel. Occupation 15 juillet 844-8342 ou 430-0430. J.N.O.

CHALETS À LOUER

FERME, petite, bien entretenue, près Victoriaville. Beau paysage, calme, eau pure, air sain. Possibilité jardinage. Juillet, août. Tél: 681-4545. Pour vraies vacances détente. 3-6-77

GRAND CHALET moderne. Plage accès trois lacs. Cadre superbe. 20 milles nord Lachute. Juillet, août. Tél: 681-4545. Pour vacances typiquement laurentiennes. 3-6-77

LAC LABELLE, chalets boisés, spacieux, 3-4 chambres, chauffage électrique, plage privée, chaloupe fournie, Roméo Allard, Labelle 686-2045 3-6-77

STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux Bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Piscine chauffée, terrain de jeu. Location à la semaine. 256-6825 ou 1-819-5836 1-7-77

MAISON HIVER-ÉTÉ, 5 pièces, meublée, foyer, chauffage central, plage privée, stationnement, à proximité Lac L'Achigan. Saison: $900. Tél: 1-563-3776 ou 387-8623 3-6-77

COMMERCES À VENDRE

MAGASIN D'ALIMENTS naturels établi depuis 8 ans. Raison: autre intérêt. Tél: 722-0983 3-6-77

PHARMACIE

Située nord-est de Montréal, chiffre d'affaires environ $1,000,000. par année. 60% en prescriptions. Bilan disponible.

Écrire à
DOSSIER 413
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

6-6-77

Montreal Trust

LONGUEUIL

Faut vendre **commerce de décoration** dans centre d'achats "Peinture et tapisserie, etc". Cause maladie. Urgent. Condition intéressante. **Huguette Mongeau: 651-1000 ou 655-0179.**

courtier en immeuble

3-6-77

CHAMBRES A LOUER

AVENUE ESPLANADE 4407, face au Mont-Royal, grandes chambres, tout compris 844-5077 4-6-77

DEMANDES D'EMPLOI

SERAIS DISPONIBLE pour enseigner à la maternelle en septembre prochain. Bien vouloir téléphoner après 4:30h. au 861-6026 4-6-77

CHEF CUISINIER français, 31 ans, références: 2 et 3 étoiles Michelin. Relais campagne. Relais gourmand, cherche place équivalente. Tél.: 845-8176 poste 855. ou après 6 hres p.m. 277-8041 6-6-77

DÉMÉNAGEMENTS

PETITS DÉMÉNAGEMENTS de 1½ à 4½. Estimation gratuite. Demandez Jean-Paul 255-7397 6-6-77

ESPACES COMMERCIAUX À VENDRE

LONGUEUIL

Disponible immédiatement. 21,000 p.c. espace industriel ou entrepôt, en plus 7,000 p.c. de bureau à la mezzanine, location idéale près Pratt & Whitney, de Weston et autoroute, voie ferrée, gicleurs, stationnement. Loyer tout inclus à l'exception de l'électricité. **Mme Zanni 281-1768 ou M. Favarger 288-8103.**

courtiers bienvenus

7-6-77

APPARTEMENTS À LOUER

La Cité enchantée

LaCité vous offre des appartements des plus modernes, conçus selon vos désirs les plus capricieux.

Visitez nos appartements-témoins, **au 3550, rue Jeanne-Mance,** de 10h à 21h, en semaine, et de 10h à 19h, les week-ends. Ou téléphonez-nous au **845-4173.**

Appartements LaCité

Luxe, Calme et Volupté

3-6-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnairement bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 1-7-77

ÉDUCATION

PROFESSEUR PRIVÉ offre ses services pour étudiants du niveau primaire et secondaire. Tél: 738-8159 10-6-77

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

A PRIX RAISONNABLE. Réparation, peinture, etc. 931-8179 ou 272-8550 4-6-77

ENTREPÔT À LOUER

LAVAL

5,000 à 7,000 pi.ca.
Bureau, service d'expédition, telex optionnels.
Tél.: **332-9059**

6-6-77

ÉCOLES

MIRABEL
EQUESTRIAN CLUB EQUESTRE

CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE POUR ENFANTS

Séjour de 2 à 4 semaines
Enseignement équestre à tous niveaux par instructeur diplômé
Brochures sur demande

CLUB EQUESTRE MIRABEL
1560, Côte St-Louis, Mirabel, P.Q.

Demandez
JACK CHARTON:
Tél.: 1-(514) 258-3728
(8-11 A.M. et 5-10 P.M.)
Réservez dès maintenant
Inscription limitées 3-6-77

FERMES À VENDRE

ST-BERNARD DE LACOLLE, maison de campagne, terrain paysager, chauffée à l'électricité, bâtiment sur terre de 16 arpents. $36,000. Montréal 382-1597 St-Jean: 348-8469 4-6-77

ST-ROCH DES AULNAIES: comté de Kamouraska bord du fleuve, au coeur du village, 2 milles de la Trans-Canada, 15 arpents, structure de pierre d'une maison de plus de 200 ans incendiée il y a un an Dimension de 60' x 30' Grange de 125' de longueur, très grand hangar. Visible en tout temps. Prix demandé: $25,000. Tél.: Montréal 274-3383 3-6-77

LOGEMENTS DEMANDES

JEUNE COUPLE cherche logement 4½, Outremont ou environs. Tél: le jour: 484-3479 ou soir: 435-5548 6-6-77

LOGEMENTS À LOUER

BAS DUPLEX et sous-sol. 12061 Marsan, face parc et école libre 1er juillet, $500 chauffé. Sur rendez-vous 272-4933 ou 1-228-3273. 3-6-77

LASALLE, coin des Rapides et 40e Avenue près boul. LaSalle, 4½ pièces fermées, chauffé, $180. 1er juillet. Personne tranquille. Tél: 363-2311 4-6-77

AVENUE DU PARC: près Laurier, entièrement rénové, chauffage électrique, 4½, $190. à $210. Poêle et réfrigérateur non inclus. Tél: 387-1789 6-6-77

OFFRES D'EMPLOIS

Le plus prestigieux marchand d'Art au Canada, requiert un (e):

SECRÉTAIRE VENDEUR (SE)

- Dactylo français et anglaise
- Autre fonction serait le contact avec le public et les ventes.
- Salaire selon qualifications.

Veuillez répondre par écrit à:

GALERIE DOMINION
1438 ouest, Sherbrooke
Montréal H3G 1K4

3-6-77

La Voie de l'Amérique (Washington)

recherche un:

"TRADUCTEUR-SPEAKER"

de langue française pour un contrat de 2 ans renouvelable.

- Une parfaite compréhension de l'anglais et une expérience radio-journalisme sont exigées.

Prière d'adresser curriculum vitae et indiquer numéro de téléphone à:

Voice of America
United Information Agency
Personal Division
1750 Pensylvania ave
North Est, Washington DC 20547
U.S.A.

3-6-77

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT: haut duplex, luxueux, chauffé, 7½ pièces, 2 bains. 272-0351. 6-6-77

PARC LAFONTAINE, angle Rachel, bas, 7 pièces, garage, libre 1er juillet. $360. par mois. Tél.: 663-6180 6-6-77

VILLE MONT-ROYAL: haut duplex, 5½, refait neuf, garage, chauffage, taxe d'eau inclus. $375. sous-location 1er juillet ou avant. Tél: 735-1219. 3-6-77

CÔTE-DES-NEIGES: haut de duplex, grand 6½, propre, très éclairé, cuisinière fournie, libre 1er juillet. $305 chauffé. Tél.: soir: 341-7277. 4-6-77

AHUNTSIC OUEST: partagerais bungalow de 6 pièces avec personne honnête et sérieuse, sinon s'abstenir. Tél.: 336-3922 3-6-77

HAUT DE DUPLEX, 6 pièces, Côte Ste-Catherine, près Université de Montréal, chauffé, garage, jardin $375. Tél.: 733-9441 7-6-77

N.D.G., haut duplex, 7½ non-chauffé, foyer, boiseries, garage, sous-sol, $400. Soir: 487-0425 3-6-77

ST-LEONARD, près Pie IX, luxueux bas de duplex, 5½, 1½ salle de bain, garage, très grande cour. Juillet $400. 326-2971 9-6-77

COTE-DES-NEIGES: bas-duplex, 5 pièces chauffées, eau chaude, poêle à gaz. $290. Tél.: 733-0431 3-6-77

4½, chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur, 2e étage, rue Wiseman, nord-Jean-Talon. Tél: 279-9165 6-6-77

BOUL ST-JOSEPH: 7½ pièces, chauffé, libre 1er juillet. $275. Tél: 279-1078 6-6-77

AHUNTSIC, Grande Allée, luxueux grand 2½, chauffé, poêle, frigo et linoleum. Pour dame seule. Tél.: 389-7683 3-6-77

NDG, haut duplex, 6½ frais repeint, 2 balcons, chauffage central et eau chaude indépendants, cuisinière prix: $325. Tél: 489-8915 6-6-77

ST-LAMBERT: Haut de duplex, 6 pièces, planchers de varathan, grande gallerie extérieure en avant. $250 par mois non chauffé. Tél.: 672-6854 3-6-77

VILLE MONT-ROYAL: Haut de duplex, 6½, chauffé, garage, poêle, réfrigérateur fournis. Taxes incluses. $375. Libre 1er juillet. Tél.: 735-0994 ou 733-3417. 1948 rue Norway 6-6-77

C.D.N., près de l'université et hôpital Ste-Justine, haut duplex, 6 pièces chauffé, poêle, réfrigérateur fournis, garage, très grande cuisine, pour 1er juillet $375. mois. Jour: 282-6900 Résidence: 739-9501 6-6-77

OUTREMONT, haut de duplex, près Université. Luxueux 8½, très grandes pièces, boiseries en chêne, tapis mur à mur, 2 salles de bains, sorties pour lessiveuse et sécheuse, balcon, garage, disponible 1er juillet $800. S'adresser à dossier 302, Le Devoir C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9. 13-6-77

MAISONS A LOUER

OUTREMONT, cottage rénové, très élégant, 3 chambres à coucher, salon, salle à manger séparée, foyer, cuisine équipée moderne. Libre juillet. $600. Le Dwelling 844-3941 courtier 4-6-77

MAISONS À LOUER

MONTREAL-OUEST: 4 chambres à coucher, 2½ salles de bains, sous-sol fini, garage, tout meublé et équipée, de juillet 1977 à juillet 1978. Tél: 487-5496 6-6-77

VILLE DE LAVAL

Maison 1850, pierre-des-champs, déclarée bien culturel. Proximité future cité Santé Laval. Complètement rénovée. Chauffage électrique, terrain 400' x 200'. Libre en juillet.

Renseignements:
747-7042 ou
661-0288 (après 18 heures)

3-6-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE, temps partiel avec expérience pour bureau d'avocat centreville. Tél: 934-0841 4-6-77

GÉRANT(E) pour gallerie d'art. Doit être bilingue et connaître l'histoire et l'art. Écrire à Dossier 415, LE DEVOIR, CP 6033, Montréal H3C 3C9. 13-6-77

REPRÉSENTANT

Compagnie de distribution d'équipement lourd, est à la recherche d'un représentant dynamique, région Montréal.

Tél: **655-9047**

4-6-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.

Dépliant gratuit sur demande.

Tél.: **282-0058**

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE: Idéal pour famille nombreuse, 6 chambres, salle de séjour, piscine incluse. Exclusif. Carole Nadeau: 656-0660 ou 655-0214 DesRosiers, courtier 3-6-77

MONTREAL NORD: bungalow, secteur choisi, 5½ pièces, sous-sol fini, foyer de brique, garage, très grand terrain, piscine creusée 18 x 36, chauffée, grand patio, chambre froide, plusieurs arbres, pas d'agent. $62,000. 321-2539 6-6-77

PRES UNIVERSITÉ, avenue Lacombe, cottage ensoleillé, grand salon, 4 chambres, balcon, garage, jardin, cuisinière et réfrigérateur. Prix intéressant. Propriétaire: 739-2671 soir et week-end. 3-6-77

ST-HUBERT: bungalow moderne, foyer pierre-des-champs, immense garage hivernisé, cuisinette chêne. Chambre, living room sur parquetterie. Occupation immédiate pour $41,000 avec $5,000 comptant, financerais balance. 3269 Duvernay. Tél.: 678-7716 6-6-77

LONGUEUIL: 6 logements de 5½ pièces, revenu assuré. MLS. Pierre Kadijevic: 282-0030 ou Carole Nadeau: 655-0214 ou 656-0660. DesRosiers, courtier 3-6-77

EASTMAN: maison ancienne, 10 pièces, poêle à bois, grange, ruisseau, 15 arpents. Tél: 334-0453 ou 331-5958 ou 1-297-2268 6-6-77

BORD DE L'EAU: St-Charles sur Richelieu, bungalow, 7 pièces, directement sur le bord de l'eau. Vue superbe sur la rivière. À quelques minutes de Montréal. M.L.S. Murielle Cyr: 655-3060 ou 655-1536 Probitec, courtier 3-6-77

RIVE SUD: maison moderne à vendre, porte-patio, chauffage électrique. Construite décembre 1974, tous les services. Pas d'agent. Tél: 676-2232 Cause transfert. 6-6-77

ST-LAURENT: duplex détaché, 2 x 6 pièces, bas libre, cave finie ciment, grande cour arrière, terrain 50 x 118, $48,000. Tél.: 744-1726 3-6-77

AHUNTSIC, grand cottage, semi-meublé, terrain paysager, site idéal pour foyer personnes âgées $60,000. Tél.: 381-6027 6-6-77

ST-SAUVEUR: petite maison canadienne, très jolie, 3 chambres à coucher, foyer, terrain paysagé, près pentes de ski. Tél.: 1-227-3961 7-6-77

BOUCHERVILLE, Seigneurie, terrain exceptionnel très privé, nombreux arbres adultes, proximité services, foyer, salle à dîner, solarium, cuisine remodelée, 4 chambres, 2 salles de bains complète, $53,000. Sans agent. 655-9176 ou 652-6318 3-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL

A louer 1x4½ et 1x3½, chauffage électrique dans triplex neuf. **Robert Vivian 651-5300 ou 670-2901.**

MONTREAL TRUST
courtier

6-6-77

VALLÉE DU RICHELIEU

Beau choix **de fermes et maisons de campagne,** styles et superficies variés. **Yvan Boulanger: 467-1120 ou 584-3456.**

MONTRÉAL TRUST
courtier

3-6-77

Trust Royal Courtier

LAURENTIDES
MORIN HEIGHTS
Coquet chalet Suisse

Intérieur et extérieur formidables, piscine chauffée, terrain 1 acre avec arbres matures, vue panoramique exceptionnelle. **Thérèse Larose: 435-3443 ou 1-227-3654** (rés)

STE-ADÈLE

Près Hôtel Chanteclerc, **cottage canadien,** salon, salle à manger, 3 chambres, foyer, meublé, beau terrain avec arbres matures. $36,500. **Thérèse Larose: 435-3443 ou 1-227-3654** (rés). 3-6-77

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

N.D.G.

Laisserais dans les $30,000. Près Collège Loyola. **Cottage impeccable** de 3 chambres à coucher. Magnifique jardin, **Mme H. Bourgeois: 935-8541, rés: 484-0605.**

WESTMOUNT

AVE KENSINGTON. **Attrayante et spacieuse maison** de 5 chambres à coucher avec den, "Powder-room", jardin clôturé, stationnement, superbe bois naturel. Prix raisonnable dans les $60,000. **Mme L. Colfer: 935-8541, rés: 932-0485.**

HAUT DE LA MONTAGNE: Nouvelle cuisine de rêve avec salle familiale et "sundeck", beau jardin, charmante maison de 4 chambres à coucher sur cul de sac. Idéal pour grande famille. **Shirley Cohen: 935-8541, rés: 489-1968.**

3-6-77

Trust Royal Courtier

HAMPSTEAD

Cottage construit selon spécification. 4 chambres. Escalier circulaire, garage - 2 voitures. Aubaine. **Edith Harris: 488-3242 ou 487-3400.**

CÔTE-DES-NEIGES

5½, 6½, salle de jeux, salle lavage, 2 portes d'entrée, garage. $49,900. **Barbara Sala: 488-0481 ou 487-3400.**

ADJACENT WESTMOUNT

Duplex 6½, 7½, construction Lambert, voisin du Villa Maria. **John Morris: 489-8825 ou 487-9550.**

N.D.G.

Duplex 5½, 5½ plus 2 pièces au sous-sol, garage, jardin. Occupation juillet. En bas de $60,000. **Dorothy MacNeil: 933-2341 ou 487-9560.**

SNOWDON

Duplex 5½, 5½ plus salle de jeux, près parc, condition impeccable. Garage 2 voitures. **Andrew Schaapman: 489-1771 ou 487-9560.**

SECTEUR MONT-ROYAL

PRÈS MARIE DE FRANCE. **Cottage détaché,** pierre, den au rez-de-chaussée, 3 chambres à coucher, 3 salles de bains, salle de jeux, jardin, garage. **Barbara Besner Kitman: 482-0743 ou 487-9560.**

3-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAC CHAMPLAIN: 45 milles de Montréal, résidence moderne, construction récente, climatisée, accessoires électriques modernes. Ameublements récent, tapis mur à mur, 3 chambres à coucher. Salon avec cheminée pierre, salle à manger, 2 salles de bains, piscine intérieure, patio, arbres adultes, potager, haie, quai ciment, bateau avec support. Renseignements: Dossier 302. Le Devoir. C.P. 6033. Montréal H3C 3C9. 13-6-77

M. Den Uyl formera le nouveau gouvernement néerlandais

Moluquois: aucun médiateur n'est accepté

ASSEN (d'après AP et AFP) — Les autorités néerlandaises et les terroristes sud-moluquois qui détiennent toujours une soixantaine d'otages dans une école et un train ont refusé, les uns et les autres, hier, deux médiateurs proposés respectivement par chacune des deux parties. C'est ce qu'a annoncé hier soir le porte-parole du ministère néerlandais de la Justice, Mme Toos Faber.

Les deux médiateurs proposés par le commando sud-moluquois du train ont été jugés "inacceptables" par le gouvernement néerlandais après mûre réflexion. Auparavant, les nationalistes sud-moluquois avaient rejeté les deux noms proposés par le gouvernement néerlandais.

Le porte-parole du ministère de la Justice a indiqué d'autre part que les conversations portant sur l'état de santé des otages du train avaient pris parfois un tour très vif. En revanche, il n'a plus été question des exigences politiques des terroristes.

Tout au long de la semaine dernière, les nationalistes sud-moluquois ont menacé d'abattre tout intermédiaire qui leur serait envoyé.

Le ministère de la Justice a d'autre part fait savoir que rien ne permet d'affirmer que le Benin serait disposé à accueillir les dix extrémistes et les 21 Sud-Moluquois emprisonnés dont ces derniers exigent la libération. Les deux commandos ont jusqu'à présent refusé de dire dans quel pays il souhaitaient se rendre mais la presse néerlandaise a mentionné la nom du Benin, qui soutient aux Nations unies les revendications à l'indépendance des Moluques du Sud.

Plus tôt dans la journée, les terroristes retranchés dans le train avaient demandé une ambulance qui fut aussitôt dépêchée à proximité du train. Cependant, une heure et demi plus tard, les Sud-Moluquois retiraient leur demande.

Pendant un moment, on avait cru qu'une des otages, Mme Nelleke Ellenbroek-Prinson, 23 ans, qui est enceinte de sept mois, avait besoin de soins. Cependant, on apprit par la suite qu'un des hommes séquestrés dans le train s'était subitement senti malade mais s'était rétabli au bout de quelques minutes.

D'autre part, les six derniers enfants, sur les 27 qui avaient été hospitalisés jeudi et vendredi à la suite de désordres internes, sont sortis de l'hôpital Wilhelmina.

Plus rien n'a été dit des symptômes de méningite dont il avait été fait état à l'époque.

A La Haye, dans les milieux proches du ministère de la Justice, on déclare que les quatre terroristes retranchés dans l'école de Bovensmilde ont réclamé le rétablissement de leur liaison téléphonique avec le commando du train. Cette ligne, sur laquelle étaient aussi branchés des représentants du gouvernement hollandais, avait été installée mercredi dernier. Elle est tombée en panne au cours du week-end. Les autorités ont refusé de la réparer, déclarant qu'elles ne voulaient pas prendre le risque d'envoyer un technicien à bord du train. Le commando du train n'a rien dit à ce sujet.

Hier matin, ajoute-t-on, les occupants de l'école n'ont pas répondu par l'autre téléphone encore en service, ce qui fait qu'il a été impossible de prendre des dispositions en vue de la fourniture de petits déjeuners.

Entre-temps, sur le plan politique, M. Joop Den Uyl, 57 ans, socialiste, qui avait triomphalement remporté les élections du 25 mai après quatre ans d'exercice du pouvoir, a été chargé par la reine Juliana de former un nouveau gouvernement. Selon le communiqué publié hier par le Palais royal, la souveraine a demandé au premier minsitre sortant de former une équipe assurée de bénéficier de la confiance du Parlement.

Le Parti socialiste de M. Den Uyl est revenu le 25 mai la formation politique la plus importante du pays. Il dispose de 53 sièges à la Chambre (sur un total de 150). M. Den Uyl souhaite reconduire son alliance avec les chrétiens-démocrates qui disposent de 49 sièges.

S'il y parvient, il disposera ainsi d'une confortable majorité. Mais l'établissement d'un programme gouvernemental nécessitera un compromis délicat entre les deux grands partis qui avaient fait éclater la coalition sortante à propos de la politique foncière et de la lutte contre la spéculation immobilière. Les deux partis sont également en désaccord sur des questions aussi importantes que la gestion des entreprises privées et la légalisation de l'avortement.

C'est pourquoi on prévoit dans les milieux politiques que la mission de formateur de M. Den Uyl sera longue et difficile. La précédente crise gouvernementale avait duré cinq mois et demi en 1972-73.

L'ambassadeur du Salvador est libéré

GUATEMALA (d'après Reuter, AFP et AP) — "L'Armée de guérilla des pauvres" a libéré l'ambassadeur du Salvador au Guatemala, le colonel Eduardo Casanova, après une captivité de 48 heures, ses exigences ayant été satisfaites.

Celles-ci consistaient en la diffusion d'une déclaration dénonçant comme régimes répressifs les gouvernements du Guatemala et du Salvador et comme "instrument de l'impérialisme" la Banque inter-américaine de développement.

Une première fois lu lors de la séance d'ouverture de l'assemblée générale de la banque, lundi, le communiqué a été de nouveau diffusé mardi sur les ondes d'une station de radio guatémaltèque.

Quelques heures après, le colonel était libéré dans le Sud de la capitale, après une captivité de deux jours. Il avait été légèrement blessé par balle au pied et avait reçu un coup sur la tête lors de son enlèvement, dimanche, alors qu'il regagnait son domicile.

Au moment de le libérer, ses ravisseurs l'ont aveuglé d'un bandeau noir. "Ils m'ont dit de compter jusqu'à 100 avant de le retirer mais je n'ai compté que jusqu'à 30", a raconté l'officier aux journalistes.

L'ambassadeur salvadorien a déclaré avoir été bien traité par ses ravisseurs, mis à part la blessure au pied, sans gravité.

Le diplomate, ancien chef de la Garde nationale de son pays, a ajouté que les guérilleros l'avaient interrogé sur les relations entre le Guatemala et son pays, et avaient exigé qu'il tienne une conférence de presse à sa libération pour décrire les conditions de sa séquestration. Le diplomate a précisé qu'il avait été blessé au pied lors de l'enlèvement en raison de sa résistance et que les guérilleros lui avaient administré des antibiotiques et des analgésiques.

L'ambassadeur a finalement déclaré qu'il restait en poste au Guatemala à la disposition de son gouvernement.

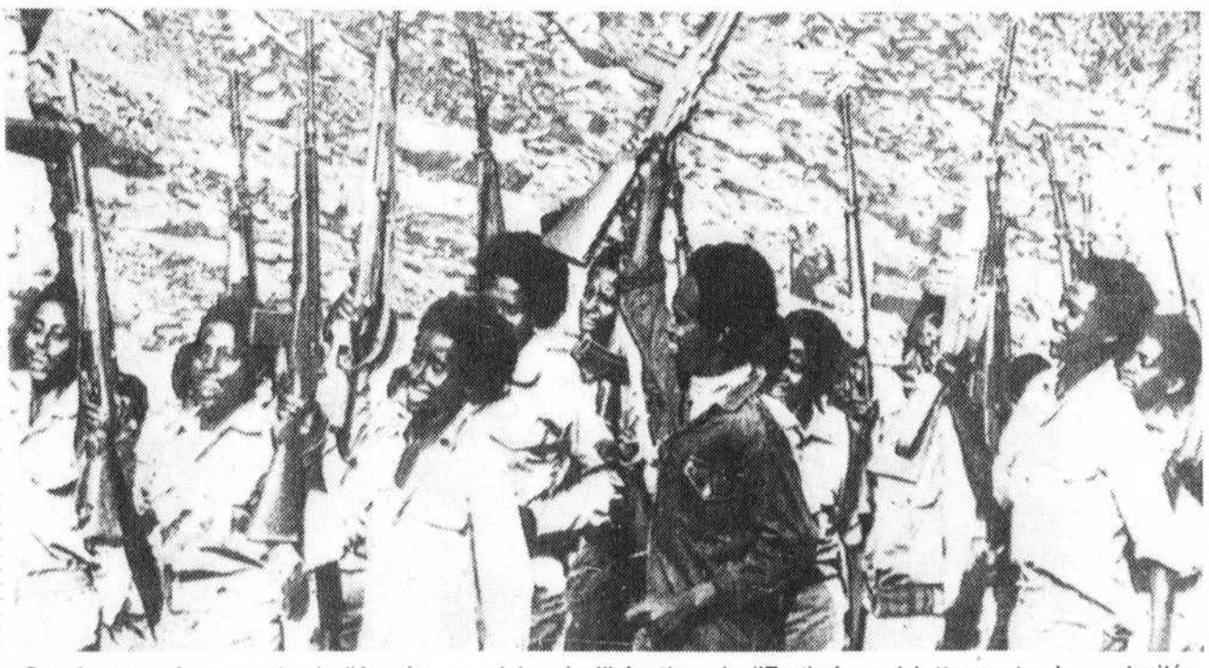

Ces femmes font partie de l'Armée populaire de libération de l'Erythrée qui lutte contre les autorités centrales de l'Éthiopie pour obtenir l'indépendance de l'Erythrée. Elles reçoivent leur entraînement dans un camp situé près de Nakfa, en Éthiopie, et combattent aux côtés des hommes au sein du FPLE.

(Téléphoto AP)

Éthiopie: les fronts de libération discutent d'une stratégie commune

KHARTOUM (AFP) — Les dirigeants des deux fronts de libération de l'Erythrée, FLE (Front de libération) et FPLE (Front populaire de libération) sont réunis en territoire érythréen depuis le 25 mai dernier en vue de tenter un rapprochement et une unité d'action avant une possible offensive généralisée des forces éthiopiennes, apprend-on de source informée à Khartoum.

Pour ces deux mouvements, qui luttent contre le pouvoir central d'Addis Abeba et affirment occuper la plus grande partie du territoire à l'exception de quelques grandes villes (dont Asmara, la capitale, Keren, les ports de Massawa et d'Assab), l'indépendance est un "choix irréversible".

Les porte-parole des mouvements ont été catégoriques sur ce point: toute autre solution est exclue, que ce soit une fédération ou un système d'autonomie interne. Le FPLE a également formellement démenti avoir eu des contacts secrets avec les dirigeants éthiopiens sous l'égide de Moscou.

Tous deux ont mis l'accent à Khartoum sur la nécessité d'une stratégie commune deux ans après la fin des combats qui les opposaient.

Du côté du FLE, la délégation du "Conseil révolutionnaire" est dirigée par son président, M. Ahmed Nasser, alors que M. Issayas Akwarki, secrétaire général adjoint du FPLE, mène les discussions, suivies avec attention au Soudan, où vivent près d'un demi-million de réfugiés érythréens.

"Nous cherchons à politiser, à organiser et armer les masses, pour obtenir l'indépendance de l'Erythrée, souligne le porte-parole du FPLE. Nous combattons l'Ethiopie, qui est une puissance coloniale."

Le FPLE a été créé en 1970 par des dissidents du FLE, jugé trop conservateur.

Les deux mouvements avaient cessé leur "guerre civile" après l'attaque éthiopienne de février 1975. Depuis, à plusieurs reprises, leurs dirigeants avaient cherché un modus vivendi sur le terrain.

Le FPLE avait toutefois reproché au Front de libération d'avoir favorisé la création d'un troisième groupe dissident qui, en 1976, s'était séparé de la direction centrale, et d'avoir signé en son nom l'accord de Khartoum formant le Front de libération de l'Erythrée dit "Forces populaires de libération de l'Erythrée" (FLE-FPLE), qui opère dans la région au sud d'Asmara sous la direction d'Osman Saleh Sabbe.

La réunion présente a été précédée de contacts au plus haut niveau au mois d'avril et de réunions périodiques du "comité de dialogue" créé après 1975.

Le FPLE, considéré comme plus progressiste, admet que les divergences sont surtout d'ordre politique. "Mais le peuple réclame l'unité avant l'indépendance", déclare son porte-parole.

De son côté, le FLE fait preuve d'un certain optimisme. "Notre programme préconise l'unité", a précisé à Khartoum M. Habte Tesfamariam, membre du Conseil révolutionnaire du FLE. "Le principal obstacle jusqu'à présent portait sur la forme d'unité. Le FPLE préconise la création d'un "front uni" alors que nous voulons la formation d'un "front national démocratique"... Nous pensons aussi que le groupe d'Osman Saleh Sabbe est une réalité qu'on ne peut ignorer".

"Nous avons l'espoir, a-t-il ajouté, que cette réunion sera le prélude à un congrès d'unification".

Les représentants des deux fronts, tout en soulignant que l'Erythrée a toujours eu des liens historiques, politiques et économiques avec ses voisins arabes, ont affirmé que leur territoire et leur population ne sont pas arabes.

Le FLE, qui se défend d'entretenir des relations avec l'opposition de droite éthiopienne, l'UDE (Union démocratique éthiopienne) est implanté au nord-est d'Addis Abeba, près de la frontière avec le Soudan.

L'Alliance nationale n'est pas optimiste

Les conversations vont s'ouvrir entre M. Bhutto et l'opposition

ISLAMABAD (Reuter) — Le dialogue est enfin sur le point de s'engager au Pakistan entre le premier ministre Ali Bhutto et l'Alliance nationale pakistanaise (A.N.P.) — coalition de neuf partis d'opposition — après presque trois mois d'une agitation proche de la guerre civile qui a fait au moins 340 morts et entraîné des pertes économiques de plus d'un milliard de dollars.

La campagne d'agitation s'était propagée au lendemain des élections législatives du 7 mars qui virent la victoire du Parti populaire pakistanais (P.P.P.) de M. Bhutto. Les opposants avaient accusé celui-ci d'avoir truqué les élections pour maintenir son parti au pouvoir.

Mais le simple fait que les deux parties soient parvenues à s'entendre pour ouvrir le dialogue ne signifie pas que la crise née du résultat des élections soit résolue. Il n'est pas certain non plus que l'A.N.P. va, dès maintenant, renoncer à sa campagne. Cela dépendra, évidemment, de l'évolution des entretiens.

M. Bhutto a bon espoir, dit-on, de voir aboutir le dialogue à une solution, mais l'A.N.P. se montre plus prudente. L'un de ses dirigeants estime qu'il y a moins d'une chance sur deux de réussite.

Officiellement, on ne dit pas ce qui a finalement convaincu l'opposition d'accepter un dialogue qu'elle refusait obstinément tant que certaines conditions ne seraient pas satisfaites.

Selon le président par intérim de l'A.N.P., le Pir Pagaro — il est très soucieux de ne pas laisser croire que l'opposition a cédé du terrain — M. Bhutto aurait consenti par avance à certaines demandes. Le Pir Pagaro n'a pas voulu en dire plus, estimant que ce serait un abus de confiance entre l'A.N.P. et le gouvernement qui risquerait de torpiller les entretiens avant même qu'ils aient commencé.

On indique cependant de source proche de l'A.N.P. que le premier ministre serait en principe d'accord pour faire procéder à de nouvelles élections générales. En retour, l'opposition renoncerait à réclamer sa démission.

On s'attend également que M. Bhutto décide de libérer tous les dirigeants en détention de l'A.N.P. dans le but de créer un climat plus propice au dialogue.

"Les négociations ne peuvent se dérouler qu'entre des hommes libres", a déclaré le Pir Pagaro.

Les principaux dirigeants de l'A.N.P. ont été incarcérés il y a deux mois après avoir rejeté l'offre d'un dialogue de M. Bhutto et affirmé que l'agitation se poursuivrait tant que celui-ci n'aurait pas démissionné et annoncé de nouvelles élections.

Mais les chefs de l'opposition, après la période de troubles sanglants pour essayer de faire partir M. Bhutto, se rendent compte maintenant que le premier ministre ne démissionnera pas. Ils vont sans doute s'efforcer, autour de la table de négociations, de trouver une formule de compromis qui sauvera la face des deux parties.

On déclare de source proche de l'opposition que l'A.N.P. souhaiterait que de nouvelles élections aient lieu en août ou septembre. Mais selon des membres du P.P.P., le premier ministre serait favorable à un nouveau scrutin national au début de l'an prochain seulement.

Il est clair que M. Bhutto souhaite avoir un délai le plus long possible avant de nouvelles élections. Il va devoir, en effet, donner une nouvelle image du P.P.P. et rehausser sa propre reputation mise à mal pendant les trois derniers mois.

L'ampleur des protestations, de la violence et de la désobéissance civique des 12 dernières semaines au Pakistan a fait prendre conscience à M. Bhutto et à son parti — non sans quelque étonnement — quelle étendue pouvait atteindre l'hostilité des mécontents. Le premier ministre avait, apparemment, sous-estimé la force de l'opposition.

Mais dans les milieux diplomatiques on déclare que ce sont les difficultés économiques, plus que la violence politique elle-même, qui ont amené M. Bhutto à se montrer plus conciliant à l'égard de l'A.N.P.

Il manquerait au Pakistan environ 500 millions de dollars pour boucler son budget 1977-78. Islamabad, précise-t-on, se tourne vers ses amis traditionnels musulmans en quête d'aide.

L'Arabie séoudite a joué un rôle important dans les efforts de médiation au cours des dernières semaines. Elle aurait fait usage de son pouvoir financier pour amener les deux parties à s'entendre rapidement.

"L'Arabie séoudite et deux ou trois autres pays arabes ont apparemment déclaré à M. Bhutto qu'ils n'apporteraient plus d'aide au Pakistan tant que celui-ci n'aurait pas résolu sa crise politique", ajoute-t-on de source diplomatique.

URSS: activiste juif inculpé d'espionnage

MOSCOU (AP) — Accusé par la presse d'espionnage au profit des Américains, l'activiste juif soviétique Anatoly Schtcharansky a été inculpé officiellement, a-t-on appris hier de sources dissidentes.

Schtcharansky, un ingénieur âgé de 29 ans, arrêté depuis le 15 mars dernier, est l'un des trois membres du "Groupe soviétique pour la surveillance des accords d'Helsinki" qui ont été arrêtés et emprisonnés cette année. Si le procureur a annoncé que Schtcharansky a été inculpé d'espionnage, on ignore toujours les charges qui pèsent sur les deux autres.

C'est dans une lettre envoyée à la mère de Schtcharansky que le juge d'instruction déclare que son fils est accusé d'espionnage, et qu'il encourt la peine capitale. La nouvelle a été rendue publique hier au cours d'une réunion de dissidents à laquelle assistait le prix Nobel Andrei Sakharov.

Le nom de Schtcharansky est un de ceux qui avaient été cités le 4 mars dans les "Izvestia", qui avaient dénoncé la présence d'un important réseau d'espionnage américain autour de Moscou. Le journal ajoutait que les dissidents soviétiques étaient en relation avec du personnel de l'ambassade US et avec des journalistes pour recueillir des informations secrètes militaires et scientifiques.

Schtcharansky s'est pour sa part toujours défendu de ces accusations qui précédèrent son arrestation.

Eva Forest libérée

MADRID (AFP) — La plus célèbre prisonnière politique de l'Espagne, l'écrivain Eva Forest, a été libérée en début de soirée, hier, de la prison pour femmes de Yeserias, à Madrid. L'ordre du juge porte sur une mise en liberté provisoire.

Mme Forest était attendue à sa sortie de prison par son mari le dramaturge Alfonso Sastre, sa fille Evita, et une soeur arrivée de Barcelone. À sa sortie, une gerbe d'oeillets rouges a été remise à Mme Forest.

Son mari, a déclaré que les valises étaient déjà préparées en prévision d'une éventuelle mesure d'expulsion.

Mme Forest avait été arrêtée en septembre 1974 à Madrid, et inculpée en relation avec l'explosition d'une charge dans la cafétéria "Rolando", située en plein centre de Madrid à proximité de la direction générale de la sécurité. Une quinzaine de personnes avaient été tuées.

Elle est également concernée par la procédure judiciaire engagée à la suite de l'assassinat le 20 décembre 1973, de l'amiral Carrero Blanco, vice-président du gouvernement espagnol.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
844-3361

Voir autres annonces classées, en page 10

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VIEUX LONGUEUIL
Vaste et luxueux 9 pièces pour propriétaire, plus 4 revenus.
674-8018
3-6-77

OUTREMONT
Magnifique propriété style victorien, 17 pièces, 2 garages, 4 espaces stationnement extérieur, boiseries en acajou et chêne, prix très avantageux. **Pour plus d'informations S. Tremblay 735-5588.**
TREMBLAY INC
courtier
3-6-77

WESTMOUNT
Cottage, 4 chambres à coucher, beau salon ensoleillé, salle à manger spacieuse et séparée, cuisine fonctionnelle avec "powder-room", petite pièce attenante à la cuisine, salle de jeux, salle de bain, parking une voiture. Nouveau MLS. $72,500. Offre suggérée. **Maison dans un état impeccable et des plus agréable.**
Isabelle Lafrenière
courtier
482-1381
7-6-77

La Citière
TROIS ÉTAGES DE LUXE
Le luxe inédit, voilà ce que nos architectes ont créé. Prestigieuse maison multi-niveaux comprenant: chambre des maîtres avec balcon, trois autres très grandes chambres, salon avec portes-patio donnant sur le jardin, cuisine entièrement équipée, 2 salles de bains, toilette et de nombreux autres avantages. Aux portes de Montréal dans un environnement idéal.
Jean Turcotte **659-8916**
3-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PRÈS D'OUTREMONT
Duplex semi-détaché, brique, 2 x 5½, plus 2 au sous-sol, 3 salles de bains, garage-2 voitures, beau jardin. Prix avantageux à $60,000.
Mme L.C. Simard
735-8575
Mme M.A.D. Préfontaine
731-3158
IMMEUBLES TREMBLAY
courtier
735-5588
3-6-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Montreal Trust
LONGUEUIL
2 x 6 logements de 4½ pièces. Chaufferie isolée. H.E.C. Très bons revenus. Près toutes commodités. **propriété impeccable.** Voir **Huguette Mongeau: 655-0179, Thérèse Chartrand: 256-6724 ou 651-1000.**
courtier en immeuble
3-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

FLORIDE
$29,500, 4½ pièces meublées, vente et location, 1,000 pieds de la mer.
Annett Lanoue
334-8336
CANADA PERMANENT
Courtier
3-6-77

REMORQUES-ROULOTTES

TENTE ROULOTTE, 1976, Bon-Air. Peut loger 6 personnes, tout équipée, plus auvent et chauffrette. Toit rigide, condition impeccable. Rive-sud. 672-1022 après 5 h pm. 4-6-77

SERVICES DIVERS

POUR TOUS VOS TRAVAUX d'imprimerie, comparez nos prix. 1,000 cartes d'affaire en relief- $15. 5,000 circulaires- $50. Nous prenons vos commandes à domicile sans frais. Tél.: 288-4713 7-6-77

IMPRESSION de T-Shirst de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

ST-ADOLPHE D'HOWARD: Domaine Alpine, sommet montagne, accès, vue, lac privé familial accès à 2 autres lacs. 28,395 pi. ca. Tél: 731-4365 6-6-77

A 58 MILLES du pont Champlain, autoroute des Cantons de l'Est, vue superbe, lac privé, plage, truite, 100 x 100 et plus 10 cents le pied, léger comptant, balance terme sans intérêt. Tél: 747-9673 13-6-77

LES EBOULEMENTS, Cap aux Oies, Comté Charlevoix, magnifique terrain, moitié boisé, bord du fleuve, résidentiel, chemin privé, tranquillité, superficie approximative 55.12 arpents (2,028,470 p.c.) $250. l'arpent. Information du lundi au vendredi 1-418-527-2943 6-6-77

TABLEAUX-PEINTURES

Doit vendre collection personnelle de peintres canadiens. Tél: 467-8278 après 6 heures. 3-6-77

RIOPELLE, Miro, Dali, eaux fortes et lithos. Tirage épuisé et éditions courantes. Tél: 331-5248 jour. 3-6-77

TAILLEURS

PERSONNE SÉRIEUSE qui pourrait faire de la dactylo à domicile sur demande. Tél: 670-5715 3-6-77

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872. J.N.O.

IMBATTABLE!
Le Super Solde
RIVE GAUCHE
1254 ouest, rue Sainte-Catherine

L'AUBERGE DES GOUVERNEURS vous offre Le Manoir Richelieu à partir de $16.25* (vacances incluses)

*$16.25 par personne, par jour, pour une chambre en occupation double
RÉSERVEZ SANS FRAIS: 1-800-463-2820
AUBERGE Manoir Richelieu DES GOUVERNEURS

Carrières et Professions

LA COMMISSION RÉGIONALE DU GOLFE

1 CONSEILLER D'ORIENTATION

LIQU DE TRAVAIL:
Polyvalente Manicoutai,
40, rue Comeau, Sept-Îles, Qué.
(2ème cycle secondaire régulier)

NATURE DU TRAVAIL:
Les emplois de conseiller d'orientation sont des emplois de professionnel qui comportent plus spécifiquement des fonctions d'assistance à l'élève ou à l'étudiant dans le choix du profil de formation qui lui convient selon ses goûts et ses possibilités et selon l'orientation choisie pour sa carrière scolaire et sa carrière professionnelle.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Être membre de la Corporation des Conseillers d'Orientation Professionnel du Québec, ou posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en orientation professionnelle.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
Le conseiller d'orientation effectue des tâches relatives à l'élaboration des objectifs et des politiques de travail du service d'orientation en tenant compte des politiques générales d'administration et de pédagogie tant au niveau de l'école qu'au niveau de la Commission. Il est chargé de l'application de ces politiques.

À partir d'entrevue de "councelling" (individuelle ou de groupe) ainsi qu'à partir de résultats de tests, il conseille les élèves sur leur orientation. Il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire; il peut voir à l'organisation de colloques, de journées d'étude, de visites industrielles, etc.

Il doit constamment entretenir des relations avec le marché du travail, les administrateurs, les instituteurs, les parents et avec d'autres institutions impliquées dans l'orientation des élèves.

Il prépare et maintient à jour le dossier des élèves sur les questions relevant de sa compétence.

HEURE DE TRAVAIL:
la semaine de travail est de 35 heures.

RÉMUNÉRATION:
Salaire variant selon les qualifications, de $12,558. et pouvant atteindre $27,594. par année plus une prime de 8% du salaire annuel.

ENTRÉE EN FONCTION:
Le 1er juillet 1977.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

SOLANGE TURGEON,
Service du Personnel,
30 rue Comeau,
Sept-Îles, Qué.

FIN DU CONCOURS: Le 10 juin 1977.

Fonction publique Canada
Public Service Canada

Appel de candidatures mixtes

Ministère de l'Industrie et du commerce
Ottawa (Ontario)

Chef, Division des produits agricoles
Chef, Division des bestiaux, des viandes et des produits laitiers

Traitement : $27 338 à $34 026
No de référence : 77-ITC-OC-8006 (10)

Le ministère de l'Industrie et du Commerce est à la recherche de directeurs ayant de l'expéreince dans le domaine des produits agricoles et qui soient capables de diriger des groupes de personnes chargées de stimuler l'expansion industrielle des aliments transformés et des marchés d'exportation des produits canadiens primaires et transformés. Les candidats doivent posséder une longue expérience dans ces domaines et être en mesure d'établir des liens avec les agents supérieurs des secteurs de production ainsi qu'avec d'autres agences et ministères des gouvernements fédéral et provinciaux qui ont des intérêts dans les mêmes domaines.

Pour les deux postes, les candidats doivent détenir un diplôme universitaire ou posséder de l'expérience dans l'administration supérieure et des aptitudes démontrées à effectuer la planification et à élaborer des politiques au gouvernement et dans l'industrie dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Une formation dans les produits des plantes est nécessaire pour le poste offert à la Division des produits agricoles. Quant à celui à combler à la Division des bestiaux, des viandes et des produits laitiers, le candidat devra posséder de l'expérience dans les bestiaux et les produits dérivés.

Exigences linguistiques
La connaissance du français et de l'anglais est indispensable. Les unilingues peuvent se porter candidats s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat
Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, - on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'œuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, – et le faire parvenir à :

C. de Bretigny, Agent de dotation
Cadres de direction
Commission de la fonction publique du Canada
300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A OM7

Date limite : le 23 juin 1977
Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

NOTRE RUBRIQUE ***Carrières et professions***

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 45¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte qu'un dollar et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à : **LE DEVOIR** — 211, rue du St-Sacrement, Montréal - Tél. 844-3361 — Compétence : **Christine Légaré**

Collège de Rosemont

COORDONNATEUR
DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS (VIE ÉTUDIANTE)

DÉFINITION:
L'emploi de coordonnateur de la vie étudiante comporte l'ensemble des fonctions requises pour la coordination, la supervision, l'évaluation, la recherche et le développement des activités et des ressources reliées à un ensemble de services dont, entre autres, le service d'aide financière et de logement, le service de l'animation socio-culturelle et de la vie étudiante.

QUALIFICATIONS:
— Diplôme universitaire de 1er cycle dans un champ de spécialisation appropriée;
— Cinq (5) années d'expérience pertinente.

TRAITEMENT:
Selon la politique administrative et salariale des cadres et gérants des collèges.

Un curriculum vitae détaillé doit parvenir ***avant 17h00 le 10 juin 1977*** *au:*

Collège de Rosemont
Bureau du directeur général
6400, 16e avenue Rosemont
Montréal, Québec
H1X 1S9

National Research Council Canada
Conseil national de recherches Canada

AGENT DE DÉVELOPPEMENT

FONCTIONS
Dans le Centre de technologie fabrication de notre Division de génie mécanique, sous surveillance, monter et faire fonctionner des machines servant à pulvériser, percer, tourner, brocher, aplanir, broyer, aléser de façon horizontale et verticale pour produire des pièces à faible marge de tolérance, travail qui exige une expérience et une compétence supérieures au niveau moyen du métier. La personne choisie devra aussi assembler et monter de l'équipement et de l'instrumentation scientifiques, divers et complexes.

EXIGENCES
Diplôme d'une école secondaire technique et au moins onze ans d'une expérience pertinente. Il est souhaitable d'avoir de l'expérience à faire fonctionner les outils mécaniques à contrôle numérique. Les candidatures de personnes possédant moins d'expérience seront prises en considération pour nomination à un niveau inférieur. Les personnes intéressées peuvent parler français ou anglais.

TRAITEMENT
Jusqu''à 17 917 dollars par année, selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet à **l'Agent d'emploi, Conseil national de recherche du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence ME-351.**

COMPTABLE(S) AGRÉÉ(S)

Pratiquant seul, je recherche un ou des collègues afin d'une part, m'aider à absorber la croissance trop rapide de ma clientèle et ensuite collaborer à l'implantation de divers projets. Formules d'association négociables.

Si vous possédez déjà une clientèle vous êtes en avance.

Prière de soumettre votre résumé en toute confidence à:

Jean-Guy Brassard, R.I.A., C.A.
3375, rue Bahama
Brossard, Qué.
J4Z 2R3

REPRÉSENTANT MARCHÉ MONÉTAIRE

Un des plus grands courtiers en valeurs mobilières au Canada recherche un candidat pour assumer un rôle clé au sein de son équipe financière à Montréal.

Le candidat recherché devrait posséder au moins deux années d'expérience au service du "Money Market" d'une grande institution et avoir fait preuve d'aptitudes à développer et entretenir des relations positives avec les responsables des trésoreries des sociétés qui participent à ce marché.

Salaire et conditions à négocier en fonction de l'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à M. R. B. Mowat

Pitfield, Mackay, Ross
& Compagnie Limitée
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal

---

fonction publique municipale

TECHNOLOGUE
Division de la Disposition des déchets
Service de la Voie publique

Nature de l'emploi: Le titulaire doit assister l'ingénieur de la division de la Disposition des déchets dans toutes les tâches touchant l'entretien, la réparation, la modification et l'opération des usines et du site d'enfouissement sanitaire. Entre autres, il est tenu de participer à l'étude et à la mise en plan d'améliorations mécaniques, électriques et structurales; d'effectuer des relevés topographiques; de participer à l'évaluation des méthodes de travail; d'effectuer des relevés de données pour fin d'études de rentabilité; d'effectuer des essais d'ordre technique; de participer à l'entraînement du personnel; etc.

Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires. Un certain nombre d'années d'expérience connexe à la nature de l'emploi et acquise dans des usines importantes, centrales thermiques, raffineries, complexe pétrochimique, etc. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Un diplôme d'études collégiales dans une discipline appropriée (mécanique ou électricité) pourra compenser pour une partie de l'expérience requise. Posséder les qualifications nécessaires pour conduire un véhicule dans l'exercice de cette fonction.

Traitement: jusqu'à $18,009., selon les qualifications;

S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au Service du Personnel, Edifice "LE VIEUX PALAIS", 155 est, rue Notre-Dame, bureau 125 et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Tél: 872-3236. **Les candidats doivent parler et écrire le français et l'anglais, posséder les qualités personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant. Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.**

VILLE DE MONTRÉAL

Contrôleur-trésorier

Notre client est une société du secteur financier associée à deux grandes institutions canadiennes. Cette société a adopté un style de gestion axé sur les résultats et comportant un degré élevé d'interaction entre ses cadres supérieurs.

Pour bien s'intégrer à ce milieu de travail, le contrôleur-trésorier devra faire preuve de beaucoup de clairvoyance et d'un grand dynamisme. Il dirigera l'équipe du service de la comptabilité et assumera l'entière responsabilité de la trésorerie, y compris le financement à court terme. L'implantation d'un système intégré de contrôle sera au nombre de ses priorités.

Comptable professionnel, voire détenteur d'une maîtrise en gestion des affaires, vous avez démontré votre compétence à la fois sur les plans techniques et administratifs et vous faites preuve de créativité. Vous possédez l'impact nécessaire pour traiter d'égal à égal avec les cadres supérieurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Vous êtes bilingue. À la rémunération d'environ $30,000 par année, s'ajoute l'avantage d'une voiture. Ce concours s'adresse également aux hommes et aux femmes. Veuillez envoyer votre curriculum vitae à Marc Lattoni, vous référant au dossier 880.

Rourke, Bourbonnais & Associés Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Direction d'édition Textes juridiques

Une grande maison d'édition, reconnue dans le domaine du droit coutumier, désire étendre son champ d'action afin de répondre aux besoins du marché québécois. Cette maison va mettre de l'avant un programme intégré d'édition en matière juridique ayant trait au code civil dans le but de desservir la population académique et professionnelle de la pratique du droit.

Notre client recherche donc une personne bilingue, autonome, capable de diriger ses activités au Québec dans les domaines de l'évaluation des marchés, de la conception de produits et de l'acquisition de manuscrits.

Les candidats intéressés par ce poste exceptionnel possèdent une formation en droit ou sont avocats ou enseignent le droit et ont une compétence reconnue dans les milieux juristes au Québec. Toutefois, les personnes ayant une expérience connexe aux exigences de ce poste sont invitées à soumettre leur candidature. La rémunération est excellente et correspondra à l'expérience passée et à la contribution apportée à l'organisme. Une voiture sera fournie et les dépenses d'affaires seront défrayées.

Charette, Fortier, Hawey & Associés
Conseillers en administration

Vous référant au dossier 67-21-558F, veuillez adresser votre demande à:
M. Paul Ryan
1 Place Ville Marie,
Suite 835, Montréal, P.Q. H3B 2A3
(514) 866-8311.

Associés à P. S. Ross et Associés

PROFESSEURS

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (CEUOQ), constituante de l'Université du Québec, recherche pour le campus de Rouyn des professeurs dans les domaines suivants:

Administration

Comptabilité (1 poste)
Administration du personnel (1 poste)

Nursing

(1 poste)

Exigences: Diplôme universitaire pertinent (2e ou 3e cycle ou l'équivalent)

Traitement: Selon les normes en vigueur

Date d'entrée en fonction: 1er août 1977

Lieu de travail: Rouyn

Date limite: Prière de faire parvenir votre candidature avant 17h00 le 15 juin 1977 à l'adresse suivante:

L'Adjoint au Directeur des études et de la recherche, Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, case postale 700
Rouyn, Québec
J9X 5C6 **76-77-162**

Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 2 juin 1977

L'ONU, Washington et Londres dénoncent Salisbury

Les forces mozambicaines tentent de refouler l'invasion rhodésienne

MAPUTO (d'après Reuter et AFP) — Tandis que les Nations unies, les États-Unis et la Grande-Bretagne dénonçaient vigoureusement le raid rhodésien au Mozambique, les autorités de Maputo ont annoncé hier que de violents combats se déroulaient entre les troupes mozambicaines et les forces rhodésiennes qui occupent la ville de Mapai, à une centaine de kilomètres de la frontière rhodésienne.

Pour sa part, le ministre rhodésien des Affaires étrangères, M. Pieter van der Byl, a défendu le principe des raids effectués par l'armée rhodésienne.

À propos de ces raids, au cours desquels 32 maquisards africains au moins auraient été tués, le ministre a affirmé qu'il s'agit "d'opérations défensives destinées à empêcher des groupes d'envahisseurs de porter la violence et la brutalité au coeur de la Rhodésie, principalement contre des civils noirs innocents".

Depuis quatre ans et demi, 1,036 civils ont été tués par des guerilleros, dont seulement 86 Blancs, affirment les autorités de Salisbury.

M. van der Byl a ajouté que son pays n'a aucune intention hostile à l'encontre du Mozambique ou de n'importe quel autre pays voisin.

Un porte-parole du ministère mozambicain de la Défense a indiqué que des bombardiers rhodésiens avaient été utilisés contre les Forces populaires de libération du Mozambique (FPLM) qui attaquaient les positions rhodésiennes.

Il a confirmé l'occupation de Mapai par les forces rhodésiennes, entrées dimanche au Mozambique pour leur opération militaire la plus importante depuis le début de la guérilla, il y a quatre ans.

Le porte-parole a précisé que les troupes rhodésiennes d'invasion occupaient les localités de Mapai-Station et Mapai-Fleuve, distantes de 17 km.

Il a d'autre part indiqué que les soldats mozambicains avaient monté des opérations de poursuite contre des troupes rhodésiennes qui ont lancé des attaques contre la ville de Chioco, dans la province de tête, à quelque 600 km plus au nord.

Les troupes rhodésiennes, qui ont été amenées à Chioco par hélicoptère, tentent de se retirer à pied par petits groupes, poursuivies par les forces mozambicaines, a ajouté le porte-parole.

Entre-temps, à Salisbury, un communiqué officiel indiquait que les forces rhodésiennes poursuivaient leur poussée au Mozambique et signalait qu'un avion rhodésien s'était écrasé au décollage de l'aéroport de Mapai.

Le communiqué a précisé également qu'un affrontement a opposé les troupes rhodésiennes et l'armée nationale de libération de Zimbabwe (Zanla), hier, à 20 km au nord de Mapai, sans perte d'un côté ou de l'autre.

Les sources officielles et militaires à Salisbury ont refusé de préciser quand seraient retirées du Mozambique les troupes rhodésiennes.

Les raids rhodésiens ne cesseront pas avant que soient éliminés tous les guérilleros et leur équipement aux alentours de la frontière entre la Rhodésie et le Mozambique, dans le Sud-Est du pays, avait déclaré mardi le général Peter Walls, commandant suprême des forces rhodésiennes.

A New York, le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a "condamné énergiquement" la dernière violation du territoire du Mozambique par les forces armées de Rhodésie et réclamé "le retrait immédiat et sans conditions" de ces forces. "La communauté internationale ne peut pas accepter une telle violation flagrante des principes de la Charte des Nations unies", a dit M. Waldheim.

"La grave provocation des forces armées du régime illégal de Rhodésie du Sud en Mozambique a des conséquences dangereuses pour l'ensemble de la région. Ces actes délibérés de violence ne peuvent qu'exacerber la situation, élargir la zone de conflit et créer des obstacles supplémentaires à un règlement du problème rhodésien sur la base d'un gouvernement de la majorité, a-t-il ajouté.

Le secrétaire général de l'ONU s'est entretenu hier avec le président en exercice du Conseil de sécurité, M. William Barton (Canada) de la situation créée par l'incursion des forces rhodésiennes.

Aucune demande de réunion du Conseil n'a été formulée jusqu'ici mais on n'exclut pas, dans les milieux de l'ONU, la possibilité d'une telle demande de la part du gouvernement du Mozambique ou du Royaume-Uni.

Le secrétaire général a adressé par ailleurs un message de sympathie et de soutien au président du Mozambique, M. Samora Machel, et a prié le représentant du programme de développement de l'ONU à Maputo de rester en contact avec le gouvernement du Mozambique en tant que représentant spécial du secrétaire général.

A Washington, le gouvernement américain a exprimé à nouveau, hier sa "préoccupation" face à l'incursion armée des forces rhodésiennes et à la détermination du gouvernement de Salisbury de poursuivre son action anti-guérilla sur le territoire du Mozambique.

Le porte-parole adjoint du département d'État, M. John Trattner, a déclaré à ce propos que les États-Unis considéraient cette action comme "une affaire très sérieuse et partageaient la préoccupation du gouvernement britannique".

M. Trattner a ajouté que le gouvernement américain avait exprimé directement dimanche au gouvernement rhodésien sa "vive désapprobation".

Le général Peter Walls, commandant suprême des forces rhodésiennes, montre sur une carte la progression des troupes rhodésiennes au Mozambique. (Téléphoto AP)

Les relations USA-Cuba: d'ici quelques jours débuterait un dialogue diplomatique

WASHINGTON (Reuter) — Les États-Unis devraient annoncer dans les prochains jours l'ouverture d'un dialogue diplomatique avec Cuba.

Des hauts fonctionnaires des deux pays ont en effet conclu lundi à New York des pourparlers en vue d'établir des "sections d'intérêt" dans des ambassades de pays tiers. Certains détails doivent encore être mis au point mais selon les milieux autorisés américains, il faut s'attendre à un communiqué officiel à la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine.

Il ne s'agit pas encore de renouer des relations diplomatiques complètement interrompues depuis l'arrivée du président Fidel Castro au pouvoir, il y a 16 ans. Ce dernier et le président Jimmy Carter paraissent toutefois désireux aujourd'hui de les normaliser. Lors d'une conférence qu'il a donnée mardi à Plains (Georgie) son village natal, M. Carter s'est déclaré prêt à progresser aussi vite que le président Castro le désirerait sur cette voie. Il s'est également félicité des dispositions du dirigeant cubain, auquel il a envoyé ses meilleurs voeux pour le succès des négociations. Ce dernier lui a répondu de même.

Les deux pays envisagent sous peu de procéder à l'échange de diplomates d'un rang moyen. Des fonctionnaires du département d'État seraient ainsi hébergés par l'ambassade helvétique à La Havane et des représentants cubains par la mission tchécoslovaque à Washington. Cet échange permettrait d'ouvrir des voies de communications pour régler le contentieux diplomatique qui entrave la normalisation des relations.

Du côté cubain, ce contentieux porte sur l'embargo commercial imposé par Washington en octobre 1960, et qui a entraîné la suspension des exportations de sucre cubain vers les États-Unis.

Du côté américain, on se prépare à demander le versement de dédommagements pour la confiscation des biens de ressortissants américains lors de la révolution castriste. La question de l'ingérence militaire de Cuba en Angola et dans d'autres pays d'Afrique noire et le sort des Américains emprisonnés à Cuba ou des détenus politiques ou de conscience devraient également être abordés.

La question d'un échange de diplomates a été soulevée pour la première fois par les États-Unis fin avril à New York, lors de pourparlers sur la délimitation des zones de pêche entre les deux pays. Quand ces pourparlers se sont poursuivis à La Havane à la fin du mois, les Cubains ont demandé à connaître dans le détail les propositions américaines. Elles leur furent communiquées début mai.

Carter paraphe le pacte de San Jose

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter a signé hier au siège de l'Organisation des États américains (OEA) à Washington la "convention américaine sur les droits de l'homme", soulignant qu'il souhaitait ainsi favoriser une prise de conscience mondiale de ce problème.

"C'est avec un grand plaisir que je signe au nom des États-Unis cette convention qui établit parfaitement notre position sur la relation qui doit exister entre des hommes libres et les gouvernements qu'ils ont choisis", a déclaré le président devant l'ensemble des ambassadeurs des pays membres de l'OEA.

Douze pays ont paraphé cette convention connue sous le nom de "Pacte de San Jose", dans la capitale du Costa Rica en 1969. Seuls la Colombie et le Costa Rica l'ont jusqu'à présent ratifiée. M. Carter avait annoncé son intention de signer ce texte le 4 avril dernier au cours d'un discours prononcé devant les délégués de l'OEA. C'est maintenant au Congrès de le ratifier.

M. Carter, qui a fait de la défense des droits de l'homme la pierre de touche de la politique étrangère de son administration, a expliqué hier qu'aucun pays ne pouvait à lui seul façonner les attitudes du monde entier sur une telle question. Aussi, a-t-il dit, il était important que les États-Unis se joignent à d'autres nations pour honorer "ce noble engagement" de respecter et défendre les droits de l'homme.

Les autres signataires de cette convention américaine sur les droits de l'homme sont le Chili, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, le Guatémala, le Honduras, le Nicaragua, Panama, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela.

Psst!!!
PEUGEOT
La 604 SL
Venez l'essayer chez nous
Biarritz
10,825 Racette Mtl-Nord
323-1900

IMBATTABLE!
Le Super Solde
RIVE GAUCHE
1254 ouest, rue Sainte-Catherine

PROGRAMMES EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

Les programmes suivants sont offerts aux étudiants à temps partiel.

— Baccalauréat spécialisé en administration
Cheminement A: général (282-6953)
Cheminement B: sc. comptables (282-4694)
Cheminement C: sc. immobilières (282-6953)
Cheminement D: relations du travail (282-6953)
— Baccalauréat spécialisé d'enseignement secondaire (Administration) (282-6953)
— Baccalauréat spécialisé en économique (282-6952)
— Baccalauréat spécialisé en études urbaines (282-7894)
— Certificat en administration (282-4937)
— Certificat en sciences comptables (282-4694)
— Certificat en économique (282-6952)

Conditions d'admission
— Le D.E.C. ou l'équivalent.
— Cependant les ADULTES, âgés d'au moins 22 ans, possédant des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection concerné.
— Quant aux candidats au CERTIFICAT EN ADMINISTRATION une expérience professionnelle et une préparation intellectuelle pertinente sont les seules conditions requises pour l'admission à ce programme.

Demande d'admission aux programmes
— Par écrit ou en personne avant le 1er juillet 1977 pour la session débutant en septembre 1977

Bureau du registraire
Service de l'admission
1187, rue de Bleury,
2e étage, local 2930
Tél.: 282-7161

Renseignements
Pour plus de renseignements, adressez-vous au directeur de chaque programme, aux numéros de téléphone indiqués plus haut.

Université du Québec à Montréal

BOODLES

Tellement plus pur.

Importé de Grande-Bretagne.

PEUGEOT 604 SL

Cette voiture se compare à la Mercedes-Benz 280E, la BMW 530i et la Jaguar XJ6L, sauf pour le confort...

... car sur ce point, la Peugeot 604 les surpasse toutes. D'ailleurs, la presse européenne est unanime: "La voiture au confort sublime." (revue Motor, Angleterre). "La tenue de route de cette voiture est imbattable." (Auto Motor Und Sport, Allemagne). "La Peugeot 604 n'est pas seulement la voiture la plus confortable de sa catégorie... en réalité, c'est l'une des voitures les plus confortables au monde." (revue Kurier, Autriche).

Le secret d'un tel confort: le système d'amortisseurs à longue course, une exclusivité brevetée par Peugeot, la suspension indépendante aux quatre roues, les ressorts hélicoïdaux, le différentiel "flottant", les barres stabilisatrices à l'avant comme à l'arrière, la direction assistée à pignon et crémaillère et les freins à disque assistés aux quatre roues.

Quant au luxe, c'est l'évidence: l'épaisse moquette moelleuse, les banquettes orthopédiques avec appuie-tête à l'avant comme à l'arrière, la climatisation, les glaces électriques sont toutes des caractéristiques offertes en équipement standard. Les options: les banquettes en cuir véritable et le toit ouvrant électrique.

Le génie mécanique de la Peugeot 604: son moteur 6 cylindres en V, silencieux, nerveux et plein de fougue. Et pour rouler en première classe, la 604 vous offre le choix entre une transmission automatique ou manuelle à quatre vitesses.

Élégance, luxe, confort et performances placent à juste titre la Peugeot 604 dans la catégorie des voitures de grande classe... sauf pour le prix! Vous retrouverez sur tous les modèles Peugeot le même génie mécanique qui a fait la renommée Peugeot à travers le monde.

PEUGEOT

Personne ne construit ses voitures comme nous.

Montréal — BIARRITZ AUTOMOBILES LTÉE 10825 Racette, Mtl-Nord, (514) 323-1900 • G.T. AUTO ENRG 1740 boul. Labelle, Laval (514) 331-6554 • ROGER AUTOMOBILES LTÉE 4269 ouest Ste-Catherine (514) 932-2925 • Amos (819) 732-4700 • Cap de la Madeleine (819) 376-4350 • Drummondville (819) 478-3456 • Granby (514) 378-2212 • Hull (819) 770-6000 • Jonquière (418) 547-9087 • Lévis (418) 837-8897 • Longueuil (514) 679-4710 • Québec (418) 623-5471 • Rivière du Loup (418) 862-3586 • Ste-Agathe (819) 326-3151 • St-François du Lac (514) 568-2130 • St-Hubert (514) 678-3320 • St-Hyacinthe (514) 774-1345 • St-Janvier (514) 430-5677 • (514) 430-5877 • St-Jean (514) 348-4908 • St-Patrice (418) 596-2322 • Shawinigan (819) 536-5621 • Sherbrooke (819) 569-7528
Vous pouvez aussi commander au Canada n'importe quelle Peugeot pour livraison outre-mer (161 pays).

Les Paradis s'expliquent: "notre mandat n'est pas de réparer les pots cassés"

par Nathalie Petrowski

A la suite de l'article paru hier dans LE DEVOIR au sujet du désaccord qui existe entre la maison de relations publiques Robert Paradis et le comité organisateur des fêtes, Robert et Hélène Paradis nous faisaient parvenir leur lettre de démission dans le but d'éclairer l'opinion publique. Adressée à M. Marcel Couture, président du comité des Fêtes, la lettre est une longue suite de doléances et une critique de la direction du comité organisateur. En voici quelques extraits:

"Notre décision n'a pas été prise à la légère. Elle repose fondamentalement sur le fait qu'après avoir pris connaissance de l'état de détérioration du dossier, nous ne sommes pas en mesure de projeter une image de la Fête nationale du Québec qui reflète les objectifs poursuivis, tout cela compte tenu des délais. La première véritable rencontre de travail a eu lieu le 18 mai et nous avions alors convenu d'une priorité: réunir la presse électronique et parlée de toute urgence. Depuis quelques semaines, la presse commençait à s'inquiéter du silence de l'organisation des Fêtes et communiquait des nouvelles et rumeurs glanées ici et là. C'est précisément en accumulant les informations pour la constitution de la conférence de presse fixée au 20 mai que nous nous sommes heurtés à un écueil de taille. Alors qu'on voulait donner à la fête un caractère de Fête nationale, avec la participation de toutes les régions, il s'est trouvé qu'une fraction du Comité des Onze qui avait élaboré la programmation des Fêtes dans les régions, était à couteaux tirés avec le Comité restreint. Le groupe représenté par M. Alain Généreux refusait de collaborer à la préparation de la conférence de presse et de dévoiler le contenu de la programmation régionale, à moins que le Comité restreint accepte certaines conditions. Le Comité restreint ayant refusé toute concession, il fut convenu que la conférence de presse du 20 mai porterait quasi exclusivement sur la Fête à Montréal et que le groupe de M. Alain Généreux dévoilerait distinctement sa programmation quelques jours plus tard, ce qui fut fait, sans notre entière collaboration, le 26 mai. D'une part, on veut projeter une image de Fête nationale et d'autre part, un conflit interne fragmente le Québec en deux parties. Lorsque règne un tel climat d'anarchie, il est pour le moins précaire de chercher à instaurer l'harmonie nationale. Nous ignorions l'état de détérioration des rapports entre les deux groupes le 18 mai et à quatre semaines de la Fête, nous nous voyons confier un mandat qui n'est pas le nôtre: réparer les pots cassés. Notre agence n'a jamais prétendu fournir les services de conseillers matrimoniaux. L'absence de président ou de porte-parole officiel, décidée unilatéralement le soir du 19 mai, à quelques heures de la conférence de presse, n'aide pas à projeter l'image d'harmonie, élément essentiel à notre avis, au succès de la Fête et à véhiculer les slogans "cools" et les mots d'ordre".

La lettre continue en soulignant le manque d'organisation et les risques encourus par l'absence d'un spectacle rock pour les jeunes, en déplorant le contexte actuel et le fait que ces questions n'auraient jamais du être soulevées à quatre semaines de la Fête. En s'adressant cette fois-ci au DEVOIR, les Paradis encouragent les gens à réfléchir sur les ajustements possibles à apporter au concept des lieux animés pour garantir la paix et la non-violence dans le Vieux-Montréal, la rue Saint-Denis et la rue Crescent. Ils terminent en déclarant qu'ils n'ont jamais "été dépassés par les événements", comme l'affirmait M. Marcel Couture et trouvent la remarque "indigne du président du Comité exécutif des Fêtes de la Saint-Jean et directeur des relations publiques de l'Hydro-Québec. "Sachez, qu'en 1975 et 1976, nous avons joué notre rôle de communicateur avec brio et qu'en 1977, fournir l'information avant la Fête et organiser les bureaux de presse à Montréal, sont pour Hélène et Robert Paradis d'la p'tite bière".

Le Jeu
"OH CANADA"
est disponible au
Centre Saidye Bronfman
5170 Cheemin de la Côte
Ste-Catherine
GRATUIT
Lundi-Jeudi, 9h - 17h

variétés

Ginette Reno: une histoire entre elle et son public

par Nathalie Petrowski

Le talent de Ginette Reno n'est plus à mettre en doute car depuis le temps qu'elle chante, il va sans dire qu'elle a fait ses preuves et goûté à sa part d'acharnement. Les trois semaines à la salle Wilfrid-Pelletier qui seront sans doute remplies chaque soir, témoignent d'ailleurs du mythe qu'elle cultive autour d'elle et du charme qu'elle exerce sur le public québécois. Il n'y aurait rien à redire et aucun besoin de faire un papier sur elle puisque le public a déjà décidé, que c'est lui qui remplit la salle et paie le droit d'entrée. Le critique a un rôle bien minime à jouer dans le cas de Reno, il peut à la rigueur constater, suggérer mais sa présence est un grain de sable sur une plage de plusieurs milles de long.

Reste quand même que le critique ici présent a parfois de la difficulté à rester en place pendant un spectacle de Ginette Reno et que les grandes questions délinquantes finissent inévitablement par surgir. A travers les années, je n'arrive pas encore à accepter qu'une artiste qui a tout pour plaire et pour réussir, une voix riche et colorée, un coffre puissant, le feeling, le rythme, continue à nous chanter les mêmes vieilles chansons ou alors de nouvelles chansons toutes aussi dépassées.. Encore aujourd'hui, Ginette Reno perpétue son problème de répertoire; pourquoi ne fait-elle presque jamais de matériel original, pourquoi chanter ad vitam aeternam, les "hits" de Barbara Streisand, Humperdinck et de toute la pléiade d'artistes conventionnels de Las Vegas? Tant d'énergie et de talent finissent pas se perdre dans un manque total d'imagination et de recherche. Soucieuse de rejoindre un public massif, son choix de chansons donne dans la prudence la plus extrême et le statut quo somnifère de la majorité moyenne et silencieuse. Trop confiante de son talent, elle affirme ne chanter que ce qu'elle aime sans se rendre compte qu'elle risque vite de plafonner dans le style qu'elle a adopté. L'élan de sa voix dépasse la mièvrerie mélodramatique de ses chansons d'amour et de désespoir, dépasse ces airs trop entendus, ces paroles bourrées de clichés mériterait des chansons qui feraient pleinement ressortir ces possibilités rythmiques et ses accents de blues. Aussi, il lui arrivera de trop capitaliser sur les émotions tendres de son public comme ce fut le cas lors de la projection d'un film ou plutôt d'un commercial sur ses enfants, le tout donnant dans le style "Allstate" alors que chacun est encouragé à sortir sa boîte de kleenex et à célébrer avec elle l'amour d'une mère.

Evidemment c'est faire preuve d'intransigeance que de juger Ginette Reno sur le choix de ses chansons. Sa présence sur scène témoigne du baggage professionnel qu'elle accumule depuis toutes ces années et sa façon naturelle d'évoluer, de passer du funk à la ballade et de virevolter d'un rythme à l'autre, ne peuvent rester inaperçus. Ce n'est pourtant pas suffisant, il nous faut découvrir un visage différent de celui que nous connaissons depuis dix ans. Je n'insiste pas plus, de toutes façons le critique n'a pas grand'chose à revendiquer dans le débat, ça reste une histoire entre Ginette Reno et son public.

la boîte à échos

Une oeuvre électro-acoustique de 20 minutes, *Maquam-à-toi*, réalisée par le compositeur québécois Philippe Ménard a été entendue récemment au VIIe Festival international de musique expérimentale de Bourges, qui se tient du 25 mai au 5 juin. Ce festival est consacré à diverses oeuvres crées dans des studios de musique électro-acoustique à travers le monde. Philippe Ménard, qui enseigne à l'UQAM, a réalisé son oeuvre dans les studios de Bourges.

•

Du 24 juin au 3 septembre, le Théâtre de la Butte de Val David prendra vie, dirigé par Ghislaine Paradis et Guy Godin qui interprèteront les rôles principaux de *Manon Lastcall* et *Joualez-moi d'amour;* Dans une mise en scène de Jean-Louis Roux la distribution de ces deux pièces comprendra également Monique Belisle et Marc Hébert.

Les cinéastes artisans du Québec, de Montréal à Rouyn en passant par la Côte Nord, le Saguenay et la Gaspésie, tiendront samedi, une assemblée générale de fondation du *Regroupement des artisans du film québécois.* Ce regroupement aura lieu à 9 h au pavillon Riverin I, local 1010 de l'UQAM, 1199 Bleury. Pour renseignements supplémentaires: 845-3942.

•

Une collection de boites à encens japonaises que l'on qualifie *d'exquises messagères d'une culture raffinée* et qui serait *la plus considérable et la plus belle du genre* sera exposée au Musée des beaux-arts de Montréal du 2 juin au 17 juillet. La collection, qui comprend quelques 3,500 pièces, a été offerte au musée en 1959 par feu Joseph Simard. Elle a appartenu autrefois à Georges Clemenceau, homme d'État français qui vécut de 1841 à 1929.

musique

De nouveau cette année

Le Train de l'Opéra

par Gilles Potvin

Alors que la plus grande incertitude règne encore quant à la saison musicale montréalaise cet été, particulièrement du côté de l'Orchestre symphonique de Montréal, le Centre national des Arts d'Ottawa et le Centre d'art d'Orford JMC ont tous deux rendu publics des programmes des plus intéressants pour juillet et août. L'amateur montréalais risque d'en être réduit à se rendre à Ottawa ou à Magog s'il veut entendre de la musique. Même que le CN offre de nouveau cette année le Train de l'Opéra pour ceux qui veulent se rendre dans la capitale canadienne pour les représentations lyriques. Chose certaine, les Montréalais qui veulent entendre l'OSM cet été, pourront le faire à Ottawa le 29 juillet alors qu'il sera placé sous la direction d'Alexander Brott avec le pianiste Claude Savard comme soliste, dans le Concerto no 21, en do majeur, K. 467 de Mozart. L'OSM jouera l'ouverture *Tannhäuser* de Wagner et le poème symphonique *Shéhérazade* de Rimsky-Korsakoff.

C'est toutefois encore le théâtre lyrique qui occupe la place d'honneur à Festival Canada. L'opéra *Adriane à Naxos* de Richard sera chanté les 2, 8 et 12 juillet dans une mise en scène de Vaclav Kaslik et les décors de Josef Svoboda, sous la direction musicale de Mario Bernardi. Le rôle-titre sera chanté par Janis Martin avec Delia Wallis dans celui du Compositeur et Wilfried Badorek dans celui de Bacchus. *Don Pasquale*, opéra-bouffe de Donizetti, sera chanté les 9, 13, 16 et 20 juillet, mise en scène de Sonia Frisell, direction Piero Bulugi. *La Flûte enchantée* de Mozart est à l'affiche les 26, 28 et 30 juillet. Les décors sont de Peter Rice et Mario Bernardi assure la direction musicale. On pourra aussi voir à l'oeuvre l'atelier lyrique de Banff Centre qui présentera *The Secret of Suzanne* de Wolf-Ferrari et *Le Téléphone* de Menotti, dans des mises en scène de Pierrette Alarie.

Plusieurs manifestations musicales marqueront les 150 ans de la mort de Beethoven, dont l'intégrale des quatuors et des trios sur des ensembles aussi réputés que le Quatuor Orford, le Trio Beaux-Arts et le Trio Tortelier.

On entendra aussi en concert la Famille Huggett, le soprano Frederica von Stade ainsi que l'ensemble des Petits violons, sous la direction de Jean Cousineau.

Radio-Québec fait place aux OVNI

Dans le cadre de l'émission *Télé-ressources*, le lundi 6 juin à 19 h, la télévision de Radio-Québec abordera le sujet controversé des objets volants non-identifiés après avoir, dans un premier temps, expliqué tous les phénomènes identifiables, mais d'apparence parfois mystérieuse. N'oublions pas que l'oeil est souvent trompeur.

Depuis quatre ans, plus de 25 demandes par semaine, de la part des téléspectateurs, sont parvenues à Radio-Québec quant à la présentation d'un tel sujet à *Télé-ressources*. L'émission du 6 juin, d'une durée exceptionnelle d'une heure et demie, a donc demandé une recherche intense s'échelonnant sur une période de cinq mois. D'ailleurs celle-ci a été effectuée de façon à pouvoir couvrir les sujets suivants: l'astronomie, la conquête de l'espace, les satellites artificiels, les véhicules de type Vicking, les véhicules de type Apollo et la navette spaciale, les moyens de communication en espace intersidéral, la météorologie, le système radar, la photographie, les pronostics scientifiques, l'aventure de notre destinée cosmique, les possibilités de l'eixstence de civilisations extra-terrestres et leurs visites sur notre planète.

Pour nous parler des phénomènes OVNI et des "ouraniens", cinq spécialistes de renommée mondiale, dont quatre américains et un français, ont bien voulu accepter l'invitation de *Télé-ressources*.

Parmi ceux-ci, le docteur Allen J. Hynek, une grande notoriété dans ce domaine. Même les Nations-unies font appel à cet astro-physicien. Et que dire du physicien nucléaire, M. Stanton Friedman, qui intitule ses conférences "Les soucoupes volantes existent" et qui déclare formellement que ces engins viennent en effet se poser sur notre planète. Mentionnons aussi M. Jimmy Guieu, chef enquêteur à la Commission internationale d'enquête scientifique ouranos. Enfin, il y aura M. Jim Lorenzen, directeur du mouvement APRO (Aerial Phenomenon Research Organization) et M. William Spalding, ingénieur spécialisé en Quality Control.

Bref, d'après tous ces scientistes, il est certain que les "ouraniens" font des excursions sur la terre. Cependant, nous ne savons pas encore d'où ils viennent. Et il semble bien qu'une des conclusions de cette émission soit la suivante: A-t-on vraiment à notre disposition les moyens de détection qui nous permettent d'affirmer que nous ne sommes pas visités par des êtres intelligents extra-terrestres.

Animée par Alain Gélinas et Marie-Louise Dion, cette émission *Télé-ressources*, est une réalisation de Pierre Bélisle. A ne pas manquer à la télévision de Radio-Québec, canal 15 Québec, canal 17 Montréal.

Les Prix Wilderness et Anik à Radio-Canada

"Beaverbrook: the Life and Times of Max Atiken", un documentaire en langue anglaise d'une durée de 90 minutes sur la vie du célèbre et controversé Canadien, devenu baron de la presse en Grande-Bretagne, a remporté le Prix Wilderness dans la catégorie des émissions documentaires. "D'après Franz Schubert — la jeune fille et la mort", une production du service des émissions musicales de Radio-Canada à Montréal réalisée par Guy Rajotte, a remporté le Prix Anik décerné à la meilleure production mucisale, tandis que le Prix Anik, décerné à la meilleure production dramatique, allait à la production anglaise "A Gilft to Last".

La présentation de ces trophées et des prix spéciaux, crées pour des contributions professionnelles de haute qualité, a été faite hier par M. Alphonse Ouimet, président de Telesat Canada et ex-président de la Société Radio-Canada, au cours d'une cérémonie au studio-théâtre 42 de la maison de Radio-Canada à Montréal. Un jury indépendant a fait le choix des émissions gagnantes et nommé les personnes qui, par leur contribution professionnelle dans le domaine de la photographie, de l'éclairage, du son, des décors, de l'interprétation, de l'adaptation, de l'écriture et de la réalisation, recevaient des prix spéciaux.

Le jury, présidé par Mlle Betty Zimmerman, directrice des relations internationales au siège social de la société Radio-Canada à Ottawa, comprenait également M. Claude Caron, vice-président à l'exploitation à Radio-Québec; Mlle Michelle Labrèche, rédactrice en chef de "Montréal, ce mois-ci"; M. Bruce A. Raymond, président de Bruce-A. Raymond Co. Ltd. de Toronto et le professeur William S. Rogers, doyen de la faculté des Arts au collège Trinity de l'Université de Toronto.

Henri Bergeron était l'hôte de la cérémonie retransmise en circuit fermé dans toutes les stations régionales de la société Radio-Canada reliées entre elles par satellite.

Aux prix Anik vient s'incorporer le prix Wilderness, institué en 1963 par les employés de la Société Radio-Canada en mémoire de trois réputés cinéastes canadiens — Norm Caton, Charles Riegler et Len McDonald — morts dans l'écrasement de leur avion, au moment où ils tournaient un film documentaire en Alberta. Au début, le prix Wilderness était décerné uniquement aux films documentaires de la télévision anglaise ou française. Plus tard, cette récompense fut décernée également aux productions dramatiques filmées ou enregistrées sur ruban magnétoscopique.

VOYAGES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Avec la collaboration de la Société des études grecques et latines du Québec et la participation des autres universités francophones, l'UNIVERSITÉ LAVAL et l'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL offrent pour l'été prochain deux cours-voyages de six (6) crédits chacun qui auront lieu en GRÈCE et en ITALIE.

VOYAGE D'ÉTUDES EN ITALIE
Direction pédagogique: UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (cours HGL 3100) Durée: 3 juillet - 1er août
PRIX: $1,610.00 (transport et séjour) $160.00 (inscription et scolarité)

VOYAGE D'ÉTUDES EN GRÈCE ET EN SICILE
Direction pédagogique: UNIVERSITÉ LAVAL (cours GRC 15104) Durée: 29 juillet - 28 août.
PRIX: $1,690.00 (transport et séjour) $160.00 (inscription et scolarité).

N.B.: Bien qu'ils s'adressent par définition d'abord aux étudiants et professeurs, les deux voyages sont accessibles à toutes personnes, quel que soit leur âge ou leur profession, que la culture humaniste intéresse

RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTATION:

MONTRÉAL:
D. Fasciano
Département d'études anciennes et modernes
Université de Montréal
Montréal
Tél.: (514) 343-7063
343-6222

QUÉBEC
M. Bonneau
Direction de l'extension de l'enseignement
Université Laval, Québec
Tél.: (418) 656-3202

après "LA SALAMANDRE"
le NOUVEAU FILM d'ALAIN TANNER
POUR TOUS
JONAS
QUI AURA 25 ANS EN L'AN 2000
ou comment léguer aux enfants qui naissent aujourd'hui une terre encore habitable
avec Myriam Boyer, Jean-Luc Bideau, Miou-Miou, Dominique Labourier, Rufus
Sem.: 7.30 - 9.35
Sam.-Dim.: 1.15 - 3.20 - 5.25 - 7.30 - 9.35
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
"NOIRS" "BLANCS" "COULEURS"
GAGNANT DE L'OSCAR
Meilleur Film Etranger
1977

SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
JACQUES TATI
JOUR de FÊTE

Les Ateliers de Françoise Graham Enrg.
5110 Avenue du Parc (coin Laurier)
Stage intensif
• du 13 au 17 juin '77
• du 15 au 19 août '77
Danse contemporaine
• Technique
• Danse
• Atelier de création
Renseignements:
1-514-273-2213
Permis de culture personnelle du ministère de l'Éducation no 749870

2 Grands Prix au festival de Cannes
J.A. MARTIN photographe
(Grand Prix Oecuménique)
Un film de Jean Beaudin
avec Monique Mercure et Marcel Sabourin
Monique Mercure
(Grand Prix d'Interprétation Féminine)
une production de l'Office national du film
POUR TOUS

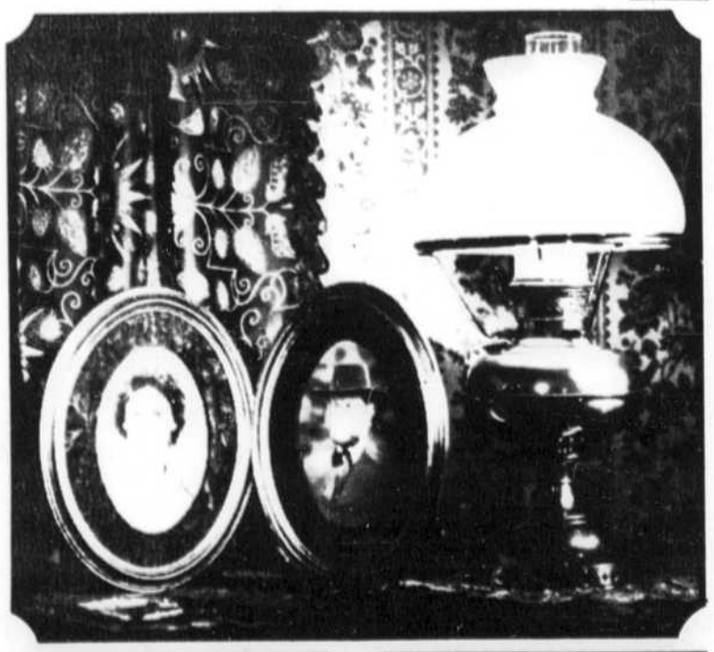

cinéma complexe desjardins
TEL. 288-3141
le charlot
72 O. ST-CHARLES, LONGUEUIL 674-9226

POUR TOUS
Les gags se succèdent.... On se paye vraiment une pinte de bon sang!
MINUTE
Au milieu de l'horreur, les scènes les plus drôles vues depuis longtemps...
L'AURORE
APRÈS LE BAL DES VAMPIRES, VOUS FRÉMIREZ DE RIRE, EN VIVANT LES AVENTURES EXTRAORDINAIRES DU PLUS GRANDIOSE DES DRACULA ET DU PLUS TIMIDE DES VAMPIRES
CHRISTOPHER LEE
BERNARD MENEZ
ÉTUDIANTS 14-17 ANS $2.50
Les moins de 14 ans $1.50

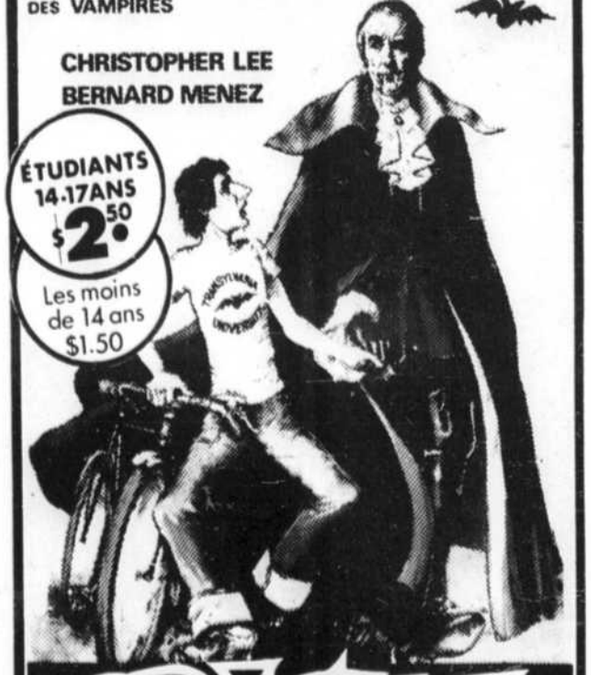

DRACULA PÈRE et FILS
un film d'Edouard Molinaro
CARREFOUR
STE-CATHERINE BLEURY 866-8057
DÈS DEMAIN
À: 1.35 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Comment aimez-vous votre vinaigrette ? À l'eau...

le panier à provisions

par RENÉE ROWAN

Des tests sur les vinaigrettes et les sauces à salade effectués par l'Institut de bioendocrinologie pour le compte de la Coopérative des consommateurs de Montréal — qui regroupe maintenant près de 11,000 membres — démontrent que ces produits contiennent un pourcentage d'eau particulièrement élevé, surtout dans le cas des produits dits "à teneur réduite en calories". La vinaigrette "Italienne" (Kraft) remporte la plame avec une teneur d'eau de 88.1%.

Alors qu'une vinaigrette maison contient entre 28.2% et 33.1% d'eau, ces chiffres dans les sauces à salade et vinaigrettes industrielles "régulières" varient entre 29.9% et 83.9%.

Ces résultats qui donnent à réfléchir, particulièrement avec la belle saison où la consommation de vinaigrette et sauces à salade déjà préparées monte en flèche, ont été rendus publics hier, au cours d'une conférence de presse, par le nouveau président de la CCM, M. Camille Montpetit.

"À compter de septembre prochain, a-t-il annoncé, la Coop publiera chaque mois les résultats de tests sur un produit en particulier. Avant l'été, toutefois, il y aura un dossier d'actualité portant sur les crèmes glacées. Les résultats des tests actuellement en cours dans les laboratoires du Centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation (Cresala) devraient être prêts d'ici une quinzaine".

Les résultats de chaque dossier sont publiés sous forme de feuillets et distribués aux membres de la CCM à l'intérieur des magasins Cooprix.

Pour en revenir aux sauces à salade préparées, vingt-quatre marques ont été analysées après avoir été groupées en quatre catégories: vinaigrettes, vinaigrettes à teneur réduite en calories, sauces à salade, sauces à salade à teneur réduite en calories. Deux échantillons de vinaigrettes maison, dans ce cas vinaigrettes témoins, fabriquées selon la recette traditonnelle (un tiers vinaigre, deux tiers d'huile dans un cas et un quart de vinaigre, trois quarts d'huile dans l'autre), ont également été analysés pour fins de comparaison avec les produits commerciaux.

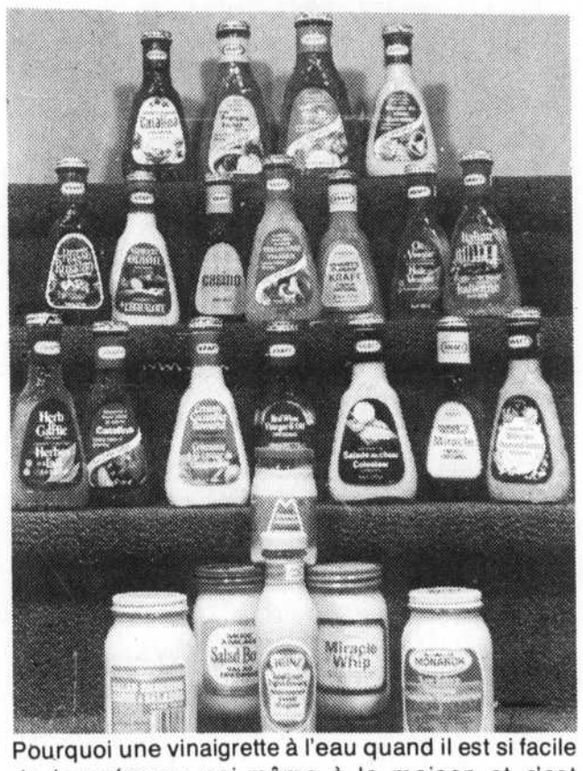

Pourquoi une vinaigrette à l'eau quand il est si facile de la préparer soi-même à la maison et c'est tellement meilleur !

Vingt des vingt-quatre sauces à salade étaient des produits des "cuisines" Kraft, les quatre autres étant fabriquées par Heinz, Co-op, Monarch et McLarens.

Les deux vinaigrettes témoins analysées ont révélé un contenu d'eau de 33.1% (un tiers de vinaigre) et de 28.2% (un quart de vinaigre).

Chez les 13 vinaigrettes régulières, la proportion d'eau s'élevait en moyenne à 36.6% avec un maximum de 47% pour la vinaigrette "huile et vinaigre" de Kraft, et un minimum de 29.9% pour la vinaigrette "italienne".

Les quatre sauces à salade régulières ont pour leur part révélé un contenu d'eau moyen de 41.5%, la plus grande teneur en eau se retrouvant dans le "Salad Bowl" de Kraft, avec un taux d'humidité de 46.6% et la plus faible dans la Miracle Whip avec 38.1%.

Ce sont les produits diététiques qui remportent la palme en ce qui a trait à leur contenu d'eau: les cinq vinaigrettes à teneur réduite en calories affichant une teneur moyenne de 72.1%. Le record dans cette catégorie, comme nous l'avons déjà indiqué, est détenu par la vinaigrette "Italienne" avec la bagatelle de 88.1% d'eau, alors que la vinaigrette "Salade de chou" n'en a que 58.1%, ce qui représente tout de même 25% de plus d'eau que dans une vinaigrette maison.

Les deux sauces à salade à teneur réduite en calories ont également un contenu d'eau de beaucoup supérieur à leurs homologues non diététiques: 83.9% pour la Monarch et 65.7% pour la McLarens.

"La franchise est d'ailleurs de rigueur chez les manufacturiers de ces produits, note M. Montpetit, puisqu'un simple coup d'oeil à l'étiquette permet de constater que l'eau est le principal ingrédient de ces vinaigrettes et sauces à salade. Ce que les étiquettes ne disent pas, toutefois, c'est l'importance relative des ingrédients et on se garde bien de révéler que la petite fiole ne contient bien souvent que presque seulement de l'eau."

A signaler: avant de publier les résultats de ces tests, la CCM en faisait part à Kraft Limitée, lui demandant ses commentaires (cette pratique sera adoptée pour chaque recherche, nous dit-on). Dans une lettre datée du 25 mai dernier, le directeur du service de la fiabilité et du respect des règlements de cette compagnie, M. R.J. Sweeney, écrivait: "En ce qui a trait au pourcentage d'eau, nous jugeons que compte tenu de votre méthode d'analyse, il se rapproche d'assez près de nos normes."

L'exemple de la vinaigrette "Italienne" diététique de Kraft est intéressant, souligne le président de la CCM, en ce sens que ce produit possède un homologue non diététique dont le contenu en eau est trois fois moindre. L'examen de la liste des ingrédients permet de constater que la vinaigrette diététique a été fabriquée en remplaçant tout simplement l'huile végétale (le principal ingrédient) par de l'eau et en ajoutant un émulsif, la gomme xantane. Le rôle de cette dernière est tout simplement de camoufler le fait la "sauce" est presqu'exclusivement composée d'eau en la rendant plus homogène. Pour compenser l'augmentation de 300% du contenu d'eau, on a baissé le prix de 25%...

Enfin, dernier paradoxe des vinaigrettes "à teneur réduite en calories", elles contiennent toutes du sucre, à deux exception près. Dans trois cas, "Catalina", "Chef" et "Française", le sucre est le deuxième ingrédient en importante après l'eau... et avant le vinaigre! Dans les produits réguliers, la vinaigrette à l'échalotte ne contient pas d'échalotte mais de l'oignon et la vinaigrette aux fines herbes et à l'ail ne contient que de l'ail. Quand à la vinaigrette "crémeuse à l'essence de concombre", elle contient, comme il fallait s'y attendre de l'essence et pas de concombre.

Enfin, la Coop s'est amusée à faire des petits calculs fort révélateurs. En utilisant les ingrédients les plus chers que l'on puisse trouver chez Cooprix, le coût de préparation de huit onces de vinaigrette-maison (un tiers, deux tiers) est de $1.02 (huile d'olive de première qualité et vinaigre de vin ultra-fin), et celui d'une vinaigrette préparée à partir d'ingrédients de bonne qualité, mais au coût le plus bas, n'est que de 17 cents... Par contre, la vinaigrette "Italienne" de Kraft qui présente la même teneur en eau qu'une vinaigrette-maison, se vend 45 cents pour huit onces, soit 62% de plus. L'acheteur d'une bouteille de huit onces de vinaigrette "Italienne" à teneur réduite en calories, de la marque Kraft toujours, paie 39 cents pour un produit dont sept onces n'est que de l'eau... ce qui revient à dire que cette eau, il la paie 30 cents! Au gallon, ça revient à $6.85. Ces chiffres se passent de commentaires!

A qui la faute dans tout ça? Au gouvernement fédéral, plus qu'aux compagnies qui tirent profit d'une situation qui leur permet beaucoup de largesse quant à l'eau, affirme la CCM. Le gouvernement permet en effet d'ajouter de l'eau aux sauces française ou sauce vinaigrette (norma B.07.032) et aux sauces à salade ou sauces genre mayonnaise (B.07.033).

Ainsi, selon le gouvernement fédéral, la vinaigrette *doit* être un mélange d'huile végétale (au moins 35%) et de vinaigre ou de jus de citron, et *peut* renfermer de l'eau, du sel, un agent édulcorant, des épices, des tomates ou d'autres condiments, un émulsif, des oeufs entiers et des jaunes d'oeufs, à l'état liquide, congelé ou desséché, de l'acide citrique, tartrique ou lactique, et un chélateur ou agent séquestrant.

Comment alors peut-on vendre des produits à "teneur réduite en calories" ou diététiques dont le contenu en eau est tellement élevé qu'il ne laisse pas de place pour ce 35% d'huile végétal? Tout simplement parce que ces produits ne doivent pas obéir aux mêmes normes que les vinaigrettes et sauces à salade régulières. Si l'étiquette d'un produit indique qu'il s'agit d'un produit diététique spécial, les seules normes qui s'y appliquent sont: la mention obligatoire du nombre de calories par 100 ml et une réduction obligatoire de la moitié de la teneur calorique normale. Il n'y a aucune norme sur leur composition.

"À la limite, souligne la Coop, on pourrait fabriquer et vendre une vinaigrette diététique formée d'eau, d'un colorant et d'une saveur artificielle sans craindre les "rigueurs" de la loi. D'ailleurs, avec un contenu moyen en eau de 72.8%, les produits à teneur réduite en calories tel qu'on les connaît présentement ne sont pas tellement éloignés de ce qui pourrait sembler n'être qu'une vaste blague si ce n'était tragique".

Le président conclut en disant que les normes gouvernementales laissent la porte ouverte à presque tous les excès, leur complaisance et leur laxisme n'étant qu'un fidèle reflet des politiques de l'industrie. Elles ne sont, dit-il, absolument pas contraignantes, se limitant à constater et codifier les pratiques courantes mêmes les plus déplorables. En conséquence, le conseil d'administration de la CCM va demander au gouvernement fédéral de reviser ses normes.

Les bons achats de la semaine

La liste des aubaines de la semaine est de plus en plus intéressante à mesure que fruits et légumes envahissent nos supermarchés.

Le prix des piments verts qui avait atteint $1.49 la livre il y a quelques mois à peine, est revenu à la normale; au A & P, on les trouve à trois pour 49 cents tandis qu'au IGA, ils sont à 39 cents la livre et chez Steinberg, à 45 cents la livre.

Les concombres, type "anglais" ou concombres géants se vendent à 49 cents l'unité à Provibec, à deux pour $1.00 chez Dionne Economart, à 59 cents dans les Richelieu-Sélect et les Steinberg, à 69 cents au A & P, à l'Hypermarché, au IGA et dans les Boniprix. On trouve des concombres réguliers à deux pour 39 cents au Dominion.

Les tomates constituent un autre bon achat cette semaine à trois livres pour 89 cents dans les magasins Provibec et à 29 cents la livre dans les IGA et les Boniprix.

Nous avons également noté des épinards en cello de 10 onces, à deux cello pour 89 cents au A & P et à trois cellos pour $1;00 dans les Dionne Economart. Chez Steinberg, deux bons achats retiennent notre attention: les haricots verts de la Caroline du sud, à 49 cents la livre et les courgettes zuccini du New-Jersey, à 39 cents la livre.

A l'étalage des fruits, signalons à l'Hypermarché des cantaloups, grosseur 45, à 59 cents pièce et de l'ananas de l'Honduras, à 79 cents; des mangues fraîches de la Floride, à deux pour $1;00 dans les Dionne Economart; des cerises Bing à 79 cents la livre chez Dominion (ce qui est meilleur marché par rapport à la semaine dernière, sans toutefois être une véritable aubaine), et des fraises à 59 cents la chopine chez Steinberg.

La Terraine
Desjardins
FRUITS DE MER SEA FOOD
TRADITIONS ET QUALITE
WINE CELLAR CAVE À VINS
PASSEPORT GASTRONOMIQUE
1175 MACKAY

AU SERVICE DU PUBLIC DEPUIS 84 ANS
- Spécialités de crustacés et de poissons de toutes sortes
- Cinq sales climatisées
- Salons particuliers

STATIONNEMENT GRATUIT
RÉSERVATIONS: 866-9741

DÉJEUNER D'AFFAIRES
(Potage, dessert et café compris)

L'omelette aux champignons	$2.50
La salade de crabe d'Alaska	3.75
Pétoncles en brochette	3.80
Dorade aux champignons	4.10
Poulet chasseur	4.15
Boeuf aux piments verts	5.15
Queues d'homard au gratin	6.00

(Ce menu change tous les jours)

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.55 Ouverture et horaire
10.00 La boite à lettres
10.15 Une fenêtre dans ma tête
10.30 Conseil-Express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les animaux chez eux: "Le monde des abeilles"
12.00 Prince noir
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinema: "L'archer vert" - (Policier — Américain)■
4.00 Bobino
4.30 Fanfreluche
5.00 Les mohicans de Paris
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Harold Lloyd■
7.30 Les grands films: "Alfred le grand, vainqueur des Vikings" (Drame historique — Britannique 1969)
10.00 Terre et moissons
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Mesdames et messieurs
12.05 Brigade spéciale
1.00 Telejournal

CFTM 10

10.25 Horaire-Bienvenue
10.30 Les p'tits bonshommes
10.45 Fanfan Dédé
11.15 Les p'tits bonshommes
11.45 Le 10 vous informe
12.00 Y'a du soleil
2.00 Une heure avec vous
2.30 Pour vous mesdames
3.00 Ciné-Quiz: "L'aventure est au large" (Aventures — Américain 1965)
5.00 Les tannants
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Cinema: "Le bar de la fourche" (Comédie — Français 1973)
9.30 L'homme de fer
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma: "Le soleil blanc du désert" (Aventures — Russe 1967)
1.00 Cinéma: "Espion de la dernière chance" (Espionnage — Allemand 1956)■
2.25 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

15.30 Les apprentis-cuistots
16.00 D'une école à l'autre
16.30 Surville
17.00 Laissez-passer
18.00 Chacun son tour
18.30 L'âge de la parole: "Sop"
19.00 Le sens du progrès: "De l'Afrique précoloniale aux bidonvilles d'Europe"
20.00 Portrait de l'univers: "La révolution verte"
21.00 Portraits: "Pierre Angers"
22.00 A vrai dire

CBMT 6

10.00 The Friendly Giant
10.15 Mon Ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 All in the family
2.30 The edge of night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's your choice
4.30 Homenade TV
5.00 Klahanie
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 Hollywood Squares
7.30 Welcome Back Kotter
8.00 The Carol Bunrett Show
9.00 Summer Current affairs
9.30 Showcase
10.00 Royal Heritage
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.40 Ciné six: "Good Sam" (Comédie dramatique 1948)■
1.35 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Pots and Pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 Ed Allen
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with Jimmy Tapp: "The great race" (Comédie 1965)
2.30 McGowan and Co.
3.00 Another World
4.00 Alan Hamel
5.00 First Impressions
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Grand Old Country
7.30 Fish
8.00 CTV mystery movie
9.30 Maclear
10.00 Streets of San Francisco
11.00 The National News
11.21 Pulse
12.00 Cinema: "Hornet's nest" (Drame 1970)

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Slapshot" 12.30, 2.50, 5.00, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Airport 77" 7.00, 9.00.
AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "Nasty Habits" 6.10, 7.50, 9.30.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Bang bang you got it" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Executive's wifes" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Colère froide" 3.00, 6.20, 9.40 et "Flics aux trousses" 1.20, 4.35, 8.00.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "The greatest" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle II) "Too hot to handle" et "Love me, please" dès 10.30.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-6057. "The song remain the same" 12.00, 2.30, 4.30, 7.00, 9.20.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "L'arnaque" 1.10, 5.25, 9.25 et "Le lave-auto" 3.40, 7.35. (Salle II) "Carrie au bal du diable" 2.35, 6.10, 9.50 "Le vent de la violence" 12.50, 4.20, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "Un cadavre au dessert" 1.20, 5.20, 9.25 et "Chauffeur de taxi" 3.10, 7.10.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Les dernières folies de Melbrook" et "Ambulances tous risques" dès 7.35.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Annie Hall" 7.15, 9.00.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Cours après moi que je t'attrape" 7.30 et "Une femme à sa fenêtre" 9.10.
COTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "The greatest" 7.00, 9.00 (Salle II) "Papillon" 6.30, 9.15.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "L'arnaque" 9.15 et "Le lave-auto" 7.30.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 1.40, 4.05, 6.30, 8.55 (Salle II) "L'affiche rouge" 12.05, 2.30, 4.20, 6.05, 7.55, 9.45. (Salle III) "Cousin, cousine" 1.30, 3.25, 5.25, 7.30, 9.30. (Salle IV) "J.A. Martin photographe" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.30, 9.25.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Jonas" 7.30, 9.35 et (Salle McLaren) "Un elephant ça trompe énormément" 7.30, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle Resnais) "Noirs et blancs en couleurs" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Jours de fête" 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Demon seeds" 7.00, 9.00.
LOEWS: (Salle I) "The van" 12.40, 2.30, 4.20, 6.10, 8.00, 9.50. (Salle II) "Cross of iron" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30. (Salle III) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10. (Salle IV) "Black Sunday" 1.00, 3.40, 6.20, 9.00. (Salle V) "Cross of iron" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "La chouette equipe" 9.15 e "La fête sauvage" 7.30.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Colère froide" 6.30, 9.40 et "Flics aux trousses" 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Voyage of the damned" 3.30, 8.35 et "Apprenticeship of Duddy Kravitz" 1.15, 6.20.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Jonathan livingston le goéland" 7.30 et "François et le chemin du soleil" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "White Buffalo" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Justice sauvage I" 12.10, 4.05, 8.00 et "Justice sauvage II" 2.05, 6.00, 9.55. (Salle II) "Main basse sur la T.V." 1.50, 5.45, 9.40 et "Femmes sans maris" 12.05, 4.00, 7.55. (Salle III) "L'heritage" 12.50, 3.00, 5.10, " °0, 9.30, (Salle IV) "Buggy Malone" 2.30, 6.00, 9.30 et "Le bus en folie" 12.50, 4.20, 7.50 (Salle V) "Demain les mômes" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Orange mécanique" 1.25, 3.50, 6.15, 8.45.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "The sting" 7.00, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Island in the stream" 12.30, 2.30, 5.35, 6.50, 9.05.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Inheritance" 12.30, 2.35, 4.45, 6.55, 9.10.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "The bite" 12.00, 2.50, 5.40, 8.20 et "Oona" 1.30, 4.15, 7.00, 9.45.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Taxi driver" 5.45 et "Tunnelvisian" 7.45 et "Down by one" et "Mean streets" 9.30 et "The groove tube" 12.00 p.m.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "The late show" 7.40, 9.45.
ST-DENIS: 1594 rue St-Denis 849-4211 "King Kong s'est échappé" 2.45, 6.10, 9.40 et "les deux flibustiers" 12.50, 4.15, 7.45.
VAN HORNE: Côte-des-Neiges 731-8243 "Asphyx" 7.00, 9.00.
VERDUN: 2381 Wellington 769-2092 "L'Arnaque" 7.45 et "Le lave-auto" 6.05, 10.00.
VILLERAY: 8042 St-Denis 399-5577 "À plein gaz" 6.10, 9.40 et "Docteur justice" 7.40.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "Dr. Zhivago" 12.45, 4.15, 7.45.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "Jabber Wocky" 1.00, 3.00, 5.00, 7.05, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Moranbong" (de J.C. Bornardot 1958), 7.30 et "Moi un noir" (de J. Rouch 1958) et "Lettre de Sibérie" (de C. Marker 1958), 9.30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349 "Siamo Donné" (Italie 1953), 7.00 et "Il desserto Rosso" (de M. Antoniori-Italie 1964) 9.00.

sur scène

CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460. Les 5 jours des prisonniers politiques québécois. Spectalce à 23 h 00.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury 866-1964. Relâche.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Le trio Paul et Paul. Semaine et dimanche 21 h 00, samedi 20 h 00, 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: Relâche.
LA POUDRIÈRE: Ile Ste-Hélène 526-0821. Relâche.
SALLE DE CONCERT POLLACK: 555 Sherbrooke O. 392-4501. Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER: Ginette Reno — 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche pour l'été.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest Ste-Catherine 861-0563. "Le Balcon" de Jean Genet de mardi au vendredi 20 h 00. Samedi 17 h 00 et 21 h 00 dim.: 19 h 00.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1793. "L'imprésario de Smyrne" de Carlo Goldoni. Du mardi au samedi 20 h 00. Relâche: dim. et lundi.

Médaillon

Aucune cigarette n'est plus faible.

Comparez les chiffres.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg. nicotine 0.1 mg.

Gilles Houde

Volet culturel aux Jeux du Québec

"La Société des Jeux du Québec, forte de quelques expériences vécues par les comités organisateurs des finales provinciales des Jeux du Québec, tente cette année d'adjoindre au volet sportif de l'événement une dimension culturelle d'envergure dans le contexte d'un projet pilote. L'été 77 constituera donc un moment d'observation majeure pour l'organisme et ses partenaires qui devront se prononcer sous peu sur l'orientation future des Jeux du Québec. La rencontre provinciale de Sherbrooke, (18 au 28 août) revêtira par conséquent une caractéristique particulière puisque près d'une centaine d'activités culturelles se dérouleront. Ces manifestations ont pour objectif de mettre en valeur la richesse de la vie culturelle de la région de l'Estrie. Environ 800 participants, tous de la région, éprouveront aux yeux du grand public leur savoir faire et leur créativité. Cette expérience d'intégration d'un programme culturel aux Jeux du Québec se réalise grâce à la collaboration de nombreux partenaires provinciaux, en l'occurence: la Confédération des loisirs du Québec, la Conférence des organismes de loisirs du Québec et les fédérations disciplinaires provinciales." Voilà en résumé ce que les cadres supérieurs de la Société des Jeux annonçaient aux journalistes, il y a quelques jours.

Culture et sports. Oui, mais...

Cette initiative est louable à la condition que les buts et objectifs des Jeux du Québec n'en souffrent pas. Les Jeux du Québec furent d'abord créés afin de permettre aux finalistes de toutes les régions du Québec de se rassembler une fois l'an pour disputer une finale provinciale de compétition sportive, dans les disciplines variées et nombreuses. Le but des Jeux du Québec est de favoriser une participation massive chez les jeunes sportifs sans pour autant viser uniquement la haute performance. Il ne faut cependant pas perdre de vue, qu'en compétition sportive on vise toujours l'excellence, même si cette dernière n'est pas toujours réalisée par des athlètes moyens. Un autre objectifs des Jeux du Québec consiste à doter une région spécifique de nouveaux équipements sportifs qui, après les jeux, serviront à toute la population. C'est grâce à cet objectif que plusieurs villes du Québec possèdent maintenant des piscines convenables, des gymnases et des pistes d'athlétisme. Les concepteurs des Jeux du Québec ont voulu également favoriser chez les jeunes une meilleure "connaissance du Québec". En même temps que naissaient les jeux en 1970, des organismes comme le ministère du Tourisme, comme Tourbec et l'Office franco-québécois de la Jeunesse, rendaient populaire l'expression et le concept "de connaissance du Québec". On voulait que les jeunes apprennent à connaître et aimer d'abord leur province. Plusieurs déploraient et déplorent encore le peu de possibilités pour un jeune d'une région de visiter d'autres régions souvent éloignées de la sienne. Depuis quelques années, les jeunes peuvent visiter assez facilement d'autres pays. Dans beaucoup de cas, de jeunes Québécois connaissaient l'Europe mais ne savaient rien du Québec. C'est pourquoi, on insista d'avantage sur le concept de "connaissance du Québec et que de nombreux programmes furent réalisés dans ce sens. En instituant les Jeux du Québec, les premiers organisateurs ne manquèrent pas de souligner et avec raison, que plusieurs milliers de jeunes pourraient enfin connaître d'autres régions que la leur et qu'il fallait considérer cet objectif comme important dans la conception des Jeux du Québec. Présentement, les cadres de la Société des Jeux semblent hésiter au sujet de l'orientation future des jeux, c'est du moins l'impression que les mordus défenseurs du sport ont constatée à l'annonce du "nouveau volet culturel".

Le sport est aussi "culturel"

Si les défenseurs du sport craignent pour les buts et objectifs futurs des Jeux du Québec, c'est qu'on a l'impression depuis quelque temps que des mots comme "sport, compétition, élite, médaille, performance, entrainement, discipline, uniforme, règlement, chronomètre, entraineur, gênent certaines personnes. On dirait qu'on est plus à l'aise avec des expressions comme, "masse, démocratisation, socialisation, participation, activité physique au sens large, animateur, récompense, joie et détente. J'ai même ententu dire qu'on voulait éliminer les médailles aux Jeux du Québec, parce que la notion de gagnants et de champions ne fait plus partie de certaines préoccupations sûrement démodées. Un vainqueur sportif, dans certains milieux, c'est presque devenu un illuminé et un maniaque de l'effort physique démesuré. Quand on parle de culture, on fait toujours allusions bien sûr, au théâtre, à la musique, à l'artisanat et, que sais-je encore? Mais rarement parle-t-on de la culture que nos jeunes athlètes pourraient recevoir par l'application de la "connaissance de la région", jamais on pense exposer l'histoire de chacune des disciplines sportives, on fait rarement un effort pour encourager les artistes à créer des oeuvres spécifiquement adaptées aux sports. En somme, la culture c'est à peu près tout ce qui n'est pas du sport. Pourtant, depuis l'antiquité et même durant les premiers Jeux olympiques modernes, la culture s'est toujours manifestée, mais chaque fois les artistes essayaient de rejoindre les sportifs. Les poètes et les sculpteurs n'ont jamais hésité à contribuer à valoriser les beautés du sport. Aujourd'hui, de nombreux pays organisent annuellement des "festivals internationaux de cinéma sportif", pourquoi ne pas inclure une telle activité à l'occasion des Jeux du Québec. Depuis quelques années le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, gagne des prix à certains de ces festivals du film sportif. Peut-être pourrions-nous montrer ces films sportifs à notre population. J'ai vu à Cortina d'Ampezzo, en Italie, le gagnant d'une médaille d'or (oui une médaille à des artistes) pour la réalisation d'un film sur le volleyball. Ce film extraordinaire répondait à toutes les caractéristiques de la culture même si le sujet traité était le sport. En lisant ces lignes, on pourra penser que j'insiste beaucoup. Je ne le crois pas. D'ailleurs à la dernière conférence de presse de la Société des jeux du Québec, quelques journalistes sportifs n'ont pas manqué d'exprimer leurs craintes. Personne n'est contre la culture, mais attention, il ne faudrait pas que les Jeux du Québec négligent un seul instant l'aspect de la compétition sportive. Il n'y a aucune incompatibilité entre le sport et la culture pour autant que les responsables de ces deux secteurs se respectent et que la compétition ne se fasse pas entre les deux groupes. Pour ma part, je fais confiance aux organisateurs de Sherbrooke: que tous les jeunes athlètes du Québec profitent de leur passage dans cette belle région, et rentrent chez eux bien informés au sujet de l'Estrie.

Les Alouettes commenceront sans Dalla Riva

L'ailier rapproché Peter Dalla Riva, insatisfait de son contrat avec les Alouettes de Montréal, a informé hier l'équipe de la Ligue canadienne de football qu'il ne se présentera pas au camp d'entraînement qui commence dimanche au collège militaire de Saint-Jean.

Dalla Riva exigeait une renégociation de la dernière année du contrat qui le liait depuis deux ans aux Alouettes. Le gérant général de l'équipe, Bob Geary, avait fait savoir que comme dans le cas d'autres joueurs désireux de changer des clauses à leurs contrats, Dalla Riva serait tout bonnement débouté par la direction de l'équipe. Les Alouettes lui offraient cependant un contrat couvrant les saisons 1978, 1979 et 1980.

Au cours d'une conférence de presse, hier après-midi, Bob Geary a fait la déclaration suivante: "Nous avons dit à Peter dès le tout début de cette histoire, qu'il n'était absolument pas question de renégocier son contrat. Nous l'avons rencontré à quelques reprises, et nous sommes entendus sur les clauses monétaires pour 1978, 1979 et 1980. Le seul point d'achoppement est que Peter voulait absolument un contrat garanti et que pour notre part, nous avions décidé de ne plus donner à personne ce genre de contrat, car les expériences passées furent plutôt décevantes".

Dalla Riva a fait savoir hier aux Alouettes qu'il était satisfait de leur offre globale, mais qu'il voulait un contrat parfaitement garanti. Ce à quoi les Alouettes lui ont rappelé leur position, inflexible. C'est alors que Dalla Riva leur a fait part de son intention de ne pas se présenter à l'entraînement.

Les Alouettes avaient, il y a quelques saisons, été obligés d'accorder des contrats garantis à cause de l'apparition de la Ligue mondiale, de triste mémoire. "Cela nous avait donné plusieurs problèmes avec des joueurs clés, rappelle Geary. Nous devions accorder quelques contrats de ce type si nous ne voulions pas les perdre tous. Pour ma part, la seule garantie que je consente à un joueur, porte sur les bonis. Je ne garantis jamais un contrat complet".

Selon Geary, la raison de l'introduction de cette politique chez les Alouettes, est que "le football est un sport trop dur pour un gars qui n'a pas besoin de travailler fort pour gagner sa vie." (Ceci dit avec un sourire sardonique de Geary, lui-même ancien porte-couleurs des Alouettes).

"Je crois, poursuit-il qu'il est très important pour un homme de se battre pour garder son travail. Quand il sait qu'il n'a pas à se forcer, il travaille moins fort. Je ne dis que Dalla Riva aurait agi de la sorte, mais nous avons adopté une position et nous nous y conformerons, pour Peter Dalla Riva ou qui que ce soit. C'est comme ça que ça se passe."

Rappelons que mardi, les Alouettes ont laissé le vétéran de 10 saison Barry Randall, capitaine en titre de la défensive, prendre sa retraite. Randall voulait lui aussi faire renégocier son contrat. "Non" catégorique de la direction...

Bob Berger, qui a été le négociateur principal de la partie patronale dans le dossier Dalla Riva, dit que l'ironie de la chose est que "Peter déclare qu'il n'est pas le genre de joueur à se laisser aller, pour dire ensuite: Donnez-moi donc un contrat garanti et je ne m'avachirai pas. Pendant ce temps, poursuit Berger, Peter demande d'être traité de la même façon que les autres joueurs, donc de ne pas avoir de poste assuré!" Berger ajoute que les Alouettes ont retiré leur offre de donner à leur ailier rapproché principal un contrat de trois ans, valide l'an prochain. Il lui appartient, souligne Berger, de décider s'il jouera sa dernière année de contrat.

"Nous avons négocié avec lui pendant lognteмps, et ces négociations ont été dures. D'ailleurs, aucune négociation n'a jamais été facile. Nous lui avons fait une offre que nous considérons superbe.

"Il l'avait acceptée, sauf un point. Il s'agit maintenant qu'il se montre au camp d'entraînement. Si nous ne l'y voyons pas, nous prendrons les mesures appropriées, si toutefois nous le jugeons utile.

"J'ai été le dernier à parler à Dalla Riva, et nous nous sommes quittés en bons termes. Il a adopté une position qu'il croit juste et nous, nous avons décidé de rester sur celle que nous sentons devoir conserver."

Incapable de faire accepter par la direction des Alouettes une renégociation de son contrat, l'ailier rapproché Peter Dalla Riva, à droite, a annoncé hier son intention de ne pas se présenter au camp d'entraînement. Le directeur général, Bob Geary, à gauche, a fait part de l'impossibilité pour l'équipe de donner satisfaction à Dalla Riva.

Les Mets battent encore les Expos

John Stearns a claqué hier soir le premier grand chelem de sa carrière dans les majeures en cinquième manche, pour donner aux Mets de New York une victoire, la deuxième consécutive, de 6-4, sur les Expos de Montréal.

Ces derniers possédaient une avance de 2-1 au début de la manche, mais un but sur balles et un simple obtenus du lanceur perdant Jackie Brown (1-4), puis un but sur balles intentionnel à Ed Kranepool ont préparé le terrain à Stearns, qui a mis dans le mille son sixième circuit de la saison.

Le lanceur gagnant, Tom Seaver (5-3), a lancé 6 manches et deux tiers, enregistrant son premier gain depuis le 30 avril. Il avait subi trois défaites et deux verdicts lui avaient échappé au cours de ces cinq derniers départs. C'était par ailleurs pour Seaver une première victoire à Montréal depuis le 3 octobre 1972, période depuis laquelle il avait subi trois revers et trois matchs sans décision.

Skip Lockwood l'a remplacé après deux retraits en septième manche. Un triple et un simple productifs, respectivement de Dave Cash et Tony Perez, ont convaincu le nouveau gérant des Mets, Joe Torre, que son as-lanceur en avait assez. Lockwood a lancé le reste du match, et s'en est fort bien tiré, enregistrant un cinquième sauvetage de la saison.

Pour sa part, Torre voyait ses Mets lui donner une deuxième victoire en autant de jours, les deux contre les Expos.

Laval: retrait de l'ASUQ ?

QUÉBEC (PC) — L'université Laval songerait à se retirer de l'Association sportive universitaire du Québec, tout au moins en ce qui concerne le hockey. Selon un quotidien québécois, la décision de retirer ou non le Rouge et Or de l'ASUQ pourrait être prise au cours d'une session de réflexion et de réévaluation qui réunit actuellement, dans un lieu inconnu, les dirigeants du Service des activités sportives (SAS).

Advenant son retrait, l'équipe continuerait d'exister en tant que canal de développement et de perfectionnement, précise le journal, mais ne disputerait plus que des matchs hors-concours contre des formations de la Ligue junior majeure du Québec ou d'autres équipes de bon calibre.

Interrogé à ce sujet, l'entraîneur de l'équipe de hockey du Rouge et Or, M. Charles Thiffault, s'est montré peu loquace. "Je ne suis pas dans le secret des dieux et en ce qui me concerne, notre équipe de hockey fait toujours partie de l'ASUQ," a-t-il déclaré. "Il est possible qu'une prise de conscience un peu plus forte fasse présentement son chemin chez nos dirigeants, mais je ne suis vraiment pas au courant de ce qui se discute là-bas."

●

SAPPORO (AFP) — Un groupe d'écologistes d'Hokkaido a envoyé hier une lettre au Comité international olympique (CIO) pour protester contre la tenue des Jeux d'hiver de 1984 à Sapporo.

La lettre, adressée à Lord Killanin, précise que ces Jeux nuiraient à l'environnement et affecteraient les habitants de l'île. La Fédération des associations de protection de la nautre d'Hokkaido rappelle à ce sujet que les pistes utilisées pour les Jeux de 1972 existent encore alors qu'il avait été prévu qu'elles soient remplacées par un parc naturel après ces Jeux olympiques d'hiver.

Ce message, envoyé avant l'assemblée générale du CIO à Prague, le 10 juin, indique enfin que le budget des Jeux serait établi au détriment de celui consacré aux équipements sociaux et à l'éducation.

Jean Lapointe sauve un peu le spectacle

Une soirée de boxe décevante

Au Forum, hier soir, 2,400 spectateurs se sont consolés d'une soirée triste grâce au dernier combat de la soirée, combat qui mettait aux prises Jean Lapointe de Montréal, le champion canadien, et Danny Stroke d'Ontario. Lapointe servit une magistrale leçon de boxe à Stroke pour l'emporter par KO à 2:40 de la quatrième ronde.

Malgré la présence de cinq Olympiens devenus professionnels depuis les Jeux de 1976, les spectateurs furent grandement déçus du peu d'opposition qu'on leur offrit. Dans le cas des frères Spinks et du grand John Tate, trois médaillés des derniers Jeux, il était évident que les adversaires choisis pour les combattre n'avaient aucune chance de vaincre.

Nous avions nettement l'impression que les frères Spinks et John Tate étaient seuls dans l'arène tellement leurs adversaires étaient mauvais. On sentait autour de l'arène une organisation publicitaire très forte dans le but de mousser la popularité de ces troix boxeurs, d'autant plus que les combats étaient télévisés en circuit fermé chez les abonnés de 44 villes américaines. Un des animateurs à la télévision était nul autre que Floyd Paterson, ancien champion poids lourd du monde.

Dans un combat de six rondes, qui s'est terminé à la troisième par tko, le jeune Canadien Chris Clarke, membre de l'équipe canadienne aux derniers Jeux, a donné une leçon de boxe à un Indien de Bersimis, nommé Raymond Rousselot, qui n'avait aucun talent.

Tous les spécialistes de la boxe que j'ai rencontrés déploraient amèrement le peu de compétitions offert aux frères Spinks et à Tate. Personne ne nie les qualités pugilistiques de ces trois athlètes, mais il est quand même déplorable d'utiliser la carrière de ces médaillés, sans offrir de véritables batailles auxquelles les Montréalais ont quand même droit.

L'organisation impeccable du Forum devra sûrement, à l'avenir, prendre un plus grand soin dans le choix des adversaires, à quelque vedette de la boxe que ce soit. De nombreux spectateurs, qui avaient payé une quinzaine de dollars, sont sortis du Forum amèrement déçus du piètre spectacle. Un confrère journaliste déclarait à qui voulait l'entendre que le grand vainqueur de cette soirée était nul autre que le promoteur Régis Lévesque, qui bien malgré lui, rehaussait son prestige. D'autres amateurs de boxe me déclarèrent avoir eu la preuve hier soir de la nécessité de plus en plus urgente d'une commission athlétique plus permanente, plus autoritaire et plus efficace.

Je pense particulièrement au boxeur Bruce Scott, qu'on a fait venir du Texas à la dernière minute afin de se battre contre Leon Spinks. Scott, un boxeur malade, sans préparation aucune, aurait pu facilement se faire tuer dans l'arène. Plusieurs spectateurs et journalistes spécialisés dans la boxe, comme Pierre Gobeil du Montréal-Matin, crièrent à plusieurs reprises aux officiels d'arrêter carrément la bataille, tellement Scott était faible et dépourvu de tout moyen de défense. C'est ce genre d'abus qui nuit à la boxe et donne si mauvaise réputation à cette discipline sportive, pourtant suffisamment contestée.

Espérons que cette soirée sera vite oubliée et que dans un avenir rapproché, les promoteurs trouveront le moyen de se racheter en présentant une carte de boxe digne de cet amphithéâtre.

G.H.

Patinage: tous les juges soviétiques sont suspendus

PARIS (AFP) — Tous les juges soviétiques suspendus pour l'année 1978 dans tous les championnats d'Europe et du monde de patinage artistique: c'est l'importante décision prise à Paris par le congrès de l'Union internationale de patinage (International Skating Union).

"Cette décision a été prise à cause de la partialité nationale des juges soviétiques remarquée depuis quatre années par l'Union internationale de patinage" a déclaré M. Jacques Favart (France), président de l'ISU.

À la suite de cette décision, les juges soviétiques, régulièrement présents dans toutes les grandes compétitions de patinage artistique, ne pourront pas officier en 1978, notamment dans les championnats d'Europe à Strasbourg, du monde à Ottawa et dans la compétition mondiale junior à Mégève.

L'URSS représente certainement la plus puissante fédération des sports de glace dans le monde et son influence est immense. Depuis plusieurs années, les patineurs soviétiques sont parmi les meilleurs avec notamment Vladimir Kovalev, le couple Irina Rodnina et Alexandre Zaisteev et les danseurs Irina Moiseeva et Andrei Minenkov, tous détenteurs des titres mondiaux.

La décision de l'Union internationale de patinage s'explique certainement par la volonté des dirigeants de mettre un frein aux verdicts incompréhensibles de certains juges dans les compétitions internationales. Verdicts pris souvent pour avantager leurs représentants internationaux.

baseball

Ligue Nationale

Mardi

New York 6, Montréal 2
Philadelphie 6, Pittsburgh 5
Cincinnati 5, Atlanta 3
St-Louis 6, Chicago 0
Houston 5, Los Angeles 2
San Diego 4, San Francisco 2

Hier

New York 6, Montréal 4
San Francisco 2, San Diego 0
Cincinnati 5, Atlanta 2
Los Angeles 6, Houston 2
Pittsburgh à Philadelphie
Chicago à St-Louis

Aujourd'hui

New York, Koosman (3-5) à Montréal, Warthen (2-2), 19 h 35

Houston, Bannister (1-5) à Cincinnati, Billingham (6-3), 20 h 05

Ligue Américaine

Mardi

Californie 7, Cleveland 6
Boston 5, New York 1
Detroit 5, Oakland 2
Minnesota 8, Baltimore 3

Hier

Kansas City 11, Toronto 3
Cleveland 6, Détroit 4
Chicago 4, Baltimore 2
Boston à Arlington, Texas
New York à Bloomington, Min.
Oakland à Seattle

Aujourd'hui

Cleveland, Dobson (0-4) à Detroit, Rozema (4-2), 20 h 00
New York, Figueroa (6-3) à Bloomington, Minn., Holly (2-1), 20 h 30
Baltimore, Flanagan (1-3) à Chicago, Barrios (4-3), 20 h 30
Boston, Stanley (3-2) à Arlington, Texas, Briles (2-2), 20 h
Oakland, Langford (4-3) à Seattle, Pole (2-1), 22 h 35

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	28	16	.636	—
ST. LOUIS	28	18	.609	1
PITTSBURGH	26	17	.605	1½
PHILADELPHIE	25	19	.568	3
MONTRÉAL	18	27	.400	10½
NEW YORK	17	29	.376	12

Section Ouest

LOS ANGELES	34	15	.694	—
CINCINNATI	23	23	.500	9½
SAN DIEGO	24	29	.453	12
SAN FRANCISCO	21	27	.438	12½
HOUSTON	20	28	.417	13½
ATALANTA	17	33	.340	17½

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	26	19	.578	—
NEW YORK	26	21	.553	1
BOSTON	24	21	.533	2
MILWAUKEE	25	25	.500	3½
CLEVELAND	20	23	.465	5
DÉTROIT	18	27	.400	8
TORONTO	18	29	.383	9

Section Ouest

MINNESOTA	29	17	.630	—
CHICAGO	26	19	.578	2½
CALIFORNIE	24	23	.511	5
TEXAS	21	21	.500	6
OAKLAND	22	24	.478	7
KANSAS CITY	22	23	.489	6½
SEATTLE	21	30	.412	10

meneurs

Ligue Nationale

(parties d'hier soir non comprises)

	pb	cs	moy.
Parker, Pgh	180	66	.367
Trillo, Chi	154	56	.364
Scott, StL	104	37	.356
Kranepool, NY	117	39	.333
Baker, LA	167	55	.329
Valentine, Mtl	155	51	.329
Brock, StL	141	46	.326
Hendrick, SD	163	53	.325
Griffey, Cin	185	60	.324
Smith, LA	159	51	.321

Circuits

Cey, Los Angeles, 13; Smith, Los Angeles, 12.

Points produits

Cey, 45; Winfield, San Diego, 42.

Lanceurs (6 décisions)

Denny, St. Louis, 7-0, 1.000; Candelaria, Pittsburgh, 6-1, .857.

Ligue Américaine

(parties d'hier soir non comprises)

	pb	cs	moy.
Carew, Min	176	66	.375
Bailor, Tor	125	44	.352
Washington, Tex	121	42	.347
Fisk, Bos	147	50	.340
A. Woods, Tor	123	41	.333
Burleson, Bos	185	61	.330
Bostock, Min	158	52	.329
Chalk, Cal	146	48	.329
Munson, NY	181	59	.326
Poquette, KC	118	38	.322

Circuits

Zisk, Chicago, 14; Scott, Boston, 12.

Points produits

Hisle, Minnesota, 45; Rudi, Californie, 40.

Lanceurs (6 décisions)

Alexander, Texas, 6-1, .857; Burgmeier, Minnesota, 5-1, .833.

Epsom: 8e victoire de Lester Piggott

LONDRES (AFP) — Le jockey britannique Lester Piggott a remporté, hier, son 8e derby d'Epsom, en montant victorieusement le poulain canadien The Minstrel, appartenant à M. Robert Sangster et entraîné en Irlande par Vincent O'Brien. A 41 ans, Lester Piggott a tenu à rappeler à ses 21 adversaires qu'il restait l'incontestable maître d'Epsom.

The Minstrel, second favori, à la cote de 5/1, a ravi les quelque 250,000 spectateurs présents en franchissant sous les regards de la famille royale le poteau d'arrivée de ce 198e derby qui portait, cette année, la marque du jubilé de la reine. Le grand favori, le poulain de l'Aga Khan, Blushing Groom, côté à 9/4, ne finissait que 3e, laissant le le accéssit à l'excellent Hot Grove, monté par le jeune Willy Carson.

Après les présentations des concurrents à la reine d'Angleterre arrivée très tôt à Epsom, les 22 concurrents s'élançaient des stalles de départ pour aborder aussitôt la longue montée dans la ligne d'en face. The Minstrel se montrait rapidement aux premières places, suivi par Caporello, Gairloch, et un peu plus loin, les représentants français Blushing Groom et Monseigneur, tandis que Yves Saint-Martin, en selle sur Lordedaw, fermait la marche.

LOCATION
$21 FIN DE SEMAINE

"LE SPÉCIALISTE"
LE POSTE DE TRAITE CANOES — KAYAKS
1322 EST BÉLANGER 270-7309

VENTE
12' $139 16' $187
14' $155 17' $193

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A. Henri Lavoie, C.A.
Jacques Larose, C.A. Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain 254-7559

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

La plaie des pavillons de complaisance

Le Canada fait preuve d'une très grande molesse et n'a pas vraiment de politiques maritimes au moment où l'occasion se présente à lui de pouvoir mettre sur pied une marine marchande nationale qui profiterait à tous les citoyens.

Tel a été, hier, à la conférence nationale de la Marine, à Ottawa, le son de cloche de M. Donald Montgomery, secrétaire-trésorier du Congrès du travail du Canada, qui a fait un sévère réquisitoire contre la tolérance d'Ottawa à l'égard des navires battant pavillons de complaisance.

M. Montgomery a fait le parallèle entre un navire et une entreprise et s'est demandé ce que les Canadiens penseraient si telle usine se mettait à ne plus payer de taxes, à employer des étrangers à des salaires de famine et à ne pas respecter les lois internes du pays sous prétexte qu'elle est enregistrée ou incorporée à l'étranger.

Or les navires battant pavillons de complaisance (convenience flag) qui sillonnent des eaux territoriales canadiennes sont deux fois plus nombreux aujourd'hui qu'il y a dix ans malgré leurs mauvaises performances sécuritaires et leur main-d'oeuvre étrangère.

Entre 1971 et 1975 0.3% des navires du monde ont été perdus en mer (0.3% du tonnage de déplacement enregistré) alors que les navires arborant le pavillon de Chypre ont connu une perte de 2% soit six fois plus que la moyenne et que les navires de Singapore et de Somali ont eu des pertes cinq fois supérieures à la moyenne mondiale.

Tout en rappelant qu'il s'agissait là d'un argument secondaire M. Montgomery a tenu à insister pour dire que la construction navale était intimement liée à l'exploitation des navires et que la libre circulation de navires appartenant à des Canadiens mais assujettis à des pavillons de complaisance défavorisait la construction de navires chez nous enregistrés chez nous.

Or, selon le conférencier, des conventions internationales et des politiques prévues ou déjà appliquées dans divers pays mettront bientôt un frein à cette navigation fantôme.

Déjà, à l'ONU un code maritime a été établi en vertu duquel le transport de marchandises par navires entre deux pays devra être effectué à 80% par des navires battant pavillon de l'un ou l'autre de ces pays laissant 20% pour d'autres pavillons. Mais cette convention internationale ne sera en vigueur que lorsque 25 pays l'auront entérinée. Or à ce jour 19 pays ont signé l'entente.

Aux États-Unis où 65% du tonnage est transporté par des navires battant pavillons de complaisance on songe à mettre sur pied une marine marchande américaine ayant un quota minimal d'export-import à transporter aux fins de faire travailler les marins américains plutôt que taïwanais ou malaisiens de même que les chantiers navals.

Accusant le ministère canadien du Transport d'avoir une "mentalité de chemins de fer" (on sait que les tenants du rail l'accusent d'avoir une "mentalité aérienne"), M. Montgomery a fait valoir qu'il était grand temps que le Canada agisse courageusement en limitant l'accès de ses eaux aux navires fantômes et en investissant dans la construction navale plutôt que "dans les autos sport américaines au Nouveau-Brunswick" (cette entreprise a fait faillite) ou "dans l'électronique en Nouvelle-Ecosse".

M. Montgomery a plaidé que les Canadiens étaient depuis toujours des constructeurs de navires et des marins et qu'en conséquence le Canada devait cesser de se comporter comme une nation acheteuse mais comme une nation vendeuse c'est-à-dire ayant sa structure de transport de ses produits.

En gros le secrétaire du CTC s'est fait lui aussi l'apôtre d'une marine marchande nationale canadienne.

La construction navale

L'exploitation de l'Arctique, un bateau à ne pas manquer

transport

par GUY DESHAIES

OTTAWA — La construction navale au Canada est à l'aube d'une ère complètement nouvelle et d'une période d'intense activité à cause du développement de l'Arctique mais elle manquera le bateau si les gouvernements tant fédéral que provinciaux n'interviennent pas à temps et suffisamment.

C'est sommairement ce qu'a prédit, hier, à Ottawa, le président de la Davie Shipbuileing Limitée, M. Louis Rochette, en s'adressant aux participants de la Conférence nationale de la Marine, c'est-à-dire les représentants des milieux canadiens intéressés à la construction et au transport maritime réunis pour la première fois grâce à l'initiative du ministère fédéral des Transports.

Parlant brièvement de la concurrence très vive qui existe sur le marché international de la construction de navires M. Rochette a exprimé l'avis qu'une occasion unique se présentait maintenant à nous dans ce domaine avec le développement de l'Arctique.

Il a rappelé que les chantiers navals canadiens n'avaient jamais construit de navires citernes pour le gaz naturel liquide, non plus que des navires de plus de 80,000 tonneaux non plus que des brise-glace géants. Or, selon lui, ce sont là justement des types de navires que le Canada devra avoir pour développer ses richesses naturelles de l'Arctique.

"Le Canada, a-t-il dit, aura à faire son choix très bientôt: ou bien laisser les armateurs commander ces navires à des chantiers étrangers équipés pour mener à bien ce genre de construction ou bien faire construire ces navires dans les chantiers canadiens en considérant que les bénéfices à long terme dépasseront les dépenses immédiates nécessaires pour permettre à nos constructeurs de réaliser ces constructions."

M. Rochette a donné à entendre que déjà deux chantiers importants de l'Est du pays avaient entamé des études de génie et d'architecture navale dans ce sens mais il a opiné que les gouvernements devraient absolument s'impliquer financièrement dans ces projets pour qu'ils deviennent réalité.

On sait qu'au Canada la construction navale a été subventionnée depuis longtemps et notamment depuis le début des années 60 avec des octrois allant jusqu'à 40% au coût du navire. Aujourd'hui après des hausses et des baisses dans ces subventions fédérales on peut dire en général que les constructeurs reçoivent environ 11% du coût de construction pour les contrats obtenus de l'étranger. Au Japon notamment le financement des navires et si avantageux que les constructeurs japonais se sont accaparés d'environ 90% du marché mondial.

Or, selon M. Rochette il faudra d'abord consacrer des sommes allant jusqu'à $100 millions pour seulement permettre aux chantiers canadiens d'avoir l'équipement nécessaire à la construction navale de type arctique.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce, selon lui, pourrait garantir des prêts remboursables sur des périodes excédant cinq ans mais il y aurait lieu aussi de modifier certaines nouvelles lois canadiennes pour faciliter la rentabilité d'une telle entreprise.

Ainsi par exemple la récente décision du ministère des Finances de défendre aux compagnies qui louent des navires de déprécier la valeur de ces navires plus rapidement que la rentrée des revenus de louage. Le louage, selon M. Rochette, serait justement une forme appropriée de financer cette construction navale arctique mais à la condition que les chantiers ne soient pas étouffés par les impôts qui découlent des revenus de louage et par l'impossibilité de déprécier le matériel à sa juste valeur.

En gros le vice-président de Davie Shipbuilding a opiné que le gouvernement jusqu'à présent avait agi trop tard ou trop peu pour tenter de revaloriser la construction navale au Canada même si plus de 50% de nos exportations et de nos importations sont acheminées par bateaux.

Selon M. Rochette il faut mesurer les bénéfices à long terme d'un tel genre d'investissement notamment au chapitre du faible coût d'exploitation de nos ressources arctiques et aussi des emplois que nos chantiers maritimes actuellement sont difficilement capables de maintenir.

Mais outre cette collaboration entre le gouvernement et les constructeurs le conférencier a fait valoir que le monde du travail devait s'intéresser aussi à cette occasion qui se présente de construire des navires pour les 15 ou 20 prochaines années.

A ce sujet il a mis légèrement en doute la productivité des travailleurs dans les chantiers maritimes et il a exprimé l'avis qu'au Japon ce n'était pas tellement les conditions de financement qui rendaient les constructeurs nippons au-dessus de la concurrence mais aussi et surtout l'extraordinaire productivité de la main-d'oeuvre.

Quoiqu'il en soit le constructeur naval de Lauzon croit que le Canada s'apprête à faire un pas de géant dans son développement interne en ouvrant son territoire arctique et qu'une politique à long terme et bien planifiée, seulement au chapitre de la construction navale dans cette perspective d'avenir, peut relancer une importante industrie canadienne.

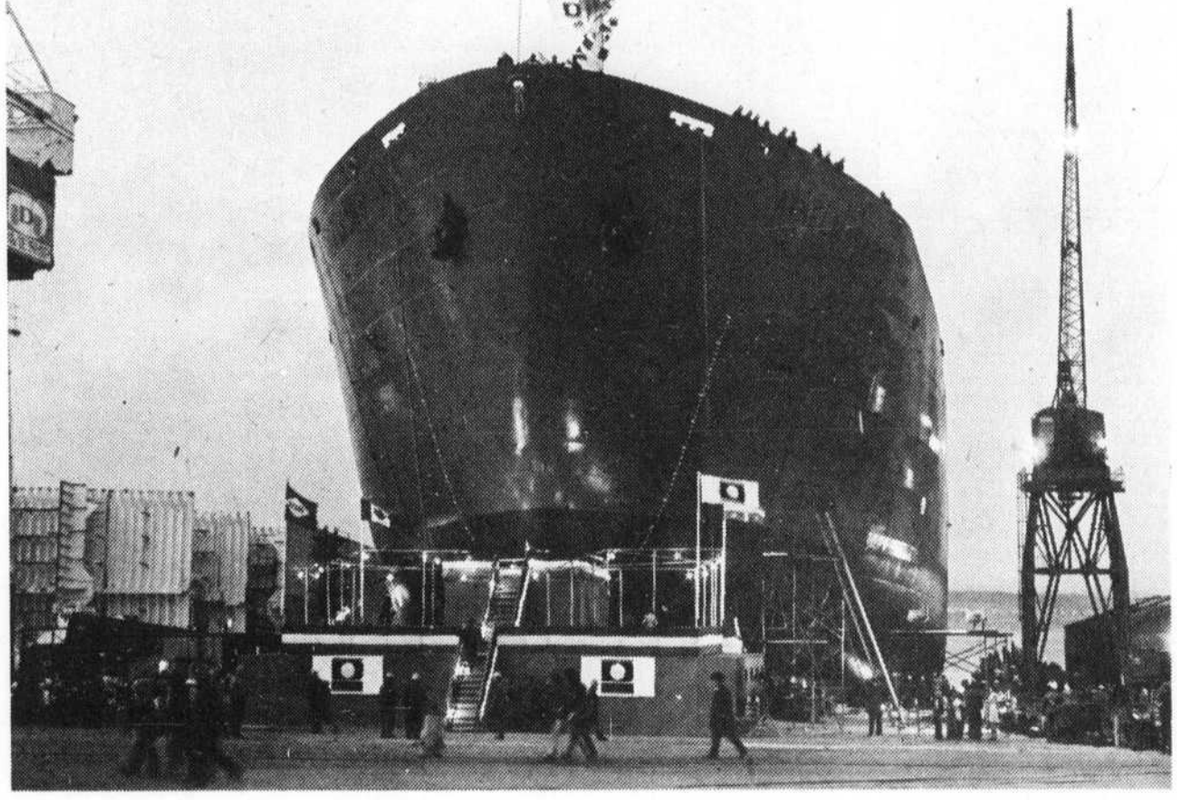

Les deux grands chantiers maritimes du Québec, Marine Industries de Sorel et Davie à Lauzon, continueront de vivre dans l'instabilité si Ottawa ne prend pas des mesures pour relancer la construction navale. Le premier geste à poser serait l'interdiction du cabotage le long du littoral canadien à tous les navires autres que les bâtiments battant pavillon canadien et construits au Canada.

Via Rail comble une lacune

Les transports au Canada n'ont rien à envier au reste du monde, sauf dans un domaine, celui des chemins de fer pour passagers, et cette lacune est en voie d'être comblée par la création de Via Rail Canada.

Le président de cette société, M. Frank Roberts, conférencier invité hier au déjeuner annuel de la Semaine nationale des transports, n'a pu donner de précisions sur les services qu'assurera Via Rail Canada, puisque l'étendue de ces services reste à déterminer.

La nouvelle société, a-t-il cependant déclaré, reliera Montréal-Toronto-Vancouver en adoptant un parcours dont les détails ont récemment été précisés par la Commission canadienne des transports.

Il est également certain qu'une liaison rapide sera assurée dans le corridor très achalandé Québec-Windsor, et il est presque certain qu'une liaison sera établie vers les Maritimes, a précisé M. Roberts.

Pour les autres liaisons, Via Rail Canada devra attendre les décisions de la Commission des transports et du ministère des Transports. Il est à souhaiter que Via Rail sera consulté dans l'établissement de ces décisions, a souligné M. Roberts.

L'objectif principal de la nouvelle compagnie est de fournir aux Canadiens un service ferroviaire de qualité qui répondra à leurs besoins. Dans ce but, Via Rail sera administrée selon des principes d'affaires bien établis, mais surtout ne sera pas administrée du haut d'une tour d'ivoire, a précisé M. Roberts.

L'objectif de Via Rail est d'intégrer les services ferroviaires aux services déjà assurés par les compagnies aériennes, les compagnies d'autobus, les traversiers, etc.

En d'autres mots, il s'agit de créer une compagnie qui saura s'intégrer à un réseau national de transports qui sera tout aussi efficace et rentable que ceux qui peuvent exister dans d'autres pays.

CHAMPAGNE
Veuve Clicquot
le choix des connaisseurs depuis 1772
La Maison Veuve Clicquot-Ponsardin, Reims, France

Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada Ltée.

LES ALIMENTS HUMPTY DUMPTY LTÉE

Nick Kishfy

Wallace J. Saad

Durant la récente assemblée des membres du Conseil d'Administration de Les Aliments Humpty Dumpty Limitée, M. Nick Kishfy, président et directeur général, fondateur de la compagnie a annoncé qu'il prenait sa retraite le 31 mai 1977.

M. Wallace J. Saad, vice-président exécutif a été nommé président et directeur général de la Compagnie, effectivement à compter du 1er juin 1977. M. Saad a occupé plusieurs postes d'importance dans les cadres de la compagnie depuis 1957.

FONDS D'ACTIONS BOLTON, TREMBLAY Ltée

AVIS AUX ACTIONNAIRES

PRENEZ AVIS QUE, conformément à l'article 105 de la loi sur les Corporations Canadiennes, le conseil d'administration de cette compagnie a fixé le 24 juin, 1977, comme date d'enregistrement pour déterminer les personnes qui ont droit de voter à l'assemblée annuelle et à l'assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie devant se tenir le 4 juillet, 1977, et en conséquence les seules personnes éligibles à assister et voter à l'assemblée ou à y être représentées par procuration seront les actionnaires dûment enregistrés à la fermeture des affaires le 24 juin 1977.

DATE à Montréal, Québec, le 27 mai, 1977.

Lionel T. Colman,
Secrétaire

Les droits d'achat d'actions ordinaires doivent être exercés le 15 juin 1977 ou avant pour recevoir le prochain dividende trimestriel. Ces droits d'achat expireront le 30 juin 1977.

Bell Canada

Droits d'achat d'actions ordinaires additionnelles au prix de $46.00 l'action

Vu les conditions actuelles du marché, nous recommandons l'achat d'actions ordinaires de Bell Canada tant directement que par l'acquisition et l'exercice de droits d'achat. Les droits d'achat doivent être exercés le 15 juin 1977 ou avant, date à laquelle les détenteurs doivent être inscrits aux registres pour avoir droit au prochain dividende trimestriel de $1.02 par action ordinaire payable le 15 juillet 1977.

Wood Gundy Limitée est l'un des gérants conjoints et membre du groupe mandaté et du groupe de sollicitation qui sollicitent au Canada l'exercice des droits d'achat et recevra une rétribution à ces égards tel que stipulé au mémoire d'information daté le 22 avril 1977 qui a été préparé en rapport avec cette sollicitation. Nos services au Canada demeurent à votre disposition pour vous aider à exercer les droits d'achat, service pour lequel nous serons rémunérés par Bell Canada, ou pour l'achat ou la vente de droits d'achat ou d'actions ordinaires.

WOOD GUNDY

Wood Gundy Limitée

Bureaux dans les principales villes au Canada et à Londres et à Tokyo.

Occupez-vous de vos affaires...

on s'occupe du reste.

Le forfait d'affaires VIA CN, c'est la solution économique aux voyages d'affaires entre Montréal et Toronto. Une formule tellement appréciée que VIA CN l'a amendée pour vous offrir un plus grand choix d'hôtels à Toronto.

Le forfait d'affaires comprend:

- L'aller-retour en voiture club (Par le train de nuit moyennant un léger supplément.)
- Les repas servis à votre place dans le train.
- Une nuit au Royal York, au Harbour Castle, au Lord Simcoe ou à l'Hôtel Toronto.

Prolongement de séjour moyennant ajustement.

Le tout vous est offert à partir de $89.95 et le stationnement est gratuit à la gare de Dorval.

Pour plus de renseignements, consultez votre agent de voyages ou le bureau des Ventes Voyageurs VIA CN.

Le forfait d'affaires VIA CN... économie – confort – commodité

No de permis: 7501-50369

VIA CN

toronto

Légère augmentation

Légers gains hier, en bourse torontoise, où le marché était peu animé. L'indice 300 a pris 1.47 à 982.66, à la suite d'un fléchissement de deux points vers la mi-séance.

Parmi les quatre groupes d'importance, les produits industriels ont marqué un gain de 2.52 à 896.82. Les services financiers ont perdu 1.33 à 855.47; les pétroles et gaz, .71 à 1,087.39 et les métaux et minéraux, .13 à 1,044.75.

Les pipe-lines et les aurifères ont marqué la tendance des sept groupes gagnants parmi les 10 autres compartiments, tandis que l'immobilier et la construction enregistraient des pertes.

Fluctuations: sur 600 titres observés hier, on signalait 200 gains, 180 reculs et 220 titres stables; la veille, on avait enregistré 203 gains, 196 reculs et 236 valeurs stables, pour un total de 635 actions.

Le virement a totalisé 1.82 million de titres valant $18.02 millions, soit une baisse par rapport aux 1.92 million d'actions valant $21.27 millions mardi.

Parmi les industrielles, Imperial General Properties Ltd. a perdu $1.00 à $3.00; Consolidated-Bathurst A, 5-8 à $23 5-8; Home Oil A, 1-2 à $29 1-2 et Hudson's Bay Oil and Gas, 1-2 à $36.

Dans le secteur minier, Camflo Mines a gagné 1-2 à $11 1-2; Vesgron Mines, 1-2 à $13 1-2 et Canada Tungsten Mining, 1-2 à $9 5-8. Placer Development a perdu 1-2 à $18 3-8 et Rio Algom, 3-8 à $28 1-8.

Enfin aux pétroles, Ranger Oil Canada a gagné 2 à $25, sur une vente de 10,850 actions. Ram Petroleums a pris 3-4 à $8 1-8 et Amalgamated Bonanza Petroleum, 3-8 à $12 1-4. Peyto Oils a perdu 1-4 à $6 1-2 et Merland Explorations, 20 cents à $4.40.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	3500	160	150	160	+19
Abitibi	6565	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Abitbi 10	1450	$54	54	54	
Acklands	442	$11⅜	11½	11½	
Acme Gas	5000	5½	5½	5½	
Agnico E	9360	5¾	5½	5¾	+ ⅛
Agra Ind A	400	$5⅛	5⅛	5⅛	
Ahed M	1000	180	180	180	
Albany	43500	42	38½	41	+ 3
Alt Energy	3720	$13¾	13½	13⅜	
Alta Gas A	21707	$14¾	14⅜	14¾	+ ⅜
Alta G C p	145	$66	66	66	
Alta G E p	650	$25	25	25	+ ¼
Alta G F	2565	$28½	27¾	28½	+ ⅜
Alta G 9.76	850	$28⅜	28	28	− ⅜
Alta Nat	100	$34	34	34	− 1
Alcan	8110	$29⅛	28⅞	29	+ ¼
Algoma St	2015	$16⅜	16⅜	16⅜	− ⅛
AStel p	200	$27½	27½	27½	− ¼
Algon pr	460	$5	5	5	
Allarco Dv	5750	$15¼	14⅞	15¼	+ ½
Alliance B	3100	370	365	365	− 5
Alminex	2665	$8⅞	8¾	8¾	− ⅛
Alum 3rd p	550	$28⅜	28¼	28⅜	+ ⅛
Am Bonza	24190	$12⅜	11¾	12¼	+ ⅜
Am Eagle	1000	42	42	42	− 2
Am Leduc	7000	7	7	7	
Andres W	100	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Ang CT 315	100	$37	37	37	
Aquitaine	6200	$15½	15½	15½	
Argus	250	$29¼	29¼	29¼	
Asamera	1900	$12¼	12	12¼	+ ⅛
Asbestos	100	$23	23	23	− ½
Ashland C	5000	$11½	11⅜	11½	+ ⅛
Atco A	5250	$17½	17⅛	17½	+ ⅜
Auric Res	1000	24	24	24	+ 2
BC Sugar A	311	$25⅞	25⅞	25⅞	
BP Can	4945	$12⅝	12½	12½	
Banister C	2950	$11½	11⅜	11½	+ ⅛
Bank BC	808	$24½	24¼	24½	
Bank Mtl	14155	$14½	14¼	14½	+ ¼
Bank N S	6880	$18⅝	18¼	18⅜	+ ⅛
Bankeno	4500	140	135	137	+ 2
B Cdn Nat	215	$14	14	14	− ¼
Bathrst p	400	$12	12	12	
Baton B	200	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Becker B p	3000	$5¾	5⅝	5⅝	
Belding A	100	$5¾	5¾	5¾	
Bell Canad	35728	$50⅞	50½	50¾	+ ⅛
Bell A pr	255	$50½	50½	50½	+ ¼
Bell B pr	110	$51¼	51¼	51¼	+ ⅜
Bell C pr	200	$28¾	28½	28¾	+ ½
Bell D pr	1990	$51¾	51½	51¾	+ ½
Bell 2.28	3500	$27¾	27½	27⅝	
Bell 1.80	5200	$21¾	21¼	21⅝	1¼ −
Bell Can W	46994	$5¾	5¼	5¾	+ ⅛
Beth Cop A	214	$12½	12½	12½	− ¼
Big Nama	2000	22	21	21	− 1
Black P A	1000	415	415	415	− 10
Blakwod A	1000	370	370	370	
Block Bros	3350	$6½	6½	6½	
Bomac	250	290	290	290	
Bomac A	650	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅛
Border C	1200	245	242	245	
Bovis Cor	1400	70	70	70	− 3
Bow Valy	7500	$19⅛	18⅞	19¼	+ ⅛
Bow-m pr	225	$33	33	33	
Bralor Res	2235	350	350	350	+ 5
Bramalea	8000	$6¼	6⅛	6¼	
Brameda	2100	123	120	123	+ 3
Brascan A	18873	$12⅝	12½	12½	+ ⅛
Brscn 8½	1000	$27	26⅞	27	
Brenda M	1750	$9⅛	9	9	− ¼
Bridger	2200	$8⅜	8¼	8¼	− ⅛
Brinco	100	330	330	330	
BCFP	600	$23⅛	23	23	+ ⅛
BC Pack B	1200	$27½	27½	27½	+ 1⅜
BC Phone	900	$14	14	14	
BCPh 5.15	250	$61½	61½	61½	
BCPh 6 pr	21	$71	71	71	
BCP 7.04 p	100	$23½	23½	23½	+ ¼
BCP 10.16 p	230	$29¼	29¼	29¼	
BCP 2.32 p	125	$30¾	30¾	30¾	+ ¼
Broul Reef	3000	19	19	19	− 1
Brunswk	400	465	465	465	
Budd Auto	600	$7½	7½	7½	+ ⅛
Budd A w	1000	161	161	161	+ 1
Bulora Cor	21200	6	6	6	− 1
Burns Fds	230	$9	9	9	
Cad Frv	306	$9½	9⅜	9⅜	− ⅛
Cal Pow A	9171	$33⅞	33	33¾	+ ½
Cal P 5 p	290	$59	59	59	+ 2
Cal P 7 p	100	$85	85	85	+1½
Cal P 7½ p	100	$94	94	94	
Cal P 10 p	65	$112	110½	112	
Cal P 9.80	30	$109½	109	109	− 2
Cal P 9.75	15	$107¼	107¼	107¼	− ¾
Cal P 2.36	500	$28½	28½	28½	− ¼
Cal P 8¾	514	$106¼	106⅛	106¼	
Cam Mine	6000	45	43	43	− 2
Camflo	1700	$11½	11⅛	11½	+ ½
Camp RL	225	$25⅞	25⅞	25⅞	
Campau A	785	390	385	385	− 5
Can Cem A	1152	$8¼	8⅛	8⅛	− ⅛
CCe C p	100	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
CDC pr B	450	$103¼	102¾	103	− ¾
Can Malt A	128	$21½	21½	21½	− ⅜
C Nor West	3550	$6¾	6½	6⅝	+ ⅛
C Pakrs C	2700	$16¾	16¾	16¾	− ¼
Can Perm	1400	$17½	17½	17½	− ¼
CPerm 6¾	850	$25¾	25½	25¾	+ ¼
CS Pete	10200	250	232	250	+19
Can Trust A	377	$22½	22¼	22¼	− ¼
C Trust 7¼	600	$20½	20⅛	20⅛	− ⅜
C Tung	5500	$9¾	9	9⅜	+ ½
C Cablesy	2300	$11¼	11	11	− ¼
C Cable w	231	70	70	70	
Cdn Cel	1700	$7¼	7⅛	7¼	
C Curtis	2000	50	50	50	− 2
C Found pr	100	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
CGE	2900	22	22	22	
C Hidrogas	1700	160	158	158	− 7
C Homestd	1150	$5¾	5⅝	5¾	
C Hydro	2600	$8¾	8⅜	8¾	+ ⅛
CI Bk Com	2210	$22¾	22¼	22½	− ⅛
CIL	510	$18¼	18⅛	18¼	− ⅛
CI Powr A	250	$20½	20½	20½	
C Marconi	100	350	350	350	+ 5
C Merrill	200	$13⅜	13⅜	13⅜	− ⅛
CNat R	2200	400	375	400	+15
C Ocdental	1725	$13⅛	13⅛	13⅛	
C Ocdntl p	400	$28½	28¼	28¼	− ⅜
CP Inve	1815	18	17¾	18	+ ½
CP Inve pr	125	$35½	35½	35½	+ ½
CP Ltd	20797	$18⅛	17⅞	18⅛	+ ⅛
CPL A p	512	$9¾	9¾	9¾	
C Reserve	3200	$5⅝	5½	5⅝	
Bell wt	2255	$5¾	5¼	5¾	+ ½
BM RT w	1500	215	215	215	+4
BP Can	1500	$12½	12½	12½	+ ¼
Brcan a	5552	$12⅝	12⅜	12½	+ ⅛
Brcan Pr d	950	$27¼	27	27	
BC Phone	700	$14	14	14	+ ⅛
CAE A	500	$9	9	9	
Cal P a	1050	$33⅞	33⅛	33⅞	+ ⅜
Camp a	400	385	385	385	
CCemL a	628	$8¼	8⅛	8⅛	− ⅛
Can Devlp	60	$103	102¾	102¾	− ¼
C Malt a	167	$21¼	21¼	21¼	+ ⅛
C P un	1000	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
C Imp Bank	800	$22¾	22½	22½	− ⅛

fonds mutuels

AGF Group				
Amer Grwth	4.62			
Cdn Gs Egy	14.20			
Cdn Sec Gth	4.82			
Cdn Trusteed	4.66			
Corp Invest	5.43			
Corp Inv Stk	4.74			
Gwth Equity	6.32			
Japan	9.52			
nMoney Mkt	10.00			
Special	3.29			
All Canadian Gr				
Compound	5.86			
Dividend	6.18			
Northrn Egy	3.68			
Fevenue Gth	3.79			
Venture	3.45			
4000	3.75			
Bolton Tremblay				
nEquity	5.32			
nyIncome	10.46			
Cambridge Gr				
Intl Energy	2.51			
Intl Grwth	4.31			
Intl Income	3.45			
Nat Res Gth	3.68			
Univest	4.93			
Growth	6.22			
Calvin Bullock Gr				
Acrofund	1.19			
CIF	3.99			
Ciag Inv Grp				
nyCo-opera	9.76			
nyLdmk GF	9.66			
Eaton Group				
Commwth	15.73			
Growth	9.67			
Income	4.68			
Internatnl	8.66			
Leverage	4.41			
Venture	4.03			
Viking	4.73			
Guardian Gr				
Enterprise	.80			
GIS Comp	9.40			
GIS Income	2.79			
yGwth Fund	8.93			
North Amer	3.50			
Mutual Acu	5.20			
Mutual Inc	4.29			
Sec Income	9.53			
World Equity	5.72			
Investors Group				
yGrowth	10.40			
yInternatnl	5.66			
yJapan	10.45			
yMortgage	5.00			
yMutual	5.04			
yRetiremnt	5.21			
yProvidt Mu	6.48			
yProvidt Stk	4.76			
Planned Invest Gr				
nBT Internat	6.82			
Canada Cum	5.96			
Pld Resources	4.36			
Pld Sec Inc	5.34			
yTaurus	5.68			
Pret et Revenu Gr				
American	9.48			
Canadien	5.96			
Fonds H	5.04			
Retraite	6.34			
Prudential Gr				
Growth	5.28			
Income	5.34			
Savings Invest Gr				
American	9.48			
Canadian	5.96			
H Fund	5.04			
Retiremnt	6.34			
Scotiafund Gr				
Scotiafd	.84			
Scotiafd Mtg	1.06			
United Bond Shr				
yRoyFund	5.76			
yRoyFnd Inc	5.18			
United Group				
yAccumula	3.83			
yAccumu R	3.95			
yAmerican	1.42			
yCont Morg	5.21			
yHorizon	2.21			
ySecurity	4.75			
yVenture	2.57			
yVenture Ret	3.89			
Universal Gr				
Save Equity	8.23			
Save Income	5.28			
Non Members				
Assoc Inv	5.47			
yBeaubran	3.86			
Cdn S Afc Gd	3.39			
Canagex Gr				
yBond	9.55			
Fund	9.31			
Internatnl	7.76			
yMortgage	10.29			
yCapital Grth	9.75			
xChase	6.08			
Desjardins Gr				
Canadian	7.08			
yHypotheq	4.40			
yInternatnl	7.55			
yObligatns	5.36			
Quebec	3.50			
PEP	1.99			
nySpec	4.47			
Dixon, Krog	5.54			
Dreyfus Group				
yInc	11.62			
yInternatnl	13.65			
yDomin Comp	6.40			
nExecutv Can	5.87			
nExecutv Intl	1.58			
xFid Trend	20.92			
Fiscon Fnd	5.28			
nHarvard	6.38			
Heritage	1.90			
Industrial Gr				
Indust Amer	2.52			
yIndust Div	6.53			
Indust Eq	5.81			
Indust Gth	17.66			
yIndst Incm	10.55			
yIndst Pens	23.35			
ITCO	4.87			
Keystone Gr				
Cus K-2	5.09			
Cus S-1	16.98			
Cus S-4	3.66			
Polaris	3.24			
xLex Rsrch	14.65			
xManhatn	2.42			
yMaritime Eq	2.53			
Marlborough	5.19			
Natrusco	12.41			
NW Group				
yCanadian	4.32			
yEquity	6.74			
yGrowth	4.99			
xOne Wm St	13.23			
xOppenhmr	6.03			
Pemberton Gr				
nPacific Div	5.39			
nPacific Inc	2.79			
nPacific Res	2.69			
nPacific Ret	5.04			
nPacific US	4.44			
PHN Group				
yBond	11.35			
yCanadian	7.29			
yFund	14.75			
yPooled	27.61			
nyRRSP	11.15			
PMF Managmnt				
nPension Mu	6.45			
nXanadu Fd	3.75			
Principal Gr				
yCollective	6.18			
yGrowth	4.31			
yVenture	3.30			
nPutnam	10.24			
Sterling Group				
yEquity	5.38			
yMortgage	5.16			
xTech	7.19			
Temple Gth	13.02			
Trans Canada Gr				
A	5.09			
C	11.14			
Special	4.20			
Vanguard	6.14			
Western Grth	4.85			

montréal

Bell très actif

Les cours ont affiché hier une légère hausse dans un marché modéré, sur la Bourse de Montréal. En clôture, le volume des transactions atteignait 376,201 actions, au regard de 274,603 mardi.

L'indice mixte a gagné 0.08 à 172.02. Les services, 1.26 à 154.94 et les papiers, 0.03 à 96.94. Les industrielles ont perdu 0.23 à 169.08 et les banques, 0.60 à 214.40.

Fluctuations des valeurs: sur 175 actions observées hier, on signalait 53 gains, 83 fléchissements et 39 titres inchangés; la veille, on avait enregistré 49 gains, 84 reculs et 43 titres stables, pour un total de 176 actions.

Parmi les industrielles, Bell Canada a gagné 3-8 à $50 7-8 sur un volume de 166,731 titres échangés. Chez les mines, Basic Resources International S.A. a gagné 1-4 à $8 1-4, sur un volume de 10,875 actions transigées.

Légère hausse des pétroles, où Dome gagnait 1-4 à $39 1-4 et Shell Canada, 1-8 à $13 3-4. Husky Oil a perdu 1-4 à $26 3-4.

Canadian Pacific Ltd. a gagné 1-4 à $18 1-8; trans-Canada Pipelines, 1-4 à $14 3-4; Banque de Montréal, 1-8 à $14 1-2 et Brascan A, 1-8 à $12 1-2. Inco A a perdu 1-4 à $27 3-4; Simpson's Ltd., cinq cents à $4.90 et Royal Trust A, 1-4 à $14 3-4.

Parmi les valeurs spéculatives, Troilus Mines a perdu un cent à trois cents, sur un virement de 10,000 titres.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	1700	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Agra a	100	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅛
Alfa Gas T	1480	$14½	14½	14½	+ ¼
Alcan	3320	$29	28⅞	28⅞	
Aquitaine	330	$15½	15½	15½	
Astral	200	100	100	100	−10
Banister	100	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Bank Mtl	7769	$14½	14¼	14½	+ ⅛
Bank NS	2100	$18⅝	18¼	18⅜	− ⅛
Banq CN	3154	$14	14	14	− ⅛
Bq Deprg	500	$16⅜	16⅜	16⅜	− ¼
Bq Pv Can	1726	$12½	12⅜	12½	
Bell Can	116731	$50⅞	50½	50⅞	+ ⅜
Bell D pr	115	$51½	51½	51½	− ⅛
Bell wt	2255	$5¾	5¼	5¾	+ ½
BM RT w	1500	215	215	215	+4
BP Can	1500	$12½	12½	12½	+ ¼
Brcan a	5552	$12⅝	12⅜	12½	+ ⅛
Brcan Pr d	950	$27¼	27	27	
BC Phone	700	$14	14	14	+ ⅛
CAE A	500	$9	9	9	
Cal P a	1050	$33⅞	33⅛	33⅞	+ ⅜
Camp a	400	385	385	385	
CCemL a	628	$8¼	8⅛	8⅛	− ⅛
Can Devlp	60	$103	102¾	102¾	− ¼
C Malt a	167	$21¼	21¼	21¼	+ ⅛
C P un	1000	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
C Imp Bank	800	$22¾	22½	22½	− ⅛
CIL	100	$18¼	18¼	18¼	− ¼
C Int Pw	200	$20⅜	20⅜	20⅝	− ⅛
CI Pow pr	460	$19⅜	19⅜	19⅜	
C Occ P pr	100	$28⅜	28⅜	28⅜	− ⅜
CP Inv	400	$17⅞	17½	17⅞	
C Util	400	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Canron	400	$22¾	22¾	22¾	− ¼
Cantol	400	200	175	175	−15
VPLtd	27920	$18⅛	17⅞	18⅛	+ ¼
Carena B	5500	$8½	8⅛	8½	+ ⅛
Carl Ok b	450	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅛
Cent East a	100	$13	13	13	− ¼
Chrysler	600	$17⅜	17⅜	17⅜	− ⅛
Coles B	100	$10	10	10	+10
Cominco	150	$33½	33½	33½	− ⅞
Con Bath	1475	$24	23¾	24	
Con Gas	1900	$15½	15⅜	15⅜	+ ⅛
C Daisyf	100	300	300	300	−5
Bome Pet	10300	$39¼	39	39¼	+ ¼
D Bridge	140	$21¾	21¾	21¾	+ ¼
Dofasco a	100	$23½	23½	23½	+ ¼
Dom Store	350	$14½	14½	14½	− ¼
D Tex a	1562	$7½	7⅜	7½	− ⅛
Domtar	675	$13¾	13⅝	13¾	
Du Pont	180	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ¼
Fin Coll	2400	160	158	158	−2
Fraser a	184	$24¾	24¾	24¾	−2½
Genstar L	300	$23¼	22⅞	23	− ¾
Gerin A	1200	$8¼	8¼	8¼	
GL Paper	200	$25¾	25¾	25¾	+ ⅜
GL Pp w	1500	450	450	450	
Gt W Life	100	$5⅜	5⅜	5⅜	−197
Gulf Can	473	$24⅝	24⅝	24⅝	− ⅛
Hawker A	160	$5¼	5¼	5¼	
Home A	1452	$29½	29½	29½	− ½
Huds Bay a	150	$17⅛	17⅛	17⅛	− ⅜
Husky Oil	2000	$26¾	26¾	26¾	− ¼
IAC	900	$15⅞	15¾	15¾	− ⅛
Imp O a	1535	$20⅛	20	20	
Imasco A	100	$24¾	24¾	24¾	
Indal	250	$8⅞	8¾	8¾	+8⅝
Inco a	8530	$28¼	27¾	27¾	− ¼
Inco b	300	$28	28	28	−1⅝
IU Int	3100	$12⅞	12¾	12¾	
IPL a	3300	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
Ivaco a	900	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Janock	100	$8⅞	8⅞	8⅞	
Jnock d	1625	$9	8⅞	9	
Kaiser Re	100	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅜
Labatt a	860	$18	17¾	18	+ ¼
Labatt pr a	100	$17¾	17¾	17¾	− ⅜
Loeb M	2000	440	425	425	−20
MB Ltd	1640	$20	19¾	20	
Maritime	345	$20⅛	20⅛	20⅛	− ⅜
Mass Fer	1900	$21¾	21½	21⅝	+ ⅛
Mas F b	300	$29	28⅞	29	+ ⅛
Mercantl	1924	$11¾	11⅝	11⅝	
Micc a	400	$27⅜	27⅜	27⅜	− ⅝
Monenco A	100	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
NatTrust	200	$15⅜	15⅜	15⅜	
Noran a	1020	$27⅜	27½	27⅜	+ ⅜
Norcen	6650	$11⅛	11	11⅛	
Nor Tel	791	$31½	31⅜	31⅜	
Oshawa A	1000	450	450	450	+20
Pac Pete	1200	$28	27¾	27¾	− ½
Pancan	871	$26½	26½	26½	
Peopl St	400	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Petrofina	200	$16¾	16¾	16¾	− ¼
Pop S	100	$6	6	6	+ ¼
Pow C a	400	$8	8	8	+ ⅛
Pow C d	100	$7⅜	7⅜	7⅜	− ⅛
Prefac a	500	85	85	85	+4
Price Com	589	$9	9	9	
Provigo	725	$8⅜	8¼	8¼	
Qebcor	300	$6¼	6¼	6¼	− ¼
Que Tel	250	$18	18	18	− ¼
Reed P a	600	$10	9¾	9¾	− ⅜
Reed S a	700	$8	7⅞	8	
Rolland	600	365	355	365	+10
Royal Bank	240	$23¾	23¾	23¾	+ ⅛
Ry Trt a	3300	$15	14¾	14¾	− ¼
Seagram c	810	$21⅛	21	21	
Shell Can	2877	$13¾	13½	13¾	+ ⅛
Simpsons	4300	495	490	490	−5
Stham a	140	$19	19	19	
Stelco a	1830	$25	24¾	24⅞	− ⅛
Sup Elec	700	55	55	55	−5
Texaco	100	$27⅜	27⅜	27⅜	− ⅜
Texasgulf	302	$26½	26½	26½	− ¼
Tor Dm Bk	1800	$16¾	16½	16½	− ¼
TD Rit un	100	$21¾	21¾	21¾	− ¾
Tot Pet A	450	$7¾	7½	7¾	
Tr Can PL	8046	$14¾	14½	14¾	+ ¼
Trans Mt a	1100	$9⅞	9⅞	9⅞	− ⅛
Union G a	1660	$9¾	9⅜	9¾	+ ⅜
Unt Bank	2500	300	296	296	−4
UAP In A	1000	$21	21	21	
Walk a	1150	$25¼	25⅛	25⅛	+ ½
Warnco	200	$7	7	7	+ ⅛
Westcst	1064	$30⅜	30⅜	30⅜	− ⅜
Wcoat wt	500	495	495	495	−5
Zellers	1110	470	470	470	+5
Junior Industrielles					
Daltens	500	100	100	100	
Delt Pan	500	160	160	160	−5
Mines et pétroles					
Abitib Asb	2000	80	80	80	−3
Acroil Ltd	9842	38	35	38	+3½
Basic Res	10875	$8⅜	7⅞	8¼	+ ¼
Bateman	2000	4	4	4	
Bluewtr	200	$6¼	6¼	6¼	
Cadillac Ex	5000	57	57	57	
Dumont	8000	10½	9	10½	+ 1
Dyn Mn	4000	34	34	34	+ ½
East Mal	1150	211	210	211	+ 1
FNorm	700	425	425	425	+ 5
Ladubor	1000	36	36	36	−4
Massval	2000	8	8	8	
Muscoch	2000	19	19	19	
N Insco	1500	56	56	56	+ 1
Nocana	2000	50	50	50	+ 2
Troilus	10000	3	3	3	− 1

échos boursiers

B. Provinciale: chute des gains

L'actif de la Banque Provinciale, au 30 avril 1977, s'élevait à $3,912,898,156 comparativement à $3,343,629,240 l'an dernier, soit une augmentation de 17%. À cette même date, l'ensemble des dépôts s'élevait à $3,698,966,598 dont $786,835,228 en devises étrangères.

Pour le premier semestre terminé le 30 avril 1977, l'état financier de la Banque Provinciale démontre des revenus qui ont atteint $169,870,515 comparativement à $151,821,869 pour la période correspondante de l'exercice précédent. Par ailleurs, le total des dépenses s'est élevé à $155,696,446 au regard de $134,843,457 l'an passé laissant un solde des revenus, après provision pour impôts, de $7,674,069 comparativement à $9,119,412 en 1976. Le gain par action calculé sur une moyenne de 6,825,000 actions émises s'élève à $1.12 comparativement à $1.35 l'an dernier, alors que la moyenne d'actions émises était de 6,762,601.

•

Nouvelle baisse des **Prix du cuivre** aux États-Unis où la société Asarco a décidé de ramener de 71 à 68 cents la livre le prix de son cuivre raffiné distribué dans le pays.

Cette baisse d'environ 4.2% est la deuxième en un peu plus d'un mois. Asarco avait déjà ramené son prix de 74 à 71 cents la livre fin avril et cette baisse avait finalement été suivie la semaine dernière par l'ensemble des producteurs de cuivre aux États-Unis.

La stagnation relative de la demande, le niveau élevé des stocks chez les utilisateurs et le récent repli des cours sur les marchés à terme de Londres et de New York sont à l'origine de cette baisse de prix sur le marché intérieur américain.

Il n'est cependant pas certain que les autres producteurs s'alligneront immédiatement sur le nouveau tarif d'Asarco.

new york

Plus huit points

Bon redressement des cours hier à Wall Street où l'indice des industrielles est revenu au-dessus de la barre des 900 points, gagnant près de 8 points au cours d'une séance modérément active.

La cote, en bonne hausse dès l'ouverture, s'est par la suite stabilisée avant de progresser à nouveau en fin d'après-midi. Cette progression semble avoir eu un caractère technique, venant après le récent et net recul des cours à Wall Street.

Le fait que le marché ait fait preuve mardi d'une bonne résistance, au lendemain du long weekend du Memorial Day, semble avoir encouragé hier les investisseurs.

Parmi les titres les plus activement traités, Twentieth Century Fox a gagné 1 1-2 à 18 dollars, et General Foods a progressé de 1 1-8 à 34 1-2.

Le Dow Jones a gagné 7.89 à 906.55. Le virement a atteint 18.32 millions de titres, soit une légère hausse par rapport aux 17.80 mill

Le Canadien Pacifique transfère à Toronto une centaine d'employés

par Michel Nadeau

La compagnie Canadien Pacifique Limitée a confirmé hier le transfert à Toronto d'une centaine d'employés de son service d'investissements. La décision de la compagnie ne serait lié aucunement à des motifs d'ordre politique.

Le désir des cadres de se rapprocher des cercles financiers canadiens seraient à l'origine de ce départ.

Il est toutefois hors de question de déménager le siège social du CP qui compte près de 2,400 employés à la Gare Windsor.

Toutefois cette décision n'aidera en rien à la mise en marche des travaux pour la construction d'un nouvel immeuble qui doit abriter le siège social du CP. L'hôtel Laurentien, situé au coin des rues Peel et du boulevard Dorchester est présentement en voie de démolition à cette fin.

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires, le président Ian Sinclair affirmait que la compagnie n'avait nullement l'intention de quitter Montréal et que le retard dans la construction du nouvel édifice était attribuable à la conjoncture économique et l'incertitude politique.

Il a été impossible de savoir l'occupation exacte des employés déplacés. Un porte-parole a déclaré que le chiffre de 100 incluait le personnel clérical et tous les services connexes. Le nombre de cadres n'est pas fourni, ni l'importance des francophones dans ce chiffre.

"Il y a quelques francophones mais ils sont peu nombreux" a ajouté le porte-parole du CP. "Ils pourront demeurer au Québec s'ils le veulent et être intégrés dans d'autres services"

La compagnie n'a pas voulu préciser l'endroit à Toronto où seront logés les employés déplacés. Toutefois une source a laissé savoir qu'il pourrait s'agir du First Canadian Tower, une tour de 42 étages dont plus du tiers demeure encore inoccupé.

La Banque de Montréal est un des actionnaires et des principaux occupants du First Canadian Tower. Cette institution financière devait construire avec le CP un important complexe immobilier à Montréal. Toutefois, la Banque de Montréal décidait de se dissocier du projet en 1975 après les débuts des travaux de sa tour à Toronto.

Ainsi, les deux ex-associés pourraient se retrouver dans le même immeuble dans la Ville-Reine. Il n'est pas possible de dire exactement quel fut le rôle du promoteur immobilier dans cette affaire. Olympia and York, associé à la Banque de Montréal, dans le First Canadien Tower cherche désespérément à remplir les quelque deux millions de pieds carrés toujours inoccupés. Pas loin, la First Royal Bank Plaza n'est toujours pas remplie et 30% au moins de l'espace disponible n'a pas trouvé preneur.

Ce déménagement affectera surtout certaines maisons de courtage qui faisaient affaire avec les investisseurs du CP. Mais il appert que depuis de nombreuses années les transactions du CP passaient par des maisons de courtage ayant aussi pignon sur rue à Toronto.

Au chapitre des investissements, l'éloignement du centre de décision ne peut défavoriser vraiment le Québec qui depuis plusieurs années ne recevait plus d'argent du CP.

Sur des actifs de $6.8 milliards, le Canadien Pacifique n'a investi au Québec que 7% de l'ensemble contre 26% en Ontario. Si on enlève les voies ferrées (qui passeront bientôt à Via Rail) et quelques établissements hôteliers, ne restent que des placements de moyenne importance: édifice CP télécommunications, centre commercial Laurier à Québec, installations portuaires dans la ville de Québec.

Le déménagement signifie également le départ des gestionnaires du portefeuille de la caisse de retraite des employés du CP. Cette caisse représentait des investissements de $700 millions effectués en bonne partie à l'extérieur de la province.

Au total, Canadien Pacifique compte environ 15,000 employés au Québec qui soucrivaient à ce régime de retraite.

La décision de la compagnie pourrait inciter le gouvernement du Québec a demander de meilleurs garanties quant à la construction du nouveau siège social. C'est dans cette perspective que le minsitre des Affaires municipales a fermé les yeux sur la démolition de l'hôtel Laurentien.

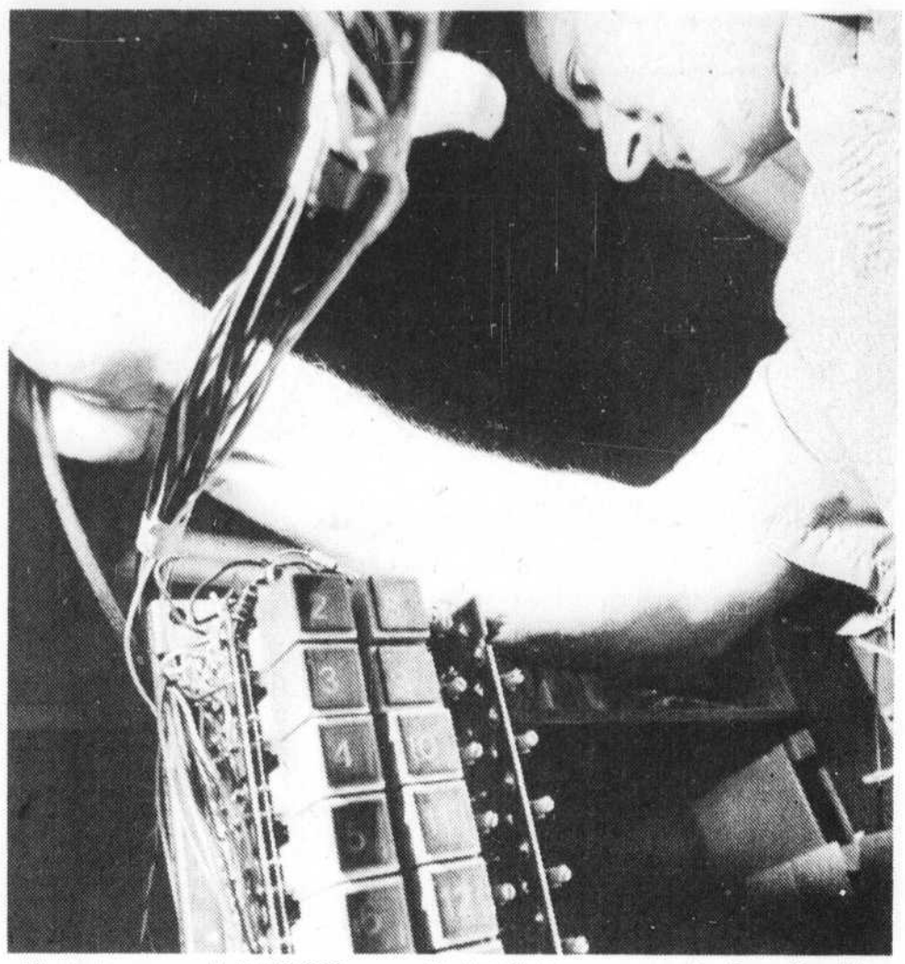

Electrohome produit 120,000 appareils de télévision par année. Pour être à la taille des géants américains et japonais, il lui faudrait en produire un million...

La Bourse et la CVMQ discutent du rôle des mainteneurs de marché

La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) a procédé hier à l'audition de la requête de la Bourse de Montréal concernant l'admission sur le parquet montréalais de membres individuels en tant que mainteneurs de marché.

Le président de la Bourse, M. Robert Demers avait soumis récemment à la CVMQ un projet de modifications des règlements afin de permettre l'entrée des mainteneurs de marché.

Le mainteneur de marché est un individu enregistré auprès de la Bourse aux fins d'effectuer des transactions pour son propre compte sur le parquet. Son champ de négociation est ordinairement limité à quelques titres seulement.

Le mainteneur de marché empêche ordinairement les fluctuations importantes lors de l'achat de gros blocs d'actions; il améliore la "profondeur" du marché en fournissant à un prix assez voisin du cours ordinaire une quantité importante d'actions à un acheteur éventuel. Finalement, le mainteneur de marché réduit l'écart entre l'achat à court terme et la vente à court terme, en jouant un rôle de réservoir et de régulateur des titres.

La valeur des actions ainsi maintenues doit être d'au moins $5 l'unité afin d'empêcher la floraison de valeurs purement spéculatives par cet intermédiaire.

Les deux points de désaccord qui ont surgi lors de la rencontre d'hier concernent surtout la priorité accordée dans l'exécution des ordres à la Bourse et la comptabilité ou non des fonctions de mainteneur de marché et de négociateur pour le compte d'un agent de change.

La Bourse demandait dans son document que soient considérés sur un même pied les ordres reçus d'un mainteneur de marché et celles présentées par un client d'un courtier. Aux yeux de la Commission, les clients doivent avoir la priorité dans l'exécution des ordres sur les demandes des mainteneurs de marché. Ceux-ci passeront en deuxième lieu derrière le public mais avant le compte du non-client c'est-à-dire le courtier lui-même.

Les courtiers membres de la Bourse auraient souhaité aussi que leur représentant sur le parquet puisse agir comme mainteneur de marché et non embaucher un individu spécialement pour cette tâche. Toutefois la CVMQ croit qu'un éventuel conflit d'intérêt pourrait naître dans le cumul de ces deux fonctions.

Il semble neanmoins que ces divergences seront éliminées au cours des deux prochaines semaines et le vice-président de la CVMQ, M. Roland Côté à déclaré au DEVOIR qu'une décision serait rendue au cours du présent mois.

Des points secondaires ont également été soulignés par la CVMQ qui souhaiterait, par exemple, que les "partenaires silencieux" des maintenaurs de marché indiquent leurs intérêts auprès de d'autres intermédiaires sur le parquet.

M. Demers a demandé également que la limite maximale de 87 membres de la Bourse soit éliminée afin d'élargir l'offre de sièges et de réduire ainsi le coût d'accès à la place financière du Square Victoria.

Traversant une période très difficile, Electrohome doit liquider tout son bois mort

Electrohome, le seul fabricant canadien d'appareils de télévision, traverse actuellement la période la plus critique de son histoire. C'est à une véritable liquidation de tout le bois mort de la compagnie que procède le nouveau président directeur général, M. James Holmes.

Hier on annonçait de Stellarton en Nouvelle-Ecosse que la filiale Clairtone Sound Corp serait liquidée. Une agence de crédit du gouvernement néo-écossais détient des hypothèques de $2 à $2.5 millions sur l'usine. Electrohome avait racheté cette usine en 1974 pour y produire sa gamme de mobiliers de chambre à coucher Deilcraft.

Une autre filiale, achetée en 1972 pour $450,000, Flexsteel Industries Canada Ltd, de Waterloo, vient également d'être vendue. L'effectif canadien d'Electrohome a été réduit de 650 personnes depuis le début de l'année.

Electrohome accumule les difficultés depuis 1972 et le nouveau pdg risque de faire face à des questions embarrassantes des actionnaires. Au plus fort boom de la télécouleur, en 1972, Electrohome enregistrait un bénéfice de plus de $4 millions. Les courtiers moussaient alors le titre qui cotait jusqu'à $20 cette année-là. Depuis, les actionnaires ont déchanté et ils se retrouvent aujourd'hui avec une action qui cote au plus $2.!

A cette époque faste, 70% des ventes du fabricant de Kitchener venaient des appareils de télévision. Depuis, les fabricants américains et japonais ont littéralement envahi le marché à des prix que ne pouvait pas soutenir un fabricant canadien. Entre 1970 et 1973 la part du marché canadien laissée aux importateurs est passée de 35% à 60%.

Les bouleversements sur le marché de la télévision en couleur, ajoutés aux difficultés de ses divisions du meuble, ont entraîné la chute des profits d'Electrohome. A un point tel qu'en 1975 et 1976, la compagnie enregistrait des déficits records de $4.8, puis $4.6 millions! L'an dernier le fonds de roulement d'Electrohome accusait une déficience de $2 millions.

Les banques semblent continuer à faire confiance à Electrohome puisque son principal bailleur de fonds, la Banque Royale, vient d'augmenter sa ligne de crédit de $3.5 millions, la faisant à passer à $34.3 millions, tandis que la Banque de Commerce, pour sa part, lui ouvrait un crédit de $5 millions pour permettre le lancement de la production de ses nouveaux appareils à conditionnement d'air par la filiale Electrohome Appliances.

Même si la moitié des $93 millions des ventes d'Electrohome proviennent des appareils de télévision, le producteur canadien reste un nain dans un monde de géants. On estime généralement que, pour être dans la course des TV-couleurs, il faut produire un million d'appareils par année... Electrohome n'en a jamais produit plus de 120,000 par année!

Electrohome ne se contentera pas de se débarrasser de ses usines les moins rentables. Elle veut concentrer sa production dans des secteurs plus lucratifs comme les terminaux légers utilisés par les compagnies aériennes. Depuis novembre dernier, elle a abandonné la production des écrans de moins de 20 pouces et les importe désormais de la compagnie Victor du Japon et de Kanematsu-Gosho.

Canadian Javelin subit une perte nette de $3.2 millions

Le président de Canadian Javelin Limited, M. Raymond Balestreri, a annoncé hier que le revenu brut consolidé de la compagnie pour l'année se terminant le 31 décembre 1976 fut de $11,089,240. à comparer à $6,352,840 pour l'année précédente se terminant le 31 décembre 1975. Javelin a réalisé un profit net avant les postes extraordinaires de $904,923 pour l'année se terminant le 31 décembre 1976, en comparaison d'une perte de $735,828 avant les postes extraordinaires durant l'année se terminant en 1975, ce qui indique que la compagnie a amélioré son profit par $1,640,751 avant les postes extraordinaires.

"Cette augmentation du revenu brut de 1976 émane de la normalisation des expéditions du minerai de fer, de la hausse dans les paiements de royautés reçus des mines Wabush, et d'un revenu des obligations de la République de Panama. Les résultats de 1975 tiennent compte de la prolongation de la grève durant la saison navigable laquelle a substantiellement diminué les recettes de 1975. Les prédictions sont favorables que la production sera maintenue aux niveaux actuels durant l'année prochaine", dit M. Balestreri.

La compagnie déclare que le résultat net de toutes les opérations de 1976, après les postes extraordinaires, fut une perte de $3,244,348. Ces postes sont les suivants: $1,350,000. concernant le règlement de Bonime, et $2,799,271 comme réserve pour l'investissement irrécouvrable de la compagnie à Julienne Lake. Les pertes de 1975 après les postes extraordinaires furent de $2,691,923.

M. Balestreri dit, "la compagnie est en litige à Terre-Neuve au sujet de la nationalisation de la propriété de minerai de fer de Javelin à Juliette Lake. Le bilan de 1976 de la compagnie montre une réserve pour la différence entre l'investissement de la compagnie à Julienne Lake et le montant de $750,000. qui est le maximum permis par la loi. Cette réserve est sans préjudice à la position de la compagnie dans la présente ou toute future action que la compagnie pourrait intenter contre le gouvernement de Terre-Neuve. La compagnie a intenté une action contre la province pour le recouvrement des dommages basée sur la valeur réelle de la propriété. Cette action fut renvoyée par la cour sur des points de juridiction et la compagnie est en appel. Entre-temps, des pourparlers sont en cours entre les parties pour tenter de régler cette affaire".

La filiale à part entière de la compagnie, Minas San Cristobal à El Salvador, un producteur d'or et d'argent, montre des ventes brutes pour 1976 de $1,080,804 US à comparer aux ventes de 1975 qui étaient de $1,339,990. La direction actuelle a commencé l'expansion des facilités de forage et d'usinage afin de faire face à la demande et aux plus hauts prix de l'or et de l'argent sur les marchés internationaux de ces commodités.

La compagnie rapporte également que le gain en intérêt pour l'année 1976 provenant de ses $18,600,000 d'obligations à 20 ans à 8% nontaxables de Panama, payé en compensation de l'expropriation de ses gisements de cuivre à Cerro Colorado fut en 1975 de $1,468,400.

Tous les bilans ont été déposés chez les agences et les échanges appropriées.

La compagnie a récemment déposé son rapport 10 K contenant les bilans pour l'année se terminant le 31 décembre 1976 avec la Commission des Sécurités et d'Echanges des Etats-Unis, mais n'a pas encore déposé son rapport sur la forme 10 Q pour la période se terminant le 31 mars 1977, ni certains autres rapports antérieurs au 10 Q.

Le 17 mai 1977, le Ministre de la Consommation et Corporations du Canada a demandé une investigation des affaires de la compagnie, conformément à l'article 114 de la loi des Corporations au Canada.

A la suite des procédures intentées par un actionnaire, R.J. Gallagher, M. le Juge Y. Jasmin de la Cour Supérieure à Montréal a convoqué une assemblée annuelle des actionnaires de Canadian Javelin Limited, qui aura lieu le 27 juin 1977 à Montréal.

Irving Kott est cité à son procès

M. Irving Kott, promoteur bien connu et âme dirigeante de la défunte maison de courtage L. J. Forget et Compagnie a été cité à son procès hier par M. Le Juge Dollard Dansereau, de la Cour des sessions de la Paix.

Suite à une longue enquête préliminaire, Irving Kott a été inculpé d'avoir participé, avec Arthur Dalphen, Richard Kaufman, respectivement vice-président et président de Fallinger Mining Corporation, et avec Ross McPhee et Farrell Vincent, les deux principaux officiers de L. J. Forget, dans le but de publier et faire circuler un faux prospectus concernant la compagnie Fallinger Mining Corporation.

L'enquête en cette affaire avait été ordonnée par la Commission des valeurs mobilières du Québec et conduite à bonne fin par le Service de l'inspection du Ministère, en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, Service des délits commerciaux. Me Gabriel Lapointe représentait le ministère public.

Lancement comme prévu

La Cour déboute les comptables généraux

Le juge Bernard Gratton, de la Cour supérieure, a rejeté hier une requête en injonction interlocutoire "pour valoir provisoirement", présentée par la Corporation des comptables généraux licenciés (CGA) et qui visait à faire interdire le lancement et la publication du Dictionnaire de la comptabilité.

Cet ouvrage a été rédigé par l'Institut canadien des comptables agréés, en collaboration avec la Régie de la langue française.

Le lancement de ce dictionnaire aura donc lieu comme il était prévu, c'est-à-dire aujourd'hui même, à 17 heures, à la Maison du commerce, Côte Beaver Hall.

La définition du terme "expert-comptable" demeure la pomme de discorde entre les comptables agréés (CA) et les comptables généraux licenciés (CGA). Les premiers veulent conserver en exclusivité le titre d'expert-comptable ce qui est contesté par leurs collègues CGA.

De l'avis des CGA la définition du dictionnaire de la comptabilité laisse planer des doutes sur l'application du terme aux CGA. Ces derniers ont obtenu gain de cause devant l'Office des professions et lors de deux jugements.

L'auteur est M. Fernand Sylvain c.a. professeur titulaire de comptabilité à la Faculté des Sciences de l'administration de l'université Laval. M. Sylvain est l'une des autorités dans ce domaine au Québec et au Canada.

Le volume met ainsi à la disposition des usagers la terminologie générale des affaires appelée le tronc commun de gestion c'est-à-dire la terminologie communément utilisée par l'ensemble des entreprises et dont fait partie le vocabulaire comptable.

Nomination

William J. Reid

MONTRÉAL - Le président-directeur général d'Air Canada, M. Claude I. Taylor, fait part de la nomination de M. William J. Reid comme vice-président à la direction Finances de cette société.

M. Reid a assumé ses nouvelles fonctions le 1er juin. Il était auparavant administrateur et vice-président, direction Finances, de la compagnie Alcan International (1975) Ltée.

Originaire de Montréal, M. Reid est multilingue. Il est licencié ès commerce de l'université McGill.

Il entra à l'emploi de l'Alcan en 1949 et fut promu plusieurs fois au sein de l'organisme international et de ses filiales. Il en devint vice-président en 1976.

M. Reid fait partie de plusieurs groupements relevant des milieux financiers. Il est directeur, et fut déjà président, du chapitre montréalais du Financial Executives Institute.

NOMINATION À LA MUTUELLE DU CANADA

CLAUDE GINGRAS

La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, annonce la nomination de monsieur Claude Gingras au poste de directeur général du contentieux à son siège social à Waterloo, Ont.

Imasco Limitée

Avis est donné que les Administrateurs d'Imasco Limitée ont déclaré le dividende suivant:

DIVIDENDE NO 322

Actions ordinaires convertibles Classe A dividende trimestriel	35 cents par action
Actions ordinaires convertibles Classe B dividende trimestriel libéré d'impôt	29-3/4 cents par action

Le dividende sera payé le 30 juin 1977 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 juin 1977. Daté à Montréal, Québec, le 1er juin 1977.

Par ordre du Conseil, le secrétaire, Norman J. Flynn.

DEPUIS 1908

Assurances Tanguay Inc.

Courtiers d'Assurances

Service d'avantages sociaux

4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

Promenons-nous dans les bois . . .

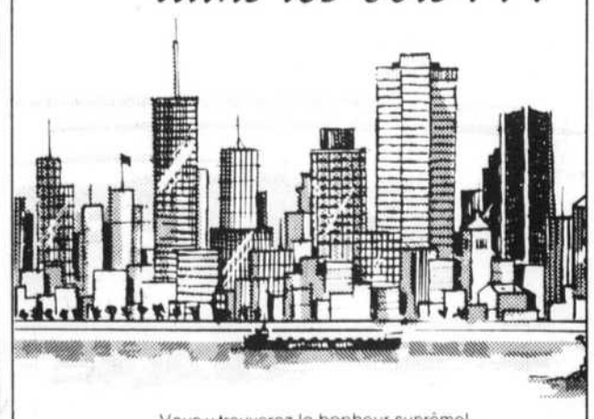

Vous y trouverez le bonheur suprême! Seulement trois milles à vol d'oiseau, (douze minutes en auto) de l'autre côté du grand fleuve St-Laurent. Préville, le secteur exclusif de St-Lambert, est un immense domaine boisé, un coin résidentiel idéal situé au bord de l'eau, entre les ponts Champlain & Victoria sur la rive sud.

La vue sur la grande ville est encore plus magnifique lorsque vous n'avez pas à souffrir de ses bruits et sa pollution. Nos appartements d'une chambre sont très agréables et ceux de deux chambres, deux salles de bain, (1200 pi. ca.), vous transporteront! Ils ont toutes les commodités, y compris un lave-vaisselle et un système de chauffage/climatisation réglable à l'année longue.

Avoir à travailler dans la grande ville n'est plus une raison pour y demeurer. Venez découvrir votre paradis terrestre!

Les Bois de Préville

Chemin Riverside & boul. Simard, St-Lambert

RENSEIGNEMENTS: *671-3862*

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,

7035 AVE. DU PARC

270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE

Robic, Robic

ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ALAN SWABEY & CIE

Alan Swabey — Robert Mitchell
Guy Houle — Paul Marcoux
Melvin Sher — Arthur Mallette
Kevin Murphy — John D. Miller
Gary W. Partington

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Les notaires

PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION

Me. Denys Pelletier — Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel — Me. Pierre Filion

Étude

500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287

Mont-Royal, 834 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, Tél.: 484-8941

des quatre coins du MONDE

Le Concorde: en délibéré

NEW YORK (AFP) — Le juge Irving Kaufman, président de la deuxième Cour d'appel de New York, a réservé hier sa décision sur Concorde et a maintenu l'interdiction d'atterrir à Kennedy frappant le supersonique jusqu'à ce qu'il ait statué sur l'appel présenté par le Port Authority.

La décision du juge Kaufman n'interviendra pas avant au moins une semaine. Le juge a en effet décidé d'attendre de recevoir des documents qui seront présentés par le gouvernement fédéral lundi prochain, puis les réponses à ces documents, qui seront remises par les parties au procès mercredi prochain le 8 juin.

Son jugement sera annoncé après cette date, sans qu'il soit possible de savoir quand exactement. Il doit statuer sur un appel de l'autorité portuaire gestionnaire de l'aéroport Kennedy (Ponya). Le 11 mai dernier, le juge fédéral Milton Pollack avait décidé que le Ponya n'avait pas le croit d'interdire la mise en service du supersonique franco-britannique sur l'aéroport new-yorkais.

Un appartement princier

NEW YORK (AP) — L'argent, c'est bien connu, ne fait pas le bonheur. Il ne servirait même pas à vous rendre co-propriétaire de l'appartement de votre choix, même si celui-ci est libre à la vente.

C'est du moins ce que vient de découvrir le prince Séoud al-Fayçal, le ministre des Affaires étrangères d'Arabie séoudite.

Ce prince, dont la famille gagne, grâce au pétrole, quelque $40 millions par an, essaie depuis quelques mois d'acheter un appartement de 18 pièces dans un immeuble de grand luxe de Park Avenue, pour une somme variant entre $500,000 et $600,000.

Mais les 12 autres co-propriétaires de cet immeuble de 13 étages — qui paient chacun $25,000 de charges par an — hésitent à donner leur accord à la vente de l'appartement au prince.

Leur raison avouée est que la présence d'un prince arabe parmi eux, un ministre de surcroît, posera des problèmes de sécurité et nuira à la tranquillité de l'immeuble.

Un nouveau polluant

WASHINGTON (AP) — L'Agence de protection de l'environnement, à la suite d'une pétition d'écologistes, a ajouté à la liste des polluants dangereux de l'air — qui comprend l'amiante, le mercure, le glucinium et le chlorure de vinyl — le benzène, un carbure d'hydrogène extrait des goudrons de houille.

Des études ont en effet montré qu'il peut provoquer la leucémie chez les humains.

Le benzène est émis par les installations — raffineries, réservoirs, stations-service — où l'essence est traitée et stockée et également par l'évaporation des réservoirs des automobiles ainsi que par l'essence non brûlée évacuée par les tuyaux d'échappement.

Grossesse et alcool

WASHINGTON (AP) — L'agence gouvernementale américaine contre les abus d'alcool vient de lancer aux femmes enceintes l'avertissement suivant: plus vous buvez d'alcool et plus vous avez de risques de mettre au jour un bébé malformé.

Les femmes enceintes qui consomment une moyenne de six verres par jour ont "un risque net" d'avoir un enfant malformé ou retardé.

Celles qui boivent de deux à six verres par jour courent un risque moins grand et les femmes enceintes qui boivent moins de deux verres ne constituent pas un risque pour leur descendance.

Le café n'a pas gelé

BRASILIA (AP) — Amateurs de café brésilien, réjouissez-vous: la vague de froid qui s'est abattue le mois dernier sur le pays n'a pas endommagé la récolte de café, selon des experts de l'ambassade des Etats-Unis.

Les planteurs de l'État du Parana, le plus touché par le froid, avaient cependant annoncé à l'époque que le gel avait détruit 20 pour cent de leurs plants. Ils devaient ensuite rectifier cette estimation et dire qu'à peine dix pour cent avaient été touchés.

Lorsque la vague de froid était survenue, les prix du café, à New York et à Londres, avaient fait un nouveau bond mais, depuis, les cours sont redevenus ce qu'ils étaient avant le gel.

Le froid avait détruit, en juillet 1975, 80 pour cent des caféiers brésiliens, ce qui explique en grande partie la forte hausse des prix intervenue ces derniers mois.

La CIA vous invite...

WASHINGTON (AFP) — Après avoir longtemps tenté de cacher l'emplacement de ses quartiers généraux en Virginie, allant jusqu'à installer de fausses indications sur les autoroutes avoisinantes, la CIA veut maintenant ouvrir ses portes aux touristes.

Selon un porte-parole de l'Agence centrale de renseignement américaine, les visites pourraient commencer dès le mois prochain. Des permis spéciaux seraient distribués par les bureaux du Congrès et les "tours guidés", au cours desquels il restera interdit de prendre des photographies, se feront le samedi... pour identifier le moins possible d'agents de l'organisation.

Chaque cigarette réduit la vie du fumeur de 5 minutes et demie

LONDRES (AP) — Chaque cigarette réduit la vie d'un fumeur de cinq minutes et demie, selon le Collège royal des médecins britanniques.

Dans son troisième rapport en quinze ans sur les dangers du tabac, le Collège royal réclame l'interdiction totale de la publicité sur le tabac et il souligne que les efforts entrepris jusqu'ici pour mettre fin à "cette épidémie mortelle" que constitue le fait de fumer son négligeables par rapport à ceux qui visent à réduire le nombre des morts sur les routes.

Or, selon ce rapport, le tabac provoque la mort de 25,000 Britanniques âgés de 35 à 65 ans chaque année et la vie d'autant de personnes de plus de 65 ans est également écourtée par sa faute. Par comparaison, la route tue 6,350 personnes par an en Grande-Bretagne.

Quand une personne cesse de fumer, "son risque de mourir prématurément disparaît au bout de dix à quinze ans".

Un fumeur sur trois meurt de fumer mais "la cigarette ne fait pas que raccourcir la vie, elle peut également entraîner la longue maladie".

Le rapport précise que le tabac provoque la perte d'environ 50 millions de journées de travail chaque année en Grande-Bretagne par le fait de maladies.

Le fait que l'espérance de vie a cessé d'augmenter pour les hommes et qu'elle ne s'est améliorée que plus lentement que dans le passé pour les femmes paraît être essentiellement dû aux effets mortels du tabac, dit encore le rapport.

Parmi les recommandations qu'il formule:

— Toute publicité sur le tabac, les cadeaux faits par les producteurs et le patronage des compétitions sportives devraient disparaître d'ici quelques années. Actuellement, la publicité sur les cigarettes est entièrement interdite à la télévision britannique ainsi que dans les cinémas, sauf ceux projetant des films interdits au moins de 18 ans. Mais la publicité demeure autorisée dans les journaux et par voie d'affiches.

— Les cigarettes devraient coûter davantage. Le rapport précise qu'elles coûtent moins, en termes réels, aujourd'hui qu'en 1947.

— Les cigarettes à fort taux de goudron et de nicotine devraient être retirées de la vente le plus tôt possible.

— L'avertissement porté sur tous les paquets de cigarettes que le fait de fumer est nuisible pour la santé devrait être rendu plus ferme encore. Il devrait dire: "Les cigarettes provoquent le cancer du poumon, la bronchite et des maladies cardiaques".

— De grandes affiches devraient proclamer dans les débits de tabac que la vente de cigarettes aux moins de 16 ans est illégale.

— Les interdictions de fumer dans les lieux publics devraient être renforcées et des recherches devraient être faites pour trouver le moyen d'encourager les gens à cesser de fumer.

La pilule et le cancer: rien de concluant

WASHINGTON (AP) — La science médicale n'a trouvé aucune preuve claire que la pilule contraceptive provoque le cancer, ont déclaré mardi deux chercheurs de l'Université George Washington, Ward Rhinehart et Judy Felt, après avoir procédé à une compilation de toutes les recherches effectuées dans ce domaine.

Dans leur rapport, ils déclarent qu'ils ont pu par contre établir:

— que la pilule semble empêcher la formation de tumeurs bénignes du sein;

— que le cancer du sein, dans la plupart des études, n'est pas lié à la pilule;

— que les plus récentes études n'ont découvert aucun rapport entre l'utilisation de la pilule et le cancer de la matrice;

— qu'il n'y a pas de preuve que la pilule peut provoquer le cancer des tissus de l'utérus;

— que l'usage de la pilule semble lié à des tumeurs bénignes du foie qui, bien qu'extrêmement rares, peuvent provoquer la mort.

Les deux chercheurs soulignent que les études sur les rapports de la pilule et du cancer sont difficiles en raison du grand nombre de facteurs qui doivent être pris en considération. Elles devraient porter sur un très grand nombre de femmes, de préférence utilisant la pilule depuis très longtemps.

Il faudrait également pouvoir tenir compte de tous les facteurs d'environnement susceptibles de provoquer le cancer, etc.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS est donné que Voyageur Colonial Limited s'adressera à la Commission des Transports pour obtenir un permis spécial l'autorisant à louer de IAC Ltée (permis 17 DYA) 10 autobus G.M.C.
Toute personne intéressée peut déposer une opposition à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la trois!ème parution du présent avis.
1ère publication: 31 mai 1977.
2ème publication: 1er juin 1977.
3ème publication: 2 juin 1977.

Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE DAME ANNIE FEENY MESSIER, qui contrôle la compagnie MESSIER TRANSPORT (MARIEVILLE) INC. Détentrice du permis no: 503-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de céder à son fils, Réjean Messier, onze (11) actions commune de la compagnie. Ceci a pour effet de conférer le contrôle de cette compagnie à Réjean Messier. Après l'approbation de la C.T.Q. les actions seront distribuées comme suit: Réjean Messier 51 actions, Dame Annie Feeney Messier: 39 actions et Jean-Claude Messier: 10 actions.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.
1ère PUBLICATION: le 1er juin 1977
2ème PUBLICATION: le 2 juin 1977
3ème PUBLICATION: le 3 juin 1977

ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
Aménagement de La La Grande Rivière
Heure limite:
15 h 30, heure de Montréal, aux dates indiquées
SEBJ 77-1422
JEUDI, LE 16 JUIN 1977
FOURNITURE DE TROIS (3) CAMIONS DE SERVICE TYPE 4 X 2, P.B.V. 10,000 lb
GARANTIE DE SOUMISSION: $9,000.
PRIX VENTE DU DOCUMENT: $10.

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve, 19e Étage,
Montréal, (Québec)
H2L 4M8.

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements, tél. 844-3741, poste 333

A. Rousseau
Directeur, Approvisionnement

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-069-740-771

ROSAIRE VINCELETTE, chauffeur de taxi, résidant et domicilié au 6850, 44ième avenue Rosemont, Montréal, district de Montréal,

Requérant

-contre-

JEANNE BLANCHETTE, de domicile inconnu,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, JEANNE BLANCHETTE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.
MONTREAL, le 30 mai 1977.

A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Robert, Dansereau, Barré & Ass.
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-069681-777

MARY ANNA ZOLA, ménagère, épouse commune de biens de André Goudreau, résidant et domiciliée en la Cité de LaSalle, district de Montréal,

Requérante

-vs-

ANDRÉ GOUDREAU, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ANDRÉ GOUDREAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 30 mai 1977.

(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE-ADJOINT

BARRIERE, NEUER & LAMARCHE
1024 Notre-Dame,
Lachine, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500/05-010 426-771

L'IMPERIALE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Requérante

- vs -

GUY PATENAUDE

intimé

Il est enjoint à Monsieur Guy Patenaude, domicilié et résidant au 451 de la rue Bernard à Beloeil, Province de Québec, à l'intention duquel une copie d'un avis de soixante jours suivant l'article 1040 (a) et suivants du Code Civil de la Province de Québec, a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure du District de Montréal, de venir chercher ladite copie. Ledit avis concerne un emplacement situé en la Ville de Beloeil et connu au cadastre officiel de la Paroisse de St-Mathieu de Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, comme étant le lot cent quarante de la subdivision officielle du lot originaire quarante-quatre, tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, notamment la maison d'habitation dessus érigée portant le numéro 451 de la rue Bernard. A défaut de vous conformer au présent avis jugement pourra intervenir contre vous.

HEMENS, HARRIS, THOMAS, MASON, SCHWEITZER & MONTCALM
Avocats
505 ouest, boul. Dorchester
Suite 400
Montréal, P.Q. H2Z 1A8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 12-069576-779

FRANCINE DESROSIERS, ménagère, résidant et domiciliée au 6324 rue Chartrand, Montréal-Nord, district de Montréal,

Requérante

-vs-

ROLAND DOMPIERRE, présentement d'adresse inconnue;

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 31 mai 1977.

(S) A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Me Micheline Sasseville-Jarry
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, P.Q.
Tél: 326-6400

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT MONTRÉAL
COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT
Reg. 2 (1976) art.2:59.1

Prenez avis que Dame René Provost exécutrice testamentaire de feu René Provost détenteur du permis de camionnage général no. 1428-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, intérêts et privilèges rattachés au permis no. 1428-V en faveur de M. Guy Choquette.
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'articles 2:59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la loi des transports. Ch. 5 L.Q. 1972.
Tout intéressé peut contester, cette demande de transfert dans les 5 jours qui suivent la 3ième parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
1ère publication: le 31 mai 1977
2ième publication, le 1 juin 1977
3ième publication, le 2 juin 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-010-004-776

YVONNE HUARD, ménagère, résidant et domiciliée en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal;

Demanderesse

-vs-

ALAIN BOUCHER, présentement d'adresse inconnue;

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, ALAIN BOUCHER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour.
MONTRÉAL, le 27 mai 1977

A. BEAULIEU
Protonotaire

Me Micheline Sasseville-Jarry
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-015728-772

CLAUDE TRIBOUTOT

partie demanderesse

vs

YVES PERREAULT
ET
JOCELYN PERREAULT

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs, Yves et Jocelyn Perreault d'adresse inconnue, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation déclaration et avis a été laissée, à leur intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, est, à Montréal.
FAUTE PAR les défendeurs, Yves et Jocelyn Perreault de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 25 mai, 1977

A. Beaulieu
greffier adjoint

Me Rosaire Desbiens
31 St-Jacques,
Montréal

Prenez avis que la requérante Cabano Transport Ltée détentrice du permis 4561-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires les services de transport suivants:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — TRANSPORT SPECIALISE — CONTRAT
De Québec aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée) pour le transport de ciment à destination de Frédéricton et Moncton, N.B. avec des remorques-citernes pour le compte de Ciments St-Laurent Inc. Toute personne désirant porter opposition à la présente doit le faire dans les cinq (5) jours de la 3e publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest est, à Québec.

Me Marc M. Delage
Procureur

1ère publication: 2 juin 1977
2e publication: 3 juin 1977
3e publication: 4 juin 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-069686-776

MARGUERITE HELLEGOUARCH

requérante

-vs-

ROLAND MAHOT

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROLAND MAHOT est par la présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'elle sollicite contre vous.

ST-LAURENT, ce 30 mai 1977

Me Simon Descôteaux, avocat.
696 Boul. Ste-Croix, St-Laurent 379, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-069735-771

LARAINE MARILYN TOY, ménagère, épouse de Diego Beltran Sanchez, résidant et domiciliée en la Cité de Dorval, district de Montréal,

Requérante

-vs-

DIEGO BELTRAN SANCHEZ, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé DIEGO BELTRAN SANCHEZ est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 30 mai 1977

(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOINT

BARRIERE, NEUER & LAMARCHE
1024 Notre-Dame,
Lachine, P.Q.

La Voie maritime Canada — The Seaway Transport Canada

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT No 12-1523" relativement à la

MISE EN PLACE D'ENROCHEMENTS LE LONG DU CANAL DE DÉRIVATION (1977), CANAD DE WELLAND, VOIE MARITIME, RÉGION DE L'OUEST

seront reçues à l'édifice de la Voie maritime, Pièce 210, 508, avenue Glendale, B.P. 270, St. Catherines, Ont. L2R 6V8 jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'est, le 15 juin 1977. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de $100.00, montant qui sera remboursable sur réception desdits documents.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

Le secrétaire,
L.E. Béland

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE
MARITIME DU SAINT-LAURENT,
OTTAWA, le 1er juin 1977.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 avril 1977 à TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LIMITED de toutes créances dues jusqu'en date du 29 avril 1977 et de toutes créances échéant durant la période depuis le 29 avril 1977 jusqu'à l'expiration de 60 jours après cette dernière date, encourues au nom de PACIFIC FINANCE CREDIT LIMITED, pour lesquelles TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LIMITED a avancé les fonds aux débiteurs ou pour leur compte, et payables à PACIFIC FINANCE CREDIT LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 19 mai 1977 sous le numéro 399092.
Daté ce 25ième jour du mois de mai 1977.

TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LIMITED

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-017055-778

FERNAND CARON, résidant et domicilié en la cité de Boucherville, district de Montréal,

demandeur

-vs-

NICOLE DUQUETTE, résidant anciennement au 1165 rue Duvernay, Longueuil, présentement de lieux inconnus,

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse NICOLE DUQUETTE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du Bref d'Assignation et Déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

Montréal, ce 2 juin, 1977
Mes Pagé, Duchesne, Renaud,
Desmarais & Picard
500 Place D'Armes,
Suite 2260, Montréal, P.Q.
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-007865-775

GEORGES PRECZ,

demandeur

-vs-

MIHALACHE DIMITRU

défendeur

GEORGES PRECZ, vendeur, de la Cité de Laval, District de Montréal, et présentement domicilié au 843 Connaught Circle — DEMANDEUR vs MIHALACHE DIMITRU, des Cité et District de Montréal, présentement résidant et domicilié au 3260 Ridgewood, app 3, DEFENDEUR.
Par ordre de la Cour. Le défendeur, MIHALACHE DIMITRU, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du Bref d'assignation et de la déclaration a été laissée pour le défendeur au bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure pour le District de Montréal au 10 rue St-Antoine est.
MONTREAL 27 Mai 1977
GLISERMAN, ACKMAN, CUTLER & BOIDMAN,
625 Président Kennedy,
suite 1505,
Montréal.
Procureurs du demandeur.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 avril 1977 à TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LIMITED de toutes créances dues jusqu'en date du 29 avril 1977 et de toutes créances échéant durant la période depuis le 29 avril 1977 jusqu'à l'expiration de 60 jours après cette dernière date, encourues au nom de PACIFIC FINANCE ACCEPTANCE COMPANY LIMITED, pour lesquelles TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LIMITED a avancé les fonds aux débiteurs ou pour leur compte, et payables à PACIFIC FINANCE ACCEPTANCE COMPANY LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 19 mai 1977 sous le numéro 399093.
Daté ce 25ième jour de mai 1977.

TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LIMITED

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-009830-777

YVON BEAUCHAMPS

demandeur

-vs-

PIERRE MESSIER

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée à son intention au bureau de cette honorable Cour.

MONTRÉAL, 30 mai 1977
ME HARRY BLANK, C.R.
Suite 300,
1255 rue University
Montréal, Québec
Procureur du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que REJEAN MESSIER, de Marieville, P.Q. qui contrôle 997 actions de la compagnie TRANSPORT GERALD ROY WATERLOO NC., détentrice du permis no: 4810-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de céder 997 actions à Messier Transport (Marieville) Inc., Marieville, P.Q.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.
1ère publication: le 1er juin 1977
2ème publication: le 2 juin 1977
3ème publication: le 3 juin 1977

ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

Prenez avis que le requérant Fernand Gagné, 5 rue Broadback, C.P. 65, Matagami, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour donner aux conditions règlementaires les services de transport suivant:
TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SEULEMENT.
Transport par remorquage des remorques vides ou chargées du requérant-conjoint J. P. Blanchette Transport Ltée, permis no. 10694-V qui agira comme voiturier-routier.
Ce service sera effectuée en vertu de toutes les clauses du permis du roulier le dit permis portant le no. 10694-V. Toute personne désirant porter opposition à la présente doit le faire dans les cinq (5) jours de la 3e publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec, au 585, Boul. Charest est à Québec.

Me Marc M. Delage
Procureur

1ère publication: 2 juin 1977
2e publication: 3 juin 1977
3e publication: 4 juin 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-018451-777

GARNET MOLLER, résidant et domicilié au 9872 de Martigny, dans les Cité et District de Montréal,

demandeur

versus

GUY DOUVILLE, domicilié au 287 Houle, St-Eustache, District de Terrebonne, Québec,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, Guy Douville, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée à son intention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal, Montréal, ce 26e jour jour de mai 1977.

Claude Dufour,
Protonotaire C.S.M.

Mes Gameroff, Fenster, Kandestin,
Kugler & Kay,
avocats, suite 2204,
800 Place Victoria, Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500- 02-007024-776

LINDA ANN FOWLER

demanderesse

-contre-

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS AUTOMOBILE et GORDON PROVOST

défendeurs

IL EST ENJOINT à GORDON PROVOST à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 27 mai 1977

A. Beaulieu
Greffier de la Cour
Provinciale, District de Montréal

Mes Amaron, Stead & Viberg
280 Dorval Avenue, suite 200
Dorval, P.Q. H9S 3H4
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-069539-777

ANDRE CERALLO

requérant

-vs-

MICHELE VINET

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Madame Michèle Vinet, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, le 31 mai 1977.

(S) PIERRE FORTIN
régistraire-adjoint

Me Isabelle Lafontaine,
400 est rue Jarry,
Montréal, P.Q.

CAMADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-009085-778

CAROLLE MARSAN, résidant et domiciliée au 3347 avenue Maréchal, Montréal, district de Montréal,
et
JOSEE MARSAN, sa fille, résidant à la même adresse, représentée par sa mère, qui agit comme tutrice,

demanderesses,

-vs-

VLADIMIR STOJANOVIC, dernier domicile connu au 12817 Clearview, Pierrefonds, district de Montréal,
-et-
COMMONWEALTH HOLIDAY INNS OF CANADA LTD., ayant une place d'affaires au 6700 Transcanadienne, Pointe-Claire, district de Montréal,

Co-défendeurs
conjoints et solidaires

AVIS

Il est ordonné au co-défendeur Vladimir Stojanovic de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
Copies du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119a C.P.C. ont été déposées à la Cour Supérieure, district de Montréal, à l'intention du co-défendeur Vladimir Stojanovic en cette cause.
MONTREAL, le 27 mai 1977

Claude Dufour
Protonotaire de la
Cour Supérieure pour
le district de Montréal

Me Pierre Roberge
200 rue St-Jacques
Suite 900
Montréal, Québec.
Avocat des demanderesses

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

PCG. 70263.F **21 juin 1977** **183,000 P.M.P.** **EPINETTE B4F ET BRUTE** **Garantie de soumission: $4,000.**	**CCL.70068.F** **21 juin 1977** **PIEUX EN "H" SELON SPÉC. ASTM A-36 8BP36** **Garantie de soumission: $4,000.**	**PTR.77011.F** **5 juillet 1977** **ENTRETOISES-AMORTISSEURS POUR LIGNES 735kV** **Garantie de soumission: $50,000.**	**CPE.70462.F** **28 juin 1977** **27 DISJONCTEURS-RÉENCLENCHEURS 24.9kV, 560A, 12000A** **Garantie de soumission: $50,000.**
AMR.70125.F **28 juin 1977** **4 CAMIONS, CHÂSSIS ET CABINE (PBV 10,000 LB.MIN.)** **Garantie de soumission: $3,000.**	**AMR.70124.F** **28 juin 1977** **6 CARROSSERIES, CABINE D'ÉQUIPE** **Garantie de soumission: $3,000.**	**OOC.70175.F** **28 juin 1977** **FOURNITURE ET LIVRAISON À LG-3 D'AMEUBLEMENT DE BUREAU ET SALLE A DESSIN (BAIE JAME)** **Garantie de soumission: $10,000.**	

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

MADERE...

Il est dix heures du matin, en ce jeudi de printemps. Au-dessus de nous, le soleil brille de tous ses feux dans un ciel sans nuages. Au-dessous, à quelques milliers de pieds, une grande île au relief accidenté, entourée d'une mer presque sans rides aux reflets qui vont du turquoise, près des rives, au bleu d'encre à mesure qu'on s'éloigne de la côte. C'est Madère, jardin flottant, véritable paradis terrestre au printemps perpétuel. Tout à côté, son petit "satellite", Porto Santo, que Christophe Colomb a rendu célèbre, comme on le verra plus loin.

Dans quelques instants, le Boeing 727 de TAP (Transports aériens portugais), qui a quitté Lisbonne quelque 90 minutes plus tôt, va se poser sur une des plus courtes pistes commerciales du monde, une piste flanquée sur trois de ses côtés par un abîme marin de plusieurs milliers de pieds de profondeur. La manoeuvre est exécutée avec précision, sans heurts; le freinage est intense mais réussi. Nous voici, enfin, dans cette île merveilleuse que nous rêvions de visiter depuis notre enfance.

À peine les portes de la cabine s'ouvrent-elle que le parfum des fleurs et de la mer nous grisent déjà. Ce n'est pourtant que le début d'une suite de surprises toutes plus agréables les unes que les autres qui se succéderont au cours de la huitaine que nous passerons en famille à Madère.

Pour celui qui aime les fleurs, les paysages grandioses, le soleil, le dépaysement, sans pour autant lésiner sur le confort, Madère est un enchantement où les superlatifs, pour nous du moins, perdent vite tout leur sens. La nature y est magnifique, la flore variée et abondante, le climat jamais ni trop chaud ni trop froid, ni trop sec ni trop humide, et les Madériens — comme, d'ailleurs, tous les Portugais que nous avions rencontrés, sur le continent, au cours des deux semaines précédentes — d'une amabilité, d'une serviabilité et d'une spontanéité peu communes, à notre époque. Comme ces contacts humains et chaleureux peuvent contribuer à faire d'un voyage à l'étranger des vacances dont on garde un souvenir impérissable!

Un exemple. À peine avions-nous récupéré nos valises, à l'aéroport de Funchal, qu'un jovial chauffeur de taxi se présente et nous souhaite une cordiale bienvenue en portugais. Puis, voyant les petits drapeaux canadiens que nous arborons, il déduit que nous avons peut-être de la difficulté à le comprendre. Il s'empresse alors de nous demander si nous parlons français ou anglais. Car, et nous le découvrirons bientôt, lui se débrouille tant bien que mal en quatre ou cinq langues.

Chemin faisant, le long de la route sinueuse et accidentée qui nous conduit, en une trentaine de minutes, à Funchal, la capitale qui nous servira de pied-à-terre pendant tout notre séjour, il nous parle avec enthousiasme de "son" île, fait, de temps à autre, une halte pour nous décrire les fleurs et les endroits les plus pittoresques, tout en nous laissant le loisir de les admirer; il nous signale aussi les minuscules hameaux accrochés ça et là à flanc de montagne ou à ras de falaise. Il ne cesse de nous répéter comme, en quelques heures tout au plus, nous succomberons fatalement et pour toujours à l'envoûtement de Madère. Dans une veine plus prosaïque, il souligne que Madère a une des populations les plus denses de toutes les îles du monde et que, dans celle-ci, il y a 15,000 voitures dont un millier de taxis.., sans compter les autocars et les camions.

Soudain, au sommet d'un promotoire jonché de fleurs, surgit Funchal qui s'étale au fond d'une vaste "cuve" depuis la mer jusqu'à la crête de montagnes abruptes dont l'île tout entière n'est qu'une suite ininterrompue.

Un paradis issu d'un cataclysme

Est-il besoin de rappeler que, surgie des profondeurs de l'océan Atlantique au large des côtes du Maroc, au cours d'une gigantesque éruption volcanique, il y a sans doute quelques dizaines de millions d'années, Madère est un îlot de quelque 38 milles de long sur 14 de large et qu'elle possède, même dans un espace aussi restreint, des pics dont le plus élevé, le Pico ruivo, atteint près de 5,500 pieds. Dotée d'un climat sub-tropical, la température n'y varie que de 5 degrés à longueur d'année, allant d'un minimum de 16°C en hiver à un maximum de 21°C en été. L'île est dépourvue de plages, ses rives étant constituées en majeure partie de falaises vertigineuses dont l'une des plus élevées du monde, le Cabo Giarao, à quelques milles de Funchal, qui offre un panorama vertigineux, de son belvédère.

La Quinta Elizabeth

Désireux de nous loger dans un petit hôtel typiquement madérien, nous avions choisi, grâce aux bons conseils du personnel de TAP et de celui de l'Office national du tourisme portugais à Montréal, la Quinta Elizabeth. Celle-ci, nous a raconté par la suite le propriétaire, César Pestana, a été le premier hôtel érigé à Madère, vers 1850. Pendant plusieurs décennies, la Quinta a été le centre de la vie aristocratique, sociale et intellectuelle de l'île. Aujourd'hui, c'est une exquise petite pension au charme vieillot, noyée dans de splendides jardins et accrochée à flanc de montagne à dix minutes de marche à peine du centre de la ville. On y a, jour et nuit, une superbe vue de Funchal et de son grand quai.

À peine le taxi qui nous emmenait de l'aéroport avait-il franchi la lourde grille de la Quinta et passé sous une longue pergola fleurie que nous apercevons, tout au bout de l'allée, devant l'hôtel, un jardin où fleurissent une abondance de roses, d'amaryllis tigrés, d'oeillets, de camélias et, tout en haut d'un muret de pierres, une énorme bougainvillée couverte de fleurs d'un rouge éclatant.

Arrivé au bout de piste, le taxi s'arrête et voici soudain Jaquina, une des sympathiques ménagères de la Quinta, qui accourt le sourire radieux, les bras tendus, en s'écriant en portugais avec un enthousiasme débordant: "Nos amis canadiens arrivent!", comme si nous étions des cousins qui revenaient à la maison après une trop longue absence. M. Pestana vient lui-même nous faire les honneurs de la maison tandis que nos valises disparaissent vers les chambres. Il s'empresse de nous familiariser avec les commodités de l'hôtel, mais surtout de nous faire admirer toutes les beautés de son domaine, en particulier la vue splendide de Funchal que nous aurons de la véranda de notre chambre pendant tout notre séjour et dont nous ne nous arracherons que le coeur serré, huit jours plus tard.

Funchal

La capitale de Madère est une ville escarpée, animée, fleurie, mais vieillotte aussi, avec tout le charme que cela comporte, où vivent 100,000 des 300,000 habitants permanents de l'île, compte non tenu des milliers de touristes qui y affluent constamment. Elle peut se partager en quatre zones: D'abord, le centre commercial avec son marché (de poissons, fleurs, fruits, viandes et artisanat), ses rues étroites, grouillantes et escarpées, sa circulation automobile intense, mais aussi ses nombreuses et aguichantes boutiques de broderies célèbres à travers le monde, ses bijoutiers qui offrent notamment les beaux bijoux typiquement portugais en filigrane d'or et d'argent, et les non moins attrayantes boutiques d'artisanat qui regorgent de céramiques des diverses régions du Portugal et d'articles d'osier madérien. En second lieu, il y a le très vieux mais pittoresque quartier des pêcheurs, près du port. A l'opposé, on peut déambuler à loisir le long de la magnifique Avenida do Infante, dont la promenade centrale est bordée d'une double allée de jacarandas, ces arbres de la taille de nos érables qui, en avril et mai, se couvrent de masses de petites fleurs violettes, offrant un spectacle de toute beauté. C'est le long de cette rue que sont concentrés les hôtels de luxe, notamment le Reid's où séjournent depuis des décennies la plupart des grands de ce monde qui passent par Madère, le Savoy, et parmi les plus modernes, le Palacio, le Sheraton et le Casino Park qui est relié au casino par une passerelle. Un peu partout, dans la ville et à flanc de montagne, on trouve encore quelques belles quintas, maisons centenaires entourées de jardins, de même que les trois hôtels d'appartements modernes que sont le Bougainvillée, l'Estrelita et le Mimosa.

Ailleurs, dans le centre-ville, il y a des hôtels plus modestes et quelques maisons de pension (notamment la très belle Pensao Penha França qui est entourée de jardins, au bord même de la mer) qui ont non seulement l'avantage d'offrir un bon gîte à prix vraiment avantageux mais aussi, dans bien des cas, de copieux et savoureux repas typiquement madériens. Ceux de la Quinta Elizabeth étaient mémorables, croyez-moi.

A Madère, répétons-le, il n'y a pas de plages, mais la plupart des grands hôtels et des quintas ont des piscines, des jardins et des patios pour ceux qui veulent se dorer au soleil de l'île qui grille sans brûler, ce qui constitue un avantage appréciable pour ceux d'entre nous qui ont l'épiderme sensible.

Le jour, les paquebots de croisières se succèdent au grand quai de Funchal, déversant pour quelques heures leurs hordes de vacanciers en majeure partie âgés et européens. Le soir, au crépuscule, la ville prend un aspect féérique lorsque, comme des lucioles, les lumières scintillent de partout dans la baie et la montagne. Du haut de l'un ou l'autre des belvédères, celui du Pico dos Barcelos en particulier, la vue est d'une beauté à couper le souffle.

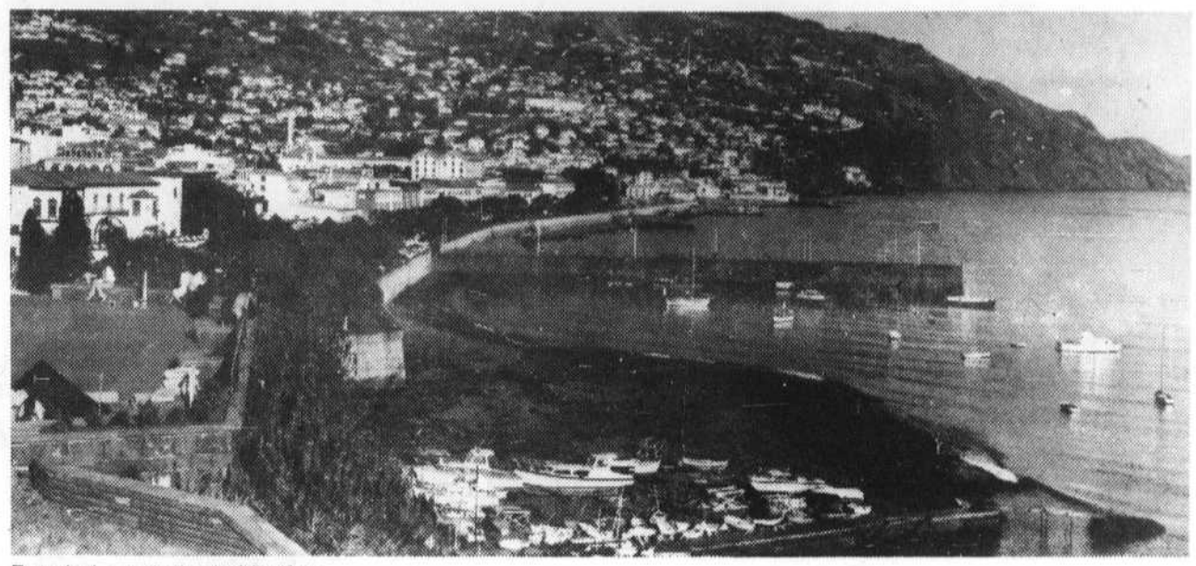

Funchal, capitale de Madère.

Dans le centre de la ville, il y a une rivière qui descend de la montagne entre deux sévères murs de béton. Les Madériens se devaient de la masquer et ils l'ont fait avec ce qu'ils ont de plus prolifique, dans l'île: des fleurs. Ils ont tout simplement fixé un treillis de métal d'un mur à l'autre et l'ont ensuite recouvert de bougainvillées. Le spectacle est digne de mention.

La vraie Madère

Pour découvrir, pour connaître la vraie Madère, il faut sortir de Funchal et traverser l'île en voiture ou en autocar par des routes tortueuses en pentes abruptes qui, à chaque tournant, révèlent néanmoins des paysages qui se comparent facilement aux plus beaux de ceux qu'on trouve dans les Vosges, en Suisse, ou dans le Tyrol autrichien. Passant par le Monte — où l'on peut encore faire une descente en panier d'osier sur patins dirigé par deux habiles montagnards — on atteint, en moins d'une heure, un pic aride de plus de 5,000 pieds d'altitude. En redescendant sur le versant ouest de l'île, on découvre une suite de verdoyants vignobles étagés en escaliers jusqu'au creux des profondes vallées, des champs d'osier et, ça et là au hasard de coquets villages, des dentellières affairées à la création de ces chefs-d'oeuvre dont elles seules connaissent le secret et que des visiteurs s'arracheront sans doute à prix d'or quelques mois sinon quelques années plus tard. Tenez, un boutiquier nous a, un jour, montré une superbe nappe faite au point Richelieu. "Quatre Madériennes travaillant ensemble pendant plus de deux ans, disait-il, avaient créé cette pièce avec un art consommé."

Parlant des valeureux vignerons madériens, l'ingénieur-agronome portugais Vieira da Natividade écrivait, il y a quelques années: "Les "vilains" Madériens ont creusé dans le rocher leur propre Calvaire, tout en remerciant Dieu du miracle qu'ils ont eux-mêmes réalisé." Il n'y a pas de doute qu'il faut faire preuve d'une détermination peu commune pour dompter un pays aussi accidenté et en tirer de si "succulentes" moissons!

Le seul vin qui ne meurt jamais

Il faudrait des pages pour vanter toutes les vertus des vins de Madère. D'autres l'ont déjà fait avec brio, d'ailleurs. Qu'il suffise, pour le moment, de dire que les vins de Madère sont de ceux qui gagnent à vieillir. Plus le Madère est âgé, meilleur il est; c'est aussi, dit-on, le seul vin qui ne "meurt" jamais. A Funchal, chez un des principaux distributeurs de ce délicieux nectar qui a bien failli perdre notre grand-père Noé, la Madeira Wine Association — où l'on peut déguster gratuitement et à loisir divers types de vins— nous avons vu une énorme barrique dans laquelle le vin vieillit depuis plus de 125 ans déjà. Chaque année, l'île produit quelque 12,000,000 de litres de vin dont les deux-tiers sont consommés sur place, le reste étant exporté aux quatre coins du monde. Un cadre de l'entreprise, M. de Sousa, nous affirmait avec fierté que même si les Canadiens ne sont pas parmi les plus grands importateurs et consommateurs de vins de Madère, en revanche ils exigent et n'acceptent que les meilleurs crus, ce qui est tout à leur honneur. Les quatre principaux types de vins de Madère sont: le Boal, demi-doux; le Verdelho et le Sercial, secs; le Malvoisie, doux.

Christophe Colomb, Madérien par alliance

Celui à qui on attribue la découverte de l'Amérique mais qui n'a pas eu l'honneur de lui donner son nom était génois et commerçant de profession. On ignore peut-être, cependant, que c'est au Portugal qu'il a conçu le projet de partir à la conquête des Indes occicentales et que c'est là et à Madère qu'il a acquis sa formation navale. "En effet, raconte Anibal Trinidade, philosophe, scientifique et financier madérien, Colomb avait été envoyé en mission commerciale à Lisbonne où il s'était familiarisé avec les travaux de la célèbre école de navigation d'Henri le Navigateur, alors établie à Sagrès, en Algarve. Colomb devait se rendre à Madère pour négocier l'achat d'une cargaison de sucre pour un riche négociant génois. Pendant son séjour à Madère — d'autre prétendent que c'est avant son départ de Lisbonne — il a fait la connaissance de Filipa Moniz de Perestrello; fille du donataire (gouverneur) de l'île voisine de Porto Santo, qu'il a épousée plusieurs années avant son départ à la conquête de l'Amérique. On peut, d'ailleurs, encore visiter à Porto Santo une maison où Colomb aurait habité. Dans le grand parc de Funchal, on a érigé une statue de bronze à la mémoire du découvreur.

Les escadres de navigation terrestre

De temps à autre, il se passe, dans certaines régions du monde, des événements qui viennent confirmer que, dans le domaine de l'insolite, la réalité peut facilement dépasser la fiction. Un cas d'espèce s'est produit à Madère de 1880 à 1916. À cette époque l'île a possédé successivement trois soi-disant "escadres de navigation terrestre": l'escadre sous-marine, l'escadre des torpilleurs et l'escadre indépendante, qui constituent probablement une des parodies les plus loufoques de l'histoire de la marine. À plusieurs reprises même, des membres de ce cercle de loisirs aristocratique ont failli susciter de graves incidents diplomatiques en se prenant trop au sérieux avec ou sans l'influence de généreuses rasades de bon vin insulaire. Le journaliste, l'ethnologue et écrivain réputé, César Pestana a raconté l'histoire à peu près inconnue de ces escadres rocambo-

par

PIERRE DALLAIRE
collaboration spéciale

lesques dans une série d'articles de journal qui ont été par la suite réunis en une plaquette. Le succès de celle-ci a été tel qu'elle a eu sept rééditions, la dernière datant de 1968. Les articles ont fait rigoler tout le Portugal, à l'époque, et problablement aussi frémir un peu les membres de l'état-major de la marine nationale. L'auteur nous a gracieusement autorisé à citer en traduction libre les passages marquants de cette histoire abracadabrante.

"Il s'agissait, écrit Pestana dans son préambule, tout simplement d'un club original, récréatif et paramilitaire et ceux qui en faisaient partie n'avaient qu'un but: s'amuser... Ce club était unique au monde tant par son genre que par les objectifs qu'il s'était donnés".

Pour en comprendre l'esprit, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs qui, dans le fond, expliquent bien des choses. D'abord, la population de Madère était isolée dans son île et, il y a 80 ans, les communications étaient loin d'être ce qu'elles sont aujourd'hui. Deuxièmement, bon nombre de ces insulaires étaient de riches Britanniques et Portugais qui avaient fait des stages plus ou moins prolongés dans la marine et, partant, avaient gardé une profonde nostalgie de sa camaraderie, de ses coutumes et de son protocole. Enfin, ces gens sentaient le besoin de se donner des distractions "dignes" de leur statut et de leur fortune pour occuper leurs interminables loisirs.

Autre fait intéressant à noter, le rang accordé à chacun dans les légendaires escadres de navigation terrestre était proportionnel à sa fortune et, cela va de soi, aux mises de chacun dans le fonds commun du groupe. Soulignons aussi que vers 1910, le groupe en était venu à se prendre si au sérieux qu'il y avait à Madère 15 amiraux, soit plus qu'au Portugal et en Grande-Bretagne ensemble, deux puissances maritimes très puissantes à l'époque! On peut comprendre que cette situa-

(suite page 24)

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

SCANDINAVIE - URSS - POLOGNE

NORVÈGE: Bergen, croisière sur le Sognef jord et Oslo
SUÈDE: Stockolm
URSS: Moscou, Leningrad, excursion à Petrodvoretz
POLOGNE: Varsovie, Cracovie et Auchwitz
DANEMARK: Copenhague et visite de la campagne danoise

du 30 juin au 21 juillet
5 pays — 21 jours — $1,985

GRÈCE 77

2 semaines..... à partir de $1,330
3 semaines..... à partir de $1,554

avec une croisière de 7 jours dans les îles grecques et en Turquie à bord de l'AQUARIUS ou du CASTALIA

Tarif aérien inclus de Montréal.

LES VOYAGES HONE

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de vingt ans
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221

Permis 50178

Montréal H3A 2B8
Le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h
le jeudi jusqu'à 21h
le samedi de 9h30 à 13h

IATA

Affaires ou tourisme, nous avons votre Afrique.

Il y a deux Afriques. Celle de l'homme d'affaires. Et celle du touriste.

Il y a l'Afrique de la coopération, des programmes de développement économique, des grands investissements, des échanges commerciaux prometteurs. Et il y a l'Afrique des savanes, des fauves en liberté, des hôtels ultra-modernes, des plages fabuleuses, de l'exotisme, du dépaysement.

Quelle que soit votre Afrique, Air Afrique vous la rend facilement accessible. Nous joignons en effet toutes les capitales de l'Afrique francophone en vol régulier. Et nous pouvons également vous proposer toute une gamme de circuits tous plus intéressants les uns que les autres, organisés conjointement avec des spécialistes du voyage.

Affaires ou tourisme? Pour tout renseignement supplémentaire ou pour obtenir de la documentation sur nos circuits, communiquez avec un agent de voyages ou avec Air France.

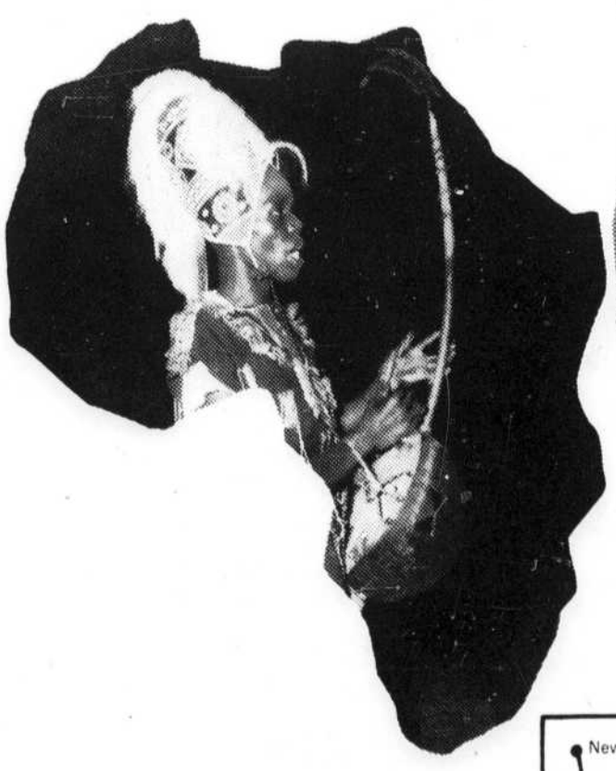

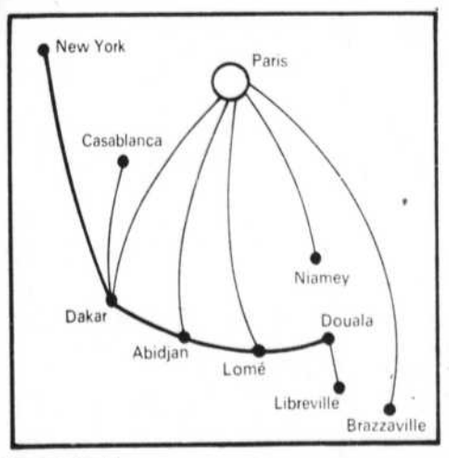

AIR AFRIQUE

TROIS TOURS DE QUALITÉ EN EUROPE

FRANCE-ITALIE-SUISSE

20 JUIN — 12 JUILLET
— Le tour idéal pour un premier voyage en Europe
— Paris, Côte d'Azur, Bourgogne
— Rome, Florence, Venise, la côte et les lacs italiens
— Les Alpes suisses et lac Leman

Circuit terrestre $1091. Avion $565

PROVINCES DE FRANCE

7 — 29 JUILLET
— Un seul pays, mais c'est assez si c'est la France
— En profondeur découverte de la vraie France
— Mers, montagnes, campagnes
— Paysages, monuments, gastronomie

Circuit terrestre $1165 Avion $545

ESPAGNE-PORTUGAL 21 JUILLET — 12 AOÛT
— Le tour le plus complet proposé au Canada
Sans aucun risque l'Espagne colorée et vivante et le Portugal, pays charmant entre tous.

Circuit terrestre $1017
Avion $613

POUR CES TROIS TOURS
— Qualité assurée, qualité Malavoy, 21 ans d'expérience
— Les meilleurs prix à qualité égale; prix tout compris
— Hôtels de luxe et de 1ère classe; des visites mais aussi du repos
— Petits groupes homogènes de Canadiens francophones; départs garantis.

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université, Suite 1220 Montréal, Qué. H3B 3W9 — Tél.: 861-2485
«La maison aux milliers de références» «Qui dit voyages dit Malavoy» Détenteur d'un permis du Québec

BERLIN...

Le château de Charlottenburg qui sert aujourd'hui de musée consacré à l'art gréco-romain. La statue que l'on voit de dos est celle du prince Albrecht de Prusse.

BERLIN (Allemagne) — Jusqu'à sa destruction presque totale en 1945, Berlin avait toujours été le centre culturel de l'Allemagne.

Car les grands musées du monde se logent d'habitude dans les capitales. Mais Berlin n'est plus aujourd'hui qu'une demi-capitale, celle de l'Allemagne de l'Est. De plus, par suite de son partage, elle est devenue moins accessible au public qui, pour y accéder, doit se plier à diverses tracasseries pour pouvoir pénétrer en zone soviétique.

Mais il se produit aussi que par le phénomène de concurrence entre l'Ouest et l'Est, Berlin possède aujourd'hui plus de musées que jamais. Ceci vient du fait que les grands musées traditionnels d'avant-guerre se trouvant en zone soviétique, Berlin-ouest a dû construire d'autres musées afin de loger ses oeuvres d'art et de ne pas rester à l'arrière au plan de la culture.

Beaucoup d'oeuvres d'art qui faisaient autrefois partie du patrimoine allemand furent détruites durant les bombardements. Mais les plus importantes avaient été cachées dans le mines de sel de la Bavière. Elles furent récupérées par les Alliés qui les rendirent à l'Allemagne.

L'Union soviétique en trouva d'autres dans son secteur, mais celles-ci furent expédiées à l'Ermitage de Leningrad. Et ce n'est qu'en 1958 que les Russes remirent à Berlin-Est ses trésors.

Le musée de Pergame

Le point de mire de toute expédition dans Berlin-Est est, de toute évidence, le musée de Pergame. Car il est unique. Ses proportions gigantesques ont permis la reconstitution complète, et dans ses dimensions d'origine, la rue des processions de Babylone.

Le visiteur sera médusé de passer par cette rue antique de dix mètres de haut, dont les murs sont littéralement recouverts de lions et de dragons de céramique. Cette rue de Babylone reconstituée avec ses briques d'origine forme en quelque sorte le vestibule fabuleux du musée de Pergame. Elle aboutit à la porte d'Ishtar qui date de six siècles avant J.C. et du règne de Nabuchodonosor qui embellit Babylone

Les archéologues allemands, qui tombèrent sur cette découverte en 1878, furent assez heureux de l'obtenir des Turcs pour une bouchée de pain. Brique à brique, ils démantelèrent le mur d'origine et le transportèrent à Berlin où ils le reconstituèrent dans ses dimensions véritables, travail qui leur prit 18 ans.

Après avoir passé la porte d'Ishtar, le visiteur pénètre dans une salle, aux proportions ahurissantes, où loge un temple gréco-romain érigé par l'empereur romain Trajan à Milet, en Asie-Mineure.

Ensuite vient la pièce de résistance du musée, celle qui a donné son nom au musée même. C'est l'autel de Pergamon, reconstitué dans les proportions mêmes de son endroit d'origine sur l'Acropole de Pergame, ville autrefois située en Asie-Mineure juste devant l'île égéenne de Lesbos.

L'autel de Pergame faisait autrefois partie des merveilles du monde antique. Des archéologues allemands retrouvèrent, en 1900, de gigantesques frises qui faisaient apparemment tout le tour de l'autel. Ce fut la plus grande trouvaille hellénistique de tous les temps. Elle place le musée de Pergame au troisième rang des musées de l'antiquité, après le Louvre et le British Museum.

La frise qui couvre trois murs d'une salle immense représente la bataille des dieux et des titans. Ces blocs de pierre sculptée étaient tellement immenses qu'aucun musée de Berlin n'avait la place pour les exposer. Ils accumulèrent de la poussière dans des souterrains, jusqu'en 1930, alors que les Allemands en construisirent un, le musée de Pergame, expressément pour cette oeuvre... pour le moins encombrante.

Le musée faisait partie d'un complexe de cinq musées groupés sur une île qui, après le partage, se trouva dans la zone soviétique de Berlin-Est.

C'est là, dans des sous-terrains, que les Russes trouvèrent ces oeuvres d'art unique. Ile les expédièrent à Léningrad, en attendant leur rapatriement tardif en 1958.

La Polynésie à Berlin

Les plus beaux musées, ceux de toujours, étant donc dans Berlin-Est, il fallut bien que Berlin-Ouest s'en construise d'autres afin que les visiteurs ne s'étonnent pas de leur absence.

Il faut dire que Berlin-Ouest s'est surpassée en construisant le musée d'Ethnologie de Dahlen dont le seul inconvénient est qu'il se situe un peu loin du centre et qu'il faut prendre un taxi pour y aller et pour en revenir. Mais la course en vaut largement la peine et devrait faire partie intégrante de toute visite de Berlin.

Car le musée d'Ethnologie de Dahlen est une pure merveille de conception.

Aucun musée au monde ne peut se flatter d'avoir une collection aussi complète, aussi compréhensive et aussi bien présentée sur les peuples du Pacifique, par exemple.

Des habitations polynésiennes y ont été construites, d'énormes radeaux dans le genre du Kontiki et des pirogues à balancier semblent voguer sur la mer à cause du plancher incliné qui donne l'illusion de la perspective. Le tout est rehaussé d'une musique qui rappelle celle entendue dans les îles de l'Océanie.

Jamais collection aussi complète ne pourrait être vue. Elle rassemble des masques, des exhibits de toutes les îles du Pacifique. On a même fait la différence entre les Carolines, les Marshall et les Mariannes qui font partie de la Micronésie. Mais au musée de Dahlen chaque groupe d'îles reçoit une attention individuelle.

Le musée expose aussi une salle islamique, une salle mexicaine, une collection impressionnante de peintures groupant primitifs flamands et italiens et non moins de 27 Rembrandt.

Mais le musée ethnographi-

La Californie et le soleil.
Les deux vous attendent. Et le seul moyen d'en découvrir toutes les facettes est de profiter de vos vacances à votre rythme, suivant votre propre itinéraire.
Nous avons réuni plusieurs forfaits comprenant l'avion, l'auto et l'hôtel. Il y en a pour tous les budgets.
Commencez votre balade au pied des sequoias géants du nord. Faites les crochets qu'il vous plaît en descendant la côte du Pacifique. Poussez même jusqu'à l'extrême sud, visiter le merveilleux jardin zoologique de San Diego.
Pour vous faciliter les choses, nous avons revu nos horaires de vols vers six points de départ en Californie, dont Los Angeles, San Francisco, et San Diego. Nous pouvons aussi vous offrir un forfait avion/auto qui vous permet de prendre votre voiture à un aéroport et de la laisser à un autre.
Votre agent de voyages ou American Airlines se feront un plaisir de vous aider à préparer vos vacances avion/auto.
Seul ou en famille, les voyages avion/auto d'American Airlines sont le meilleur moyen de tout voir ensemble.
Merveilleuse Californie.

7 JOURS 6 NUITS
À COMPTER DE $344*

*Prix par personne, pour une famille de 4 personnes - 2 adultes, 2 enfants (2 à 11 ans). Le tarif change selon l'importance de la famille. Le prix ci-haut comprend l'aller-retour par avion de Montréal à Los Angeles, San Francisco, San Diego ou Palm Springs, une petite voiture (Vega ou même calibre) à millage illimité; l'hébergement aux Holiday Inn participants. Certains Holiday Inn participants imposent une surcharge pouvant atteindre $10 par nuit par chambre. Un porte-billets et des étiquettes de valises Sunquest. Non compris dans ce prix: toutes taxes, pourboires, surcharges pour les chambres, essence, assurance collision facultative sur la voiture, repas et autre dépenses personnelles.

La Californie par avion/auto.
Vacances en famille.

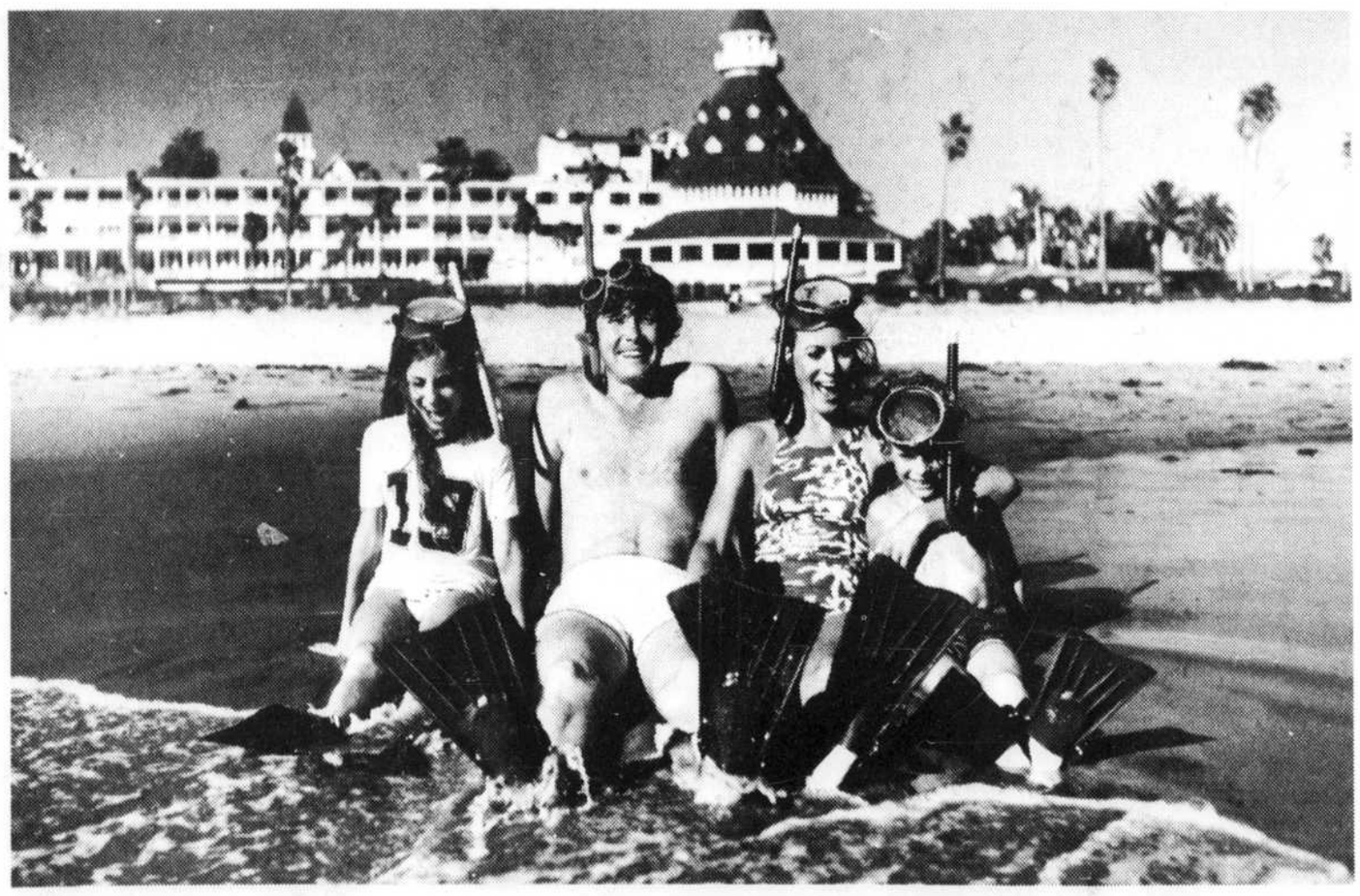

American

American Airlines, américaine par excellence.

TOURVACances '77

L'OUEST CANADIEN
LES ROCHEUSES EN BREF
LES ROCHEUSES — CÔTE DU PACIFIQUE

75-01-50160
DÉPART TOUS LES SAMEDIS DU 11 JUIN AU 10 SEPT.

9 JOURS 8 NUITS à partir de $544.	16 jours 15 nuits avion — transferts etc. à partir de $789.

NOUVEAUTÉ '77
Tourvacances dans les Rocheuses, Côte Pacifique (14 nuits — 15 jours). Incluant une croisière de 9 jours en Alaska à bord du M.S. Renaissance. Prix à partir de $619 (Croisière en sus)

EST CANADIEN — USA
DÉPART DU 2 JUIL. AU 10 SEPT.
EST CANADIEN — PÉNINSULE DE GASPÉ — U.S.A. -CÔTE ATLANTIQUE — PÊCHE (Lac Manouane) etc...
DEMANDER NOS DÉPLIANT ET PRIX SPÉCIAUX

Tourvacances en EUROPE CIRCUIT EN AUTOCAR

YOUGOSLAVIE	(à partir de)	$1057.
PORTUGAL	(à partir de)	$1057.
URSS-POLOGNE-FINLANDE	(à partir de)	$1187.
ROME-NAPLES-FLORENCE	(à partir de)	$941.
SCANDINAVIE	(à partir de)	$1296.

(DÉPART DU 12 MAI AU 8 SEPT.)
CES PRIX COMPRENNENT ARRANGEMENT TERRESTRE, TOUS LES REPAS, GUIDE, VISITES. TARIF AÉRIEN ET POURBOIRE EN SUS.

RENSEIGNEMENTS et RÉSERVATION
AGENCE DE VOYAGES ATLAS
Vous dit vaut mieux trop tôt que trop tard
Tél.: 527-8881
1821 est, SHERBROOKE
MONTREAL H2K 1B4
AGENCE DE VOYAGES LICENCIEE
PERMIS 13805049-0193
1977
IATA T.A.P.S.C. ATC

DEUX VOYAGES EXCLUSIFS ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

SAFARI AFRIQUE
Côte d'Ivoire — Kenya
Départ 14 juillet
Retour 4 août
$2150
Le prix inclut avion, transferts, logement en hôtels de 1ère classe et de luxe, la majorité des repas, visites et excursions.
Voyage accompagné par
M. Rodolphe CHARTRAND

EUROPE ORIENTALE
Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie
Départ 17 juillet
Retour 6 août
$1595
Le prix inclut avion, transferts, logement en hôtels de 1ère classe, la majorité des repas, visites et excursions.
Voyage accompagné par
M. René RACICOT

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
voyages SELECT ltée
IATA
620 RUE CATHCART, SUITE 504
Station Métro McGill
Montréal H3B 1M1 Tél.: (514) 866-3345
Ouvert du lundi au mercredi de 9h à 18h
Jeudi et vendredi: 9h à 20h
Permis #75-01-50277

... la bataille des musées

par

MONIQUE NUYTEMANS
collaboration spéciale

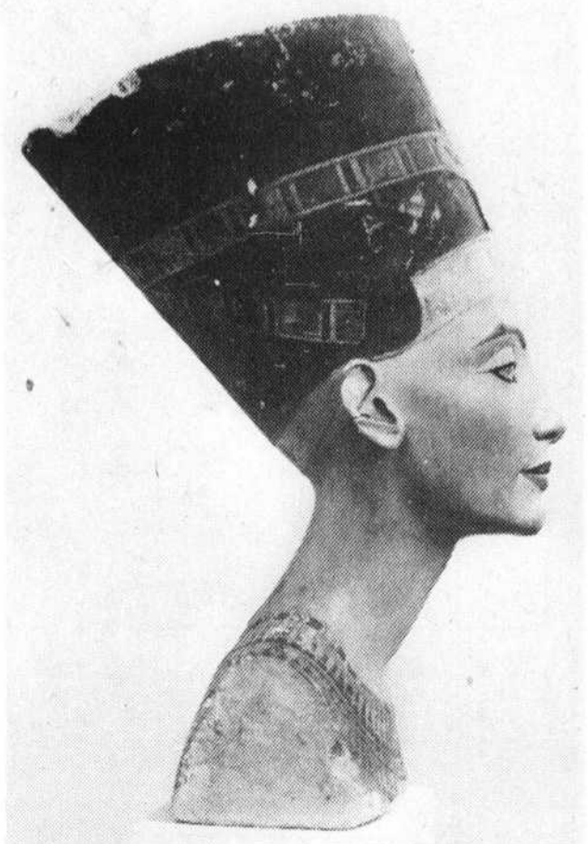

Le trésor le plus précieux du musée égyptien de Berlin-Ouest, la tête en terre cuite de Nefertiti.

que est tellement beau qu'il surpasse, par sa présentation, la section réservée à la peinture.

Nefertiti

Tous les musées de Berlin-Ouest sont loin du centre et il faut le déplorer. Même son nouvel opéra est loin (l'ancien étant à Berlin-Est). Comme les taxis sont chers, il serait sans doute utile, si on avait le temps, de se familiariser avec le métro.

Suivant que l'on prenne l'un ou l'autre moyen de locomotion, il "faut", et c'est un devoir, se rendre au musée d'Egyptologie qui se situe en face du château de Charlottenburg.

Il ne paie pas de mine ce musée. On dirait un édifice de bureau, située là bêtement au coin d'une rue. Mais peu importe. Car savez-vous qui il héberge? Je vous le donne en mille: Nefertiti! La vraie, l'unique.

Elle est d'une beauté incroyable, cette terre cuite qui date de 1350 avant J.C. Et on ne sait trop pourquoi, on s'imaginait (moi, du moins) que cette oeuvre d'art dont on a tant entendu parler avait disparu... Mais non, c'est ici qu'elle a élu domicile.

Voir ce profil parfait coloré en ocre, ces yeux largement maquillés, cette coiffure classique du fez doré porté sur l'arrière de la tête et la parure de bijoux multicolores garnissant son cou, c'est une vision qu'on n'oubliera plus.

Il vaut mieux voir Nefertiti de profil que de face, car un oeil a été abimé par le temps où l'excavation et décompose un peu son visage parfait quand il est vu de face.

Montée sur un piédestal de marbre posé sur une estrade, la tête de Nefertiti est enchâssée dans un cube de verre. On est gentiment prié de ne pas même monter sur l'estrade pour l'admirer de plus près. L'avertissement n'est pas inutile, car la tentation est grande.

Seuls deux autres exhibits décorent la pièce dont elle occupe le centre. Mais les décrire me serait impossible: je n'ai vu que Nefertiti...

Autres visions

Voir un sarcophage ou une momie est une chose assez courante quand on est une souris de musée. Mais voir un sarcophage avec, couchée dedans, une momie dont on voit les cheveux roux et les orteils est une chose qui, dans un autre ordre d'idées, frappe également le visiteur du musée d'Egyptologie.

Le musée de Charlottenbourg loge, pour sa part, une collection impressionnante d'art gréco-romain ainsi que des exhibits uniques de porcelaine de Berlin, remarquable par la fine et les forts coloris de ses fleurs sur fond blanc.

Le musée de la ville de Berlin qui se trouve aussi au diable-vauvert est intéressant à parcourir. Il se loge dans une maison reconstruite du Berlin d'il y a deux siècles.

Son plus grand attrait, toutefois, est son restaurant. Il est minuscule, mais se pare de bouquets de fleurs montant presque jusqu'aux solives. Décoré à la mode d'autrefois, avec des poutres et des chaises de campagne, il a, je crois, plus d'attrait que le musée lui-même. Du moins si on en juge par le fait qu'il est difficile d'y trouver une place, alors que le musée est quasiment vide...

Une visite à ne pas manquer cependant est celle du Reichstag, cet illustre bâtiment qui fait tant parler de lui et qui fut même incendié par Hitler avant sa mise au pouvoir. Il fut ensuite le siège du Parlement nazi. Bombardé pendant la guerre, il a été reconstruit et loge aujourd'hui le musée de l'Histoire allemande.

Tout y est retracé. On peut même voir un film d'Hitler enthousiasmant la foule. Cette scène est suivie de près par le débâcle en Russie.

On voit des défilés de soldats faisant le pas de l'oie sur l'avenue Unter den Linden. La scène de sa destruction totale suit aussitôt.

En visiteur, on observe non seulement le film, mais aussi les gens qui le visionnent et on essaie de déceler leurs sentiments. Car ce sont, pour la plupart des Allemands qui regardent le film, de jeunes Allemands en jeans, ceux dont le père a fait la guerre. Ils regardent ces scènes sans sourciller et en mâchant de la gomme. Cela ne semble pas les affecter plus que si nous visionnions la bataille de Waterloo. Tout cela est tellement loin pour eux...

VOLS NOLISÉS ABC

MIRABELLE TOURS
Détenteur d'un permis du Québec

VOLS NOLISÉS ABC

PARIS ou LONDRES

À COMPTER DE

DEPARTS PENDANT LE WEEK-END

$299

Montréal-Londres

Départs le samedi soir de l'aéroport international de Mirabel à destination de l'aéroport de Gatwick

Date de départ	Date de retour	Séjour	Dernière date de réservation	Prix
Vols de JUILLET				
SAMEDI 30 JUIL.	Dim 14 août	15 jours	Mer 15 juin	$399
	Dim 28 août	29 jours	Mer 15 juin	$399
	Dim 11 sept	43 jours	Mer 15 juin	$369
	Dim 25 sept	57 jours	Mer 15 juin	$369
Vols d'AOUT				
SAMEDI 13 AOUT	Dim 28 août	15 jours	Mer 29 juin	$369
	Dim 11 sept	29 jours	Mer 29 juin	$369
	Dim 25 sept	43 jours	Mer 29 juin	$369
	Dim 9 oct	57 jours	Mer 29 juin	$369
SAMEDI 27 AOUT	Dim 11 sept	15 jours	Mer 13 juil	$319
	Dim 25 sept	29 jours	Mer 13 juil	$319
	Dim 9 oct	43 jours	Mer 13 juil	$319
	Dim 23 oct	57 jours	Mer 13 juil	$319
Vols de SEPTEMBRE				
SAMEDI 10 SEPT	Dim 25 sept	15 jours	Mer 27 juil	$299
	Dim 9 oct	29 jours	Mer 27 juil	$299
	Dim 23 oct	43 jours	Mer 27 juil	$299
	Dim 6 nov	57 jours	Mer 27 juil	$299
SAMEDI 24 SEPT	Dim 9 oct	15 jours	Mer 10 août	$299
	Dim 23 oct	29 jours	Mer 10 août	$299
	Dim 6 nov	43 jours	Mer 10 août	$299
Vols d'OCTOBRE				
SAMEDI 8 OCT	Dim 23 oct	15 jours	Mer 24 août	$299
	Dim 6 nov	29 jours	Mer 24 août	$299
SAMEDI 22 OCT	Dim 6 nov	15 jours	Mer 7 sept	$299

DÉPARTS SUPPLÉMENTAIRES MONTRÉAL - PARIS

Date de départ	Date de retour	Séjour	Dernière date de réservation	Prix
LUNDI 1 AOUT	Vend 19 août	17 jours	Ven 17 juin	$389
LUNDI 1 AOUT	Jeudi 8 sept	38 jours	Ven 17 juin	$369
MARDI 6 SEPTEMBRE	Vend 23 sept	16 jours	Sam 23 juil	$319

Tous les départs ont lieu à l'Aéroport international de Mirabel à destination de l'Aéroport d'Orly

Montréal-Paris

les vendredi et dimanche soir

Date de départ	Date de retour	Séjour	Dernière date de réservation	Prix
Vols de JUILLET				
DIMANCHE 17 JUILLET	Lun 1 août	15 jours	Jeu 2 juin	$399
	Lun 15 août	29 jours	Jeu 2 juin	$399
	Lun 29 août	43 jours	Jeu 2 juin	$399
	Lun 12 sept	57 jours	Jeu 2 juin	$399
VENDREDI 22 JUIL.	Sam 6 août	15 jours	mar 7 juin	$399
	Sam 13 août	22 jours	mar 7 juin	$399
	Sam 20 août	29 jours	mar 7 juin	$399
	Sam 3 sept	43 jours	mar 7 juin	$399
VENDREDI 29 JUIL.	Sam 13 août	15 jours	Mar 14 juin	$399
	Sam 20 août	22 jours	Mar 14 juin	$399
	Sam 27 août	29 jours	Mar 14 juin	$399
	Sam 10 sept	43 jours	Mar 14 juin	$399
	Sam 24 sept	57 jours	Mar 14 juin	$399
DIMANCHE 31 JUIL.	Lun 15 août	15 jours	Jeu 16 juin	$399
	Lun 29 août	29 jours	Jeu 16 juin	$399
	Lun 12 sept	43 jours	Jeu 16 juin	$389
	Lun 26 sept	57 jours	Jeu 16 juin	$389
Vols d'AOÛT				
VENDREDI 5 AOUT	Sam 20 août	15 jours	Mar 21 juin	$389
	Sam 27 août	22 jours	Mar 21 juin	$389
	Sam 3 sept	29 jours	Mar 21 juin	$389
	Sam 17 sept	43 jours	Mar 21 juin	$369
	Sam 1 oct	57 jours	Mar 21 juin	$369
VENDREDI 12 AOUT	Sam 27 août	15 jours	Mar 28 juin	$389
	Sam 3 sept	22 jours	Mar 28 juin	$389
	Sam 10 sept	29 jours	Mar 28 juin	$369
	Sam 24 sept	43 jours	Mar 28 juin	$369
	Sam 8 oct	57 jours	Mar 28 juin	$369
DIMANCHE 14 AOUT	Lun 29 août	15 jours	Jeu 30 juin	$389
	Lun 12 sept	29 jours	Jeu 30 juin	$369
	Lun 26 sept	43 jours	Jeu 30 juin	$369
	Lun 10 oct	57 jours	Jeu 30 juin	$369
VENDREDI 19 AOUT	Sam 3 sept	15 jours	Mar 5 juil	$389
	Sam 10 sept	22 jours	Mar 5 juil	$369
	Sam 17 sept	29 jours	Mar 5 juil	$369
	Sam 1 oct	43 jours	Mar 5 juil	$369
	Sam 15 oct	57 jours	Mar 5 juil	$369
VENDREDI 26 AOUT	Sam 10 sept	15 jours	Mar 12 juil	$369
	Sam 17 sept	22 jours	Mar 12 juil	$339
	Sam 24 sept	29 jours	Mar 12 juil	$339
	Sam 8 oct	43 jours	Mar 12 juil	$339
	Sam 22 oct	5 jours	Mar 12 juil	$339
DIMANCHE 28 AOUT	Lun 12 sept	15 jours	Jeu 14 juil	$369
	Lun 26 sept	29 jours	Jeu 14 juil	$339
	Lun 10 oct	43 jours	Jeu 14 juil	$339
	Lun 24 oct	57 jours	Jeu 14 juil	$339

Date de départ	Date de retour	Séjour	Dernière date de réservation	Prix
Vols de SEPTEMBRE				
VENDREDI 2 SEPT	Sam 17 sept	15 jours	Mar 19 juil	$319
	Sam 24 sept	22 jours	Mar 19 juil	$319
	Sam 1 oct	29 jours	Mar 19 juil	$319
	Sam 15 oct	43 jours	Mar 19 juil	$319
	Sam 29 oct	57 jours	Mar 19 juil	$319
VENDREDI 9 SEPT	Sam 24 sept	15 jours	Mar 26 juil	$319
	Sam 1 oct	22 jours	Mar 26 juil	$319
	Sam 8 oct	29 jours	Mar 26 juil	$319
	Sam 22 oct	43 jours	Mar 26 juil	$319
	Sam 5 nov	57 jours	Mar 26 juil	$319
DIMANCHE 11 SEPT	Lun 26 sept	15 jours	Jeu 28 juil	$319
	Lun 10 oct	29 jours	Jeu 28 juil	$319
	Lun 24 oct	43 jours	Jeu 28 juil	$319
	Lun 7 nov	57 jours	Jeu 28 juil	$319
VENDREDI 16 SEPT	Sam 1 oct	15 jours	Mar 2 août	$319
	Sam 8 oct	22 jours	Mar 2 août	$319
	Sam 15 oct	29 jours	Mar 2 août	$319
	Sam 29 oct	43 jours	Mar 2 août	$319
	Sam 12 nov	57 jours	Mar 2 août	$319
VENDREDI 23 SEPT	Sam 8 oct	15 jours	Mar 9 août	$319
	Sam 15 oct	22 jours	Mar 9 août	$319
	Sam 22 oct	29 jours	Mar 9 août	$319
	Sam 5 nov	43 jours	Mar 9 août	$319
DIMANCHE 25 SEPT	Lun 10 oct	15 jours	Jeu 11 août	$319
	Lun 24 oct	29 jours	Jeu 11 août	$319
	Lun 7 nov	43 jours	Jeu 11 août	$319
VENDREDI 30 SEPT	Sam 15 oct	15 jours	Mar 16 août	$319
	Sam 22 oct	22 jours	Mar 16 août	$319
	Sam 29 oct	29 jours	Mar 16 août	$319
	Sam 12 nov	43 jours	Mar 16 août	$319
Vols d'OCTOBRE				
VENDREDI 7 OCT	Sam 22 oct	15 jours	Mar 23 août	$299
	Sam 29 oct	22 jours	Mar 23 août	$299
	Sam 5 nov	29 jours	Mar 23 août	$299
DIMANCHE 9 OCT	Lun 24 oct	15 jours	Jeu 25 août	$299
	Lun 7 nov	29 jours	Jeu 25 août	$299
VENDREDI 14 OCT	Sam 29 oct	15 jours	Mar 30 août	$299
	Sam 5 nov	22 jours	Mar 30 août	$299
	Sam 12 nov	29 jours	Mar 30 août	$299
VENDREDI 21 OCT	Sam 5 nov	15 jours	Mar 6 sept	$299
	Sam 12 nov	22 jours	Mar 6 sept	$299
DIM 23 OCT	Lun 7 nov	15 jours	Jeu 8 sept	$299
VEN 28 OCT	Sam 12 nov	15 jours	Mar 13 sept	$299

DÉPARTS ASSURÉS

Ces vols sont régis par les lois applicables aux ABC de la Commission Canadienne des Transports et ont été approuvés par le Comité des Transports Aériens
Ces vols sont effectués selon un programme de Treasure Tours Inc approuvé
Un acompte minimum de 10% non remboursable doit être versé lors de la réservation. Le solde devra être réglé 46 jours avant l'envolée, après que toute annulation de la réservation sera sujette à des frais de service de $100
Il est possible de prendre une assurance couvrant vol nolisé et voyage. Les prix n'incluent pas la taxe de $8 sur les départs d'aéroports canadiens. Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement.

Vols nolisés ABC
VIA
NORDAIR

N'attendez pas! Réservez dès maintenant avec votre agent de voyages.

4454 St-Denis	845-8225
991 Beaubien E.	273-7755
1600 Le Corbusier	687-0880
Dominion Square	861-7273
1010 Ste-Catherine o.	861-7272
Place Longueuil	679-3777
Plaza St-Hubert	273-2581
Galeries Lachute	562-3788
Dupuis Centre-ville	842-5151
Place Portobello	672-5353
Galeries Normandie	331-9971
Centre Laval	688-5310

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

PASSEZ VOS VACANCES AU MERVEILLEUX SOLEIL DES ANTILLES FRANÇAISES

MARTINIQUE
1 semaine à partir de $439
2 semaines à partir de $480

GUADELOUPE
1 semaine à partir de $416
2 semaines à partir de $500

DES VACANCES DE RÊVE SIGNÉES
TOURS MONT ROYAL

Si vous préférez visiter l'Europe à votre gré:

L'EUROPE EN AUTO

Location ou achat-rachat de voitures

3 semaines à partir de $349

VASTE CHOIX D'ITINÉRAIRES GRATUITS AVEC TOUTE RÉSERVATION

AGENCE DE VOYAGES VIAU
PERMIS DU QUÉBEC

3428, rue SAINT-DENIS 842-1751	GALERIES D'ANJOU 353-7650	PLACE VERTU 332-4210
1218, rue UNION 866-9381	CARREFOUR LAVAL 688-6211	FAIRVIEW 694-2343

Une histoire à conter en Acadie

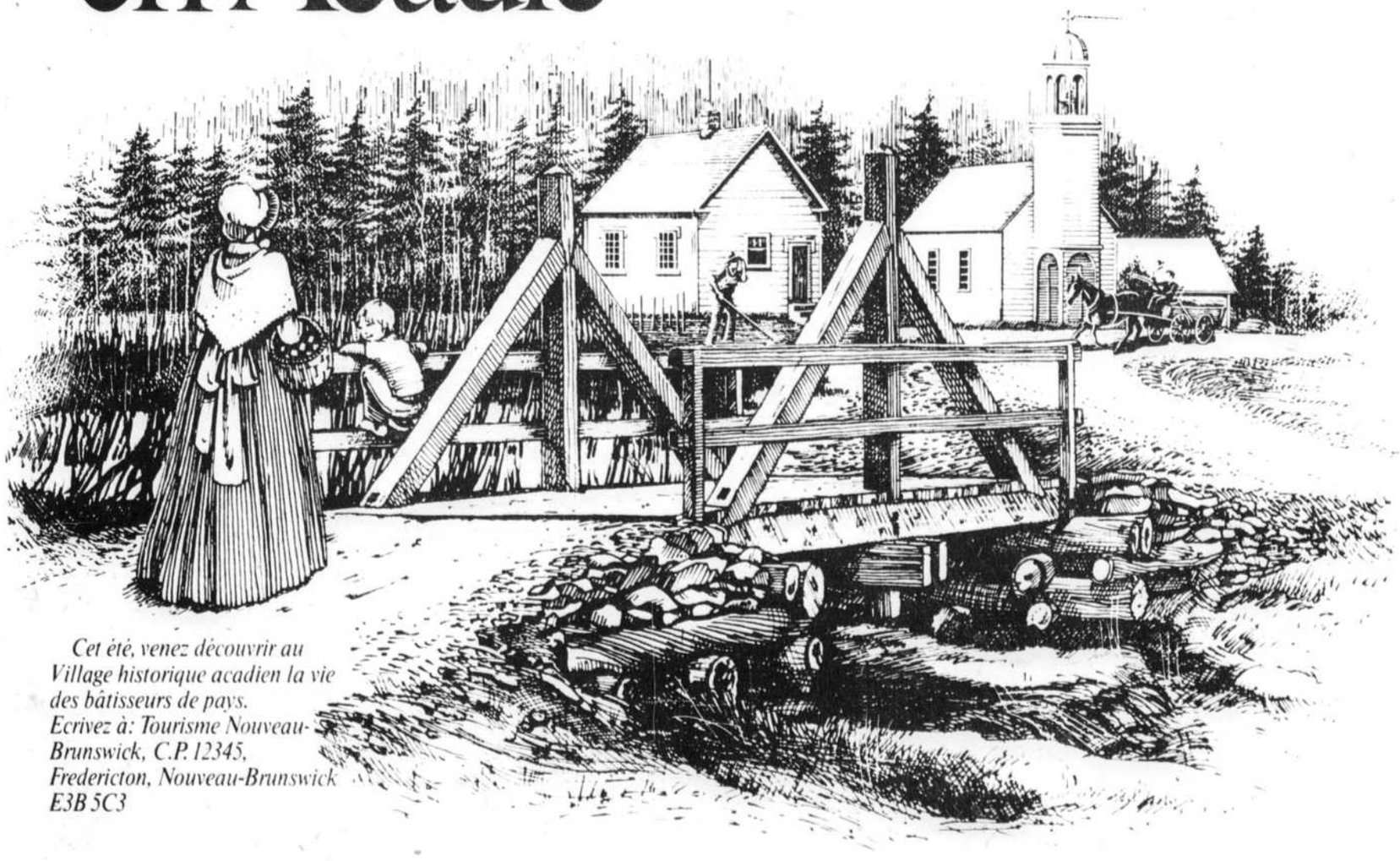

Cet été, venez découvrir au Village historique acadien la vie des bâtisseurs de pays. Ecrivez à: Tourisme Nouveau-Brunswick, C.P. 12345, Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5C3

Nouveau-Brunswick

...Adam y aurait-il croqué la pomme fatale?

suite de la page 21

tion ainsi que les frasques de ces faux officiers joviaux et galonnés pouvaient, à juste titre, avoir de quoi inquiéter les hautes sphères gouvernementales de Lisbonne, comme on le constatera par le récit de trois incidents particulièrement marquants;

"Un événement qui aurait pu avoir des incidences diplomatiques graves a impliqué le navire-école "Melpomene", de la marine française, commandé par le capitaine Davioud.

"Un jour que cette frégate quittait le port de Funchal au terme d'une visite de courtoisie et navigait à trois milles de la côte de Madère, elle fit l'objet d'une salve d'avertissement de trois coups de canon (tirés par un illustre inconnu) et fut forcée de rebrousser chemin, au grand étonnement du capitaine Davioud.

"En accostant à Funchal, poursuit Pestana, le pauvre capitaine dut se rendre à l'évidence qu'il s'agissait simplement d'un tour que lui avait joué un membre de la Brigade, dont la quinta était construite près de San Tiago, sur sa route.

"Cette même frégate a été mêlée à une autre aventure, peu après, dans l'île voisine de Porto Santo où le capitaine Davioud avait décidé de faire escale.

La maison où aurait vécu Christophe Colomb, dans l'île de Porto Santo

"Ne voyant dans l'île ni forteresse ni drapeau, Davioud fit débarquer ses hommes sans auparavant prendre la précaution de tirer la salve de canon règlementaire. Quelle ne fut pas sa surprise, en mettant pied à terre, d'être accueilli par une garde d'honneur constituée d'une vingtaine de paysans vêtus d'uniformes navals d'apparat et alignés au garde-à-vous parfait. Leur commandant était le réputé Père Acciaiouli alors curé de l'île et ancien membre de la brigade.

"Lorsque le capitaine Davioud se trouva à cinq pas de la formation le "commandant" Acciaiouli commande à la garde d'une voix de stentor: "Tirez les chapeaux!"

"Le capitaine fut, il va sans dire, stupéfait mais aussi touché par cette façon pour le moins originale de présenter les armes. Peu après, au cours d'une réception au presbytère de l'île où on lui servit de généreuses rasades de "Porto Santo de honra", Davioud demanda en souriant à son hôte comment il devrait répondre si sa frégate devait faire l'objet d'une salve règlementaire, ce à quoi le père répondit avec un sourire moqueur: "Simplement... A chaque coup de canon, un coup de chapeau!"

Le second incident relaté par Pestana implique un certain Frederico Rego qui revenait un jour chez lui, à l'aube, après avoir pris part à une "fête de fraternité" de l'escadre au cours de laquelle les libations avaient été plutôt généreuses. "Il était vêtu de son uniforme de gala, épée de parade comprise. En s'approchant de sa maison, rue Latino Coelho, il s'est soudain trouvé face à face avec une "formation de troupes ennemies" fraîchement débarquées dans l'île et qui avançaient, bien camouflées dans les rues de Funchal. N'écoutant que son courage, Rego dégaina son épée et se mit en frais de disséminer les envahisseurs. Or, ce soi-disant peloton d'ennemis n'était en fait que d'innofensives et nombreuses "verdurières" portant leurs paniers sur leurs têtes pour se rendre au marché.

"Se voyant en danger de mort, les pauvres femmes lâchèrent leurs paniers et s'enfuirent tandis que d'autres s'agenouillèrent et implorèrent en pleurant l'officier de ne pas leur faire de mal. Il fallut l'intervention de madame Rego elle-même pour finalement convaincre son Don Quichotte de mari que ses prétendus ennemis n'étaient en réalité que de pauvres verdurières sans défense."

Enfin, raconte Pestana, "lors de la visite du roi Don Carlos et de la reine Amélia à Madère, en 1901, l'Escadre s'est présentée en tenue de gala à la fête donnée en l'honneur du roi à la Quinta de Rocha Machado, au Monte, et selon la coutume, a tiré une salve de canon règlementaire.

"Trouvant l'accueil plutôt étrange, le roi s'empressa de demander au Major Lobo, un officer d'artillerie de sa garde, quelle escadre lui faisait un tel honneur. Ne sachant trop, l'officier se contenta de lui transmettre les renseignements bien minces qu'il avait pu recueillir.

"N'ayant rien compris de tout ce charabia, le roi déclara avec sa bonhommie habituelle: "Il y a sûrement quelqu'un qui se moque de moi, ici. Le carnaval est pourtant terminé!"

Puis, Don Carlos s'esclaffa comme ce fut d'ailleurs le cas pour la plupart de ceux qui étaient là. Il ordonna néanmoins bientôt la dissolution de cette étrange escadre.

Et Adam, dans tout ça?

Les érudits ne trouveront sans doute jamais le moyen de nous prouver qu'Adam et sa compagne ont vécu à Madère et que c'est là qu'il y a croqué la pomme fatale. L'île est pourtant si extraordinaire que rien ne s'y oppose. Tout y est charme, beauté, détente et les jours y passent avec une incroyable rapidité.

En 1425, un premier groupe de colons a quitté Lisbonne sur un navire commandé par Zarco, découvreur de l'île. "Or, raconte l'historien Rupert Croft-Cooke, les deux premiers enfants d'immigrants nés à Madère ont été un couple de jumeaux qu'on a baptisés Adam et Eve." Serait-ce là une pure coïncidence?

LA GRÈCE

Accueillante en toute saison, pays idéal pour tous les âges et tous les goûts

Ses plages sablonneuses et chaudes et ses innombrables et pittoresques îles feront de votre voyage un souvenir inoubliable!

Adressez-vous en toute confiance à L'AGENCE DE VOYAGE DARMIS, les VRAIS spécialistes de la GRÈCE.

Notre bureau d'Athènes (DARMIS TRAVEL) est à votre entière disposition pour vous servir sur place.

Laissez-nous vous conseiller et confiez-nous vos projets de vacances à temps car la Grèce est un pays très en demande!

Des possibilités de camping sont également disponibles pour les groupes d'étudiants et autres amateurs.

AGENCE DE VOYAGE DARMIS
8 est Sherbrooke - Tél.: 849-6777-6555

VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE
VENTE ET LOCATION D'AUTOMOBILES EN EUROPE
AIR FRANCE
EUROP AUTO
T.T.
AUTO VACANCES
SIMCA - RENAULT - CITROËN - V.W. - AUDI - PEUGEOT - FIAT
PERMIS PROVINCE QUÉBEC 50493

LE GRAND SPÉCIAL 1977 SIMCA 1307S

SIMCA VOITURE DE L'ANNÉE

POUR VOS RÉSERVATIONS VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE

Sur un air de liberté...

La Californie

La liberté, c'est de friser les nuages

Envolez-vous vers Los Angeles à bord d'un L-1011 d'Air Canada. De là, rayonnez à travers toute la Côte ouest, vers Las Vegas, San Francisco, Lake Tahoe, Palm Springs ou San Diego. Votre agent de voyage ou Air Canada en réglera tous les détails.

"Fais ce que veux" $149u.s. ITAC-ABMC7

Circuit "Destination Californie 1977" à compter de $149 (US) par personne, deux personnes par chambre, transport aérien non-compris, en vigueur jusqu'au 31 décembre 1977; supplément de $5 (US) pour départs entre le 16 mai et le 21 septembre. En collaboration avec A.B.M. Tours Inc.

Avantages: programme "Volez et roulez" comprenant l'hébergement pour 7 nuits au choix parmi tous les établissements de la chaîne Holiday Inn à travers la Californie et le Nevada, la location d'une voiture Avis pour 7 jours, kilométrage illimité.

"Viens avec nous" $589 u.s. ITAC-ACCAN15

Circuit "La Californie, l'Arizona et le Nevada" à compter de $589 par personne, deux personnes par chambre, transport aérien non-compris, en vigueur du 2 juillet au 24 septembre 1977; départ de Montréal: 2, 16 et 30 juillet; 6 et 20 août; 10, 17 et 24 septembre. En collaboration avec Americanada.

Avantages: circuit en groupe avec accompagnateur francophone; séjour de 15 nuits à l'hôtel en chambre avec salle de bains, excursion en autocar: visites de Los Angeles, San Francisco, parc Yosemite, Grand Canyon, Boulder Dam, Disneyland, Tijuana; transport aller-retour entre l'aéroport de Los Angeles et l'hôtel compris.

Les prix sont donnés en devises canadiennes ou américaines, et selon la fluctuation du change, peuvent être modifiés.

On y va? On y va!

AIR CANADA
Détenteur d'un permis du Québec

1937 1977 40

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis	845-8225
911 Beaubien est	273-7755
1600 Le Corbusier	687-0880
Dominion Square	861-7277
1010 Ste-Catherine o.	861-7272
Place Longueuil	679-3777

Plaza St-Hubert	273-2581
Galeries Lachute	562-3788
Dupuis Centre-ville	842-5151
Place Portobello	672-5353
Galeries Normandie	331-9971
Centre Laval	688-5310